



UNIVERSITÉ DE GENÈVE



droits et appartenances
dans une société fragilisée:

analyse de la
légitimité populaire
de l'état social suisse

rapport de recherche final

projet 4045-59684

PNR 45 « Problèmes de l'Etat social »

Fonds National Suisse pour la Recherche Scientifique

Christian Staerklé

Patricia Roux

Christophe Delay

Lavinia Gianettoni

requérant principal

co-requérante

assistant de recherche

assistante de recherche

juin 2003

Table des matières

Préface

1	Introduction	1
	<i>L'Etat social sous pression</i>	2
	<i>Une société fragilisée</i>	4
	<i>Crises d'universalisme</i>	6
	<i>Construction sociale des opinions</i>	9
	<i>L'Etat social dans la pensée commune: Qui a droit à quoi ?</i>	12
	<i>Logiques d'appartenances et d'antagonismes</i>	16
2	Méthode	22
	<i>Questionnaire</i>	22
	Prises de position sur les politiques sociales	23
	Principes organisateurs des opinions sur les politiques sociales	25
	Ancrage sociologique	27
	<i>Procédure</i>	28
	Choix des villes	28
	Echantillonnage	29
	Récolte des données par entretiens face-à-face	30
	Sélection et formation des enquêteurs et enquêtrices	31
	Entretiens	32
	Taux de réponse	34
	<i>Population</i>	35
	Caractéristiques sociologiques : les variables d'ancrage	35
	Sexe	36
	Nationalité	36
	Age	38
	Formation	39
	Risque économique perçu	39
	Orientation politique	40
	Structure des variables d'ancrage	42
	Discussion	44

3 Légitimité populaire de l'AVS 46

AVS : le cœur de la sécurité sociale suisse	46
Critiques et limites du système actuel	46
Défis structurels et légitimité populaire	48
Dynamiques sociales dans la construction des opinions sur l'AVS	51
Ancrage sociologique des opinions sur l'AVS	56
Résultats sur les transformations du principe universaliste	56
Résultats sur les transformations des contributions	57
Résultats sur les transformations des prestations	58
Résumé des résultats	61
Raisonnements profanes sur l'AVS	62
Principes organisateurs des prises de position sur l'AVS	63
Résultats des analyses de régression	66
Discussion	69

4 Légitimité populaire de l'assurance-maladie 71

Un régime entre moralité individuelle et inégalités sociales	71
Dynamiques sociales dans la construction des opinions sur l'assurance-maladie	73
Ancrage sociologique des opinions sur l'assurance-maladie	76
Raisonnements profanes sur l'assurance-maladie	79
Résultats des analyses de régression	82
Discussion	85

5 Légitimité populaire de l'aide sociale 87

Une gestion individualisée de la pauvreté	87
Un système hétérogène créateur d'inégalités	87
Aide sociale comme pilier de la sécurité sociale	88
Vers un contrôle croissant des bénéficiaires et une « pénalisation » de l'aide sociale	89
Dynamiques sociales dans la construction des opinions sur l'aide sociale	92
Ancrage sociologique des opinions sur l'aide sociale	95
Résultats sur l'extension de l'aide et le contrôle des bénéficiaires	96
Résultats sur le favoritisme national, la sanction des abus et les mesures disciplinaires	98
Raisonnements profanes sur l'aide sociale	103
Résultats des analyses de régression	104
Discussion	109
La réalité au-delà des stéréotypes	112

6 Légitimité populaire de l'assurance maternité 115

« Pauvreté » de la politique familiale helvétique.....	115
Refus de l'assurance maternité : le cas exceptionnel de la Suisse	115
L'insuffisance du système des crèches et garderies	117
L'accent porté sur les solidarités familiales renforce les inégalités sociales	119
Dynamiques sociales dans la construction des opinions sur les droits liés à la maternité	120
La menace de l'ordre patriarcal	121
Ancrage sociologique des opinions sur les droits des mères	123
Raisonnements profanes sur les droits liés à la maternité.....	127
Discussion	132

7 Légitimité populaire de droits collectifs et politiques sociales 136

Droits collectifs entre compensation et reconnaissance.....	136
Dynamiques sociales dans la construction des opinions sur les droits collectifs	139
Droits collectifs en Suisse	140
Ancrage sociologique des opinions sur les droits collectifs	142
Raisonnements profanes sur les droits collectifs	145
Discussion	149

8 Perceptions sociétales, interventions institutionnelles et politiques sociales 152

Opinion publique comme représentations sociales	153
Perceptions sociétales comme représentations d'antagonismes sociaux	155
Ordre et désordre social	157
Marché et inefficacité	159
Diversité et discrimination	160
Justice sociale et inégalités	161
Articulations entre perceptions sociétales	162
Perceptions, interventions, politiques	164
Analyse des perceptions sociétales.....	166
Structure	166
Ancrage	169
Analyse des opinions sur les interventions	170
Structure	170
Construction des opinions sur les interventions	173
Analyse des opinions sur les politiques.....	177
Structure	177
Construction des opinions sur les politiques	178
Discussion	182
Positions sociales et opinions politiques	182
Insécurités et vulnérabilités	184
Les opinions façonnées par des perceptions sociétales	187
Conclusion	192

9 Ambivalence des opinions et typologies sociétales 193

<i>Rationalité et inconsistances des opinions sur le rôle de l'Etat</i>	193
<i>Visions de la société : Désordre x Inégalités</i>	196
Ancrage sociologique des perceptions des inégalités et du désordre	199
<i>Visions de l'action étatique : Disciplinaire x Interventionniste sociale</i>	200
Ancrage sociologique des rôles social et disciplinaire attribués à l'Etat	203
<i>Visions de responsabilité sociale : Publique x Privée</i>	204
Ancrage sociologique des principes de responsabilité publique et privée	210
<i>Discussion</i>	212
Etrangers menaçants et politiques sociales	212
Mères non-méritantes et droits sociaux	214
Principes généraux et applications concrètes	215

10 Conclusions 217

<i>Légitimité populaire de l'Etat social</i>	217
<i>Catégories sociales et opinions sur l'Etat social</i>	219
<i>Perception d'antagonismes sociaux et opinions politiques</i>	223
<i>Stéréotypes et communautés consensuelles</i>	225
<i>Positions sociales et perception d'antagonismes</i>	226
<i>Motivations instrumentales et symboliques</i>	229
<i>Trois tendances critiques de l'universalisme social</i>	231
<i>Intervenir sur la légitimité de l'Etat social</i>	234

Références bibliographiques 238

Annexes : Questionnaire en français et en allemand

Préface

La présente recherche porte sur la légitimité populaire de l'Etat social. Réalisée auprès d'échantillons représentatifs de quatre villes suisses, Lausanne, Neuchâtel, Berne et St-Gall, son objectif consiste à examiner comment la population résidant dans ces villes juge et perçoit le système de sécurité sociale, son fonctionnement, ses bénéficiaires, et surtout ses principes. Elle s'inscrit dans le contexte plus global d'une « crise » des institutions de protection sociale, crise à la fois financière, d'efficacité et de légitimité qui s'exprime à travers la remise en question de la responsabilité sociale de l'Etat, non seulement en Suisse, mais plus généralement dans les pays occidentaux industrialisés. Or, dans une société démocratique, l'avenir de l'Etat social tel qu'il s'est développé au cours du 20^{ème} siècle dépend non seulement de facteurs économiques, mais également de sa légitimité populaire.

La Suisse doit elle aussi faire face aux enjeux posés par l'intensification du libéralisme, la précarisation du travail, la globalisation de l'économie, le mélange culturel ou les flux migratoires, pour ne nommer que quelques-unes des tendances qui marquent les sociétés contemporaines. Pour beaucoup de citoyen-ne-s ces transformations rendent leur propre quotidien plus instable et plus aléatoire, et les rapports sociaux plus compliqués et souvent plus conflictuels : la société est devenue plus fragile. C'est avec d'autant plus d'acuité que se pose la question de la perception populaire des droits sociaux.

Par l'analyse détaillée des réponses, nous tenterons de rendre compte du point de vue de la population sur des problèmes sociaux et politiques parfois complexes, objets de débats et de luttes. Mais précisons d'emblée que si nous nous intéressons aux opinions des gens, cette recherche ne constitue pas pour autant un sondage d'opinion qui limiterait la présentation des résultats à des pourcentages d'accord et de désaccord. Elle vise plutôt à mettre en évidence les formes de raisonnement que les personnes mettent en œuvre, à partir de leurs expériences quotidiennes, pour juger du bien-fondé de telle ou telle mesure dans le domaine de la sécurité sociale et de l'accès à la citoyenneté.

Dans la première partie du rapport, les opinions sur quatre volets de l'Etat social suisse sont analysées en détail : l'AVS, l'assurance-maladie, l'assurance maternité et l'aide sociale. La question des droits collectifs est également intégrée dans cette partie afin d'articuler les liens entre les attitudes face à la diversité sociale et les opinions sur les politiques sociales. La deuxième partie du rapport proposera une approche transversale des différents volets de

l'Etat social, et notamment un modèle des raisonnements populaires sur différents antagonismes sociaux que les politiques sociales tentent de réguler.

Nous tenons ici à remercier les services des administrations municipales qui ont fourni les coordonnées des habitant·e·s des quatre villes investiguées. De même, nous exprimons notre gratitude aux enquêtrices et enquêteurs qui ont effectué les entretiens au domicile des répondant·e·s, à *Lausanne* : Solange Bonù, Caroline Crelier, Tanja Guggenbuhl, Katia Iglesias, Fanny Krug, Du May, Line Muller, Esther Nagy, et Pascal Paté ; à *Neuchâtel* : Silvia Carolillo Winkler, François Falce, Sylvie Heuschmann, Patrick Kohler, Hanja Maksim, Iulia-Beatrice Sarmasag, Celine Vaucher-Moser, Magali Veillard, et Laurent Zimmermann ; à *Berne* : Katrin Arnold, Sandra Bürgermeister, Dirk Bratz, Roman Dajan, Brigitte Im Hof, Brigitte Menzi, Gabriel Palacios, David Schmid, et Marco Walter ; et à *St-Gall* : Priska Alther, Madeleine Bösch, Veronika Brusa, Michèle Häusler, Patrick Koller, Stephanie Nagel, Simon Meier, Silvan Poltera, Judith Scherzinger, Bénédicct Vuilleumier, Monika Wehrle, et Catherina Zwissler.

C H A P I T R E U N

Introduction

L'Etat social est constitué par un ensemble d'institutions s'engageant pour le respect des droits sociaux. Ceux-ci ont été développés afin de minimiser les risques de souffrance dus à des problèmes sociaux et économiques, des inégalités structurelles, des processus de marginalisation et d'exclusion sociales. Ils protègent les individus contre des risques liés à la pauvreté, la vieillesse et la maladie par exemple, difficiles à assumer individuellement (Twine, 1994). Formulés de façon plus positive, ils se réfèrent au droit à des moyens de subsistance suffisants tout au long de la vie. Ils garantissent l'accès aux services publics de l'éducation et de la santé, et à un niveau de vie décent. Si les besoins fondamentaux des individus sont égaux, les droits sociaux doivent être universels et, par conséquent, la provision équitable des services doit être garantie à tous (Fitzpatrick, 2002).

La capacité de l'Etat social moderne à assurer cette provision dépend largement de l'organisation effective de l'économie nationale, et des régulations que l'Etat met en œuvre pour contrebalancer les effets distributifs et cycliques d'une économie capitaliste. C'est ainsi que plutôt que de contribuer à la réprimer, les droits sociaux sont au service de et donnent substance à l'autonomie individuelle. Celle-ci est indispensable pour l'exercice des droits civils et politiques en tant que citoyen-ne d'une société démocratique (Roche, 2002).

La présente recherche a pour objectif d'étudier comment ces principes démocratiques sont reçus et compris dans la population. En analysant la légitimité populaire des droits sociaux, elle tentera de mettre en évidence de quelles manières les individus raisonnent sur ces principes à partir de leur vie quotidienne et leurs insertions sociales, sous quelles conditions ils les acceptent, et pourquoi ils les rejettent. Les réponses que les citoyen-ne-s donnent à l'interrogation « *Qui a droit à quoi ?* » seront notamment analysées en fonction de leurs appartenances à des groupes et à des catégories sociales, de même qu'en rapport avec leurs multiples façons de percevoir et de penser la société, ses antagonismes et les rapports sociaux qui la structurent.

L'Etat social sous pression

Depuis les années 1980, la responsabilité sociale de l'Etat est de plus en plus objet de controverses autant dans les débats politiques qu'académiques (Clasen, 2001 ; Esping-Andersen, Gallie, Hemerijck & Myles, 2002 ; Taylor-Goobi, 2001). Sa légitimité remise en question, l'intervention sociale de l'Etat doit être justifiée avec autant de vigueur qu'aux débuts de l'Etat social moderne. Les critiques sont multiples: l'Etat est inefficace, ses mécanismes de redistribution sont injustes et ont des répercussions nuisibles sur les bénéficiaires, il constitue un frein à la compétitivité des entreprises, il ne pourra pas survivre aux changements structurels à venir. Le ton est donné : la crise de l'Etat social est profonde, et seules des transformations radicales allant dans le sens de son démantèlement peuvent prévenir son naufrage.

Malgré toutes leurs divergences, ses défenseurs et ses détracteurs s'accordent sur le fait que le contexte contemporain exerce différentes pressions auxquelles les institutions de l'Etat social doivent faire face. Ces pressions sont d'abord de nature démographique et économique. L'espérance de vie, par exemple, continue d'augmenter et les taux de natalité sont en baisse depuis longtemps. Il s'en suit un déséquilibre entre la population active et la population retraitée qui rend nécessaires des ajustements au niveau du système de sécurité sociale (Myles, 2002). Un autre phénomène sociétal auquel les politiques sociales doivent répondre concerne les changements du système de genre, qui transparaissent notamment de la stabilisation de l'intégration professionnelle des femmes dans le marché de travail, du développement parallèle des formes d'emploi atypiques et précaires (Caritas, 2001), et des transformations des structures familiales (Pitrou, 1994), caractérisées par une augmentation des ménages à une personne, des taux de divorce plus élevés, et une fragmentation des types de famille (Lister, 1997).

Mais les conséquences des *pressions économiques* sur l'organisation de l'Etat social sont plus fréquemment débattues. Ces pressions s'expriment d'abord par des changements massifs au sein du marché du travail des sociétés industrialisées, notamment le développement d'un chômage structurel et du sous-emploi, la multiplication des formes d'emploi précaires, et la flexibilisation accrue de la main-d'œuvre. Ainsi, le nombre d'emplois partiels et temporaires ou sur appel est en constante augmentation, touchant particulièrement les femmes (Maruani, 2002).

Les effets de cette transformation du marché du travail contribuent à promouvoir l'exclusion sociale, comprise comme une condition restreignant l'accès aux bien sociaux tels que la reconnaissance et le revenu, de deux manières : d'une part de façon directe, par l'expérience involontaire de la perte même ou de la diminution du revenu et de l'emploi ; d'autre part de façon indirecte, par le biais de revenus fiscaux plus faibles pour l'Etat, ce qui à son tour entraîne des contraintes au niveau des dépenses publiques, notamment dans le domaine des politiques sociales (Clasen, 2001).

Dans une perspective de convergence internationale des systèmes de sécurité sociale, les pressions économiques dues à la globalisation et à une organisation sociale post-industrielle sont telles qu'elles obligeront les régimes de protection sociale européens à suivre de plus en plus les mêmes voies de transformation. C'est ainsi que des organisations internationales comme la Banque Mondiale ont été très actives à promouvoir cette idée de pression uniformisante (Clasen, 2001).

Dans ce cadre, la *réaction commune à la pression économique* a consisté en un développement d'approches « actives » et « contractualistes » dans les politiques d'emploi (Sigg, 1996). Corollairement, la proportion des dépenses pour l'assistance sociale a augmenté comparée aux dépenses pour les assurances sociales dans la plupart des pays européens (Eardley et al., 1996), et aussi en Suisse (Bonoli, 2001 ; Wyss, 2001). Ces nouvelles politiques sociales visent à articuler récompenses et sanctions afin d'influencer les attitudes et les comportements des bénéficiaires, en particulier par la mise au travail. La citoyenneté sociale est ainsi devenue de plus en plus dépendante des variations du marché de l'emploi, plutôt que d'être orientée par des principes dérivés des droits sociaux.

Mais si les pressions sont bien réelles, elles ne constituent pas des « forces irrésistibles » (Pierson, 1998), et les réponses préconisées à ces défis n'ont rien d'inéluctable (Roche, 2002 ; Goul Andersen, 2001). En effet, malgré des tentatives puissantes pour diffuser l'idée selon laquelle les réponses découlent automatiquement des problèmes qu'elles doivent résoudre, les facteurs déterminants dans les décisions sur l'avenir de l'Etat social sont avant tout d'ordre politique.

En réponse aux critiques néolibérales, plusieurs études ont montré que l'efficacité d'un système économique national est largement indépendante de son investissement social (Esping-Andersen, 1999 ; Goodin, Headey, Muffels &

Dirven, 1999). Des pays social-démocrates comme la Suède ou les Pays-Bas ont des performances économiques semblables à des pays libéraux, alors qu'ils réussissent mieux à promouvoir l'intégration et l'égalité sociale, et diminuent ainsi les tensions sociales dues aux inégalités et à l'exclusion.

Etablir des liens trop étroits entre les « défis » et les réponses revient à sous-estimer le rôle joué par les intérêts, les idées et l'implication des différents groupes qui interviennent dans le débat politique et qui participent aux prises de décision sur les politiques sociales ; autrement dit, la construction sociale des problèmes et des solutions politiques est négligée. Car si la rhétorique entourant les politiques sociales dans différents contextes nationaux comporte effectivement une série de ressemblances (concernant par exemple la « nécessité » de réduire les dépenses sociales), en pratique les réponses apportées varient grandement d'un pays à l'autre (Castles & Pierson, 1996).

Ainsi, après plus de dix ans d'attaques diverses, l'Etat social est toujours là, et il a probablement subi moins de transformations que ce que redoutaient ses défenseurs et souhaitaient ses détracteurs. Entre les appels économiques à réduire ses prestations et une société civile active demandant son extension, des concessions ont été faites des deux côtés. Il est cependant indéniable que la tendance dominante des réformes a été dans le sens d'une contractualisation et d'une individualisation accrue du rapport entre les citoyen-ne-s et l'Etat, notamment pour que les individus s'engagent à fournir des contreprestations en échange du soutien accordé par l'Etat (Roche, 2002).

Une société fragilisée

Les institutions de l'Etat social ne sont pas les seules cibles des pressions économiques et politiques. Les citoyen-ne-s doivent également *faire face à la montée des inégalités*, aux nouvelles incertitudes du marché du travail et aux risques d'exclusion et de marginalisation entraînés par des politiques de dérégulation. La justification libérale des inégalités est basée sur une théorie largement répandue du « trickle-down » selon laquelle les inégalités sociales visibles encouragent les individus à être plus entrepreneurs et à contribuer ainsi à la croissance économique globale, ce qui à son tour devrait être bénéfique à toutes les couches sociales (Kangas, 2001). Or, les inégalités n'ont cessé d'augmenter en Suisse comme ailleurs. La théorie du « trickle-down » se trouve infirmée avec de plus en plus de certitude. Le principe rawlsien de différence selon lequel un niveau d'inégalités sociales est d'autant plus justifié qu'il

bénéficie aussi aux pauvres, ne constitue plus une légitimation pour la minimisation de l'intervention sociale de l'Etat (Sen, 1999).

L'objet de cette recherche concerne les multiples façons dont les citoyen-ne-s font face à ces pressions qui participent à la fragilisation de la société (Young, 1999). La vraie crise est peut-être moins institutionnelle et économique que sociale et politique, les vraies pressions plutôt internes qu'externes. C'est dans ce contexte qu'une analyse de la légitimité populaire de l'Etat social prend tout son sens. Les liens sociaux se transforment, et les fondements de la cohésion sociale sont ébranlés par des idéologies mettant en avant le contrôle individuel sur les destins, tout en masquant leurs déterminants socioéconomiques et les conséquences sociales des normes d'individualisation des rapports sociaux. Ainsi les « nouveaux risques » comme le sous-emploi, la pauvreté laborieuse et l'inactivité contrainte (Maruani, 2002), l'articulation tendue entre vie familiale et professionnelle, l'accroissement du nombre de familles monoparentales, la gestion imprévisible des carrières sur l'ensemble du cycle de vie ou encore l'augmentation des prises en charge thérapeutiques pour des dysfonctionnements psychiques, s'ajoutent aux « risques traditionnels » tels que la maladie, la vieillesse, le chômage et le handicap (Kellerhals, Languin & Pattaroni, 2000). Dans ces conditions, ne faut-il pas plus d'Etat social, plutôt que moins ?

Dans une société de plus en plus tirillée entre les forces du marché d'une part et, de l'autre, des appartenances collectives à partir desquelles les individus se représentent et tentent d'agir sur le monde qui les entoure, chacun-e cherche ses repères. Car certains groupes et catégories sociales sont particulièrement touchés par les inégalités liées au sexe, à la race et à la classe. Les positions sociales des femmes, des migrant-e-s, des personnes peu formées ou dont la formation ne correspond plus aux attentes actuelles, et des minorités culturelles en général, sont particulièrement précaires. Il en résulte des sentiments diffus d'insécurité et de vulnérabilité auxquels tous les membres de la société sont exposés et auxquels chacun-e doit trouver des façons de faire face.

Crises d'universalisme

Les transformations sociétales récentes trouvent leur expression dans des débats sur la citoyenneté et la démocratie (Benhabib, 1996 ; Fitzpatrick, 2002 ; Mouffe, 1993). Après avoir été sensible aux arguments de la comptabilité macro-économique, comment l'Etat social peut-il aujourd'hui répondre aux attentes de citoyen·ne·s de plus en plus désécurisé·e·s et vulnérables ?

Dans sa conception universaliste classique, l'Etat social fournit des services sur la base d'un principe qui garantit à tou·te·s les citoyen·ne·s d'une communauté un accès égal aux services et provisions sociales. Cette conception a été remise en cause autant par des courants néolibéraux que néoconservateurs, d'une part parce qu'elle constituerait un gaspillage qui compromettrait l'efficacité nationale et la croissance économique (ce qui n'est pas le cas, comme nous l'avons déjà mentionné), et d'autre part parce qu'elle saperait l'autosuffisance individuelle et le sens des responsabilités (Cantillon, 1993).

L'articulation des droits sociaux avec le marché du travail, par le biais des politiques d'activation, répond à cette critique d'un Etat social « passif » qui n'interviendrait que lorsqu'un événement indésirable s'est déjà produit. Les prestations sociales sont devenues conditionnelles, octroyées sous réserve d'une contreprestation que l'individu fournit par son intégration (forcée) sur le marché du travail (en Suisse, différents revenus minimums cantonaux, comme le RMR ou le RMCAS, ou les nouvelles lois sur le chômage; en France, le Revenu Minimum d'Insertion). Cette orientation politique semble alors satisfaire l'exigence de l'obtention « active » des droits, tout en « prévenant » la pauvreté. Or, une telle conception de « l'activité », définie à partir du seul critère qu'est l'insertion sur le marché de l'emploi – objectif qui se traduit par la mise au travail (avec des conditions d'emploi souvent indignes), encourage la *passivité politique* (Fitzpatrick, 2002). En traitant les individus comme des pions interchangeable à placer sur le marché du travail, le sentiment d'appartenance à une communauté politique qui se développe par le biais de l'exercice actif des droits politiques (qu'il s'agisse du vote ou de l'engagement dans les associations et les mouvements sociaux) devient déconnecté de l'accès à la citoyenneté. Autrement dit, les politiques sélectives, de ciblage et de distribution des ressources dissocient les droits sociaux des droits politiques, leur justification résidant principalement dans l'argument économique : elles permettent de mieux tenir compte des situations individuelles pour éviter des « gaspillages ».

Si jusqu'à présent l'Etat social ne s'est guère soucié de donner aux citoyen-ne-s un sentiment de pouvoir et de maîtrise de leur destin, la tendance à lier la reconnaissance sociale au mérite individuel s'est renforcée avec le développement des politiques individualisées comme l'aide sociale ou les politiques d'équité telles que la prévoyance professionnelle (Clémence, 2001). Les exigences pour obtenir l'aide sociale, par exemple, impliquent la mise à nu des faiblesses et des échecs personnels devant un guichet de l'administration (Delay, 1999). Les montants des rentes issues de la prévoyance professionnelle, quant à eux, reflètent le degré d'intégration (et ainsi du mérite) sur le marché du travail, un critère désavantageant notamment les femmes dont le rapport à l'emploi est précaire. Pour répondre aux limites redistributives des politiques de ciblage et de mérite, des politiques universalistes et inconditionnelles sur le modèle de l'AVS sont essentielles, car elles rendent l'octroi de droits sociaux indépendant de la sphère du travail, des comportements individuels et de la conformité aux normes sociales. Par extension, elles confèrent également un sentiment de reconnaissance sociale et d'appartenance citoyenne.

Mais un tel universalisme fonctionnant uniquement sur le principe de la redistribution a également été la cible de critiques provenant d'une partie de la gauche qui défend les intérêts de groupes particuliers. Celle-ci reproche à l'Etat social de considérer la population comme un agrégat d'individus indifférenciés qui expriment leurs préférences personnelles par le biais du vote. Implicitement, « le citoyen » est vu comme un mâle-national-hétérosexuel-capable-de-travailler sur lequel l'universalisme serait calqué. En négligeant les différences sociales, l'Etat ne tiendrait pas compte de la *pluralité des besoins liés aux appartenances* sociales. Ici, la demande ne porte ni sur la simple reconnaissance de la « différence » de groupes marginalisés (Taylor, 1992), ni sur le ciblage des besoins individuels, mais sur un universalisme sensible aux « différences » sociales (qui sont bien souvent des inégalités), aux besoins et aux intérêts spécifiques de divers groupes sociaux (Fitzpatrick, 2002).

Cette critique de l'universalisme soulève la question de l'articulation des principes de redistribution et de reconnaissance collective. Ainsi, autant les droits des individus que la reconnaissance de leurs appartenances sont en jeu. Pour beaucoup, l'Etat social se définit exclusivement par sa fonction redistributive (Taylor-Goobi, 1994), son intervention est appréhendée uniquement en termes quantitatifs. Pourtant, même si l'on accepte que l'universalisme repose sur le principe de l'absence de critères individuels (p.ex.

besoin et mérite) dans les décisions d'octroi de prestations sociales, le problème de la définition catégorielle des frontières de la communauté des ayants-droits n'est pas résolu pour autant. Celles-ci étant délimitées, par défaut, en fonction du statut de citoyenneté nationale, l'universalisme doit être adapté à la diversité sociale qui est due autant à l'immigration qu'à la diversification au sein des sociétés nationales. Ceci rend nécessaire de revisiter la signification accordée à la notion d'universalisme, afin de la rendre moins abstraite (Benhabib, 1992).

Ce reproche est en grande partie issu des courants féministes post-universalistes qui contestent un Etat social constitué par et ancré dans un capitalisme patriarcal (Fraser, 1997 ; Lister, 1997 ; Pateman, 1988). Depuis des décennies, les féministes tentent de faire reconnaître que les activités dites reproductives, non-rémunérées (par ex. le travail ménager et le soin aux enfants), constituent des contributions sociales au même titre que les emplois rémunérés. Dans cette perspective, une reconfiguration des sphères privée et public doit être négociée afin de corriger les inégalités liées à la division sexuelle du travail. Cette approche implique d'examiner les effets de genre produits par les systèmes de protection sociale, de dépouiller ces derniers de leur logique patriarcale, notamment en complétant les régimes universels existants par des espaces publics où se multiplient les voix et les solidarités (Fitzpatrick, 2002). En d'autres termes, l'Etat social peut dépasser sa fonction de redistribution quantitative fondée sur une conception homogène de la nation en tenant compte des besoins et des revendications de groupes sociaux et de la société civile qui pourraient le conduire à renouveler ses formes.

Un tel élargissement de l'Etat social s'inscrit dans une volonté de rendre l'universalisme social plus concret et plus proche des expériences quotidiennes des individus. Car les appartenances à des groupes importants sur les plans identitaire et matériel façonnent le vécu des individus, leurs façons de percevoir la société et leurs prises de position envers les problèmes sociaux. Elles déterminent, du moins partiellement, leur position sociale et leur intégration dans la société, et définissent les points de référence et de comparaison de leur vie quotidienne. Finalement, les appartenances sont souvent sources de reconnaissance sociale et de dignité.

Ces appartenances deviennent politiquement pertinentes lorsque des revendications sont publiquement avancées en leur nom (Isin & Wood, 1999), par exemple au nom des femmes, des migrant·e·s, des gays et des lesbiennes, ou des personnes avec handicap. La prise en considération des appartenances

rapproche les politiques sociales du vécu concret des citoyen·ne·s dont les besoins spécifiques, liés à leurs positions dans des rapports sociaux, sont ignorés par des politiques universalistes à visée uniquement redistributive. Autrement dit, l'Etat social acquiert un « contenu démocratique » (Fitzpatrick, 2002) qui peut remédier à la dissociation entre droits sociaux, civils et politiques.

Cette reconnaissance collective peut passer par des mesures de réallocation de ressources matérielles (par exemple dans les cas de l'assurance-maternité et des aménagements de bâtiments pour les personnes avec handicap). Mais elle peut aussi être acquise par l'octroi de droits civils et politiques, par exemple lorsque les étrangers obtiennent le droit de vote ou les homosexuel·le·s le droit de se marier. Ainsi, les droits collectifs, accordés sur la base de l'appartenance à des groupes (Isin & Wood, 1999 ; Kymlicka, 1995), constituent un antidote puissant à l'incapacité des régimes actuels de donner un contenu démocratique aux politiques sociales.

Construction sociale des opinions

L'Etat social est délégitimée sur plusieurs flancs. Dans ce contexte de « *crise de l'Etat social* » (Fragnière, 1998), il importe d'abord de savoir de quelle crise il s'agit. Outre le fait que les arguments basés sur une prétendue crise remettent souvent en question les fondements de la solidarité même de l'Etat social, ils montrent aussi la prévalence des conceptualisations en terme de « *homo oeconomicus* » qui serait constamment en train de raisonner en fonction de ses propres avantages matériels (Rosanvallon, 1995). Dans quelle mesure les définitions de la crise telles que présentées par les experts et la politique peuvent-elles être retracées dans la population générale ? La population partage-t-elle ces critiques comme le suggèrent les discours politiques ? Serait-elle vraiment devenue moins solidaire, plus égoïste, plus fataliste, ne ferait-elle plus confiance à l'Etat ? Notre recherche se propose d'examiner si les facteurs de délégitimation postulés par les experts se retrouvent effectivement dans le sens commun. Car les transformations de l'Etat social se justifient d'autant plus facilement qu'elles apparaissent comme émanant de la volonté publique (Salmon & Glasser, 1995). Il est donc crucial de savoir si les desseins politiques visant à restreindre les prestations de l'Etat social se recourent avec la volonté populaire, ou s'il s'agit plutôt, pour utiliser un terme issu de la psychanalyse, d'un mécanisme de « projection » qui ferait que les intérêts dominants sont attribués, à tort, à l'ensemble de la population.

Plusieurs recherches ont montré que l'opinion publique sur un thème donné converge souvent (mais pas toujours) vers les politiques effectives mises en place (Gilens, 1999 ; Sharp, 1999). Si cela est vrai, on devrait observer que les arguments politiques dominants, qui s'attaquent à la légitimité de l'Etat social, sont également portés par une majorité des citoyen-ne-s. Page et Shapiro (1992) ont même suggéré que les changements de politiques sont dans la majorité des cas *précédés* par les mêmes changements au sein de l'opinion publique. Dans cette hypothèse, la politique ne ferait que se plier à la volonté populaire qui souhaite moins d'Etat social.

L'articulation entre opinions populaires et expertes peut toutefois aller dans les deux sens : d'une part, les premières sont nourries par des débats entre experts tels qu'ils apparaissent dans les médias ; d'autre part, les secondes reflètent peut-être plus souvent qu'on ne le pense des significations ordinaires et des connaissances de sens commun, issues des mêmes principes qui structurent la formation des opinions populaires (McLeod, Pan & Rucinski, 1995).

On peut néanmoins suggérer que la réception, dans la sphère publique, des transformations de l'Etat social dépend largement de l'ajustement entre les motivations attribuées aux individus, sous-jacentes à l'élaboration d'une nouvelle politique sociale, et les attentes concrètes de la population. Il se peut par exemple, et l'expérience liée à la Loi sur l'Assurance Maladie (LAMal) tend à le confirmer, qu'une majorité des citoyen-ne-s se sent intimidée et désécurisée par l'existence d'un surplus d'options souvent difficiles à différencier les unes des autres : les gens ne veulent pas comparer, calculer, choisir, mais être assurés de la stabilité de leur couverture et savoir à quoi ils peuvent s'en tenir.

Car les politiques sociales touchent, d'une manière ou d'une autre, la vie quotidienne de chaque citoyen-ne. Cet état de fait favorise la construction des prises de position envers l'Etat social à partir des insertions sociales des individus, plutôt que sur la base de principes ou de valeurs abstraites, détachées des soucis du quotidien. Les individus mettent en œuvre des « stratégies ordinaires » pour faire face à des problèmes sociaux. En cherchant une explication, ils leur accordent une signification pertinente pour leur propre situation, et ces explications fondent leurs réponses aux problèmes. Dans un contexte social fragilisé et instable, caractérisé par des niveaux d'insécurité économique plus élevés, les individus doivent faire face à certaines pressions quotidiennes autant d'ordre symbolique (manque de reconnaissance, diversité

menaçante, appartenances multiples, redéfinition de l'ordre social) que matériel (précarité économique, incertitudes professionnelles).

Etant donné cet *ancrage des opinions dans les expériences et relations quotidiennes*, des connaissances « techniques » ne sont pas indispensables pour construire une opinion. Les politiques sociales mettent en jeu des principes de justice comme l'égalité, le mérite ou le besoin (Lerner, 1980 ; Kellerhals, Modak & Perrenoud, 1997) qui sont appliqués pour gérer les rapports sociaux de la vie quotidienne, par exemple dans le contexte familial ou professionnel. C'est pourquoi les débats sur les politiques sociales devraient être accessibles à tout le monde, celles-ci devant être présentées de façon compréhensible pour un large public (Lorenzi-Cioldi, 1997).

Cette conception de l'opinion publique s'efforce de prendre les connaissances du sens commun au sérieux, sans les réduire à des déterminismes sociaux, à des jugements émotionnels ou irrationnels ou à de simples reflets des opinions expertes (voir Zaller, 1992). Car souvent, la pensée populaire est analysée en fonction du niveau de compétence des individus, reflété par l'étendue de leurs connaissances factuelles et l'adéquation de leur savoir avec celui des experts (Delli Carpini & Keeter, 1996). Notre perspective, par contre, repose sur l'idée que les individus ne sont ni des « éponges » qui assimilent des informations sans les transformer (Moscovici & Hewstone, 1984), ni des « comptables » qui évaluent continuellement les informations politiques en fonction du rapport entre coûts et bénéfices (Edelman, 1995 ; Gilens, 1999 ; Miller, 1999).

Notre démarche fait dès lors peu usage de l'agrégation des opinions individuelles pour les présenter sous forme de pourcentage d'accord. Notre but est plutôt de montrer les logiques sous-jacentes à la formation des opinions sur l'Etat social, de traiter « l'opinion publique comme un processus » (McLeod, Pan & Rucinski, 1995 ; Peters, 1995). Ces logiques constituent des « principes organisateurs » des prises de position (Doise, Clémence & Lorenzi-Cioldi, 1992) sur les politiques sociales. En cette qualité, elles guident les raisonnements profanes sur des enjeux sociaux qui, finalement, aboutissent à des opinions contrastées. L'opinion reflète donc en quelque sorte le résultat de la confrontation de l'individu avec des problèmes sociaux pertinents. Elle dénote une prise de position délibérée envers un rapport social (par exemple entre jeunes et vieux, hommes et femmes, travailleurs et chômeurs) affecté par une mesure de politique sociale donnée. L'opinion s'inscrit alors dans un ensemble

de significations sociales et politiques (Bourdieu, 1984), par exemple pour soutenir des arrangements sociaux existants ou au contraire les contester (Wright & Tropp, 2002).

*L'Etat social dans la pensée commune:
Qui a droit à quoi ?*

L'objectif général de cette enquête, effectuée dans quatre villes suisses (Lausanne, Neuchâtel, Berne et St-Gall), consiste à mettre en évidence les fondements de la légitimité populaire de l'Etat social suisse, en analysant les déterminants sociaux et les raisonnements populaires en arrière-plan de l'accord ou du désaccord avec une série de politiques sociales. Elle tente d'éclairer comment, dans le sens commun, les individus répondent à la question « *Qui a droit à quoi ?* » (Alves & Rossi, 1978).

La légitimité populaire des droits sociaux est une interrogation centrale dans le domaine de la justice sociale, et plus particulièrement dans la justice distributive (Hochschild, 1981 ; Kellerhals, Modak & Perrenoud, 1997 ; Lerner, 1980 ; Ross & Miller, 2002). Les différentes réponses profanes apportées à cette question du « *Qui a droit à quoi ?* » dépendent notamment des normes de justice (par ex. égalité, équité et besoin) que les individus invoquent pour distribuer des ressources. Celles-ci dépendent à leur tour de l'importance respective accordée à des motivations « internes » à l'individu (par ex. liées à l'estime de soi et à la recherche d'une identité positive, à la consistance cognitive, ou à la maximisation des bénéfices) et à des facteurs « externes » (environnement social, appartenance à des groupes, position sociale, régulations relationnelles).

L'interrogation du « *Qui a droit à quoi ?* » ne saurait toutefois se limiter à l'analyse des seules normes invoquées pour distribuer des ressources. Les prises de position envers l'Etat social font également intervenir des raisonnements sur les fondements mêmes des droits, et sur le rôle des institutions dans le respect de ces droits (Doise, 2001). La question de la signification sociale accordée aux droits est aussi au centre de la psychologie de la légitimité (Feather, 2003 ; Jost & Major, 2001) et des travaux récents sur la privation relative (Walker & Smith, 2002), deux courants qui accentuent le rôle de la position sociale des individus dans l'explication de leurs prises de position face aux droits (« *entitlement* »).

Les *déterminants sociaux des opinions politiques* renvoient à la position de l'individu dans la structure sociale, ainsi qu'à la manière dont cette position

affecte et façonne sa perception de la société et sa façon de gérer les rapports sociaux (Bourdieu, 1980). L'impact de la position sociale sur les opinions a souvent été rattaché aux intérêts matériels des personnes et des groupes sociaux. Ces intérêts reflèteraient une motivation instrumentale qui s'exprimerait dans le soutien aux politiques sociales maximisant les bénéfices de la catégorie d'appartenance, tout en réduisant les contributions. Selon cette logique, les individus tant dans les positions dominantes que dominées seraient motivés à sauvegarder leurs intérêts, par exemple en défendant uniquement les politiques qui servent leur propre avantage (ou en s'opposant à celles qui ne leur apportent pas un bénéfice concret et immédiat) : « *Ceux qui sont les nantis dans la structure sociale seront moins concernés par la redistribution, et plus enclins à argumenter pour la nécessité de l'inégalité* » (Gelissen, 2000 : 288). Ainsi, l'appartenance à des catégories dominées entraînerait le soutien aux mesures permettant de faire face au manque de ressources matérielles, alors qu'une position élevée dans la hiérarchie sociale favoriserait des attitudes visant à défendre la légitimité de sa position privilégiée.

Des hypothèses concernant les effets des catégories sociales sur les opinions envers les politiques sociales découlent de cette perspective. Les hommes, les personnes qui ont un niveau de formation élevée et celles qui sont économiquement privilégiées devraient, de façon générale, s'opposer davantage au soutien de l'Etat social. Les femmes (plus dépendantes que les hommes des politiques sociales en raison de leur moindre autonomie financière), les catégories socialement défavorisées (moins armées pour se défendre contre les problèmes rencontrés), les jeunes (qui se confrontent davantage au chômage, ou qui n'ont pas accumulé suffisamment de ressources pour se protéger des aléas de la vie) devraient par contre soutenir les mesures sociales. Ces conjectures seront mises à l'épreuve de l'empirie, et comparées aux résultats d'autres recherches analysant les déterminants sociaux de la légitimité des droits (Cook & Barrett, 1992 ; Gelissen, 2000 ; Gilens, 1999 ; Silverstein, Parrott, Angelelli & Cook, 2000).

De nombreuses études dans le domaine de la privation relative (voir Walker & Smith, 2002) ont néanmoins montré que ce n'est pas systématiquement le niveau *absolu* des ressources à disposition qui détermine les réactions aux conditions de vie difficiles (comme postulé par les théories marxistes), mais le niveau *relatif*, issu de comparaisons sociales. Le niveau absolu de pauvreté ne prédit pas la contestation de l'ordre social, celle-ci l'étant,

par contre, par le fait de se considérer comme injustement traité-e comparativement à d'autres individus ou groupes. De même, les conditions objectives de la subordination des femmes ne suffisent pas en soi pour qu'elles se mobilisent contre l'ordre patriarcal, encore faut-il qu'elles comparent leur situation à d'autres – aux hommes par exemple – et qu'elles jugent la différence de leurs situations respectives comme inégale et illégitime (Roux et al., 1999). Autrement dit, c'est le sentiment d'injustice, plus que l'injustice subie en tant que telle, qui détermine les opinions politiques et sociales (Kellerhals, Modak & Perrenoud, 1997).

Ces études sur la privation relative permettent de postuler que si l'importance de l'intérêt propre (*self-interest*) dans la formation des opinions sur les politiques sociales ne doit pas être sous-estimée, les positions sociales ne devraient pas pour autant déterminer mécaniquement les réponses préconisées aux problèmes sociaux. La façon dont la position sociale influence les opinions sur les politiques sociales devrait aussi dépendre des *représentations de la structure sociale* élaborées dans les interactions sociales (Tajfel & Turner, 1979). Ainsi, l'inégalité entre des groupes dominants et dominés peut être perçue comme plus ou moins *illégitime*. Quand elle est légitime, les membres des groupes dominés auront peu de raisons de dénoncer cette inégalité, et de soutenir des mesures destinées à les corriger (Wright, Moghaddam & Taylor, 1990), alors qu'une perception d'illégitimité provoquera des sentiments d'injustice (Roux & Clémence, 1999 ; Montada, 2002) et le soutien à la défense collective des intérêts des subordonné-e-s (Wright & Tropp, 2002). Mais lorsque la position subordonnée est perçue comme *stable* et immuable, l'action collective peut sembler inefficace (Kelly & Breinlinger, 1996). En outre, dès lors que les frontières entre les groupes dominés et privilégiés paraissent *perméables*, des stratégies de mobilité individuelle seront privilégiées, au détriment de l'engagement collectif (Ellemers, 2001 ; Wright, 2001).

Si une position sociale défavorisée n'a pas un impact direct et univoque sur les opinions, elle conditionne néanmoins un certain regard sur la société (Bourdieu, 1980). Ainsi, l'appartenance à un groupe dominé devrait faciliter le développement d'un « habitus » de vulnérabilité qui s'exprime par des sentiments d'insécurité et d'impuissance. Un tel regard devrait être particulièrement vraisemblable lorsque des tentatives d'améliorations de la situation personnelle auront échoué, ou lorsque la situation personnelle subit

des changements imprévisibles et indésirables sur lesquels l'individu n'a qu'une emprise limitée (par exemple des licenciements collectifs).

Dans une *condition vulnérable*, les efforts pour améliorer sa situation matérielle peuvent facilement paraître vains, et d'autres stratégies pour diminuer l'incertitude et l'insécurité peuvent être mises en œuvre. L'appartenance à des groupes, par exemple, peut servir à construire une identité stable et positive et à parvenir à une reconnaissance subjective (voir Lorenzi-Cioldi, 1998). Une telle dynamique d'appartenance peut déplacer les soucis liés aux incertitudes matérielles vers des dynamiques subjectives et relationnelles qui rendent la société de plus en plus « exclusive » (Young, 1999). L'intolérance, la discrimination et l'autoritarisme sont des attitudes qui dévalorisent et déprécient des individus simplement à cause de leur « différence », ou à cause de la menace qu'ils représentent pour les valeurs et le bien d'un groupe. Dans le contexte contemporain, des idéologies culturelles basées sur l'identification de boucs émissaires et de brebis galeuses – bien que loin d'être nouvelles – semblent prendre de plus en plus d'ampleur et être acceptées comme une partie du sens commun légitime, servant de surface de projection à tout ce qui doit être éloigné et gardé à distance (Joffe, 1999). Les membres des catégories défavorisées seraient particulièrement susceptibles de compenser leurs désavantages par de telles stratégies symboliques (Young, 1999).

Ces considérations amènent à relativiser l'importance des motivations instrumentales pour la formation des opinions sur la légitimité des droits sociaux (Gilens, 1999). Les opinions suivent souvent d'autres logiques que l'intérêt propre (Kangas, 1997 ; Sears, 1993 ; Sears & Funk, 1990), qui n'est donc pas systématiquement la motivation humaine cardinale comme le suggèrent les théories économiques néoclassiques.

Ces autres logiques transparaissent notamment des situations où sont en jeu des intérêts collectifs, pas nécessairement compatibles avec la défense des intérêts individuels. La défense d'un intérêt collectif peut s'effectuer au détriment de l'intérêt personnel ou, vice versa, la poursuite de son propre intérêt peut être nuisible à l'intérêt collectif (Bornstein, 2003). En fonction des frontières de l'intérêt collectif (par exemple la nation, un groupe ethnoculturel ou une catégorie sociale comme les femmes ou les jeunes), la rationalité instrumentale prend des formes diverses, souvent incompatibles entre elles, et encore plus avec l'intérêt individuel (Smith & Ortiz, 2002).

Ensuite, l'intérêt propre constitue avant tout une idéologie culturelle collectivement partagée (Miller, 1999 ; Sampson, 1983). Dans les sociétés occidentales, une norme puissante prescrit que l'intérêt propre est, et devrait être, un déterminant important des attitudes et des conduites (Sears & Funk, 1990), qui peut alors être perçu comme plus important qu'il ne l'est en réalité. Cette norme incite les individus à se comporter en public de façon à maximiser leurs intérêts, qu'ils le fassent en privé ou non : il est de bon ton de poursuivre ce qui paie (Miller, 1999). Elle amène même les gens à expliquer leurs attitudes de solidarité en termes d'intérêts propres. En outre, quand bien même les individus reconnaîtraient que leurs opinions ne reflètent pas leur propre intérêt, ils penseront que les opinions d'autrui sont congruentes avec ses intérêts (Miller & Ratner, 1998). Ainsi, autant les experts que les gens ordinaires pensent que les opinions et les comportements préservant l'intérêt propre d'une personne sont non seulement les plus « rationnels », mais surtout les plus appropriés. Cette norme est aussi à la base de la méfiance à l'égard des bénéficiaires de l'aide sociale, constamment soupçonné·e·s de tirer profit de leur situation de détresse, autrement dit, de se comporter principalement en fonction de leur intérêt propre, étroitement défini par un gain matériel non-mérité.

La norme de l'intérêt propre apporte donc de l'eau au moulin des critiques de l'Etat social. Elle justifie autant les arguments selon lesquels les gens « profitent » quand ils peuvent qu'elle induit que les personnes moins susceptibles d'avoir recours aux prestations sociales collectives seraient de plus en plus réticentes à être solidaires. Notre recherche permettra de jeter une lumière empirique sur cette question : s'il se trouve que différentes formes d'intérêt propre modulent clairement les opinions des répondant·e·s, un certain déterminisme pèse sur les opinions. Par conséquent, il serait vain d'essayer d'augmenter la légitimité de l'Etat social au sein de la population, puisque les attitudes seraient universellement déterminées par des motivations « égoïstes » et l'étroitesse d'objectifs personnels.

Logiques d'appartenances et d'antagonismes

La limite majeure des explications des opinions en termes d'intérêts instrumentaux concerne leur nature nécessairement abstraite. Elles ne tiennent pas compte de toutes les appartenances des individus ; les ressources en jeu sont d'ordre matériel, donc quantifiables, et négligent d'autres types de ressources (d'ordre symbolique comme le respect et la reconnaissance) ; elles s'appuient

exclusivement sur la norme de justice de l'équité qui tente d'établir un rapport favorable entre contributions et rétributions, mais qui est contraire aux principes de solidarité essentiels autant pour un Etat social démocratique que pour la cohésion sociale en tant que telle (Clémence, 2001 ; Fitzpatrick, 2002 ; Kellerhals, Modak & Perrenoud, 1997 ; Lerner, 1980).

Car les individus ne sont pas constamment en train de faire des calculs de coût/bénéfice, ni pour leur propre bien, ni pour celui de leur groupe, on le sait (Edelman, 1995 ; Kinder & Sears, 1981). Ils ne passent pas non plus leurs journées à essayer de résoudre des problèmes logiques (Moscovici & Hewstone, 1983). Dans la vie sociale, la pensée fonctionne selon une logique représentationnelle qui passe par la communication et la validation sociale des opinions et des idées. Dans cette perspective, l'individu voudra comprendre ce que les autres disent et ce qui se passe autour de lui. Il voudra échanger ses vues, et pour cela des points de référence partagés sont indispensables (Doise, Clémence & Lorenzi-Cioldi, 1992). Il voudra s'assurer qu'il n'est pas le seul à penser comme il pense. Il voudra appartenir et être reconnu par autrui en tant que personne à part entière. Ainsi, c'est quand l'autonomie individuelle est reconnue et respectée comme telle par autrui qu'elle confère un sentiment de maîtrise sur son destin et prend, paradoxalement, tout son sens.

L'appartenance à des groupes et à des catégories sociales fournit aux individus des *repères symboliques* qui leur permettent de se situer dans un réseau complexe de significations et de représentations (Doise, 1982). L'identification à un groupe social fait appel, et présuppose, l'adhésion aux normes, valeurs, et principes que le groupe représente dans la sphère publique (Hogg & Abrams, 1988). Ces normes constituent des outils d'interprétation du contexte social et politique et fournissent la matière première par laquelle les personnes sont jugées (Abrams & Hogg, 2001 ; Lorenzi-Cioldi & Clémence, 2001), c'est-à-dire comme respectant ou violant une série de normes sociales et culturelles (Biernat, Vescio, Theno & Crandall, 1996). Ainsi, les individus appliquent des connaissances quotidiennes basées sur des normes sociales non seulement pour décoder des phénomènes sociaux qui n'ont pas de significations consensuelles (comme la pauvreté, la criminalité ou la domination masculine), mais aussi pour prendre position à leur égard, et d'y intervenir par l'action (Clémence, 2001 ; Moscovici, 1976 ; Moscovici & Hewstone, 1983). C'est pourquoi la référence à des normes et des valeurs dérivées de l'appartenance à des groupes est indispensable pour comprendre comment les

individus construisent leurs opinions. L'étude de l'opinion publique peut alors dépasser l'individualisme méthodologique et le déterminisme sociologique pour ramener les opinions à des dynamiques collectives (Blumer, 1948).

Notre approche est basée sur une vision proprement politique des débats sur la légitimité de l'Etat social. Elle présuppose l'existence d'une multitude d'antagonismes sociaux traversant inévitablement une société démocratique (Isin & Wood, 1999 ; Mouffe, 1993 ; 2002). Ainsi, l'analyse porte notamment sur la façon dont différents types d'oppositions entre groupes ou catégories sociales sont compris et jugés par la population (Olien, Donohue & Tichenor, 1995).

Un premier type d'antagonisme se forme entre les membres d'un *groupe défini par des valeurs sous-jacentes à son ordre et son organisation interne*. Les jugements se font en termes de « bon » ou de « mauvais » membre du groupe (Marques, Abrams, Páez & Hogg, 2001), un « bon » membre étant celui qui contribue au bien commun du groupe par des conduites conformes à ses normes et ses valeurs (Hogg, 2001). Cette conformité entraîne la reconnaissance des autres membres, tandis que la violation des valeurs constitue une menace à l'ordre interne du groupe. Les individus perçus comme remettant en question ces valeurs sont des « mauvais » membres du groupe (Marques & Páez, 1994). Par différentes mesures disciplinaires, ces « brebis galeuses » sont sanctionnés et dévalorisés, ce qui permet à la fois et stabiliser l'organisation du groupe et d'affirmer ses valeurs: elles deviennent d'autant plus visibles qu'elles sont violées (Foucault, 1975). Une telle dynamique vise le maintien des arrangements sociaux existants, en préservant un ordre social tel que défendu par un groupe majoritaire, par exemple au niveau de la nation suisse.

Un deuxième type d'antagonisme social se produisant à l'intérieur d'un groupe est dérivé des dynamiques du marché et du principe du mérite qui y est associé, basé sur la croyance que les individus déterminent eux-mêmes leur position sociale. Ici, c'est la position hiérarchique (en opposition à la position conformiste) au sein de la société qui est soulignée, certains membres étant en haut de la hiérarchie, et d'autres en bas.

Cette analyse en termes de dynamique intragroupe nous paraît fondamentale, car elle fournit un fondement théorique à la tendance croissante à individualiser les rapports sociaux. Elle implique que la légitimité des droits sociaux est jugée en fonction de la croyance du contrôle individuel absolu sur les destins, façonnés par la conformité avec les normes prédominantes *et* par la

position hiérarchique de l'individu au sein de la société. Implicitement, le « bon » citoyen, comme celui qui se trouve du côté « gagnant » du marché, serait plus méritant, aurait droit à plus de droits. L'octroi des droits serait par contre moins légitime pour les personnes qui ne respectent pas les valeurs à la base du bien commun, telles que l'éthique du travail (par ex. les chômeurs, les étrangers) ou l'ordre social patriarcal (par ex. les homosexuels ou les femmes qui travaillent à plein temps).

D'autres raisonnements profanes sont dérivés de *dynamiques sociales se produisant entre groupes*. La pensée commune s'oriente ici par rapport à un ou plusieurs autres groupes (hors-groupes) desquels les membres du groupe d'appartenance se différencient (Oakes, Haslam & Turner, 1994). La dynamique intergroupe qui en résulte amène à percevoir la société en termes de « différence » entre les groupes qui la composent, comme illustré dans les paradigmes du multiculturalisme (pour une revue de littérature, voir Prentice & Miller, 1999 ; Glazer, 1997). Cette perception est typique de membres de groupes minoritaires, et met l'accent sur la similarité des membres du propre groupe (Sears, Citrin, Cheleden & Van Laar, 1999). Dans cette perception, les enjeux sont d'ordre symbolique et identitaire, les individus jugent autrui sur la base d'images stéréotypiques associées aux différents groupes. L'intolérance et l'hostilité catégorielle peuvent alors mener vers des jugements de délégitimation des droits pour un groupe social entier (par ex. les étrangers).

Une dernière forme d'antagonisme repose sur la différence catégorielle basée sur la domination d'un groupe par un autre groupe (par ex. dans le système patriarcal). Une dynamique de domination est caractéristique d'une société complexe stratifiée en fonction de classes ou de catégories sociales hiérarchisées les unes par rapport aux autres. Ici, les positions sociales sont déterminées par la reproduction sociale et des rapports de pouvoir inégaux. Les enjeux sont d'ordre matériel, et le rapport est défini par l'interdépendance entre les deux groupes. Le groupe dominant défendra sa position, soit par l'utilisation de son pouvoir (Sidanius & Pratto, 1999), soit par des stratégies de justification et de légitimation des inégalités sociales (Jost & Banaji, 1994).

Cette approche en termes de perceptions d'antagonismes sociaux accorde une grande importance aux images associées aux bénéficiaires des politiques sociales. Les stéréotypes façonnent les opinions sur les droits sociaux, car par l'association d'attributs défavorables à des groupes, ils permettent de justifier des rapports sociaux inégalitaires (Doise, 1978) et ainsi la non-

intervention de l'Etat. Pour des groupes définis sur la base de critères externes (indépendants des comportements individuels) comme le sexe ou la nationalité, la naturalisation et l'essentialisation des « différences » peuvent facilement être instrumentalisées pour donner une légitimité non-sociale aux inégalités sociales (Hoffmann & Hurst, 1990 ; Guillaumin, 1992 ; Isin & Wood, 1999). Les chômeurs et les pauvres, quant à eux, sont régulièrement perçus comme paresseux ou démotivés, parce que cette représentation justifie autant leur position sociale que les mesures prises à leur encontre (Merrien, 1996, 1997 ; Paugam, 1996). Selon que l'on perçoit les pauvres en termes de responsables ou de victimes, l'on légitime des orientations différentes en matière d'intervention, privée ou publique. Dans une dynamique circulaire, les interventions publiques influencent ensuite la perception des pauvres, certaines d'entre elles se voyant reprocher de les rendre passifs (le « piège de la pauvreté »), ce qui renforce l'image des « pauvres paresseux ».

Néanmoins, des rapports de domination peuvent aussi être légitimés par la combinaison d'attributs positifs et négatifs, comme par exemple dans les stéréotypes « ambivalents » associés aux groupes dominés (Glick & Fiske, 2001 ; Jackman, 1994). Ici, des attributs positifs servent à légitimer et stabiliser les rapports inégalitaires en faveur du groupe dominant, par exemple lorsque les femmes sont imaginées simultanément comme bienveillantes et chaleureuses, mais aussi soumises et peu ambitieuses.

Le contenu et la fonction des stéréotypes dépendent de la perception de l'antagonisme social. Dans une perspective conformiste, par exemple, les personnes au chômage violent la valeur de l'éthique du travail: elles seront vues comme des « mauvais-es » citoyen-ne-s qu'il est légitime de sanctionner pour cette infraction symbolique. Dans une optique de succès et de réussite, elles seront perçues comme des « perdantes » (*losers*), alors qu'une orientation reconnaissant les inégalités sociales les construira comme victimes du système capitaliste. Un regard bienveillant, basé sur une vision harmonieuse de la société, en fera des personnes nécessiteuses. Ces regards portés sur les bénéficiaires changent dès lors en fonction de l'adhésion à des valeurs décrites comme individuelles (Rokeach, 1973 ; Schwartz, 1992). Ces exemples illustrent que le « choix » individuel des valeurs correspond en fait à des modèles collectifs de gestion d'antagonismes sociaux.

Notre hypothèse globale est que la façon dont les individus perçoivent la société et ses antagonismes déterminent leurs prises de position envers l'Etat

social. Ces « perceptions sociétales », décrites en détail au chapitre huit, constituent les principes organisateurs des attitudes sociales (Doise, Clémence & Lorenzi-Cioldi, 1992). Elles permettent d'expliquer pourquoi telle ou telle norme de justice (égalité, équité, équivalence ; Delphy, 2001a) est appliquée pour réguler les rapports sociaux, et quelles responsabilités sont imputées aux différents acteurs sociaux, comme l'individu, la famille, le marché, la société civile, ou l'Etat. Elles interagissent avec les insertions sociales des individus pour donner lieu aux opinions concernant des propositions politiques dans les cinq domaines de l'Etat social suisse investigués dans cette étude: (1) sécurité sociale et vieillesse (AVS), (2) santé et maladie, (3) pauvreté, chômage et sanctions disciplinaires (aide sociale), (4) maternité, et (5) droits collectifs.

C H A P I T R E D E U X

Méthode

Ce chapitre est divisé en trois parties. La première décrira la construction et le contenu du questionnaire à la base de ce projet de recherche. La seconde portera sur la procédure de la récolte des données, et la troisième sera consacrée à la description sociologique des personnes ayant répondu à notre enquête.

Questionnaire

Le fonctionnement et les principes sous-jacents à l'Etat social suisse sont souvent méconnus par le public. Une différenciation claire entre les divers régimes, en termes de leurs objectifs et de leurs modes de financement, reste ardue pour une large partie de la population. Dans ces conditions, il était particulièrement important de construire un questionnaire accessible pour un échantillon représentatif de la population. Plusieurs enquêtes préliminaires effectuées en Suisse Romande avec des échantillons divers ont précédé l'élaboration du questionnaire final. Celui-ci devait être construit comme un moyen de communication entre les chercheurs et les répondant·e·s (Lorenzi-Cioldi, 1997). C'est pourquoi nous avons pris soin d'y émettre des consignes claires pour que les participant·e·s puissent répondre de façon autonome. Les questions ont été exprimées de façon aussi concrète et directe que possible, tout en prévenant des formulations ambiguës. Une fois la version française complétée, le questionnaire a été traduit en Allemand par nos soins, avec consultation et coopération de plusieurs personnes de langue maternelle allemande.

Par la suite, nous allons présenter le questionnaire de façon sélective, c'est-à-dire en excluant les parties qui ne sont pas traitées dans ce rapport (ce qui ne concerne qu'environ 15% du questionnaire). La présentation se fera en fonction de critères théoriques. Pour chaque domaine de l'Etat social, les libellés exacts des questions se trouvent dans les chapitres correspondants. Le questionnaire complet, en français et en allemand, figure dans l'annexe.

Prises de position sur les politiques sociales

Deux types de questions sont distingués dans notre questionnaire : celles qui sollicitent une prise position envers des mesures concrètes de politique sociale, et celles qui expliquent ces prises de position. La première catégorie concerne des mesures qui modifient une politique existante (p.ex. augmentation de l'âge de la retraite), qui transforment le principe sous-jacent à un régime donné (p.ex. financement fiscal de l'assurance maladie) ou qui introduisent une nouvelle politique (p.ex. assurance maternité). Nous avons intégré des propositions sur lesquelles les individus devraient avoir le plus de chance « d'avoir une opinion », à savoir celles qui durant la période de la préparation de l'enquête ont fréquemment été débattues dans l'espace public. Pour éviter autant que possible des interrogations trop « techniques », les formulations des items mettent l'accent sur les principes sous-jacents aux politiques. Pour des novices, il est en effet plus aisé de prendre position par rapport à des principes que par rapport à des aspects plus détaillés liés à la mise en application concrète d'une politique (Clémence, 2001).

Cinq domaines de l'Etat social suisse sont inclus dans l'enquête : l'AVS, l'assurance maladie, l'aide sociale, l'assurance maternité et les droits collectifs.

- L'analyse des opinions envers **l'assurance vieillesse et survivants (AVS)** est fondamentale dans la mesure où ce régime représente le noyau du système de sécurité sociale suisse. Dans le cadre de la 11^{ème} révision de l'AVS, ce régime est au centre de débats qui concernent d'une part la consolidation de ses bases de financement à moyen et à long terme et, d'autre part, l'introduction d'un dispositif de retraite à la carte qui tienne compte de considérations sociales. Ainsi, les questions posées concernent le *principe universaliste de l'AVS* (en comparaison avec le système proportionnaliste de la prévoyance professionnelle), *ses modes de financement, les propositions de transformation de l'âge de la retraite, et l'augmentation ou la diminution des prestations.*
- Un deuxième volet de l'Etat social concerne **l'assurance maladie**. Dans un contexte d'augmentation autant des coûts de la santé que des primes d'assurance, nos questions visent à comprendre sur quelles bases les individus sont prêts à diminuer les coûts et rendre les primes plus supportables, surtout pour les moyens et petits revenus. Les propositions concernent *l'individualisation des primes qui seraient basées sur les*

comportements à risque des assuré·e·s, la non couverture de certaines conditions médicales comme la toxicomanie et l'obésité, la proportionnalisation des primes en fonction du revenu et la création d'une assurance maladie financée par les impôts.

- Le troisième domaine, **l'aide sociale**, constitue une forme de protection sociale subsidiaire qui n'intervient que lorsque d'autres sources de soutien ont été épuisées. Dans ce sens, elle concerne avant tout la gestion sociale de la pauvreté. En Suisse comme ailleurs, ce régime intervient de plus en plus pour soutenir les personnes pour lesquelles les couvertures traditionnelles sont insuffisantes. Les questions générales incluses dans l'enquête concernent *l'augmentation des budgets de l'aide sociale* et l'introduction d'un *revenu minimum d'existence, octroyé à tout·e·s les citoyen·ne·s*. Plusieurs items reflètent la tendance selon laquelle ce régime devient de plus en plus lié à des devoirs de contre-prestations de la part des bénéficiaires (p.ex. concernant *l'obligation de participer à des programmes de formation* ou le *remboursement de l'aide*). Certaines questions se réfèrent au fait que l'octroi de l'aide sociale est directement lié au contrôle des comportements et à des sanctions, infligées en cas d'abus de prestations (p.ex. *retirer l'aide sociale en cas d'abus*). Comme l'aide sociale se trouve souvent associée, dans le sens commun, à la déviance et à certaines catégories sociales comme les étrangers et les toxicomanes, nous analysons également des mesures disciplinaires dans le cadre de ce volet de l'Etat social (p.ex. *favoritisme des suisses dans l'octroi de l'aide, expulsion de requérants d'asile en cas de délit, punition de consommateurs de drogues dures, surveillance vidéo des lieux publics*).
- Dans une quatrième section, nous nous intéressons aux opinions par rapport à **l'assurance maternité**. Mis à part le fait que ce principe constitutionnel ne soit pas encore appliqué au niveau fédéral, cette forme de protection sociale se différencie des autres régimes dans la mesure où elle constitue un droit réservé aux femmes. Elle a aussi été intégrée dans notre enquête pour comprendre pourquoi elle a été refusée à trois reprises dans des votations fédérales. Les questions concernent notamment le *principe même de l'assurance* ainsi que différentes *modalités de financement* de l'assurance (p.ex. *sur le modèle de l'assurance perte de gains*) et d'octroi des subsides (p.ex. *uniquement aux femmes qui en ont besoin, à celles qui travaillent*).

- Le cinquième domaine concerne une série de **droits collectifs**, attribués sur la base de l'appartenance catégorielle des individus (Isin & Wood, 1999). De telles mesures politiques ne font pas partie de la protection sociale proprement dite. L'articulation des droits collectifs avec les politiques sociales constitue cependant un enjeu central pour l'avenir de l'Etat social, car ces droits permettent de dépasser l'exigence d'une nation homogène sur laquelle la plupart des politiques sociales sont implicitement basées. Elles donnent un « contenu démocratique » aux politiques sociales dans la mesure où l'appartenance des individus à des groupes sociaux est légalement et politiquement reconnue (Fitzpatrick, 2002). Elles concernent d'une part des politiques impliquant des investissements financiers (p.ex. des *crèches gratuites, bâtiments adaptés aux besoins des personnes handicapées*) et d'autre part des mesures légales et symboliques (p.ex. *droit de vote pour les étrangers, droit de mariage pour les homosexuels*). Ces droits sont au service du principe de l'égalité des chances, car elles reconnaissent et remédient à des injustices structurelles (p.ex. concernant les inégalités entre hommes et femmes). C'est pourquoi ils sont destinés à promouvoir l'intégration effective de catégories sociales défavorisées par les arrangements sociaux existants.

Principes organisateurs des opinions sur les politiques sociales

Le deuxième type de questions est utilisé pour comprendre comment les opinions sur les mesures politiques se construisent. Autrement dit, il s'agit de variables explicatives (de « prédicteurs ») qui constituent des « principes organisateurs » (Doise, Clémence & Lorenzi-Cioldi, 1992) des prises de position. Une telle distinction entre opinions et principes organisateurs nous permet d'étudier le raisonnement commun par rapport aux politiques sociales. La justification théorique d'un principe organisateur pour comprendre les prises de position sur un domaine social particulier sera développée dans les chapitres respectifs. Ici, nous donnons un aperçu général de l'ensemble des principes organisateurs intégrés dans notre enquête, en indiquant succinctement leurs fondements théoriques.

- Une première série d'items permet notamment de différencier les conceptions publique et privée de la **responsabilité sociale** (Landes, 1998 ; Lister, 1997 ; Pateman, 1988). Ils reflètent des valeurs et des croyances par

rapport à la *responsabilité individuelle, au rôle de la famille, au marché de travail, et à l'Etat* dans la gestion des problèmes sociaux.

- Un deuxième ensemble d'items mesure des **perceptions de la structure sociale**. Ces questions concernent des jugements de la légitimité des inégalités structurelles (p.ex. *entre hommes et femmes* ; Roux, Perrin, Modak & Voutat, 1999) et des croyances par rapport à la stratification sociale (p.ex. *écarts entre riches et pauvres* ; Bobo & Hutchings, 1996). De telles perceptions déterminent dans une grande mesure les stratégies par lesquelles les individus font face à l'appartenance à des catégories défavorisées (Hogg & Abrams, 1988 ; Tajfel & Turner, 1979 ; Wright, 2001).
- Une troisième catégorie générale de principes organisateurs concerne des **jugements de justice sociale** qui conditionnent l'octroi des droits (Feather, 2003 ; Kellerhals, Modak & Perrenoud, 1997 ; Ross & Miller, 2002). Des sentiments de justice et d'injustice issus de comparaisons sociales (p.ex. *norme d'équité et du mérite, privation relative*, Walker & Smith, 2002) et les images défavorables des bénéficiaires (p.ex. *stéréotypes du pauvre paresseux et abuseur*) font partie de cette catégorie, de même que les *explications de la pauvreté* qui attribuent plus ou moins de poids à la responsabilité individuelle (Cook & Barrett, 1992 ; Gilens, 1999 ; Kluegel & Smith, 1986).
- Une quatrième catégorie mesure des **perceptions de la cohésion sociale**, établies par le biais *d'attitudes envers la violation de normes sociales* (Hogg & Abrams, 1988 ; Marques, Páez & Abrams, 1998). Il s'agit notamment de déterminer le rôle joué par des sentiments de menace symbolique dans la construction des opinions sur la légitimité des droits sociaux. Ici, la violation de valeurs perçues comme fondamentales pour la cohésion nationale (p.ex. *hétérosexualité, éducation traditionnelle*) menacent l'ordre social établi. Des *attitudes xénophobes et discriminatoires* constituent également une réaction à une menace symbolique, représentée par la présence étrangère en Suisse.
- La cinquième catégorie se réfère à des **risques personnels** perçus par les répondant·e·s. Il s'agit d'une part d'estimer *l'insécurité économique* (p.ex. *risque de perdre son emploi*) et d'autre part la *vulnérabilité symbolique* (p.ex. *risque d'être discriminé*). Les liens entre ces mesures et les prises de

position envers les politiques sociales pourront être interprétées en termes d'intérêts propres (« *self-interest* ») des individus (Gilens, 1999).

- La sixième catégorie de principes organisateurs évalue le **rapport avec le système politique** et les motivations que les individus ont à intervenir, individuellement et collectivement, sur les prises de décisions qui affectent la vie des citoyen·ne·s. Des mesures sur la *confiance dans les institutions* portent sur le soutien que les individus accordent au système tel que représenté par les autorités politiques et légales (Citrin & Muste, 1999). Une confiance élevée indique que les institutions fonctionnent « comme ils devraient » et qu'elles sont au service du bien commun (Tyler, 1990). Une autre question mesure un *sentiment d'impuissance* et d'aliénation (« *ne pas pouvoir influencer les décisions du gouvernement* »), proche du concept durkheimien d' « anomie », et qui résulte dans le désengagement civique de l'individu (Reef & Knoke, 1999). Finalement, des attitudes envers différentes associations de la *société civile* (p.ex. défendant les droits des femmes ou des immigrés) indiquent le soutien à l'engagement collectif, notamment en faveur des intérêts de groupes minoritaires et défavorisés (Abrams & Randsley de Moura, 2002).

Toutes les *échelles de réponse* étaient à six points, allant généralement de 1 (« *Pas du tout d'accord* ») à 6 (« *Tout à fait d'accord* »), avec indication explicite des positions intermédiaires (« *Pas d'accord* », « *Plutôt pas d'accord* », « *Plutôt d'accord* » et « *D'accord* »). Cette échelle a été choisie pour pouvoir dichotomiser les réponses (en regroupant les réponses positives et négatives), de même que pour éviter l'ambiguïté liée aux réponses au milieu d'une échelle (entre position attitudinale intermédiaire et réponse « par défaut » lorsque l'individu est peu sûr de son opinion).

Ancrage sociologique

Les trois dernières pages du questionnaire étaient consacrées aux données biographiques des répondant·e·s. Les informations récoltées concernent le *sexe*, *l'âge*, *la nationalité* (et, le cas échéant, la durée de séjour en Suisse), *l'état civil* (avec, le cas échéant, nombre d'enfants), *l'appartenance* et *la pratique religieuse*, *l'éventuelle connaissance de personnes au bénéfice de certaines prestations sociales* (p.ex. chômeurs, handicapés, toxicomanes), *le revenu*

mensuel individuel et du ménage, l'activité professionnelle (y compris celles des parents), le niveau de formation, la fréquence de lecture de journaux et de discussions politiques, l'orientation politique et finalement la préférence pour des partis politiques. Les résultats présentés dans ce rapport seront notamment analysés en fonction *du sexe, de l'âge, de la région linguistique (Alémanique vs. Romand), de la nationalité et du niveau de formation.*

La particularité de ce questionnaire, comparé à des enquêtes internationales similaires, réside dans le fait qu'elle tient compte des spécificités nationales. Les items ont pu être formulés de façon plus concrète et adaptés à la situation suisse, notamment en ce qui concerne les questions sur les différents domaines de l'Etat social. Nous sommes ainsi en mesure d'analyser avec plus de précision la construction des opinions. En même temps, nous avons repris certaines mesures des enquêtes internationales afin de rendre une partie de nos données comparables avec d'autres enquêtes (p.ex. *dépenses de l'Etat*).

Procédure

Choix des villes

L'enquête a été effectuée auprès d'un échantillon représentatif de quatre villes suisses, Lausanne, Neuchâtel, Berne et St-Gall. Ce choix reflète autant un objectif important de l'étude qui visait à comparer les deux régions linguistiques qu'une série de contraintes auxquelles nous avons dû faire face. Ainsi, pour des raisons budgétaires cette recherche n'est basée que sur les opinions d'un échantillon urbain. Aussi, la région tessinoise est absente de la comparaison.

Le choix des quatre villes est fondé sur plusieurs critères. Le premier est pragmatique et concerne la possibilité d'avoir pu obtenir de la part des administrations municipales un fichier d'habitants aléatoire. Après plusieurs refus (notamment pour des raisons de protection de données), notre choix s'est arrêté sur les quatre villes mentionnées. Aussi, elles semblaient être comparables en termes de taille (deux villes, Lausanne et Berne, avec plus de 100'000 habitants, et deux villes de taille moyenne, Neuchâtel et St-Gall).

Afin de vérifier leur statut de représentants « typiques » des régions Romand et Alémanique, nous avons réalisé des analyses secondaires avec les données ISSP 1997 (« *L'avenir du monde de travail* »). Une série d'analyses de classification hiérarchique (« *Cluster analysis* ») sur les variables pertinentes par rapport à notre travail (p.ex. sur le *rôle de l'Etat*) a permis de constater que les

cantons de Vaud et de Neuchâtel se regroupaient régulièrement avec les autres cantons romands, alors que Berne et St-Gall s'associaient aux autres cantons alémaniques. Malgré le fait que ces résultats portaient sur le niveau cantonal, nous étions assurés du bien-fondé du choix de villes.

Echantillonnage

Outre le lieu de résidence, les critères d'échantillonnage concernaient le sexe, l'âge et le statut de résident. La population interrogée devait être composée d'autant d'hommes que de femmes, être âgée entre 20 et 65 ans (ce qui correspond à la tranche des personnes professionnellement actives) et être de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis B ou C (ce qui exclut notamment les requérants d'asile).

Environ 200 répondant·e·s par ville étaient requis pour aboutir à un échantillon représentatif. Anticipant un taux de refus de 60%, nous avons demandé aux offices de la population respectives de nous fournir des listes aléatoires de 500 habitants. Les adresses des habitants figuraient sur ces listes, mais elles n'incluaient pas leurs numéros de téléphones. Après avoir commencé la récolte des données, nous nous sommes cependant vite aperçus d'avoir sous-estimé la proportion de personnes inatteignables, soit parce qu'ils ne répondaient pas aux appels répétés des enquêteurs, soit parce que leur numéro de téléphone était introuvable (voir Tableau 1). Le quota de 200 personnes par ville n'a ainsi pas pu être atteint avec les 500 adresses fournies par chacune des administrations municipales. La raison principale de cette difficulté tient au recours de plus en plus courant aux téléphones portables qui souvent remplacent la ligne fixe.

Nous étions donc contraints de compléter nos listes. Demander à nouveau les administrations concernées était problématique, car il était impossible de produire des listes complémentaires qui excluaient du deuxième tirage les personnes déjà retenues par le premier. Dès lors, nous avons créé par nos propres soins une procédure d'échantillonnage complémentaire qui répondait, dans la mesure du possible, aux mêmes critères que le tirage aléatoire officiel. D'abord, le nombre d'adresses manquantes pour chaque ville a été estimé, en prévoyant un taux de refus d'environ 60 % (environ 100 adresses par ville, voir Tableau 1). A l'aide des noms et adresses figurant dans les annuaires téléphoniques des villes respectives, nous avons ensuite pu compléter les listes. Afin de contrôler la répartition alphabétique des nouvelles adresses (en Suisse

alémanique il existe par exemple plus de noms qui commencent par « W » qu'en Suisse romande), le nombre total de pages de chaque annuaire a été divisé par le nombre d'adresses manquantes (p.ex. 700 pages divisé par 100 adresses = un nouveau nom toutes les 7 pages). Le premier nom qui figurait sur chacune de ces pages a été retenu. Pour respecter la stratification de l'échantillon, la recherche de nouvelles adresses a été effectuée séparément pour les hommes et les femmes. Finalement, pour obtenir l'information de contact la plus récente, les numéros de téléphone ont été cherchés dans une base de données en ligne (<http://switchetv.switch.ch>). Environ 15% des répondant·e·s de l'échantillon final ont été sélectionnés par le biais de cette procédure.

Cette méthode a cependant aussi des inconvénients : ainsi, l'âge des personnes n'a pas pu être contrôlé à priori. La sélection définitive a dès lors dû être fait lors du premier contact téléphonique. Un autre problème concerne le fait que souvent ce n'est que le prénom du mari qui figure dans l'annuaire. Ceci aurait pu biaiser l'échantillon dans le sens que plus de femmes célibataires que mariées auraient été retenues. Nous avons essayé de limiter ce biais en retenant le nom d'une femme mariée si celle-ci était en haut de la page à la place du premier nom d'une femme supposée célibataire.

Récolte des données par entretiens face-à-face

Les données ont été récoltées par des entretiens individuels en face-à-face, généralement au domicile des répondant·e·s. Même si la qualité statistique des données varie peu en fonction de la méthode de récolte (Scherpenzeel, 2001), celle-ci doit être adaptée au contenu de l'enquête. Cette méthode a été retenue, car elle présente plusieurs avantages pour notre recherche : le thème des politiques sociales est particulièrement complexe et, pour certains, paraît fastidieux. Beaucoup de personnes pourraient par conséquent être découragées à y répondre par un questionnaire envoyé à domicile. La présence discrète et des encouragements mesurés de la part d'un enquêteur ou d'une enquêtrice, par contre, peuvent rassurer les répondant·e·s. Un remplissage concentré du questionnaire est ainsi favorisé, ce qui diminue le nombre de réponses manquantes. Cette méthode garantit également que le questionnaire est rempli de façon autonome ce qui est particulièrement important dans certaines relations de couple dans lesquelles l'homme est tenté de « conseiller » la femme, notamment sur des thématiques politiques. La longueur du questionnaire (d'une

durée moyenne d'environ une heure) et l'inclusion d'explications complémentaires rend des passations par téléphone moins appropriées.

La méthode a cependant aussi des désavantages, au niveau pratique d'abord. Elle a un coût élevé (dans notre cas CHF 65.- par questionnaire), elle prend plus de temps que des passations téléphoniques, et elle implique la formation et l'encadrement d'enquêteurs et d'enquêtrices. Même s'il n'existe pas de consensus à ce sujet, il semblerait que cette méthode est davantage exposée aux effets de la désirabilité sociale et aux biais d'acquiescence (Fowler, 2002 ; Scherpenzeel, 2001 ; Weisberg, Krosnick & Bowen, 1989). Dans un entretien personnel, un rapport de confiance se développe entre enquêtrice et répondant·e qui rend l'accord avec les propositions à évaluer plus probable, et ceci d'autant plus lorsqu'elles comportent une dimension normative (il est p.ex. plus désirable de se montrer solidaire plutôt qu'égoïste).

Sélection et formation des enquêteurs et enquêtrices

Dans les quatre villes, 40 interviewers (environ 10 par ville) ont été engagés pour mener à bien la récolte des données, parmi eux 15 hommes et 25 femmes. La majorité d'entre eux étaient suisses, et avaient entre 18 et 30 ans. Chacun·e devait faire passer une vingtaine de questionnaires. La majorité d'entre eux a été recrutée par le biais d'annonces d'offre d'emplois dans les universités de Lausanne, Neuchâtel et Berne. Les interviewers de ces trois villes étaient exclusivement des étudiant·e·s universitaires, pour la plupart en sciences humaines (et donc au moins un peu sensibilisés à de tels procédés d'enquête). A St-Gall, une partie des enquêteurs était constituée par des étudiant·e·s d'un collège local en année de maturité, et une autre partie par des personnes en formation, recrutées par le biais de contacts personnels.

Une journée de formation a été organisée au mois de septembre 2001 dans chacune des quatre villes. A cette occasion, les questionnaires vierges, une liste personnalisée d'adresses à contacter, des enveloppes-réponses affranchies pour le renvoi des questionnaires remplis, une copie de la lettre d'information envoyée aux potentiels répondant·e·s ainsi qu'une brochure avec des consignes pour les passations (importance de la première prise de contact par téléphone, présentation de la recherche, garantie de l'anonymat, comportement lors des passations, quelques explications à fournir aux répondant·e·s concernant des questions particulièrement complexes) ont été transmises aux interviewers. Nous avons également fourni des informations de base concernant la politique sociale

actuellement menée en Suisse pour qu'ils puissent répondre aux éventuelles questions soulevées par les répondants.

Entretiens

L'enquête a été réalisée entre le 20 septembre et fin décembre 2001 auprès de 769 personnes en ville de Lausanne, Neuchâtel, Berne et Saint-Gall. Un premier contact a été établi par le biais d'une lettre envoyée à chaque personne présente sur la liste d'adresses. Dans cette lettre, les objectifs de l'enquête et la thématique générale étaient présentés. Les potentiels répondant·e·s étaient informés qu'ils seraient contactés par téléphone dans les jours suivants par une personne qui leur demanderait un rendez-vous pour effectuer l'enquête à leur domicile.

Dans un premier temps, 960 lettres (en moyenne 24 lettres par interviewer), 480 à des hommes et 480 à des femmes, ont été envoyées par nos soins (les interviewers n'envoyaient pas de lettres). Les adresses correspondantes ont été fournies aux enquêteurs. Ceux-ci attendaient environ une semaine après l'envoi de la lettre avant d'appeler les personnes afin de décrocher un rendez-vous. Une fois le rendez-vous fixé, les enquêteurs se rendaient au domicile des répondant·e·s (ou dans un endroit de leur choix) et leur soumettaient le questionnaire. La passation s'effectuait en face à face, l'interviewer suivant pas à pas la progression de l'enquête pour pouvoir répondre aux éventuelles questions des répondant·e·s. Le rôle de l'interviewer était avant tout de garantir le bon déroulement de la passation, en rassurant et aidant la personne interviewée quand cela était nécessaire. Ils devaient tout de même contrôler discrètement que toutes les questions soient répondues dans le bon ordre et intervenir si ce n'était pas le cas. La durée moyenne des passations était d'environ 60 minutes, avec cependant une variabilité considérable (entre 20 minutes et 2h30).

Les interviewers avaient à disposition une deuxième liste de 24 adresses. La lettre a été envoyée aux personnes de cette deuxième liste uniquement une fois la première volée épuisée. Des contacts quasi-quotidiens avec les enquêteurs étaient nécessaires afin de coordonner l'envoi des lettres supplémentaires et les appels des enquêteurs aux répondant·e·s concernés. A la fin des passations chaque interviewer a renvoyé la liste d'adresses avec des annotations relatives aux acceptations et aux refus (et les raisons du refus dans la mesure du possible).

Afin de contrôler que les enquêteurs se sont rendus au domicile des personnes, nous avons effectué une série de contrôles sélectifs en appelant nous-mêmes les répondant·e·s respectifs. C'est ainsi que nous avons découvert deux cas de fraude parmi les enquêteurs à St-Gall. Leurs questionnaires ont dès lors dû être éliminés de notre base de données. C'est pour cette raison que l'échantillon st-gallois est légèrement plus réduit que les trois autres échantillons.

Tableau 1 : Construction de l'échantillon

	Acceptation		Refus		Sans téléphone		Inatteignables		Contacts totaux	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
LAUSANNE	94	101	102	100	55	48	49	32	300	281
Total (H +F)	195		202		103		81		581	
Taux bruts	33.6%		34.8%		17.7%		13.9%			
Taux nets	49.1%		50.9%							
NEUCHÂTEL	103	95	126	100	64	52	42	32	335	279
Total (H +F)	198		226		116		74		614	
Taux bruts	32.2%		36.8%		18.9%		12.1%			
Taux nets	46.7%		53.3%							
Total CH Romande	393		428		219		155		1195	
Taux bruts	32.9%		35.8%		18.3%		13.0%			
Taux nets	47.9%		52.1%							
BERNE	95	99	84	116	62	50	43	44	284	309
Total (H +F)	194		200		112		87		593	
Taux bruts	32.7%		33.7%		18.9%		14.7%			
Taux nets	49.2%		50.8%							
ST-GALL	82	100	85	95	52	43	47	59	266	297
Total (H +F)	182		180		95		106		563	
Taux bruts	32.3%		32.0%		16.9%		18.8%			
Taux nets	50.3%		49.7%							
Total CH Alémanique	376		380		207		193		1156	
Taux bruts	32.5%		32.9%		17.9%		16.7%			
Taux nets	49.7%		50.3%							
Total SUISSE	769		808		426		348		2351	
Taux bruts	32.7%		34.4%		18.1%		14.8%			
Taux nets	48.8%		51.2%							

Note : H = Hommes, F = Femmes

Taux de réponse

Au total 2351 lettres ont été envoyées (351 à des personnes sélectionnées par nos soins). Parmi tous les contacts établis, 32.9% sont restées sans suite, autant à cause de numéros de téléphone non-identifiables qu'à cause du fait que les personnes étaient inatteignables pendant plusieurs jours ou semaines de suite. Parmi les 1577 personnes contactées personnellement par les interviewers, 769 ont accepté de participer à l'enquête ce qui correspond à un taux de réponse net de 48.8%. Compte tenu du fait qu'il s'agit d'un échantillon urbain, que l'unité d'échantillonnage est un individu plutôt qu'un ménage, et que le thème peut paraître fastidieux, ce taux de réponse global peut être considéré comme satisfaisant (Fowler, 2002).

Le Tableau 1 donne les détails des taux de réponse en fonction des quatre villes, en distinguant quatre suites possibles à l'envoi des lettres : l'acceptation de participer à l'enquête, le refus de participer suite à la prise de contact par l'interviewer, l'impossibilité d'identifier numéro de téléphone et l'inaccessibilité des personnes malgré l'existence d'un numéro de téléphone.

Le tableau montre que les différences entre les villes et les régions linguistiques sont minimales quant à leurs taux de réponses. Le taux de réponse net le plus élevé se trouve à St-Gall (50.3%) et le taux le plus bas à Neuchâtel (46.7%). En Suisse alémanique, les taux de réponse sont un peu plus élevés (49.7%) qu'en Suisse romande (47.9%). Les taux d'acceptation entre hommes et femmes semblent également relativement homogènes.

Tableau 2 : Raisons des refus de participation à l'enquête

	Suisse Romande	Suisse Alémanique
Manque de temps (travail, études)	40%	43%
Pas intéressé et/ou concerné	23%	24%
Maîtrise insuffisante de la langue	8%	17%
Ne participent pas aux enquêtes (inutile, trop souvent sollicité)	3%	3%
Etudient ou travaillent hors ville, ont un 2 ^{ème} domicile	12%	--
Problèmes personnels (maladie, décès de proches)	3%	2%
N'ont pas reçu la lettre	--	4%
En vacances (contactés par natel)	3%	1%
Sujet trop compliqué, pas d'opinions	1%	1%
Pas envie de répondre	6%	6%
<i>Total</i>	100%	100%

Finalement, les raisons invoquées pour le refus de participation, selon la région linguistique, sont indiquées dans le Tableau 2. Ici aussi on constate une homogénéité entre les deux régions. Près de la moitié des personnes indiquent que leur refus est dû au « *Manque de temps* », et un quart ne se sent *pas concerné* par le sujet. La seule différence notable entre les refus romand et alémanique concerne l'argument de la non-maîtrise de la langue, plus répandu en Suisse alémanique. Ce décalage suggère que davantage d'étrangers aient refusé de répondre dans les villes alémaniques.

Population

Caractéristiques sociologiques : les variables d'ancrage

Une série de caractéristiques sociologiques sera utilisée comme des « variables d'ancrage » (Doise, Clémence & Lorenzi-Cioldi, 1992) des prises de position envers les politiques sociales. L'objectif de cette section est donner un aperçu général des caractéristiques sociologiques de notre échantillon, tout en mettant en évidence les multiples relations d'interdépendance qui existent entre elles. Nous donnerons également des indications sur la représentativité de notre échantillon par rapport à la population globale.

Dans les quatre villes, 769 personnes ont participé à l'enquête. Le Tableau 3 donne la composition de l'échantillon en fonction des catégories de sexe, de nationalité, d'âge, du niveau de formation, de l'orientation politique et du risque économique perçu. Dans l'ensemble, 395 (51.4%) femmes ont participé à l'enquête, et 638 (83.0%) des répondant·e·s sont de nationalité suisse (parmi lesquels se trouvent 92 double nationaux). Les étranger·e·s (17.0%) proviennent surtout de pays limitrophes et d'Europe occidentale (5.9%), d'Europe du Sud (y compris l'Italie, 6.9%). Les autres parties de l'Europe ou du reste du monde ne comptabilisent que 4.3%. L'âge moyen des répondant·e·s est de 40.7 ans. Le niveau de formation est élevé : 62 personnes (8.1%) ont suivi la formation obligatoire, 244 (31.9%) ont terminé un apprentissage, 259 (33.8%) ont suivi une formation secondaire supérieure ou mené à terme une haute école spécialisée, et 201 (26.2%) ont achevé des études universitaires. Au niveau de l'orientation politique, 132 (17.4%) se déclarent sympathisants de la gauche, 211 (27.9%) de la gauche modérée, 127 (16.8%) du centre politique, 94 (12.4%) de la droite modérée, 13 (1.7%) de la droite, et 180 (23.8%) ne déclarent aucune préférence politique. Finalement nous incluons aussi une mesure subjective de

statut social parmi ces variables sociologiques : le risque économique perçu. Cette indication est basée sur un item dans lequel les individus devaient estimer sur une échelle à six points (allant de ‘très improbable’ à ‘très probable’) la probabilité que « dans les prochaines ils devaient se serrer la ceinture pour boucler les fins de mois ». La mesure dichotomique utilisée tout au long des analyses est basée sur un regroupement des réponses estimant ce risque ‘très improbable’, ‘improbable’ ou ‘plutôt improbable’ (Bas risque économique) et ‘plutôt probable’, ‘probable’ ou ‘très probable’ (Haut risque économique). Dans notre échantillon, 61.1% se sentent économiquement à risque.

Il existe des variations parfois considérables dans la répartition des variables d’ancrage entre les quatre villes. Par la suite, chacune des six catégories sociologiques sera brièvement commentée.

Sexe

Les deux catégories de sexe sont également représentées. L’analyse du chi-carré ($X^2 = 1.9$, différence non-significative par rapport à une distribution aléatoire) montre une répartition équitable entre les villes.

Nationalité

L’analyse du chi-carré suggère que la différence de répartition en termes de *nationalité* est la plus marquée, les deux échantillons alémaniques comportant une proportion clairement plus faible d’étranger·e·s (8.2%) que les villes Romandes (25.4%). Pour déterminer dans quelle mesure il s’agit d’un biais d’échantillonnage ou d’une différence reflétant la proportion réelle de la population étrangère, les taux officiels (tels que calculés par les administrations municipales) ont été comparés aux proportions d’étranger·e·s dans notre enquête. Ainsi, en décembre 2001, la ville de Lausanne comptait 36.1% d’étrangers (28.2% dans notre enquête) et la ville de Neuchâtel 31.0% (comparé à 22.7%), alors que St-Gall comptait 27.4% d’étrangers (7.7% de nos répondant·e·s) et Berne 21.1% (8.8%). Ces chiffres montrent que notre échantillon sous-estime la proportion de la population étrangère dans les quatre villes, et plus particulièrement dans les deux villes Alémaniques.

Cette sous-représentation tient à plusieurs facteurs. D’abord, nos critères *d’échantillonnage* stipulaient l’inclusion des étranger·e·s titulaires d’un permis B ou C. La proportion d’étranger·e·s titulaires d’autres types de permis est cependant trop limitée pour expliquer l’intégralité du décalage.

Tableau 3 : Composition de l'échantillon en fonction des quatre villes participantes à l'enquête (N = 769)

	Sexe		Nationalité		Age				Formation				Orientation politique					Risque éco.		
	F	H	CH	Etr.	20-34	35-49	50-65	<i>m</i>	Oblig.	Appr.	HES	Univ.	Gau.	GM	Cen.	Droite	Apol.	Bas	Haut	
Lausanne	N	101	94	140	55	53	73	69	43.1	19	54	60	62	43	47	26	27	51	59	136
N = 195	%	51.8	48.2	71.8	28.2	27.2	37.4	35.4		9.7	27.7	30.8	31.8	22.2	24.2	13.4	13.9	26.3	30.3	69.7
Neuchâtel	N	95	103	153	45	74	67	57	40.9	16	59	61	60	22	53	29	35	56	73	121
N = 198	%	48.0	52.0	77.3	22.7	37.4	33.8	28.8		8.2	30.1	31.1	30.6	11.3	27.2	14.9	17.9	28.7	37.6	62.4
Berne	N	99	95	177	17	88	66	40	38.0	7	54	74	58	48	63	30	18	30	85	108
N = 194	%	51.0	49.0	91.2	8.8	45.4	34.0	20.6		3.6	28.0	38.3	30.1	25.4	33.3	15.9	9.5	15.9	44.0	56.0
St-Gall	N	100	82	168	14	72	53	57	41.0	20	77	64	21	19	48	42	27	43	80	102
N = 182	%	54.9	45.1	92.3	7.7	39.6	29.1	31.3		11.0	42.3	35.2	11.5	10.6	26.8	23.5	15.1	24.0	44.0	56.0
Total	N	395	374	638	131	287	259	223		62	244	259	201	132	211	127	107	180	297	467
	%	51.4	48.6	83.0	17.0	37.3	33.7	29.0	40.7	8.1	31.9	33.8	26.2	17.4	27.9	16.8	14.1	23.8	38.9	61.1
X ² (dl)		(3)=1.9, n.s.		(3) = 42.4***		(6) = 18.7**				(9) = 37.7***				(12) = 40.5***					(3) = 10.4*	

Note : F = Femmes, H = Hommes ; Nationalité CH inclut double nationaux ; Orientation politique : GM = Gauche modérée, échelle en cinq points (Droite et Droite modérée ont été regroupées), apolitique = sans indication de préférence ; Risque économique : probabilité estimée (Improbable vs. Probable) de « Devoir se serrer la ceinture pour boucler les fins de mois » dans les prochaines années.

*** = p < .001, ** = p < .01, * = p < .05.

Concernant le décalage entre les régions romande et alémanique, il est possible que les populations étrangères respectives présentent des caractéristiques distinctes (p.ex. en termes d'origine et de langue). Une indication qui va dans ce sens est constituée par les durées de résidence en Suisse significativement différentes dans les quatre villes, $F(3, 90) = 3.5$, $p < .05$. Elle est la plus longue à Lausanne (22.4 ans), comparée à Neuchâtel (14.5 ans), Berne (13.4 ans) et St-Gall (11.8 ans). Il est toutefois difficile à estimer dans quelle mesure ce décalage se retrouve dans la population étrangère globale des quatre villes. En termes d'origine, cependant, aucun pattern clair de différences entre les villes n'est mis en évidence, la grande majorité étant partout constituée par des ressortissants de l'Union Européenne.

Ainsi, les étranger·e·s vivant en Suisse alémanique maîtrisent peut-être objectivement moins bien l'allemand que les étranger·e·s vivant en Suisse romande maîtrisent le français. Mais il est aussi plausible que les premiers se *sentent* plus incompetents que les seconds à participer à une telle enquête. Un tel décalage reflète possiblement l'existence de stéréotypes d'incompétence associés au statut social généralement bas des étrangers (Glick & Fiske, 2001). Dans une telle situation, les membres des minorités veulent éviter des situations où ils pensent être évalués, même implicitement, pour ne pas confirmer le stéréotype défavorable par des « mauvaises » performances (Steele & Aronson, 1995). C'est pourquoi les étranger·e·s se sentiraient moins aptes et moins concernés à répondre à des questions relatives au système suisse de politiques sociales, outre le fait que les nouveaux arrivants sont probablement moins familiers avec le système. Cette « menace stéréotypique » serait plus prégnante dans les villes alémaniques.

Age

L'analyse du chi-carré ($X^2 = 18.7$) montre que les catégories d'âge ne sont pas réparties non plus au hasard entre les quatre villes. L'inspection des moyennes d'âge montre que l'échantillon lausannois est le plus âgé (43.1 ans), tandis que la ville de Berne abrite la population la plus jeune (38.0 ans), St-Gall et Neuchâtel étant proche de la moyenne globale (40.7 ans).

Nous sommes en mesure d'évaluer le degré de correspondance entre l'âge de notre échantillon et la structure d'âge au niveau national. Pour l'année 2001, la population totale des actifs (20 – 64 ans) s'élevait à 4'467600 personnes. Parmi elles, 46% avaient entre 20 à 39 ans, et 54% étaient âgées

entre 40 à 64 ans. Après recodage de nos données, nous trouvons pour les catégories d'âge respectives 51% et 49%. L'écart étant de l'ordre 5%, notre échantillon est donc relativement jeune par rapport à l'ensemble de la population suisse. Trois facteurs peuvent expliquer cette relative « jeunesse ».

D'abord, il est plausible que la population urbaine soit en moyenne quelque peu plus jeune que la population rurale. Ensuite, les enquêteurs étant tous des jeunes, majoritairement des étudiant·e·s, il se peut que certains refus de la part des personnes plus âgées aient été motivés par la distance d'âge qui séparait les deux groupes (Bourdieu, 1993). Finalement, la raison principale pour justifier le refus de participation était le « *manque de temps* » (40 % des refus en Suisse romande et 43% en Suisse alémanique). Il est probable que les personnes les plus jeunes aient eu plus de temps (ou ont pris plus de temps) pour répondre au questionnaire que les personnes plus âgées, plus difficiles à joindre et disposant de moins de temps. A Berne, le cumul de ces facteurs aurait contribué à un échantillon plus jeune que dans les trois autres villes.

Formation

Le niveau de formation différencie également les quatre villes. Si on constate peu de différences entre Neuchâtel et Lausanne, le niveau de formation est globalement plus bas à St-Gall (53.3% des participants ont complété la scolarité obligatoire ou terminé un apprentissage) et plus élevé à Berne (31.6%). En termes du niveau de formation, la différence entre les deux villes alémaniques est alors plus marquée qu'entre les deux régions linguistiques.

Nous utiliserons le niveau de formation comme indicateur principal du statut social des individus. Bien que nous disposions aussi de mesures de revenu (auxquelles le niveau de formation est fortement corrélé), la formation s'est avérée une mesure plus fiable du statut. En ces termes, on trouve donc le plus de participants de bas statut et le moins de répondant·e·s de haut statut à St-Gall.

Risque économique perçu

Le risque économique perçu constitue un indicateur de l'insécurité économique individuelle qui peut conduire à des sentiments de vulnérabilité sociale. Elle est utilisée pour déterminer la signification accordée à la position sociale telle qu'objectivement déterminée par le niveau de formation. Plus de 60% de l'échantillon global se déclarent inquiets par rapport à leur avenir économique, un taux absolu considérable. Ce sentiment est encore plus

prononcé dans les deux villes romandes, notamment à Lausanne, alors que Berne et St-Gall affichent des niveaux d'insécurité légèrement inférieurs.

Orientation politique

Les répondant·e·s des quatre villes se différencient aussi en termes de leur orientation politique. A Berne, 58.7% des répondant·e·s se réclament de la gauche ou de la gauche modérée, alors qu'à Lausanne le taux correspondant est de 46.4%, à Neuchâtel 38.5% et à St-Gall de 37.4%. A St-Gall on trouve le plus de centristes (23.5%), alors qu'à Berne il n'y a que 15.9% qui n'indiquent aucune préférence politique.

Tableau 4 : Comparaison entre orientation politique de l'échantillon (sans apolitiques) et composition des conseils municipaux des quatre villes

	Proportion de sièges de gauche dans conseils municipaux (2001)	Orientation politique de l'échantillon (% gauche parmi répondant·e·s ayant déclaré une préférence)	Ecart
Lausanne	55	63.0	+ 8.0
Neuchâtel	58.5	53.2	- 5.3
Berne	55	69.8	+ 14.8
St-Gall	38.1	49.3	+ 11.2

Pour une enquête sur les opinions sur les politiques sociales il est important de savoir dans quelle mesure ces valeurs reflètent les proportions réelles de l'orientation politique des habitants des quatre villes. Pour ce faire, tous les partis politiques siégeant dans les conseils municipaux respectifs ont été classés en 'gauche' ou 'droite'¹. La proportion de sièges attribués aux partis de gauche est reportée dans le Tableau 4. Nous comparons ensuite la proportion de notre échantillon se déclarant de gauche ou de gauche modérée (en excluant les apolitiques) à la composition des conseils municipaux des quatre villes. Les résultats montrent que selon ce critère, l'orientation de gauche semble être surreprésentée à Berne notamment, et dans une moindre mesure aussi à St-Gall et à Lausanne. A Neuchâtel, par contre, l'inverse se produit. Nous pouvons en conclure que l'orientation politique de gauche est légèrement surreprésentée dans notre échantillon, même si les écarts par rapport à la composition des conseils municipaux reste limitée. Ce biais est probablement dû au thème même de la recherche, plus proche d'un « domaine de la gauche ».

¹ Certains petits partis ne pouvaient pas être classés sans ambiguïté en « gauche » ou « droite » (p.ex. EVP, Indépendants). Le résultat global n'en est pas affecté.

Comparée aux autres variables sociologiques, l'orientation politique occupe un statut particulier dans cette étude. Contrairement à la plupart des autres recherches sur l'opinion publique (et *a fortiori* celles sur les politiques sociales) nous ne ferons que très rarement référence à l'orientation politique dans les analyses qui vont suivre. La raison est que nous ne considérons pas l'orientation politique comme une variable explicative, mais plutôt comme une variable qu'il s'agit d'expliquer. Analyser les opinions en termes d'une opposition entre l'adhésion à la gauche ou à la droite comporte le risque d'une explication tautologique, car elle ne permet ni de savoir comment les individus raisonnent sur les politiques, ni pourquoi ils adhèrent aux idées représentées par la gauche ou par la droite politique en premier lieu. Par ailleurs, une telle distinction occulte aussi des divergences parfois considérables au sein même des mouvements de gauche et de droite.

Parce que l'orientation politique ne sera pas utilisée comme variable indépendante, nous présentons ici de façon plus détaillée les liens entre l'orientation politique et les autres variables sociologiques (Tableau 5). En ce qui concerne le *sexe*, les femmes sont surreprésentées dans l'orientation de gauche et chez les apolitiques, alors qu'on trouve plus d'hommes centristes et de droite. L'effet de la *nationalité* est le plus marqué pour les apolitiques chez lesquels on trouve plus qu'un quart d'étrangers. *L'âge* est clairement lié à l'orientation politique : la proportion de jeunes diminue au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'orientation de la gauche, alors que les personnes âgées deviennent de plus en plus nombreux dans les orientations de droite. L'âge n'a par contre pas d'effet net sur l'apolitisme. Le *niveau de formation* structure aussi l'orientation politique. Les personnes peu formées sont surreprésentées dans la catégorie des apolitiques. Les apprentis ont plus de chances d'adhérer aux idées de la droite plutôt que de la gauche. La formation secondaire supérieure, par contre, favorise des positions de gauche. Une formation universitaire, quant à elle, peut aboutir autant à des prises de position de gauche que de droite. Le *risque économique* perçu, finalement, amène autant des positions de gauche (mais moins les positions de la gauche modérée) qu'elle favorise des positions centristes. Cette insécurité est par contre antinomique à la pensée de droite, mais semble surtout conduire au désengagement politique.

Tableau 5 : Composition de l'échantillon en fonction de l'orientation politique (N = 757)

		Sexe		Nationalité		Age			Formation				Risque éco	
		F	H	CH	Etr.	20-34	35-49	50-65	Oblig	Appr	HES	Univ.	Bas	Haut
Gauche	N	76	56	110	22	58	49	25	6	26	61	39	43	88
	%	57.6	42.4	83.3	16.7	43.9	37.1	18.9	4.5	19.7	46.2	29.5	32.8	67.2
Gauche modérée	N	110	101	181	30	89	73	49	8	50	89	64	96	115
	%	52.1	47.9	85.8	14.2	42.2	34.6	23.2	3.8	23.7	42.2	30.3	45.5	54.5
Centre	N	58	69	107	20	40	39	48	10	52	32	33	47	79
	%	45.7	54.3	84.3	15.7	31.5	30.7	37.8	7.9	40.9	25.2	26.0	37.3	62.7
Droite	N	42	65	95	12	30	33	44	5	35	36	30	59	48
	%	39.3	60.7	88.8	11.2	28.0	30.8	41.1	4.7	33.0	34.0	28.3	55.1	44.9
Apolit.	N	106	74	134	46	67	61	52	31	80	41	27	49	128
	%	58.9	41.1	74.4	25.6	37.2	33.9	28.9	17.3	44.7	22.9	15.1	27.7	72.3
X² (dl)		(4) = 14.1**		(4) = 13.1*		(8) = 23.5**			(12) = 80.4***				(4) = 27.2***	

Note : Orientation politique : échelle en cinq points (Droite et Droite modérée ont été regroupées), apolitique = sans indication de préférence ; F = Femmes, H = Hommes ; Nationalité CH inclut double nationaux ; Risque économique : probabilité estimée (Improbable vs. Probable) de « Devoir se serrer la ceinture pour boucler les fins de mois » dans les prochaines années.

*** = $p < .001$, ** = $p < .01$, * = $p < .05$.

Structure des variables d'ancrage

Finalement, il reste à examiner les liens entre les variables d'ancrage. Le Tableau 6 donne les corrélations entre ces indicateurs². Le lien le plus fort est observé entre Région et Nationalité ($r = -.229$), les étrangers étant plus nombreux parmi les répondants romands. Concernant les autres liens significatifs, l'insécurité économique est associée à un niveau de formation bas ($r = -.144$), à la région romande ($r = -.103$), et aux femmes ($r = -.093$) ; les hommes sont mieux formés que les femmes ($r = .128$), de même que les jeunes par rapport aux personnes plus âgées ($r = -.126$) ; les Alémaniques sont plus jeunes que les Romands ($r = -.102$), et les hommes légèrement surreprésentés chez les étrangers ($r = .085$). Ces liens sont relativement faibles et peuvent être statistiquement contrôlés dans les analyses qui suivent.

Une analyse factorielle des correspondances permet de résumer graphiquement les multiples liens qui existent entre les variables d'ancrage (Figure 1). L'analyse inclut les variables discutées dans cette section, avec en

² Sexe, Région, Nationalité et Risque économique sont des variables dichotomiques, Âge (3 modalités) et Formation (4 modalités) sont traitées comme variables ordinales.

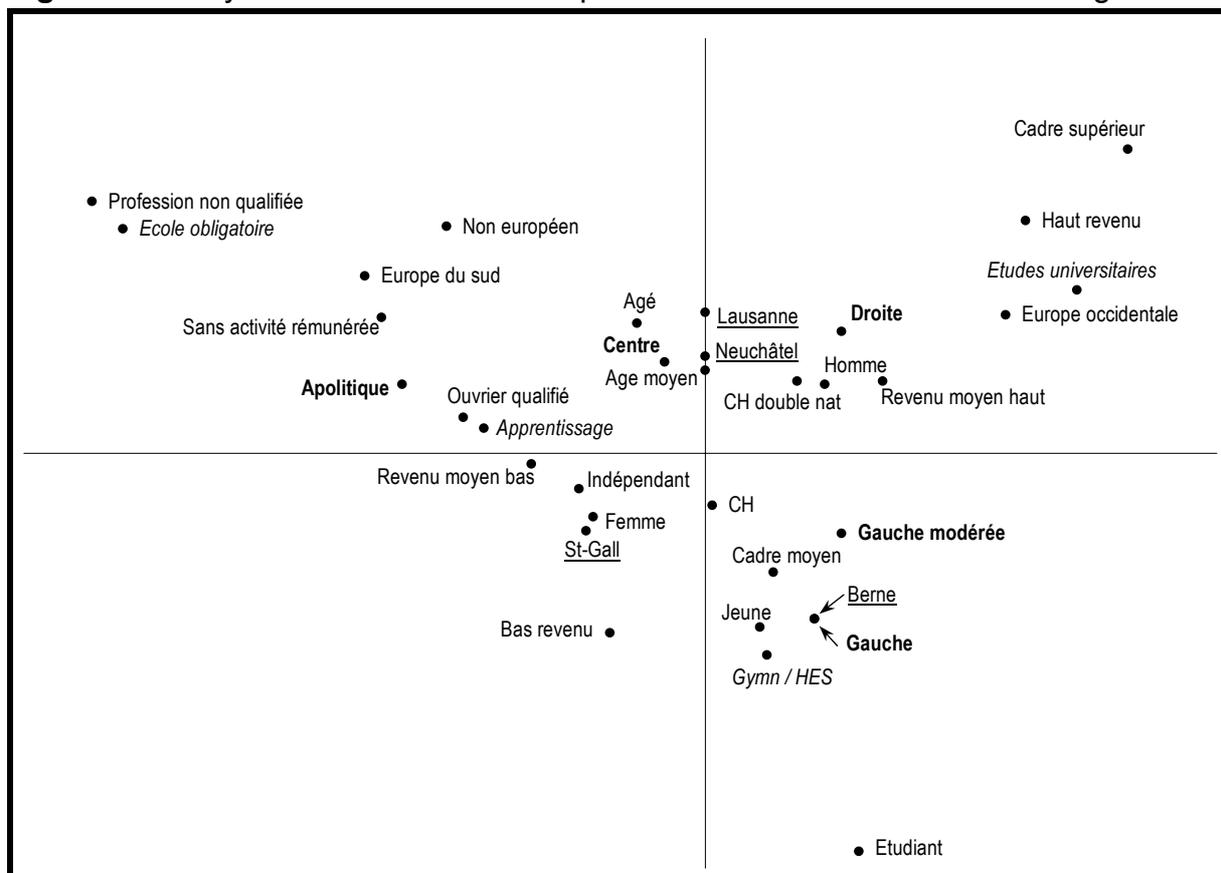
plus les niveaux de revenu (*bas, moyen bas, moyen haut, haut*) et les professions (*sans activité rémunérée, ouvrier non-qualifié, ouvrier qualifié, indépendant, étudiant, cadre moyen, cadre supérieur*). La variable nationalité est divisée en cinq catégories d'origine: *Suisses, Suisses double-nationaux, Europe occidentale, Europe du Sud, Reste du monde*. Le risque économique n'est pas inclus, car le statut social est défini par trois autres variables (formation, revenu, profession).

Tableau 6 : Corrélations entre variables d'ancrage

	Sexe (H+)	Âge	Région	Nationalité	Formation
Âge	-.048				
Région (<i>Alémaniques +</i>)	-.031	-.102**			
Nationalité (<i>Etrangers +</i>)	.085*	-.030	-.229**		
Formation	.128**	-.126**	-.068	-.035	
Risque économique	-.093**	-.040	-.103**	.063	-.144**

Note: ** = $p < .01$, * = $p < .05$

Figure 1 : Analyse factorielle des correspondances sur les variables d'ancrage



Note : Villes soulignées, orientation politique **en gras**, niveau de formation *en italique*.

L'analyse organise les variables en fonction de deux dimensions. La première, depuis le côté gauche vers la droite du graphique, oppose les indicateurs de statut social bas (*profession non-qualifiée, école obligatoire*) aux variables de haut statut (*haut revenu, études universitaires, cadre supérieur*). Le côté du bas statut est associé à l'apolitisme de même qu'à une position centriste, alors que les orientations politiques et de gauche et de droite se trouvent du côté du haut statut. La deuxième dimension, du haut vers le bas du graphique, contraste les cohortes plus âgées, associées à l'orientation politique de droite aux générations jeunes et les orientations de gauche.

Le graphique illustre la position des différents groupes définis par leur origine. Les individus de l'Europe du Sud et les non européens se trouvent du côté apolitique et du bas statut, tandis que les Suisses se trouvent au milieu et les doubles nationaux et les personnes provenant de l'Europe occidentale du côté du haut statut. Ces résultats montrent aussi que la seule prise en compte du revenu comme indicateur du statut social est délicat, le bas revenu étant avant tout associé aux étudiants. En ce qui concerne la position des villes, la proximité entre Lausanne et Neuchâtel se confirme, situées entre la droite et le centre, tandis que St-Gall se trouve du côté des apolitiques et du bas statut, et Berne plus proche du haut statut et de la position de gauche.

Discussion

Globalement, notre échantillon peut être considéré comme représentant de façon assez fidèle la population suisse active et urbaine. Certains écarts ont pourtant été constatés : l'échantillon est légèrement plus jeune que la population globale, il est plus orienté vers la gauche, et il semble plus formé. Il comporte par contre moins de personnes d'origine étrangère que les populations des villes respectives, surtout en Suisse alémanique. Il n'est pas toujours aisé de savoir dans quelle mesure ces particularités de notre échantillon reflètent plus généralement la structure des populations urbaines et dans quelle mesure il s'agit de biais d'échantillonnage (par ex. intérêts de certains groupes à répondre, désirabilité sociale lors de l'entretien).

Ces écarts ne compromettent cependant en rien la valeur des données. Notre recherche a pour but de mettre en évidence les principes qui structurent et organisent les opinions populaires. Ainsi, notre recherche vise moins à saisir les opinions sous forme de pourcentages agrégées qu'à analyser la formation de ces

opinions selon la position et l'appartenance sociale qui elles déterminent des représentations associées à l'Etat social. Dès lors, notre attention sera portée sur la manière dont l'ancrage sociologique façonne certains regards sur la société qui à leur tour déterminent la variabilité des opinions sur les politiques sociales.

Dans cette optique, la représentativité de notre échantillon importe moins, car la mise en évidence de liens entre principes organisateurs et attitudes repose sur des corrélations entre une multitude d'indicateurs plutôt que sur des moyennes et pourcentages absolus, plus sujettes aux aléas de l'échantillonnage. Dans ce sens nous suivons Bourdieu (1984) qui met en garde contre les dangers de présenter des pourcentages d'opinion, car ils masqueraient des rapports de force : « *On prend les positions que l'on est prédisposé à prendre en fonction de la position qu'on occupe dans un certain champ. Une analyse rigoureuse vise à expliquer les relations entre la structure des positions à prendre et la structure du champ des positions objectivement occupées.* » (Bourdieu, 1984, p.231). Nous commençons l'analyse de la construction des opinions avec l'Assurance Vieillesse et Survivants (AVS).

C H A P I T R E T R O I S

Légitimité populaire de l'AVS

AVS : le cœur de la sécurité sociale suisse

L'assurance-vieillesse et survivants, plus connue sous l'abréviation AVS, est la colonne vertébrale et le « Premier pilier » du système de prévoyance sociale suisse. Mise en place en 1948, elle constitue l'une des formes les plus abouties des régimes d'assurances sociales (Carigiet & Fragnière, 2001 ; Fragnière, 2001). Toute personne qui a un domicile légal ou exerce une activité lucrative en Suisse est obligatoirement assujettie à l'AVS. Le droit à la rente est défini selon deux critères clairs et simples : l'âge et le décès. Le système est financé conjointement par les personnes salariées et indépendantes, par les employeurs, ainsi que par la Confédération et les cantons.

Le fonctionnement de l'AVS est basé sur un double principe de solidarité. D'une part, il active une solidarité intergénérationnelle par le biais d'un contrat de financement des retraites qui lie les générations, la population active payant des cotisations directement reversées aux personnes inactives. D'autre part, la solidarité se manifeste entre riches et pauvres, car les contributions individuelles, proportionnelles au revenu, ne sont pas plafonnées tandis que les rentes le sont. L'AVS garantit donc un droit à un revenu minimal indépendamment des contributions versées. Ce principe de financement implique aussi des effets de redistribution entre régions inégalement avantagées, le niveau global des revenus, et ainsi des cotisations, y étant différent.

Le système est en outre complété par d'autres formes de compensation, d'ordre civil et familial (par ex. splitting des rentes des conjoint-e-s, bonification pour tâches éducatives et d'assistance). Globalement, il a donc un caractère fortement redistributif et s'apparente à plusieurs égards à un système de solidarité universelle qui ne différencie pas les prestations, ni en fonction des contributions, ni en fonction des besoins.

Critiques et limites du système actuel

Malgré la fonction redistributive du système AVS, la solidarité entre hommes et femmes est souvent jugée insuffisante (Rubattel, Jegher, Santini &

Wüthrich, 2002) du fait qu'il reste trop fortement basé sur le travail rémunéré : la répartition des ressources opérée par l'AVS ne suffit pas à compenser les inégalités liées à la division sexuelle du travail, telles que la plus grande précarité des femmes sur le marché du travail (ségrégation verticale et horizontale des emplois, formes atypiques de travail, discontinuité des trajectoires professionnelles, écarts des salaires), et leur prise en charge du travail dit reproductif – domestique et non rémunéré. L'aspect universel de ce régime est également tempéré par une certaine proportionnalité des allocations en fonction des contributions, ainsi que par l'insuffisance du niveau absolu des prestations accordées. Celles-ci ne garantissent pas un revenu minimal suffisant pour satisfaire les besoins vitaux, les allocations se situant entre Fr. 1030.- et Fr. 2060.- par mois¹. Cette limite peut être considérée comme le défaut majeur du système, car il induit la recherche de compléments qui prennent essentiellement deux formes.

Versées sous condition de ressources (dépendant donc du revenu et de la fortune de chaque assuré·e), les prestations complémentaires (PC) constituent la première ressource à laquelle les personnes retraitées peuvent faire appel. Actuellement, la catégorie des bénéficiaires potentiels de ces prestations ne cesse de grandir, ce qui illustre l'insuffisance des rentes de base. En outre, ce système de PC pose deux problèmes importants. L'un est qu'il repose sur le principe du besoin, ce qui dénature les fondements mêmes de l'AVS censée être un régime d'assurance universaliste. L'autre est que les PC, alors même qu'elles constituent un droit garanti à toute personne qui en aurait besoin, doivent être réclamées. Or 33% des rentiers AVS qui y auraient droit ne les réclament pas (Regamey & Gropetti, 1999)². Ce non-usage d'un droit peut être dû à la gêne et à la honte qu'éprouvent certaines personnes à faire état de leur faiblesse économique devant un guichet de l'administration (Delay, 1999). Par ailleurs, les femmes sont majoritaires à demander des PC par rapport aux hommes, ce qui appuie l'argument évoqué plus haut des limites d'un système basé sur le travail rémunéré.

Le premier pilier est également complété par la prévoyance professionnelle (LPP – « Deuxième pilier ») et la prévoyance individuelle

¹ En 2001, quand notre enquête a été effectuée.

² La situation est similaire au niveau de l'Assurance-invalidité : 39% des rentiers AI n'utilisent pas leur droit à des prestations complémentaires.

(« Troisième pilier » – épargne personnelle)³. Les deux premiers piliers devraient garantir à la personne qui prend sa retraite au moins 60% de son dernier salaire, la LPP visant à maintenir le niveau de vie habituel. Seuls les personnes salariées sont soumises au deuxième pilier, et pour autant que leur revenu soit supérieur à Fr. 24'720.- par an. Contrairement à l'AVS, la LPP est organisée selon un principe proportionnaliste, le montant des rentes versées dépendant du capital individuel accumulé pendant la vie professionnelle.

Ainsi, l'une des limites du régime de la LPP est qu'il ne couvre pas les besoins d'une population particulièrement exposée à l'insécurité, celle dont le revenu ne constitue pas un capital suffisamment élevé pour participer à cette forme de prévoyance. Il s'agit surtout des personnes embauchées dans des emplois précaires (temporaires, sur appel et à temps partiel), et de celles qui souffrent d'un handicap ou qui sont en demande d'emploi. Les femmes, notamment les mères seules, sont donc les principales laissées pour compte de ce système de capitalisation. Une salariée sur deux n'est pas affiliée au deuxième pilier, et moins encore disposent du troisième pilier (Rubattel et al., 2002).

La révision de la LPP a été débattue en 2002, car 15% de la population active gagne moins de Fr. 24'720.- par an (Le Courrier, 18 avril 2002). Pour remédier à cette situation, le Conseil national a proposé d'abaisser le seuil d'entrée à Fr. 18'540.- par an, afin d'intégrer dans le système de prévoyance professionnelle plus de personnes touchant de bas salaires (notamment les femmes). Ainsi, le principe de fonctionnement du deuxième pilier implique qu'au lieu de contribuer au développement des liens sociaux et à la cohésion sociale (Clémence, 2001), il accentue les divisions sociales en créant des formes de protection différenciées pour les salarié·e·s et les indépendant·e·s, ainsi qu'en excluant les personnes à emploi précaire ou hors du marché du travail.

Défis structurels et légitimité populaire

Comme tous les pays industrialisés (voir Taylor-Goobi, 2001), la Suisse et son système de sécurité sociale sont confrontés à une série de transformations structurelles auxquelles des réponses politiques et institutionnelles doivent être trouvées (Bonoli, 2001 ; Gilliland & Rossini, 1997). Concernant le système de pensions, le défi principal tient à la transformation de la structure

³ La question de l'épargne privée ("Troisième pilier") ne sera pas abordée dans le cadre de notre recherche, car elle ne constitue pas une alternative politique aux deux premiers piliers.

démographique qui modifie le rapport entre populations active et inactive, due à l'augmentation de l'espérance de vie et à la baisse du taux de natalité. A cette évolution qui échappe en partie au domaine politique s'ajoutent les nouvelles dynamiques du marché du travail, lequel, entre autres, encourage les retraites anticipées et favorise l'embauche d'employé·e·s de plus en plus jeunes (Myles, 2002).

Ces transformations nécessitent des adaptations du modèle actuel de l'AVS afin d'assurer la continuité de son fonctionnement à long terme. En Suisse, plusieurs votations populaires sur la révision de l'AVS ont eu lieu ces dernières années. En 1995, le peuple a accepté la 10^{ème} révision de l'AVS qui a introduit un relèvement de l'âge de la retraite des femmes, passant de 62 à 64 ans. En compensation, les femmes recevaient un complément de rente pour les années consacrées à l'éducation des enfants et au soin de tiers (bonus pour tâches éducatives et d'assistance), et leur rente était dissociée de celle de leur conjoint ('splitting'). En 1998, avec une certaine constance, le peuple a refusé une initiative visant un rabaissement de l'âge de la retraite des femmes à 62 ans. En 2000, il s'opposait également à une flexibilisation de l'âge de la retraite (dès 62 ans, autant pour les hommes que pour les femmes, avec maintien du salaire). La 11^{ème} révision qui est encore en préparation prévoit une égalisation de l'âge de la retraite des femmes et des hommes, ce qui implique de relever celui des premières à 65 ans. Dans la situation actuelle, tout porte à croire que cette mesure sera acceptée par le peuple.

Les résultats de ces votations expriment sans doute les craintes d'une partie de la population quant à un éventuel démantèlement du système AVS. Certaines tendances politiques s'emploient du reste à attiser de telles inquiétudes, en amplifiant les risques liés aux changements démographiques et en faisant ainsi de ces derniers un instrument au service de leurs propres causes (Myles, 2002). « *Les milieux ordinairement méfiants, voire hostiles au développement de la sécurité sociale, ne manquent pas de saisir ces occasions pour renforcer le sentiment d'inquiétude, voire de peur, au sein de la population.* » (Fragnière, 2001 : 18). Pourtant, le système de protection sociale survivra, mais sous quelle forme ?

Dans le contexte néo-libéral ambiant, l'universalisme du système AVS est fortement remis en question. D'une part, le principe de la non-proportionnalité entre contributions et rétributions qui fonde la solidarité prônée par ce système est jugé « injuste ». Pour rétablir la « justice », il est alors

proposé de revoir les contributions, à la hausse pour certain·e·s et à la baisse pour d'autres, mieux nanti·e·s. D'autre part, au niveau des prestations, des rhétoriques économiques accusent « l'inefficacité » du principe universaliste, car l'allocation inconditionnelle est vue comme un gaspillage inacceptable des ressources.

Ces critiques ont tendance à orienter le débat vers une question de diminution des coûts, réduisant les enjeux sociaux et politiques de la redistribution des ressources à un problème « technique » de financement. Outre que ce débat, centré sur les modes de financement, demande une certaine expertise et n'est pas accessible à tout le monde, il ne cherche pas à solliciter la population pour qu'elle se prononce sur le véritable enjeu du futur de l'AVS. Ce dernier dépend de la priorité accordée aux principes de justice sous-jacents aux fonctions de redistribution, d'assurance et d'épargne de la protection sociale (James, 1996), et il paraît fondamental d'aborder la question sous cet angle car la nature des rapports sociaux que l'on construit en défendant tel principe plutôt que tel autre est totalement différente. Si la *redistribution* implique des transferts des catégories aisées vers les catégories défavorisées (principe de solidarité institutionnalisé par le régime de l'AVS), le régime de *l'assurance* (principe d'équité institutionnalisé par la prévoyance professionnelle) implique une protection contre l'insécurité liée à la vieillesse proportionnelle aux contributions individuelles⁴.

La prise en compte de l'opinion publique dans les discussions sur l'avenir de l'AVS nécessite de créer les conditions propices à un véritable débat démocratique sur la sécurité sociale (Fitzpatrick, 2002). Ce débat ne peut se concrétiser qu'avec une présentation transparente des enjeux qui dépassent la question des coûts, en mettant l'accent sur les normes de justice (égalité, équité, besoin, solidarité) constamment appliquées dans la vie de tous les jours (Kellerhals, Modak & Perrenoud, 1997 ; Roux & Clémence, 1999), et donc parfaitement compréhensibles pour tout un chacun. C'est sur cette base que les individus pourront construire leurs opinions et mesurer les conséquences concrètes, pour le quotidien des bénéficiaires, d'un changement de politique sociale. Car malgré les rhétoriques économiques qui mettent en avant l'inéluctabilité des transformations des institutions menaçant leurs fonctions de solidarité et de cohésion sociale, les réponses apportées à ces changements

⁴ En plus, implicitement, le régime d'assurance favorise le transfert de ressources des catégories désavantagées vers les catégories avantagées, car ces dernières ont une espérance de vie plus longue (Myles, 2002).

structurels dépendent avant tout de volontés politiques et publiques (Clémence, 2001 ; Hinrichs, 2001 ; Roche, 2002 ; Sen, 1999). « *Moins de protection universaliste* » et « *Plus de responsabilisation individuelle* » sont l'une de ces réponses, mais il y en a d'autres.

Dynamiques sociales dans la construction des opinions sur l'AVS

Les politiques sociales sont nécessairement dirigées vers des catégories de bénéficiaires dont les images qui circulent au sein de la société contribuent plus ou moins fortement à (dé)légitimer ces politiques. Ne serait-ce que parce qu'ils établissent une frontière entre les personnes méritantes et non-méritantes, les stéréotypes sur les groupes sociaux constituent un facteur important dans la construction des opinions. Ainsi, il n'est pas exclu que des stéréotypes relatifs aux personnes âgées influencent les opinions sur l'AVS, mais celle-ci constitue peut-être, nonobstant, le domaine de la sécurité sociale dans lequel les opinions sont le moins déterminées par la perception des bénéficiaires. Plusieurs raisons portent à faire cette suggestion. D'abord, la probabilité d'être un jour soi-même bénéficiaire de l'AVS est élevée. Ensuite, la distinction entre bénéficiaires méritant-e-s et imméritant-e-s est moins pertinente, car les personnes retraitées sont facilement perçues comme ayant contribué au bien commun durant leur vie active. En outre, l'âge est un facteur de risque indépendant des responsabilités individuelles, contrairement à d'autres risques associés à certains comportements « irresponsables », susceptibles d'entrer en ligne de compte dans les jugements de légitimité (comme dans le cas de l'assurance maladie, voir Chapitre quatre).

Il est par contre plausible de penser que les opinions sur l'AVS sont liées aux positions sociales des individus. A un premier niveau, ces positions rendent compte de la place objective qu'occupent les personnes dans des rapports sociaux et ainsi de leur accès aux ressources. Dans notre enquête, l'on peut s'attendre à ce que les personnes faisant partie de groupes relativement défavorisés (les femmes, les Romand-e-s, les personnes moins bien loties aux niveaux socio-culturel et économique) défendent avec plus de vigueur le principe universaliste de l'AVS, et refusent des mesures mettant en question l'étendue actuelle des prestations.

Le « conflit entre générations » est régulièrement évoqué pour fonder l'hypothèse d'un intérêt propre (*self-interest*) que les individus chercheraient prioritairement à protéger. Ce conflit se manifesterait par un soutien plus large des personnes âgées aux prestations actuelles ou étendues de l'AVS, alors que les jeunes s'y opposeraient, car ils trouveraient injustifié de payer pour les aîné·e·s. Ce processus de discrimination serait d'autant plus activé que les jeunes craindraient, vu le ton alarmiste adopté dans le champ politique et économique pour dépeindre l'avenir de l'AVS, de ne pas pouvoir bénéficier eux-mêmes, en son temps, de prestations identiques. Des recherches antérieures ont cependant montré que le conflit entre générations est plus un mythe qu'une réalité (Roux & Gobet, 1994 ; Fragnière, 2001). Dans le contexte américain, la remise en question du contrat entre générations est surtout due au renforcement des idéologies méritocratiques et de l'éthique du travail durant les deux dernières décennies, plus qu'aux tensions entre groupes d'âge en tant que telles (Silverstein, Parrott, Angelelli & Cook, 2000).

A un second niveau, plus subjectif, l'impact des positions sociales se manifeste par les représentations et les interprétations de la structure sociale et des inégalités qui la traversent. De façon générale, nous nous attendons à ce que la perception d'inégalités illégitimes entre catégories sociales constitue un fondement important d'opinions favorables aux mesures politiques destinées à y apporter des corrections. C'est dans ce sens que nous interprétons les résultats d'une étude récente de Huddy, Jones et Chard (2001), dont il ressort que plus la situation économique des personnes âgées est vue comme mauvaise, plus le soutien aux politiques sociales en leur faveur est élevé. Ici, le soutien serait donc avant tout dû à la solidarité entre jeunes et personnes âgées. Par ailleurs, Silverstein et al. (2000) ont confirmé ce lien de solidarité en mettant en évidence que la situation économique des retraité·e·s paraît moins privilégiée aux yeux des personnes de moins de 65 ans qu'à ceux de leurs aîné·e·s, les premières se montrant ainsi moins disposées à couper dans les budgets alloués aux personnes âgées que les secondes.

En Suisse, des études précédentes ont révélé un large soutien populaire au régime d'assurance AVS et à son principe universaliste (Clémence et al., 1994). Notre enquête vise non seulement à réévaluer la légitimité populaire de l'AVS une décennie plus tard, mais elle s'efforce aussi de préciser la nature et l'étendue de ce soutien populaire, en étudiant les déterminants des opinions face à différentes mesures envisagées dans les débats actuels sur l'AVS. Il s'agit

donc de comprendre les fondements de la légitimité populaire de ce régime. Dans ce but, nous distinguons trois domaines concernés par les transformations futures de l'AVS :

- Les transformations du **principe** universaliste de l'AVS
- Les transformations des **contributions** (financement)
- Les transformations des **prestations** (bénéficiaires)

Les questions intégrées dans notre questionnaire sont organisées en fonction de ces trois domaines. En ce qui concerne les **transformations du principe** universaliste de l'AVS, les répondant·e·s devaient indiquer « *lequel des deux systèmes de retraite – AVS (Premier pilier) et Prévoyance professionnelle (Deuxième pilier) – leur paraissait le plus juste* »⁵. La question était précédée par une définition de chacun des deux systèmes, rappelant leur fonctionnement respectif et centrant ainsi les répondant·e·s sur le principe de justice (universalisme égalitaire vs équité) qui les sous-tend. Il s'agit donc d'une mesure directe de la légitimité attribuée à ces deux formes de protection sociale dont les fondements normatifs sont très différents. Les deux autres questions portaient sur une transformation radicale du système AVS actuel. L'une parce qu'elle remet en cause le rôle premier de l'AVS qui est d'assurer un revenu minimal à tout·e citoyen·ne : « *Il faudrait supprimer la rente AVS des personnes qui n'ont jamais travaillé (comme les femmes au foyer)* », et l'autre parce qu'elle fait de ce système un régime « sous condition de ressources » : « *La rente AVS devrait être versée uniquement aux personnes qui en ont besoin* ».

Les autres propositions présentaient différentes options pour financer l'AVS, précédées d'une question générale devant centrer l'attention de la population interrogée sur les problèmes financiers du régime : « *Où faudrait-il prendre l'argent nécessaire pour financer les dépenses auxquelles devra faire face l'AVS ?* ». Trois options impliquaient une **transformation des contributions**, chacune impulsant un niveau de solidarité différent (Myles, 2002). La mesure à plus fort caractère redistributif proposait d'« *imposer davantage les banques et les grandes fortunes* ». La suivante portait sur une *augmentation généralisée des impôts*, sans précision des cibles et de l'étendue de cette augmentation. La dernière proposition concernait *l'augmentation des cotisations*, des employé·e·s d'un côté et des entreprises de l'autre, mesures

⁵ Les questions ou les propositions soumises à la population interrogée sont mises en italique.

moins redistributives que celles qui touchent à la fiscalité puisque les cotisations sont proportionnelles aux revenus.

Mettant en jeu des projets concrets débattus au niveau politique, un troisième ensemble abordait la question de la **transformation des prestations** de l'AVS. Sur ce plan, il s'agit de modifier les critères d'allocation de la rente, notamment l'âge, de même que l'étendue des prestations. Une première mesure proposait de « *faire des économies en augmentant l'âge de la retraite pour tout le monde à 67 ou 68 ans* ». Cette option serait particulièrement désavantageuse pour les classes défavorisées, car elles ont une espérance de vie moins longue et sont en moins bonne santé que les membres des classes favorisées (Myles, 2002). La deuxième proposition avançait l'argument de l'égalité entre femmes et hommes pour justifier *l'égalisation de l'âge de la retraite des femmes* avec celui des hommes, à savoir 65 ans. Cette mesure prêterait bien entendu les femmes, car elle ne compenserait plus leur position défavorable sur le marché du travail, ni l'activité de soin (*care*) à des tiers (conjoint, enfants, parents malades, personnes avec handicap...) qu'elles sont souvent seules à assurer tout au long de leur vie, sans rémunération (Commission fédérale pour les questions féminines, 1999). La troisième mesure suggère d'introduire un *système de retraite flexible* dans lequel femmes et hommes auraient droit à une rente complète dès 62 ans. Au niveau de l'étendue des prestations, les répondant-e-s se prononçaient sur l'idée d' « *élever le montant de la rente AVS minimale (Fr. 1030.-), car beaucoup de personnes ont de la peine à s'en sortir sans demander une aide supplémentaire à l'Etat (prestations complémentaires)* ». Enfin, un dernier item refusait de façon globale *toute réduction des prestations* dans le domaine de l'AVS.

Tableau 1 : Opinions sur les principes et les contributions de l'AVS selon le sexe, l'âge, la région, le niveau de formation et le risque économique perçu

		Sexe		Âge			Région		Formation				Risque Economique		
		Fem.	Hom.	20-34	35-49	50-65	Rom.	Além.	Oblig.	Appr.	HES	Univ.	Bas	Haut	
PRINCIPES	1. AVS – Prévoyance professionnelle : « Lequel de ces deux systèmes vous paraît plus juste ? » (% en faveur de l'AVS)	N	375	348	275	245	203	371	352	59	236	238	187	278	441
		%	76.3	68.4	66.9	74.3	77.8	74.7	70.2	72.9	69.1	76.1	72.2	67.3	75.5
	X ²	(1) = 5.61*		(2) = 7.59*			n.s.		n.s.				(1) = 5.79*		
	2. Il faudrait supprimer la rente AVS des personnes qui n'ont jamais travaillé (comme les femmes au foyer)	N	390	371	285	256	220	389	372	60	241	255	198	294	460
		M	1.54	1.67	1.60	1.52	1.70	1.61	1.59	1.87a	1.62ab	1.62ab	1.47b	1.52	1.65
		SD	.85	.95	.87	.81	1.03	.95	.85	1.02	.94	.96	.70	.79	.96
	F	3.18*		n.s.			n.s.		2.73*				n.s.		
	3. La rente AVS devrait être versée uniquement aux personnes qui en ont besoin	M	2.75	2.90	2.94	2.84	2.65	2.63	3.02	2.98	2.89	2.85	2.62	2.84	2.80
		SD	1.54	1.51	1.48	1.57	1.53	1.51	1.53	1.68	1.58	1.52	1.41	1.48	1.56
		F	n.s.		n.s.			10.95**		n.s.				n.s.	
CONTRIBUTIONS	1. Il faudrait augmenter les impôts	M	2.35	2.38	2.45	2.31	2.32	2.28	2.45	2.02a	2.15ab	2.56c	2.50bc	2.41	2.34
		SD	1.14	1.18	1.17	1.11	1.19	1.15	1.16	1.16	.99	1.28	1.14	1.15	1.17
		F	n.s.		n.s.			3.45†		8.02***				n.s.	
	2. Il faudrait imposer davantage les banques et les grandes fortunes	M	4.76	4.26	4.51	4.63	4.38	4.64	4.38	4.78a	4.68a	4.60a	4.10b	4.27	4.67
		SD	1.23	1.45	1.30	1.36	1.45	1.34	1.38	1.34	1.26	1.34	1.46	1.42	1.31
		F	28.11***		n.s.			7.35**		7.59***				12.23***	
	3. Il faudrait augmenter le montant des cotisations de base (AVS, AI) des salarié·e·s	M	3.32	3.41	3.22	3.41	3.48	3.44	3.28	3.02a	3.29ab	3.40ab	3.50b	3.37	3.35
		SD	1.25	1.34	1.16	1.33	1.41	1.32	1.26	1.46	1.35	1.22	1.26	1.24	1.33
		F	n.s.		2.55†			2.92†		2.52†				n.s.	
	4. Il faudrait augmenter le montant des cotisations de base (AVS, AI) payées par les entreprises	M	4.05	3.81	4.01	3.98	3.77	3.93	3.93	4.08	3.97	4.05	3.70	3.82	4.01
SD		1.25	1.37	1.18	1.37	1.41	1.35	1.28	1.28	1.35	1.25	1.34	1.30	1.32	
F		6.99**		2.35†			n.s.		2.90*				2.82†		

Note : Analyses de variance effectuées simultanément avec Sexe, Âge et Région (dl = 751) et avec Formation et Risque économique (dl = 749); moyennes brutes ; N dénote le nombre de participant·e·s dans chaque sous-échantillon ; échelles allant de 1 = 'pas du tout d'accord' à 6 = 'tout à fait d'accord' ; pour les variables à plus que deux modalités (Age et Formation) les valeurs suivies de lettres différentes diffèrent à p<.05 (test de Tukey HSD). *** = p<.001, ** = p<.01, * = p<.05, † = p<.10, n.s. = différence non-significative (les différences à p < .05 sont surlignées).

Ancrage sociologique des opinions sur l'AVS

Pour chaque domaine du système de sécurité sociale suisse, nous présenterons au début des chapitres respectifs un aperçu des opinions en fonction de cinq indicateurs de position sociale : le sexe, l'âge (avec trois cohortes de taille à peu près équivalente dans notre population : 20-34 ans, 35-49 ans, et 50-65 ans), la région linguistique (St-Gall et Berne d'un côté, Lausanne et Neuchâtel de l'autre), le niveau de formation (divisé en quatre groupes ordonnés en fonction du nombre d'années de formation : scolarité obligatoire, apprentissage, haute école professionnelle / gymnase, et université), ainsi que le risque économique perçu (probabilité estimée de devoir « *se serrer la ceinture pour boucler les fins de mois* »⁶). Ces cinq variables de position seront introduites dans des analyses de variance devant mettre en évidence les différences d'opinion entre les catégories sociales⁷.

Résultats sur les transformations du principe universaliste

Le Tableau 1 montre d'abord les résultats pour la question du choix forcé entre AVS et Prévoyance professionnelle. Globalement, 68% des répondant·e·s ont estimé que l'AVS était le système plus juste, 26% ont opté pour le Deuxième pilier, et 6% ne se sont pas prononcés⁸. Ces chiffres témoignent du soutien considérable dont jouissent le système et le principe de l'AVS dans la population suisse. L'appartenance régionale et le niveau de formation ne modulent pas le soutien à l'AVS, mais les femmes sont plus nombreuses que les hommes à opter pour ce système, de même que les cohortes plus âgées et les personnes qui se sentent plus vulnérables sur le plan économique⁹.

La transformation de l'AVS en un régime conditionné par l'obtention obligatoire de revenus (« *supprimer la rente AVS des personnes qui n'ont jamais travaillé* ») est rejetée sans équivoque par 96% des répondant·e·s (m=1.60,

⁶ Ce sentiment de **risque économique** a été mesuré sur une échelle en six points. Pour les analyses, nous avons dichotomisé la variable, en regroupant d'un côté les réponses « *très improbable* », « *improbable* » et « *plutôt improbable* », et de l'autre les réponses « *très probable* », « *probable* » et « *plutôt probable* ».

⁷ Par ailleurs, la **nationalité** des répondant·e·s n'est retenue dans nos analyses d'ancrage que lorsque les mesures politiques peuvent être mises en rapport avec la présence étrangère. Ainsi, elle sera intégrée dans les analyses sur l'aide sociale (Chapitre cinq), les droits collectifs (Chapitre sept) et les perceptions sociétales (Chapitre huit).

⁸ Les proportions dans le Tableau 1 ne tiennent pas compte des réponses manquantes.

⁹ Les différences observées ne sont présentées dans le texte que lorsque le taux de significativité est inférieur à .05. Les tendances statistiques (entre .05 et .10) ne sont pas commentées systématiquement, mais sont néanmoins indiquées dans les tableaux

sd=.91), et ceci de façon encore plus marquée par les femmes et les universitaires¹⁰. L'idée d'en faire un système sous condition de ressources (« *uniquement aux personnes qui en ont besoin* »), par contre, est moins largement rejetée, 65% des répondant·e·s s'y opposant (m=2.83, sd=1.53). Ce sont surtout les Romand·e·s qui se distancent de l'argument du besoin, aucune autre différence de position sociale n'étant statistiquement significative.

Résultats sur les transformations des contributions

Seule une minorité (16%) de la population interrogée envisagerait une augmentation généralisée des impôts (m=2.36, sd=1.16) pour répondre aux problèmes financiers de l'AVS. Ce rejet est encore plus net chez les personnes qui ont fait un apprentissage ou qui n'ont pas été au-delà d'une scolarité obligatoire. A contrario, l'imposition des banques et des grandes fortunes pour assurer le financement de l'AVS à long terme entraîne l'adhésion de 81% de la population (m=4.52, sd=1.37), surtout des femmes, des Romand·e·s, des non-universitaires et des personnes économiquement précaires.

La question de l'augmentation des cotisations des salarié·e·s divise la population (m=3.36, sd=1.29), la moitié (49%) y étant plutôt favorable. Ici, l'analyse met en évidence un effet d'interaction entre sexe et région (F (1, 751) = 8.39, p<.01), révélant que le principe des cotisations salariales est plus approuvé par les hommes romands (m=3.61) que par les hommes alémaniques (m=3.18) et les femmes, romandes (m=3.27) et alémaniques (m=3.37)¹¹. L'augmentation des cotisations des employeurs est une proposition qui séduit davantage, en l'occurrence 68% de notre population (m=3.94, sd=1.31), surtout

¹⁰ Toutes les analyses d'ancrage s'effectuent en deux temps, d'une part avec l'entrée simultanée du sexe, de l'âge et de la région (et, le cas échéant, de la nationalité) et, d'autre part, avec le niveau de formation et le risque économique. Ainsi, les **effets du sexe, de l'âge et de la région sont mutuellement ajustés**, tout comme l'effet du **niveau de formation est pondéré par rapport au risque économique**. Par contre, l'effet du sexe, par exemple, n'est pas ajusté par rapport au niveau de formation. Cette procédure a été choisie pour analyser indépendamment les effets des catégories sociales (sexe, âge et région) et des positions sociales proprement dites (formation et risque). Ceci dit, les corrélations entre prédicteurs étant faibles (voir Chapitre Méthode), les effets ne seraient que très marginalement affectés par l'intégration de toutes les variables d'ancrage dans la même analyse.

Signalons aussi que toutes les moyennes présentées sont des **moyennes brutes**, non-pondérées par rapport aux effets des autres variables. Un décalage entre l'écart des moyennes et l'importance de l'effet (mis en évidence avec la valeur F) peut en résulter (une large différence de moyennes entre hommes et femmes peut ne pas être significative, si l'effet du sexe covarie avec une autre variable, par ex. l'insécurité économique). Les conclusions doivent donc être tirées à partir de l'importance de l'effet (valeur F, significativité), et non pas à partir de la différence absolue entre deux moyennes.

Par ailleurs, afin de ne pas alourdir la présentation des résultats, l'analyse d'éventuels **effets d'interaction** de deuxième ordre se limitera, dans toutes les analyses d'ancrage de ce rapport, aux catégories de sexe, d'âge et de région linguistique.

¹¹ Toutes les interprétations des effets d'interaction sont basées sur des tests post-hoc (Tukey HSD, p<.05).

des femmes et des non-universitaires. Un effet d'interaction ($F(1, 751) = 5.48, p < .05$) permet de préciser que les contributions des employeurs sont plus sollicitées par les femmes ($m=4.15$) que par les hommes ($m=3.69$) en Suisse alémanique, tandis que cette différence n'apparaît pas en Suisse romande (femmes : $m=3.95$; hommes : $m=3.92$).

En résumé, ces deux premiers ensembles de résultats permettent d'établir qu'environ deux tiers des répondant·e·s préfèrent le principe de l'AVS à celui de la prévoyance professionnelle. Les propositions de transformation qui mettent en oeuvre d'autres principes d'allocation (l'acquisition d'un revenu et le besoin) sont clairement rejetées. Concernant le financement futur de l'AVS, la population interrogée s'oppose à une augmentation générale des impôts, mais accepte une imposition plus lourde du capital. Elle préfère également voir augmenter les cotisations des employeurs plutôt que celles des employé·e·s.

Résultats sur les transformations des prestations

Passons à l'étude des propositions de changement au niveau des prestations (Tableau 2). La première question concerne l'augmentation générale de l'âge de la retraite à 67 ou 68 ans. Cette mesure est très massivement refusée ($m=1.90, sd=1.11$), acceptée seulement par 9% des personnes interrogées. L'opposition est avant tout le fait des personnes qui auraient le plus à perdre avec l'introduction d'une telle mesure : celles dont le niveau scolaire est moins élevé, les femmes, et les cohortes plus âgées.

L'égalisation de l'âge de la retraite des hommes et des femmes, qui implique un relèvement de 64 à 65 ans pour celles-ci, est un projet qui divise la population, 52% le rejetant ($m=3.33, sd=1.65$). Plusieurs facteurs de position sociale expliquent le clivage des opinions observés ici : d'une part, le fait d'habiter ou d'être né·e en Romandie et le sentiment d'insécurité économique conduisent à se distancer de ce projet. D'autre part, les femmes y sont nettement moins favorables que les hommes, ce qui reflète leurs divergences observées lors des campagnes de mobilisation contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Concernant ces dernières, et pour comprendre leurs résistances à cette mesure, il convient de souligner, au moyen d'une analyse complémentaire, que les femmes mariées y sont encore plus opposées ($m=2.76$) que les femmes divorcées ($m=3.04$) et les célibataires ($m=3.25$; $F(2, 389) = 3.32, p < .05$). Cette différence semble indiquer que l'expérience du travail familial conduit les femmes à concevoir la rente de vieillesse comme une juste compensation des

investissements consentis dans la sphère privée. En outre, elle suggère également que les femmes tiennent à l'indépendance minimale que leur garantit un système d'assurance-vieillesse relativement dissocié du marché du travail : ce système leur assure une base matérielle qui les rend moins dépendantes de leur conjoint lorsqu'elles sont mariées, question qui se pose moins ou pas aux femmes divorcées et surtout aux célibataires, devant avant tout compter, pour leur part, sur leurs propres revenus.

L'introduction d'un système de retraite flexible obtient de son côté un certain succès populaire, acceptée par 76% de notre échantillon ($m=4.42$, $sd=1.41$). Cette option est privilégiée par les femmes, les Romand·e·s, et les personnes qui se sentent plus précaires.

Les deux dernières propositions concernent l'extension et le maintien des prestations actuelles de l'AVS. La hausse des rentes minimales est accueillie favorablement par 80% des personnes interrogées ($m=4.54$, $sd=1.32$). Là encore, l'attachement au principe universaliste du système est encore plus exprimé par les Romand·e·s, les personnes économiquement vulnérables et les femmes. En outre, la cohorte des 35 à 50 ans est particulièrement favorable à une extension des rentes, ce qui dément l'hypothèse d'un conflit entre générations selon laquelle les personnes les plus concernées – les retraité·e·s – défendraient avant tout leurs propres intérêts. Du côté des femmes, soulignons encore qu'elles se différencient à nouveau selon leur statut civil, dans le même sens qu'auparavant : la hausse des rentes minimales est plus prioritaire pour les femmes mariées ($m=4.85$) que pour les célibataires ($m=4.48$), les femmes divorcées se situant entre deux ($m=4.70$; $F(2, 389) = 3.27$, $p<.05$). Ceci confirmerait que le mariage place les femmes dans une situation de dépendance à l'égard des hommes, lien de subordination dont elles peuvent s'affranchir, du moins partiellement, par les rentes AVS.

Enfin, 86% des répondant·e·s ne veulent « en aucun cas réduire les prestations de l'AVS » ($m=4.94$, $sd=1.26$). Ici, les variations des opinions selon les positions sociales occupées sont moindres : seules se distinguent les personnes qui ont suivi une formation professionnelle et celles dont la situation économique paraît plus précaire, plébiscitant encore davantage le maintien des prestations de l'AVS.

Tableau 2 : Opinions sur les prestations de l'AVS selon le sexe, l'âge, la région, le niveau de formation et le risque économique perçu

	N	Sexe		Âge			Région		Formation				Risque Economique	
		Fem.	Hom.	20-34	35-49	50-65	Rom.	Além.	Oblig.	Appr.	HES	Univ.	Bas	Haut
		394	369	285	257	221	391	372	60	241	255	199	294	461
1. Il faudrait faire des économies en augmentant l'âge de la retraite pour tout le monde à 67 ou 68 ans	M	1.79	2.01	2.04a	1.86ab	1.75b	1.83	1.97	1.75ab	1.71a	1.96ab	2.08b	1.92	1.87
	SD	1.02	1.19	1.10	1.11	1.10	1.16	1.06	.89	1.01	1.12	1.23	1.08	1.13
	F	6.65*		3.87*			n.s.		4.76**				n.s.	
2. Pour assurer une véritable égalité entre hommes et femmes, il est juste d'augmenter l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, comme pour les hommes	M	3.00	3.67	3.48	3.20	3.27	3.01	3.65	3.02	3.34	3.43	3.31	3.54	3.21
	SD	1.63	1.60	1.62	1.68	1.66	1.67	1.57	1.64	1.69	1.68	1.57	1.57	1.69
	F	34.82***		n.s.			29.46***		n.s.				6.97**	
3. Il faudrait introduire un système de retraite flexible, où les gens arrêtent de travailler quand ils veulent (à partir de 62 ans) et touchent leur rente complète à ce moment là	M	4.59	4.22	4.24a	4.54b	4.50ab	4.56	4.26	4.62	4.54	4.42	4.22	4.25	4.52
	SD	1.33	1.48	1.37	1.44	1.43	1.36	1.46	1.43	1.34	1.42	1.47	1.49	1.35
	F	11.50**		2.55†			7.23**		n.s.				5.54 *	
4. La rente AVS minimale (actuellement Fr. 1030.-) devrait être plus élevée car beaucoup de personnes ont de la peine à s'en sortir sans demander une aide supplémentaire à l'Etat (P.C.)	M	4.68	4.39	4.48ab	4.72b	4.40a	4.83	4.23	4.70	4.60	4.61	4.31	4.27	4.70
	SD	1.27	1.35	1.19	1.28	1.49	1.23	1.33	1.42	1.30	1.29	1.34	1.38	1.26
	F	11.12**		3.88*			44.44***		n.s.				18.10***	
5. Il ne faut en aucun cas réduire les prestations dans le domaine de l'AVS	M	5.02	4.86	4.89	4.96	4.99	4.95	4.93	4.87ab	5.17b	4.86ab	4.77a	4.81	5.02
	SD	1.28	1.25	1.16	1.31	1.34	1.33	1.19	1.46	1.13	1.24	1.36	1.34	1.21
	F	2.90†		n.s.			n.s.		4.12**				4.46*	

Note : Analyses de variance effectuées simultanément avec Sexe, Âge et Région (dl = 753) et avec Formation et Risque économique (dl = 750); moyennes brutes ; N dénote le nombre de participant-e-s dans chaque sous-échantillon ; échelles allant de 1 = 'pas du tout d'accord' à 6 = 'tout à fait d'accord' ; pour les variables à plus que deux modalités (Age et Formation) les valeurs suivies de lettres différentes diffèrent à p<.05 (test de Tukey HSD). *** = p<.001, ** = p<.01, * = p<.05, † = p<.10, n.s. = différence non-significative (les différences à p < .05 sont surlignées).

Résumé des résultats

Résumons les effets principaux de l'ancrage sociologique des opinions sur l'AVS. L'âge exerce une influence sur plusieurs questions. Son impact reste cependant très limité, et ne reflète pas de « conflit entre générations », nous y reviendrons. Le sexe, par contre, différencie clairement les opinions. De façon générale, les femmes soutiennent, plus que les hommes, le principe universaliste de l'AVS, son renforcement et sa flexibilisation. Elles sont également plus favorables aux responsabilités sociales des acteurs économiques (banques, grandes fortunes et entreprises), alors qu'elles s'opposent aux réductions des prestations et aux critères d'allocation plus restrictifs, notamment à chaque fois que ceux-ci impliquent une augmentation de l'âge auquel elles pourraient prendre leur retraite. Cette attitude des femmes peut être comprise comme une manière de résister au système de genre qui les préterite. Vu son faible lien avec le marché du travail, par comparaison avec les autres régimes de prévoyance, l'AVS permet d'éviter une reproduction systématique des inégalités qui le structurent, et ainsi d'assurer aux femmes un minimum d'indépendance qui, pour celles qui sont mariées, peut même contribuer à leur émancipation.

La région linguistique constitue également un facteur important dans les prises de position face à l'AVS. Le profil des Romand·e·s ressemble à celui des femmes décrit auparavant, se différenciant des Alémaniques par leur volonté d'augmenter la rente minimale, par leur refus d'égaliser l'âge de la retraite des femmes et des hommes et de soustraire l'octroi des rentes au principe du besoin. Ici aussi, une première explication peut se situer dans le rapport asymétrique entre Alémaniques et Romand·e·s. La Suisse romande étant dans une position relative d'assujettissement à la Suisse alémanique, sur les plans politique et économique, préserver l'indépendance minimale que garantit le système AVS peut être une manière de se protéger de cette « tutelle ».

Les effets du niveau de formation sur les attitudes face à l'AVS ne sont pas systématiques. On constate cependant que les personnes le plus exposées aux dures réalités du marché du travail auquel leur formation leur donne accès – celles qui n'ont pas été au-delà de la scolarité obligatoire et celles qui ont fait un apprentissage – sont très attentives aux différences de classe qui structurent le marché. Plus que les détenteurs d'un capital socio-culturel plus élevé, elles s'opposent à l'augmentation de l'âge de la retraite et des impôts, alors qu'elles soutiennent la responsabilisation des entreprises et du capital, ainsi que la suppression de la rente aux personnes qui n'ont jamais travaillé.

En ce qui concerne le risque économique perçu, finalement, les personnes qui ont le sentiment de « *devoir se serrer la ceinture pour boucler les fins de mois* » défendent l'extension du système, sont pour une imposition des banques et des grandes fortunes, et rejettent les propositions de restriction d'accès à l'AVS. De manière générale, la légitimité du système actuel d'assurance-vieillesse est donc plus forte dans les catégories de la population les moins favorisées sur les plans social, politique et économique.

Raisonnements profanes sur l'AVS

Analyser les opinions selon leur ancrage sociologique est une étape essentielle de l'étude de la légitimité populaire de l'Etat social. Mais sur la base de ces analyses, il reste souvent difficile de comprendre comment les individus raisonnent à partir de leurs positions sociales, comment les expériences et les attitudes associées à ces positions sont liées à leurs opinions. Car la situation objective des individus ne détermine pas nécessairement *per se* les opinions. Ces dernières sont également organisées par la façon dont on perçoit et on interprète son environnement social. Certes les représentations sociales sont elles aussi ancrées dans des rapports sociaux et se font donc le reflet des positions qu'occupent les individus. Néanmoins, elles peuvent constituer des variables en quelque sorte intermédiaires entre ces positions et les opinions. Principes générateurs de prises de position (Doise, 1986 ; 1990), elles ont en outre une fonction justificatrice qui nous intéresse tout particulièrement pour comprendre les fondements de justice sous-jacents aux jugements de légitimité accordée aux politiques sociales. En intégrant dans nos analyses des variables plus subjectives, « perceptives », nous serons ainsi en mesure de décrire les raisonnements populaires qui mènent au soutien ou au rejet de certaines mesures.

Dans les analyses de régression que nous présenterons, les variables perceptives seront considérées comme des prédicteurs des opinions, au même titre que les variables catégorielles renvoyant aux positions sociales des individus. Ainsi, plus les variables perceptives (par ex. des croyances, des attitudes, des valeurs, des lieux communs) qui constituent dans notre approche des principes organisateurs de prises de position, seront liées aux appartenances sociales de la population interrogée (définies par ex. avec le sexe ou l'âge), plus l'effet « pur » des appartenances sur les opinions devrait s'affaiblir. De même, si les différences entre catégories sociales persistent malgré la prise en compte des

principes organisateurs, l'hypothèse du 'self-interest' associée à telle ou telle catégorie sociale (les bénéficiaires d'une mesure politique la soutiennent davantage) devra d'autant plus être considérée comme plausible. Effectivement, l'analyse de régression présente l'avantage que l'effet d'une variable donnée est ajusté en fonction de toutes les autres variables incluses dans le modèle, ce qui permet d'évaluer son apport direct à la construction de l'opinion.

Principes organisateurs des prises de position sur l'AVS

Comme déterminants potentiels des opinions, nous avons recouru à des idées qui circulent dans la société, des composantes du sens commun, relayées par les médias, les discussions quotidiennes, les institutions, etc. Certains arguments évoquent une relation causale (par ex. « *Si l'Etat donne trop d'argent aux gens qui en ont besoin, ces gens ne voudront plus travailler* »), d'autres renvoient à la manière dont l'environnement social et politique est perçu (par ex. « *La Suisse risque de ne plus pouvoir payer les prestations de l'AVS* ») et à des croyances prescriptives (par ex. « *L'Etat devrait aider toutes les personnes qui n'ont pas assez d'argent pour vivre* »). A partir des liens observés entre ces éléments du sens commun et les opinions sur les politiques sociales, nous pourrions tirer des conclusions sur le raisonnement profane. En intégrant les positions sociales dans ces modèles, comparer leur poids respectif des positions à celui des représentations devient possible.

Pour étudier la construction profane des opinions sur l'AVS, nous avons sélectionné quatre des questions traitées auparavant, celles qui semblent résumer le mieux les enjeux du débat actuel (voir Tableau 3). Chacune de ces propositions a été soumise à une analyse de régression hiérarchique.

Quatorze prédicteurs ont été retenus. Tout d'abord, l'analyse intègre les cinq variables d'ancrage utilisées précédemment, afin d'évaluer leur importance par rapport aux nouveaux prédicteurs introduits. Une sixième variable d'ancrage est ajoutée aux premières : la (non)connaissance, dans son entourage proche, de personnes marginalisées et/ou bénéficiaires d'une forme ou d'une autre de prestations de l'Etat social suisse. Il peut s'agir de personnes au chômage ou sans domicile fixe, de personnes avec handicap, toxicomanes, bénéficiaires de l'aide sociale ou réfugiées (56% de notre échantillon déclarent être en contact avec une ou plusieurs de ces personnes). Cette mesure permet d'évaluer à quel point le contact direct avec des personnes menacées d'exclusion sociale

(Pettigrew, 1997) contribue à une prise de conscience favorisant le soutien aux plus démunis et la volonté de corriger les inégalités sociales.

Les huit autres prédicteurs sont ceux que nous avons conçus comme principes organisateurs des prises de position sur l'AVS. Deux d'entre eux mesurent le degré de confiance que les individus accordent au système politique suisse d'une part, et à leurs propres capacités de pouvoir exercer une influence sur les processus politiques de l'autre. La première question (« *Dans quelle mesure faites-vous confiance au Conseil fédéral et aux autorités politiques ?* ») vise à révéler l'effet de la confiance dans le système politique (Citrin & Muste, 1999) sur la formation des opinions relatives aux droits sociaux. Généralement considéré comme un prérequis à la stabilité politique et à l'ordre social, la confiance dans le système implique aussi un sentiment d'appartenance à la communauté politique (Tyler, 1990), à savoir l'Etat-nation suisse.

La deuxième question (« *Les gens comme moi n'ont aucune influence sur l'action gouvernementale* ») a également été abondamment utilisée dans les travaux sur les attitudes politiques (voir Reef & Knoke, 1999). Elle mesure différentes dimensions liées à des sentiments d'aliénation vis-à-vis du processus politique comme l'isolation ou l'inefficacité politique, caractéristiques des positions sociales vulnérables (Castel, 1995). Pour nous, elle doit permettre d'évaluer l'impact de l'impuissance personnelle (Finifter, 1972) dans la formation des opinions.

Le débat actuel sur les politiques sociales est souvent révélateur de la façon dont on conçoit le rapport entre le public et le privé. Dans une optique libérale, ces deux sphères sont conçues comme totalement séparées, argument qui justifie l'appel à la « responsabilité » individuelle – notamment celle des familles – au détriment d'un engagement de l'Etat. Cette division entre le public et le privé est toutefois reconnue par d'autres comme une construction sociale qui a contribué à légitimer la hiérarchie des statuts sociaux et les rapports de domination, notamment les rapports de sexe. L'ensemble des recherches sur les politiques « genrées » de l'Etat dévoilent ainsi une interdépendance étroite entre le public et le privé (Pateman, 1995 ; Charles, 2000). En Suisse comme ailleurs, la population est de plus en plus confrontée à cette question d'interdépendance. Des phénomènes aussi massifs que la montée des divorces ou que la flexibilité demandée aux salarié·e·s (interruptions ou changements d'emploi, précarisation des formes de travail, etc.) provoquent des discontinuités et des ruptures qui participent au brouillage des frontières entre les espaces publics et privés. Dans

l'idée que la manière dont on envisage l'articulation entre ces espaces organise les prises de position sur les politiques sociales, nous avons intégré dans l'analyse un prédicteur qui fait état du primat de la responsabilité familiale, donc privée, dans la gestion des problèmes sociaux (*« L'Etat devrait aider les personnes qui en ont besoin uniquement si leur famille ne peut pas les soutenir financièrement »*).

Le prédicteur suivant intégré dans notre analyse est l'adhésion à l'éthique du travail (*« Si l'Etat donne trop d'argent aux gens qui en ont besoin, ces gens ne voudront plus travailler »*). Malgré la « crise du travail » que connaissent les sociétés occidentales (Terrier & Poltier, 2001; Castel, 1995), celui-ci reste central dans les constructions identitaires et demeure un critère central pour distinguer les personnes méritantes des non-méritantes. Des attributs liés à cette éthique comme 'paresseux', 'démotivé' ou 'dépendant' se retrouvent en effet souvent dans des stéréotypes associés à des groupes dominés. En tant que valeur sociale permettant de classer les individus en 'bons' et 'mauvais' citoyens, l'éthique du travail comporte ainsi une forte connotation symbolique (Sears et al., 1997) qui devrait être associée au refus des droits sociaux universalistes.

Si les deux prédicteurs précédents font référence à des modes de régulation des inégalités sociales, encore faut-il établir, pour pouvoir interpréter leurs effets sur les opinions, que ces inégalités sont perçues par les gens. Compte tenu des problèmes de genre que soulèvent les transformations du système AVS, mis en exergue par nos résultats sur l'ancrage sociologique des opinions en la matière, nous avons retenu ici une mesure de perception des inégalités entre hommes et femmes (*« En Suisse, il reste beaucoup de choses à faire pour que l'égalité entre les hommes et les femmes soit vraiment réalisée »*).

Les trois derniers prédicteurs évaluent le degré d'acceptation d'arguments décrivant des risques d'ordre national. Comme le régime de l'AVS constitue une institution censée contribuer à la cohésion nationale, la perception de risques touchant la nation entière peut également influencer les opinions sur l'AVS. Le premier prédicteur fait référence aux nouvelles dynamiques du marché du travail, en l'occurrence la montée du chômage et l'augmentation des licenciements (*« Dans quelle mesure la Suisse risque de devoir soutenir de plus en plus de chômeurs, car les entreprises procèdent de plus en plus à des licenciements de masse ? »*). Le deuxième évoque l'insuffisance des fonds de l'AVS (*« Dans quelle mesure la Suisse risque de ne plus pouvoir payer les*

*prestations de l'AVS ? »). Enfin, le troisième se réfère à la perte d'identité nationale qu'une partie de la droite met systématiquement en avant pour freiner l'entrée de la Suisse dans l'Europe (« *Dans quelle mesure la Suisse risque de perdre son identité, parce qu'elle se rapproche trop de l'Union Européenne ?* »).*

Résultats des analyses de régression

La première opinion que ces prédicteurs peuvent contribuer à expliquer concerne l'augmentation des impôts pour « *financer les dépenses auxquelles l'AVS sera confrontée* ». Les résultats de l'analyse de régression hiérarchique confirment que cette mesure est moins rejetée par les Alémaniques et les personnes qui détiennent un capital de formation plus élevé (Tableau 3). Ces deux variables d'ancrage, auxquelles on ajoute le sexe et l'âge, expliquent 3.1% de la variance (donc 3.1% des différences d'opinion observées). Les deux autres indicateurs de l'ancrage sociologique des opinions, le sentiment de vulnérabilité matérielle (dans le tableau : 'Risque économique') et le contact avec des personnes bénéficiant d'un soutien de l'Etat ('Bénéficiaires dans entourage'), ne sont pas du tout liés aux prises de position sur cette question. Par contre, le sentiment d'impuissance va de pair avec l'opposition à l'augmentation des impôts. Les huit variables considérées à ce stade rendent compte de 5% de la variance. Concernant les arguments de sens commun, il ressort de l'analyse que plus une personne adhère à l'éthique du travail, moins elle est prête à payer des impôts pour financer l'AVS. L'argument selon lequel cette assurance ne pourra plus garantir ses prestations à l'avenir provoque un effet de prophétie autoréalisante, car il entraîne un refus net d'y contribuer de façon solidaire par le biais du paiement d'impôts. Ainsi, cet argument sert avant tout à justifier la non-légitimité d'une augmentation des impôts. Dans l'ensemble, ces différents prédicteurs expliquent 11.4% de la variance.

La proposition d'extension du principe universaliste de l'AVS (*augmenter la pension minimale pour tout le monde*) a été soumise à la même analyse. Ici, les différences de sexe et d'âge observées dans la partie sur l'ancrage sociologique des opinions ont été « absorbées » par les autres variables en jeu¹². Les résultats confirment par contre que les Romand-e-s sont clairement plus favorables à une augmentation de la rente minimale, de même que les

¹² Cette modification des effets observés survient lorsque les variables d'ancrage sont corrélées avec d'autres prédicteurs du modèle. Par ailleurs, elle provient aussi du fait que l'âge n'a pas un effet linéaire sur les opinions, la génération du milieu s'étant montrée la plus favorable à l'augmentation des prestations (voir Tableau 1).

personnes économiquement précaires. En outre, la régression fait apparaître un effet qui ne ressortait pas de l'analyse de variance effectuée auparavant : les non-universitaires plébiscitent l'extension du principe universaliste. Ces variables d'ancrage expliquent 11.2% de la variance. Par ailleurs, les individus qui se sentent impuissants à changer quoique ce soit sur le plan politique appuient l'idée d'augmenter les rentes. Ce soutien au principe universaliste est également activé par la reconnaissance des inégalités entre femmes et hommes et par la crainte d'une montée du chômage provoquée par les licenciements de masse, alors que l'adhésion à l'éthique du travail et la menace identitaire qui pèserait sur la Suisse en raison de son rapprochement avec l'UE constituent des facteurs d'opposition à l'extension du système AVS. Une proportion considérable (20.3%) de la variance est expliquée par l'ensemble de ces prédicteurs.

La mesure suivante concerne l'une des propositions de restriction des prestations de l'AVS, à savoir l'égalisation de l'âge de la retraite des femmes avec celui des hommes, censée « *assurer une véritable égalité entre hommes et femmes* ». L'analyse confirme que le sexe et la région linguistique sont des vecteurs importants des prises de position sur cette question : les femmes et les Romand-e-s s'opposent très nettement à une telle conception de l'égalité des sexes. L'idée que les bénéficiaires de l'aide sociale puissent manquer de 'motivation au travail' génère au contraire un certain soutien à un relèvement de l'âge de la retraite des femmes. De même, plus les gens craignent que l'AVS manque de fonds, plus ils entrent en matière sur cette restriction apportée au système de retraite. La reconnaissance des inégalités entre femmes et hommes et de celles que peuvent créer les licenciements de masse contribuent marginalement à s'opposer à cette mesure restrictive. Les prédicteurs expliquent 13.8% des variations des opinions examinées ici.

Les dernières prises de position analysées ont trait au refus général de réduire les prestations de l'AVS. La question présente l'avantage qu'elle peut être « lue » dans les deux sens, à savoir que l'inversion des prédicteurs révélera les facteurs qui contribuent à favoriser le démantèlement de l'AVS. Les résultats montrent que les personnes qui sont les plus prêtes à défendre l'AVS dans sa forme actuelle sont celles dont le capital scolaire est moins élevé, qui se sentent économiquement précaires, et qui reconnaissent la structure inégalitaire du système de genre.

Tableau 3: Analyses de régression hiérarchique sur quatre propositions concernant l'AVS

		Financement par augmentation des impôts			Augmentation des rentes minimales			Egalisation âge retraite H-F			Refus général de réduction des prestations		
		β	t	R^2	β	t	R^2	β	t	R^2	β	t	R^2
Ancrages	Sexe (<i>homme +</i>)	.02	.58		-.03	-.91		.16	4.38***		.00	.01	
	Âge (<i>50-65 ans +</i>)	-.05	-1.25		-.06	-1.62		-.04	-1.01		.03	.86	
	Région (<i>alémaniques +</i>)	.09	2.38*		-.18	-5.21***		.17	4.68***		.02	.48	
	Formation (<i>université +</i>)	.10	2.60*	.031***	-.09	-2.53*	.078***	.03	.93	.080***	-.10	-2.80**	.010†
	Risque économique	.00	.00		.14	3.86***		-.07	-1.79†		.12	3.26**	
	Bénéficiaires dans entourage	-.02	-.57	.032	-.01	-.43	.112***	-.04	-1.16	.090*	.07	1.85†	.033***
Confiance	Confiance politique	.04	.95		-.01	-.21		.05	1.32		.06	1.50	
	Impuissance personnelle	-.09	-2.38*	.050**	.12	3.20**	.121*	.04	1.12	.096†	.03	.88	.035
Responsabilité sociale	Famille	-.01	-.15		-.04	-1.11		-.03	-.96		-.12	-3.28**	
Ethique du travail	Manque de motivation	-.16	-4.28***		-.12	-3.25**		.15	3.98***		-.02	-.50	
Inégalités	Hommes - Femmes	.05	1.27		.16	4.36***		-.07	-1.88†		.12	3.05**	
Insécurités	Licenciements de masse	.01	.34		.14	3.77***		-.06	-1.67†		.07	1.85†	
	Fonds AVS insuffisants	-.18	-4.84***		-.01	-.34		.07	2.01*		-.08	-2.09*	
	Perte d'identité (UE)	.01	.28	.114***	-.08	-2.27*	.203***	.03	.68	.138***	-.11	-2.71**	.098***
<i>F modèle global</i>		(14,728) = 6.69***			(14, 730) = 13.29***			(14, 731) = 8.37***			(14, 730) = 5.66***		

Note : R^2 indique la variance expliquée pour chacun des quatre modèles (en incluant les modèles précédents), avec significativité du changement par rapport au modèle précédent ; tolérances > .70 ; *** = $p < .001$, ** = $p < .01$, * = $p < .05$, † = $p < .10$; les coefficients à $p < .05$ sont surlignés.

Responsabiliser la famille pour résoudre les problèmes sociaux, se fixer sur les problèmes financiers de l'AVS et craindre une perte de l'identité suisse en cas de rapprochement avec l'UE sont les facteurs qui vont de pair avec l'acceptation de la réduction des prestations de l'AVS. L'analyse explique 9.8% de la variance.

Discussion

Dans l'ensemble, ces analyses montrent le soutien considérable dont jouit l'AVS dans la population suisse. Néanmoins, ce pilier de la prévoyance sociale est régulièrement mis en cause par certains desseins politiques, qui pourraient, un jour, élargir leur public. D'ailleurs, le conseil fédéral prévoit d'augmenter l'âge de la retraite des hommes et femmes vers 66 ans. Si l'on veut éviter le démantèlement de l'AVS, il est donc important de comprendre sur quoi repose l'écho qu'ils ont auprès d'une partie de la population. En l'occurrence, notre recherche mène à considérer que la formation des opinions sur l'AVS dépend dans une large mesure de dynamiques économiques liées aux positions que les individus occupent dans la structure sociale d'une part, et de leur perception de ces dynamiques de l'autre.

L'hypothèse du conflit entre générations peut être rejetée. En effet, alors que l'analyse de l'ancrage sociologique des opinions avait fait ressortir quelques faibles différences (pas toujours linéaires de surcroît) entre les trois catégories d'âge, l'âge n'est plus un facteur explicatif dès lors qu'on introduit d'autres prédicteurs dans l'analyse de régression.

Par contre, même si globalement le soutien aux principes de l'AVS est partout très élevé, la région linguistique reste une source de variation importante : les Alémaniques sont davantage favorables à rendre les critères d'accès à l'AVS plus restrictifs, alors que les Romand-e-s en défendent une version plus universaliste. Plusieurs explications de ce phénomène sont possibles, nous y reviendrons dans la conclusion de ce rapport.

Le soutien à une AVS plus universaliste est également fortement déterminé par la reconnaissance d'inégalités structurelles, les inégalités entre femmes et hommes et les conflits économiques qui se manifestent par des licenciements de masse. A la perception d'un monde arbitrairement hiérarchisé et producteur d'injustices est donc associé, en guise de réponse, un système de protection sociale solidaire, qui doit être capable de corriger les inégalités.

Dans le même ordre d'idées, les personnes qui se sentent économiquement vulnérables sont particulièrement sensibles à une extension du système, ou à tout

le moins au maintien de ses prestations actuelles. Certes, ceci peut refléter leur intérêt propre, mais peut également signifier que l'AVS est reconnue comme un moyen de réduire les inégalités, car les membres des catégories défavorisées en bénéficient proportionnellement davantage que les groupes plus privilégiés.

Lorsqu'il s'agit de restreindre les prestations de l'AVS, en relevant l'âge de la retraite des femmes ou en diminuant les rentes, entrent en jeu avant tout des arguments économiques (*la Suisse ne pourra plus payer les rentes*) et méritocratiques, liés à l'éthique du travail (*il faut travailler pour mériter la rente AVS*). Si l'on rapporte ce résultat à ceux commentés plus haut, il en ressort un constat intéressant : les dynamiques économiques sont un moteur des positionnements à l'égard de l'AVS, si ce n'est que l'origine des problèmes qu'elles produisent n'est pas la même aux yeux de toutes et tous. Pour certain·e·s, les entreprises qui licencient à tour de bras sont les principales responsables des inégalités sociales, et l'Etat doit réparer cette injustice en renforçant son système de protection sociale universaliste. Pour les autres, le problème provient avant tout des personnes qui ne veulent pas travailler et qui, par conséquent, n'alimentent pas les caisses d'un système qu'il faut alors renflouer en excluant les « profiteurs ».

Par ailleurs, les personnes qui raisonnent dans les termes de cette dernière optique considèrent aussi que l'égalité des sexes est une question résolue et que, ce qui n'est pas sans lien, l'on doit responsabiliser la famille pour parvenir à une réduction des dépenses. Ce type de raisonnement a des conséquences sérieuses pour les femmes, car ce sont elles qui s'investissent majoritairement dans les réseaux de solidarités (Martin, 1994, 2000 ; Coenen-Huther et al., 1994 ; Schultheis, 1997), et notamment dans la prise en charge des personnes âgées. On peut imaginer l'investissement supplémentaire qu'exigerait d'elles une restriction des budgets liés à l'AVS et du rôle de solidarité universelle assumé par l'Etat.

Dès lors, une conclusion générale s'impose : le soutien à l'AVS, dans sa forme actuelle et dans son éventuelle extension, plus universaliste, est avant tout basé sur l'insécurité économique et la perception d'inégalités entre catégories privilégiées et défavorisées. L'AVS est donc un instrument institutionnel indispensable pour la solidarité et la cohésion sociale.

C H A P I T R E Q U A T R E

Légitimité populaire de l'assurance-maladie

Un régime entre moralité individuelle et inégalités sociales

Le régime de l'assurance-maladie suisse constitue une combinaison unique entre, d'une part, une protection privée, représentée par les nombreuses caisses-maladie et, de l'autre, une définition centralisée du système dont les grandes lignes sont inscrites dans la législation nationale (LAMal). Son statut d'« assurance sociale » est ambigu dans la mesure où la relative égalité définie dans la loi est compromise par différents facteurs qui différencient l'accès des citoyen·ne·s au système de santé.

Dans l'esprit de la loi, chaque assuré·e devrait bénéficier des mêmes droits en matière de soins. Ce principe égalitariste se manifeste par deux prescriptions : toute personne résidant en Suisse doit contracter une assurance de base et, dans le cadre de cette assurance obligatoire, les caisses-maladie doivent couvrir des prestations identiques pour tout le monde. Un principe de solidarité est à l'œuvre dans la mesure où la prime ne doit dépendre ni de l'âge, ni de l'état de santé de l'assuré·e (ce qui n'est pas le cas pour les assurances complémentaires). Dans le même ordre d'idée, une caisse ne peut pas refuser un·e assuré·e pour l'assurance de base. Enfin, les caisses-maladie ne sont pas censées faire du profit sur cette assurance obligatoire.

Plusieurs facteurs contribuent cependant à relativiser le principe d'un accès égalitaire aux soins. En premier lieu, le développement des assurances complémentaires et des franchises à option, ainsi que les restrictions concernant le choix des unités soignantes (médecins, hôpitaux, etc.) mettent à mal une protection universelle contre la maladie. En second lieu, les primes de l'assurance de base sont identiques pour tout le monde. La charge financière que cela représente est donc disproportionnée pour les individus et les familles à bas revenu, et constitue un facteur de pauvreté (Despland, 1990). Enfin, la concurrence entre les caisses-maladie privées contraint les assuré·e·s à faire du « nomadisme » entre celles-ci pour trouver la plus avantageuse. Encouragée par

les autorités politiques qui cherchent à responsabiliser les assuré·e·s face au coût de leur santé, cette politique crée forcément des disparités et rend l'accès aux soins plus difficile (Knüsel, 2002).

L'enjeu social et politique majeur, nonobstant, auquel l'assurance-maladie est confrontée depuis de nombreuses années est l'augmentation incessante des coûts de la santé. La réponse politique à ce problème est maintenant systématique : les primes n'arrêtent pas d'augmenter, alors même que les cantons n'utilisent pas la totalité des subventions fédérales destinées à réduire les primes et que les assuré·e·s assument déjà les deux tiers des coûts de la santé (Le Courrier, 25 avril 2003). Les réactions sont fort diverses pour enrayer cette spirale, et les initiatives populaires concernant l'assurance-maladie ne manquent pas. En novembre 2000, une initiative suggérait de limiter le régime obligatoire de l'assurance-maladie à la seule couverture de l'hospitalisation, et avait été refusée par le peuple. En mars 2001, l'initiative Denner proposait que seuls les médicaments génériques (produits « copiés » à prix plus bas que les médicaments originaux) soient remboursés par l'assurance ; elle a été rejetée par le peuple.

Les propositions politiques qui visent à maîtriser les coûts de la santé vont autant dans la direction d'un renforcement du principe de l'égalité que dans le sens contraire. Certaines estiment que la solution est d'individualiser davantage l'accès aux soins médicaux. Cette individualisation est censée favoriser la responsabilisation des individus et permettre ainsi une baisse des coûts de la santé et des primes. Concrètement, il s'agirait par exemple d'exclure certains risques de l'assurance de base ou de limiter les traitements remboursés. De telles mesures cherchent à restreindre les droits des personnes dont les coûts de santé sont vus comme étant la conséquence directe et contrôlable de leur comportement ou de leur style de vie, par exemple les obèses, les toxicomanes ou les fumeurs. En éliminant l'obligation légale de protection égale pour tou·te·s les assuré·e·s, ces propositions impliquent de réévaluer les frontières des groupes qui devraient avoir accès aux soins. Elles sont fondées sur un principe de proportionnalité entre contributions et prestations, se rapprochant de celles qui veulent faire payer plus de primes aux individus qui « *coûtent plus cher* », par exemple les personnes âgées.

Dans une telle logique, l'acceptation de la solidarité s'accompagne d'une exigence de contrôle des comportements : « *Bientôt le fumeur sera requis de choisir entre son vice et le droit à un accès égal aux soins et le buveur d'alcool*

sera menacé du paiement de surcotisations sociales » (Rosanvallon, 1995 : 36). Outre que cette démarche suppose de définir – opération difficile, voire impossible – les comportements ‘acceptables’ et ceux ‘inacceptables’, l’individualisation de la protection entraînerait les mêmes problèmes que d’autres politiques individualisées (par ex. le salaire au mérite) : elle impliquerait notamment des décisions plus ou moins arbitraires de la part de personnes habilitées à juger du degré de conformité normative des comportements et des styles de vie des personnes. Par ailleurs, de telles procédures institutionnelles nécessiteraient la mise en place de mécanismes de contrôle qui mèneraient à une bureaucratisation croissante de l’assurance-maladie.

D’autres propositions visent au contraire un renforcement du principe d’égalité et de solidarité de l’assurance-maladie. Il en était ainsi, par exemple, de l’initiative ‘La santé à un prix abordable’ qui avait été refusée en mai 2003 en votation populaire. Celle-ci prévoyait de rendre les primes de l’assurance-maladie proportionnelles aux revenus des personnes et des familles. De la sorte, l’égalité dans l’accès aux soins serait effectivement renforcée, car les individus investiraient des proportions égales, et non pas des montants absolus égaux, dans la protection de leur santé. Une autre idée, qui aurait plus fait sourire que susciter un débat il y a quelques années encore, a désormais gagné en légitimité : il s’agit d’une caisse-maladie ‘gratuite’, financée par les impôts.

Dynamiques sociales dans la construction des opinions sur l’assurance-maladie

Le domaine de la santé et de la maladie évoque de nombreuses représentations partagées (Flick, 1993 ; Jodelet, 1989) susceptibles d’orienter les opinions sur les politiques de soins. Dans les sociétés occidentales, la santé est devenue une valeur cardinale, une métaphore pour le contrôle de soi et de son corps (Joffe, 1999). L’état de santé d’une personne est facilement perçu comme l’expression directe de la moralité de ses comportements et de son style de vie. A cette « éthique de santé » sont associées des exigences de discipline, de persévérance, et de volonté individuelle. La santé devient un critère socialement utile pour juger, évaluer et différencier les individus en fonction de comportements qui contribuent ou non à leur bonne santé. Une dimension morale, axée sur une distinction entre les « bons » et les « mauvais » comportements, est donc intrinsèque aux jugements dans le domaine de la santé.

Dans la pensée commune, les comportements sains deviennent facilement un devoir moral, et la maladie un échec individuel (Crandall, 2000).

L'on peut comprendre de cette manière les fondements de la discrimination dont sont victimes certaines personnes stigmatisées sur la base de comportements liés à leurs corps (Stangor & Crandall, 2000). En effet, l'adhésion à l'idée que les comportements sont moralement déterminés peut aller de pair avec une tendance à juger les personnes et leurs mérites en fonction de leur conformité à la norme sociale qui implique d'adopter des comportements sains et contrôlés. Ainsi, plus l'on pense que les personnes obèses manquent de volonté et qu'elles ne contrôlent pas leurs comportements, plus l'on tend à les discriminer (Crandall, 1994). Des raisonnements analogues peuvent être évoqués pour les fumeurs ou les toxicomanes, stigmatisés à partir de l'utilisation irresponsable et immorale de leur corps. Un cas extrême est constitué par l'association établie entre l'homosexualité et la maladie du SIDA (Joffe, 1999). Certaines personnes conçoivent le SIDA comme une (juste) punition qui renvoie les homosexuels à la « déviance » et l'« immoralité » de leur mode de vie. Cette maladie est toujours considérée par une partie de la population comme un véritable « fléau gay » qui sanctionne les « personnes qui ont péché » (Tribune de Genève, 25-26 janvier 2003). Au niveau de l'opinion publique, ces raisonnements se traduisent par une prise de distance vis-à-vis du soutien de l'Etat : l'opposition aux dépenses étatiques dans le domaine du SIDA est fortement liée aux attitudes homophobes (Skitka & Tetlock, 1993).

Peu de recherches ont spécifiquement examiné les attitudes publiques envers les politiques de santé. Néanmoins, une étude internationale récente menée par Gevers, Gelissen, Arts & Muffels (2000) a comparé les déterminants des opinions des citoyen·ne·s de 13 pays européens face à leurs systèmes de santé respectifs. Il en ressort que les personnes au chômage et les femmes soutiennent davantage une protection universaliste. Il en va de même, paradoxalement, pour les personnes qui disposent d'un revenu élevé, ce qui indique, à l'instar de nombreuses recherches, que l'intérêt propre ('self-interest') - mis en évidence par un lien direct entre la position sociale des personnes et leurs attitudes - constitue une motivation moins importante du soutien à la protection contre la maladie que des considérations non-instrumentales (qui le plus souvent prennent la forme d'adhésion à certaines valeurs). Mais ces résultats ne contribuent guère à comprendre la logique de la formation des opinions, d'une part parce que les questions posées dans ces enquêtes

internationales restent très générales, et d'autre part parce que la structure des opinions, organisée par un ensemble de principes qui les génèrent, est passablement négligée.

Notamment, les considérations morales qui organisent les représentations associées à la santé et à la maladie nous paraissent essentielles pour comprendre la construction des opinions sur des propositions politiques concrètes qui différencient les prestations et la couverture en fonction des comportements individuels des assuré·e·s. Car les politiques de santé peuvent devenir un terrain sur lequel les acteurs sociaux affirment des valeurs morales, en limitant l'accès aux droits des personnes qui ont des difficultés à montrer de la retenue et un certain contrôle de leurs comportements (Joffe & Staerklé, 2003). Ainsi, dans le cadre de notre enquête, nous nous attendons à ce que les répondant·e·s qui accordent une grande importance à la « bonne conduite » des individus, considérée comme une valeur « morale » qu'il faut protéger, soient plus favorables à des mesures restrictives consistant à cibler, et à faire payer, les bénéficiaires en fonction de leurs comportements. Par exemple, les personnes qui craignent que la Suisse perde ses valeurs morales du fait que l'éducation des enfants n'est plus ce qu'elle était ou que l'homosexualité tend à être de plus en plus tolérée, devraient se distancer des principes d'égalité et de solidarité qui sous-tendent la question de l'accès aux soins.

Cette dimension morale susceptible d'organiser les opinions sur la santé peut s'accompagner d'une dimension économique et redistributive dont rend compte le rapport entre le niveau de vie des assuré·e·s et leurs dépenses en matière de santé. Pour rendre le régime de l'assurance-maladie plus compatible avec la valeur démocratique et moderne d'un accès égal à la santé, des politiques plus solidaires (par ex. primes proportionnelles aux revenus) seraient une solution. Comme dans le chapitre sur l'AVS, nous nous attendons à ce que les prises de position des répondant·e·s soient liées à leurs représentations des rapports sociaux, perçus comme plus ou moins inégalitaires. En l'occurrence ici, le soutien à des mesures de correction des inégalités sociales devrait favoriser l'adhésion à des mesures de santé solidaires et universalistes (tou·te·s les résident·e·s doivent pouvoir bénéficier des mêmes prestations, indépendamment des comportements individuels).

Dans notre enquête, nous avons retenu quatre questions qui cernent quelques-uns des éléments principaux traversant les débats récents sur l'assurance-maladie. Deux propositions traitant de la responsabilisation des

assuré-e-s ont été soumises à la population interrogée. L'une suggérait de fixer les primes en fonction des comportements individuels: « *Les personnes qui ont des comportements à risque (p.ex. alcool, tabac...) devraient payer des primes d'assurance-maladie plus élevées que les autres* ». L'autre spécifiait des catégories sociales définies par des comportements qui pourraient mener à leur exclusion des soins : « *Pour contrôler les coûts de la santé, les assurances maladie ne devraient en aucun cas couvrir des risques tels que l'obésité ou la toxicodépendance* ». Comme la première, il s'agit ici d'une mesure d'individualisation, car être obèse ou toxicodépendant-e ne dépend pas, *a priori*, de l'appartenance à un groupe social. Les deux autres questions proposaient une révision du système actuel vers un régime plus solidaire et moins inégal : d'une part, « *Les cotisations devraient être proportionnelles aux revenus des gens, car elles sont trop chères pour beaucoup d'entre eux* » et, d'autre part, « *L'assurance-maladie devrait être gratuite pour tout le monde et financée par les impôts prélevés sur les revenus et les fortunes* », ce qui, en raison de la progression fiscale, constituerait une réforme plus solidaire que les primes proportionnelles.

Ancrage sociologique des opinions sur l'assurance-maladie

La proportionnalité des primes est acceptée par 78% de notre population (m=4.43, sd=1.48)¹. L'accord avec la proposition d'une assurance-maladie gratuite et financée par les impôts est par contre plus faible, acceptée par 37% seulement (m=3.02, sd=1.52). Concernant la réduction des prestations, 44% des personnes interrogées envisageraient des primes plus élevées selon les risques (m=3.21, sd=1.59), tandis qu'une nette majorité (81%) rejette l'idée de ne pas couvrir les risques tels que l'obésité et la toxicomanie (m=2.52, sd=1.34). Ainsi, l'adaptation des primes aux revenus a plus de légitimité populaire qu'une caisse financée par les impôts, et les réductions individuelles des prestations sont mieux acceptées que les économies réalisées avec l'exclusion de catégories sociales entières.

¹ Différentes raisons peuvent expliquer le décalage entre le large soutien à cette proposition et le rejet populaire du 18 mai 2003. D'abord, notre analyse porte sur les opinions d'un échantillon urbain représentatif qui a des caractéristiques différentes de la population votante. Il est peut-être aussi plus probable de soutenir une telle proposition dans un entretien face-à-face que dans l'isoloir ou dans le vote par correspondance. Ce décalage n'invalide cependant ni la comparaison des opinions entre catégories sociales, ni les analyses sur la construction des opinions.

Les résultats de l'analyse de variance effectuée sur ces 4 propositions en fonction du sexe, de l'âge, de la région linguistique, du niveau de formation et du risque économique perçu sont présentés dans le Tableau 1².

Concernant la restriction des prestations, les hommes s'opposent moins que les femmes à l'exclusion des toxicomanes et des obèses. Le rejet de cette proposition est également moins marqué chez les personnes de plus de 50 ans et chez les Alémaniques, de même que ces deux groupes se montrent moins réticents à l'idée d'augmenter les primes des individus qui prennent des risques. Par ailleurs, la position socio-économique des personnes interrogées entre également en jeu : celles qui ont une formation supérieure s'opposent plus nettement à l'exclusion des deux catégories stigmatisées (toxicomanes et obèses), et celles qui se sentent économiquement en sécurité envisageraient davantage que les primes soient pondérées en fonction des risques que prennent les gens.

Pour les deux propositions de réformes du régime allant dans le sens d'un meilleur accès à la protection contre la maladie, les résultats montrent un pattern comparable à celui des restrictions des prestations. Les femmes soutiennent davantage l'idée de primes proportionnelles aux revenus, de même que les catégories d'âge les plus jeunes. Les Alémaniques pour leur part rejettent encore plus que les Romand·e·s le projet d'une caisse financée par les impôts. Sur ces deux mesures, l'impact de la formation et de l'insécurité économique est plus fort que sur les propositions de restrictions. Ici, le niveau de formation est inversement corrélé à la volonté de garantir un accès égal au droit de santé : plus les personnes ont un niveau de formation élevé, moins elles entrent en matière sur ce droit. Corollairement, plus les personnes se sentent économiquement dans l'insécurité, plus elles soutiennent les mesures solidaires.

Résumons ces dynamiques liées à l'ancrage sociologique des opinions sur l'assurance-maladie. Les individus plus âgés, comparés aux plus jeunes, prennent des positions similaires à celles des hommes comparés aux femmes : ils sont moins réticents à la réduction des prestations et moins favorables à un financement plus social de l'assurance-maladie.

² Les variables retenues pour analyser l'ancrage sociologique des opinions sont les mêmes que dans le chapitre sur l'AVS.

Tableau 1 : Opinions sur l'assurance-maladie selon le sexe, l'âge, la région, le niveau de formation et le risque économique perçu

		Sexe		Âge			Région		Formation				Risque Economique	
		Fem.	Hom.	20-34	35-49	50-65	Rom.	Além.	Oblig.	Appr.	HES	Univ.	Bas	Haut
Restrictions des prestations	<i>N</i>	385	368	279	256	218	383	370	60	241	255	197	295	458
1. Les personnes qui ont des comportements à risque devraient payer des primes d'assurance-maladie plus élevées que les autres	M	3.12	3.29	3.11	3.11	3.42	2.91	3.50	3.03	3.22	3.15	3.30	3.42	3.06
	SD	1.58	1.59	1.51	1.62	1.63	1.55	1.57	1.80	1.53	1.56	1.63	1.56	1.59
	<i>F</i>	3.40†		4.01*			29.58***		n.s.				8.77**	
2. Pour contrôler les coûts de la santé, les assurances maladies ne devraient en aucun cas couvrir des risques tels que l'obésité ou la toxicodépendance	M	2.43	2.60	2.41a	2.37a	2.81b	2.32	2.71	2.78a	2.76ab	2.35ab	2.31b	2.52	2.50
	SD	1.29	1.39	1.27	1.29	1.45	1.34	1.32	1.50	1.45	1.25	1.20	1.30	1.38
	<i>F</i>	3.92*		9.17***			16.89***		6.55***				n.s.	
Politiques solidaires														
3. Les cotisations à l'assurance-maladie devraient être proportionnelles aux revenus des gens, car elles sont trop chères pour beaucoup d'entre eux	M	4.64	4.21	4.57a	4.49a	4.18b	4.46	4.39	4.77a	4.65a	4.48a	3.97b	4.07	4.65
	SD	1.39	1.55	1.35	1.48	1.62	1.52	1.44	1.43	1.35	1.50	1.54	1.54	1.40
	<i>F</i>	17.31***		4.84**			n.s.		7.47***				22.63***	
4. L'assurance-maladie devrait être gratuite et financée par les impôts prélevés sur les revenus et les fortunes	M	3.13	2.90	3.09	3.01	2.93	3.18	2.84	3.55a	3.03b	3.09ab	2.73b	2.73	3.20
	SD	1.50	1.52	1.43	1.49	1.64	1.59	1.41	1.58	1.56	1.54	1.35	1.42	1.54
	<i>F</i>	4.81*		n.s.			10.34**		3.84*				13.64***	

Note : Analyses de variance effectuées simultanément avec Sexe, Âge et Région (dl = 750) et avec Formation et Risque économique (dl = 748); moyennes brutes ; échelles allant de 1 = 'pas du tout d'accord' à 6 = 'tout à fait d'accord' ; pour les variables à plus que deux modalités (Age et Formation) les valeurs suivies de lettres différentes diffèrent à p<.05 (test de Tukey HSD).

*** = p<.001, ** = p<.01, * = p<.05, † = p<.10, n.s. = différence non-significative (les différences à p < .05 sont surlignées).

Dans ce domaine comme dans celui de l'AVS, les différences régionales sont très marquées : les Romand·e·s refusent nettement plus que les Alémaniques les mesures d'individualisation des prestations basées sur le contrôle des comportements, et parallèlement, l'opposition à une caisse gratuite, financée par les impôts, est moins forte en Romandie. Par contre un relatif consensus national semble être établi quant à l'idée de rendre les primes proportionnelles aux revenus. En outre, les catégories de la population les plus vulnérables sur le plan socio-économique se montrent particulièrement soucieuses d'abaisser le montant des primes d'assurance, devenues insoutenables pour beaucoup.

L'on peut très bien comprendre que l'adaptation des primes aux revenus soit une mesure de justice redistributive prioritaire pour les personnes les plus préférentielles par l'inégalité du système de primes actuel. Par contre, il est moins aisé d'interpréter les autres différences d'opinions que l'analyse de variance a mises en évidence. La prise en compte de variables intermédiaires entre ces opinions et les positions sociales qu'occupent les individus devrait faciliter cette interprétation, ce que nous proposons dans la section suivante du chapitre.

Raisonnements profanes sur l'assurance-maladie

Comme pour l'AVS, nous avons procédé à des analyses de régression qui intègrent plusieurs principes organisateurs des prises de position des répondant·e·s sur l'assurance-maladie. L'objectif est d'expliquer les variations observées pour trois des propositions traitées auparavant : (a) l'exclusion de certains risques de la couverture de base (toxicomanie, obésité), (b) le financement de l'assurance par des primes proportionnelles aux revenus, et (c) l'instauration d'une assurance-maladie gratuite financée par les impôts.

Les principes de l'analyse et la justification de la démarche se trouvent dans le chapitre sur l'AVS. Ici, quinze prédicteurs sont intégrés dans chacune des trois analyses de régression. Sept d'entre eux se réfèrent à l'ancrage sociologique des opinions, et donc aux expériences quotidiennes que les gens peuvent vivre à partir de leurs positions sociales. Les cinq premiers sont ceux analysés dans la section précédente (sexe, âge, région linguistique, formation et risque économique perçu). Le sixième s'intéresse au sentiment de vulnérabilité non plus économique (comme c'est le cas avec le 'risque économique perçu') mais identitaire – ou symbolique : « *Dans quelle mesure estimez-vous probable*

d'être discriminé·e à cause de votre style de vie ? »³. Le risque de discrimination liée au mode de vie peut affecter les jugements sur les propositions d'exclusion de la protection contre la maladie. Le dernier facteur d'ancrage concerne la (non-)connaissance de toxicomanes dans l'entourage proche⁴, l'idée étant, comme dans le chapitre AVS, que la proximité avec des personnes visées par les politiques d'exclusion peut favoriser le rejet de ces dernières.

Parmi les huit principes organisateurs des opinions retenus dans ce chapitre, quatre d'entre eux avaient déjà été intégrés dans les analyses sur l'AVS. Il s'agit de la confiance dans le système politique, de l'impuissance personnelle à influencer les décisions gouvernementales, de la responsabilité de la famille (solidarité privée) dans la gestion des problèmes sociaux, et de l'éthique du travail (qui, rappelons-le, établit une frontière entre les personnes bénéficiaires de l'aide sociale méritantes et non-méritantes). L'un des nouveaux prédicteurs introduits dans l'analyse fait appel à la responsabilité des entreprises : « *Il faudrait une loi qui oblige les entreprises à verser des salaires de 3000 francs au minimum par mois pour un emploi à plein temps* ». Il sera ainsi possible de comparer le poids respectif de la famille et du marché dans la gestion de l'insécurité sociale. L'hypothèse est que les opinions sur l'assurance-maladie varient selon que la responsabilité des régulations sociales est attribuée au « privé » ou au « public » : les répondant·e·s qui veulent responsabiliser la famille devraient être plus favorables à une individualisation de la protection contre la maladie, tandis que la responsabilisation des entreprises – qui suppose que les problèmes soient considérés comme plus collectifs qu'individuels – devrait conduire à défendre des mesures de santé plus démocratiques et solidaires. Le prédicteur suivant fait référence, comme dans le chapitre sur l'AVS, aux inégalités sociales perçues et à la nécessité d'y remédier, si ce n'est qu'il s'agit ici des inégalités économiques, qui pourraient être corrigées par l'imposition des plus riches : « *L'augmentation des impôts des personnes les plus riches serait une bonne solution pour réduire les écarts entre riches et pauvres* ». L'on peut supposer que les personnes qui entrent en matière sur cette mesure corrective conçoivent les inégalités socio-économiques comme

³ 10% de notre population estiment probable de subir une telle discrimination. La majorité ne ressent pas ce risque symbolique, avec toutefois quelques nuances : 34% jugent « très improbable » que cela leur arrive, 36% disent que c'est « improbable » et 20% estiment cette éventualité « plutôt improbable ». Vu la distribution des réponses, nous ne dichotomiserons pas cette variable comme nous l'avons fait pour le « risque économique », mais l'introduirons dans l'analyse de régression comme variable continue (1 = *très improbable* à 6 = *très probable*).

⁴ 14% des répondant·e·s connaissent une personne toxicomane dans leur entourage proche.

illégitimes et qu'elles seront donc particulièrement sensibles à une démocratisation de l'assurance-maladie.

Enfin, deux prédicteurs mesurent l'importance accordée à des valeurs basées sur la moralité des comportements, la bonne éducation des enfants (« *La Suisse risque de perdre ses valeurs morales parce que la bonne éducation des enfants n'est plus une priorité pour les parents comme auparavant* »), et l'hétérosexualité (« *La Suisse risque de perdre ses valeurs morales car l'homosexualité sera considérée comme aussi normale que l'hétérosexualité* »). L'impact de ce dernier prédicteur sur les mesures qui restreignent ou au contraire élargissent l'accès aux soins des citoyen-ne-s est particulièrement intéressant à cerner. En effet, en introduction au chapitre, nous avons vu que l'homosexualité est considérée par certaines personnes comme une maladie, résultant d'un choix personnel et comportant des risques (comme celui de contracter le SIDA). Il est probable que ces personnes craignent dès lors une normalisation de l'homosexualité (à laquelle renvoie notre prédicteur), et qu'elles soient prêtes, par souci de « moralité », à exclure de l'accès aux soins les catégories sociales qui ne contrôlent pas et ne conforment pas leurs comportements aux normes sociales.

Dans un autre registre, il faut aussi relever que ces deux derniers prédicteurs permettent de mesurer l'attachement de notre population aux valeurs patriarcales. En effet, l'homosexualité a acquis au cours des dernières décennies une visibilité qui remet en question l'ordre social « naturel » basé sur la complémentarité des sexes. Des revendications telles que le mariage et le droit à l'adoption portées par les mouvements homosexuels peuvent être perçues comme menaçant le modèle familial dominant. Dans la même logique, certaines personnes peuvent craindre que ce modèle soit déstabilisé si l'éducation des enfants n'est plus assurée en bonne et due forme, comme le suggère le ton alarmiste des analyses sur la violence à l'école et la montée de la délinquance (Clémence et al., 2001). Or, dans nos sociétés, les femmes sont les principales responsables de l'élevage des enfants, elles prennent en charge la plus grande partie du travail domestique, et dans ces conditions, il y a de fortes chances pour qu'on leur attribue la « mauvaise » éducation des enfants. Révélateurs du rapport que les gens ont à l'ordre social, les jugements portés sur les mères et les homosexuels peuvent ainsi activer une division normative entre ce qui est « bon » (les valeurs patriarcales traditionnelles) et ce qui est « mauvais » (la perte de ces valeurs), raisonnement que nous devrions retrouver dans les prises

de position des répondant·e·s sur les questions de santé, pouvant elles aussi être rattachées à la « bonne conduite » des individus. Les résultats de l'analyse figurent au Tableau 2.

Résultats des analyses de régression

Même après l'introduction des autres variables d'ancrage, il ressort de l'analyse que les Alémaniques s'opposent nettement moins que les Romand·e·s à l'individualisation des prestations, modulées selon les risques encourus par les gens. Par ailleurs, l'idée d'exclure de l'accès aux soins les catégories de la population qui prennent des risques est d'autant plus rejetée que l'on est en contact direct avec des personnes – ici des toxicomanes – visées par cette mesure. Les variables d'ancrage expliquent 8.9% de la variance des opinions.

Les facteurs qui permettent le mieux de prédire les prises de position sur cette mesure d'exclusion sont d'ordre représentationnel. En effet, les personnes qui s'en distancient le moins sont celles qui redoutent une perte des valeurs morales liées à l'ordre patriarcal et social : partant de l'idée que la bonne éducation des enfants n'est plus assez assurée, que la norme de l'hétérosexualité est menacée par une plus grande acceptabilité sociale de l'homosexualité, et que les gens sont de moins en moins motivés à travailler, elles s'en prennent davantage – par comparaison aux personnes plus critiques face à ces valeurs – aux groupes dont les pratiques corporelles leur paraissent répréhensibles.. Notons au passage que les trois questions sur l'ordre social et patriarcal ont été retenues pour leur indépendance du domaine de la santé *stricto sensu*. Les liens puissants que l'on observe néanmoins entre ces trois perceptions sociétales et une politique d'individualisation des prestations sanitaires renforcent la validité de notre interprétation de cette mesure qui restreint l'accès aux soins, à savoir qu'elle exprime une volonté de contrôle, et de sanction, des comportements déviants, immoraux et menaçants. Cette dynamique se reflète également dans les responsabilités que les répondant·e·s accordent à la famille et, respectivement, aux entreprises pour gérer la précarité sociale : les personnes qui favorisent la délégation des responsabilités sociales à la famille (avec un raisonnement du genre « *on s'entraide parce qu'on est proche et semblable* ») seraient plus prêtes à entrer matière sur une réduction des prestations que les personnes qui responsabilisent les acteurs économiques. Au total, l'analyse de régression explique 25.1% de la variance des opinions.

La proposition de financer l'assurance au moyen de primes proportionnelles aux revenus recueille un plus grand succès auprès des

personnes de moins de 50 ans et des non-universitaires, ce qui ressortait déjà de l'analyse de variance. Les effets du sexe et du sentiment de risque économique observés dans cette dernière sont par contre absorbés par les autres variables.

Les prédicteurs qui ont le plus grand poids explicatif concernent les perceptions de la structure économique : l'adhésion à l'idée de corriger les inégalités sociales par une imposition des plus riches et de contraindre les entreprises à verser des salaires permettant un niveau de vie acceptable va de pair avec le soutien à l'introduction d'un système de cotisations proportionnelles aux revenus. En outre, le fait de concevoir l'aide de l'Etat comme une incitation à ne pas travailler conduit les répondant-e-s à se distancer de cette mesure redistributive. Les prises de position sur l'ordre patriarcal, par contre, sont complètement indépendantes de ces opinions. Une proportion importante – 31.6% – de leur variation est expliquée par l'ensemble de l'analyse.

Les effets qui ressortaient de l'analyse de l'ancrage sociologique des opinions sur le financement de l'assurance-maladie par les impôts ne sont plus statistiquement significatifs dans l'analyse de régression. Une seule variable d'ancrage permet d'expliquer les prises de position : plus les personnes redoutent d'être discriminées à cause de leur style de vie, plus elles se montrent ouvertes à un financement social de l'assurance, qui passerait par les impôts. Il en va de même pour les personnes qui s'estiment impuissantes quant aux orientations et décisions adoptées sur le plan politique. En d'autres termes, la vulnérabilité identitaire – liée à un mode de vie susceptible d'être jugé non conforme – et politique permet de prédire une attitude favorable à une assurance collective et universaliste.

Par ailleurs, les opinions sur cette proposition sont modulées par l'importance que les répondant-e-s attribuent à l'ordre économique et, respectivement, patriarcal. D'une part, la responsabilisation des entreprises et la volonté de réduire les inégalités sociales vont de pair avec le soutien à une assurance-maladie financée par les impôts. D'autre part, la crainte de voir le terrain éducatif abandonné est associée au refus de ce financement plus social. Il semblerait ainsi qu'un tel système d'assurance soit pensé comme « trop » démocratique, ouvrant la porte au non-respect de l'ordre social et économique, ainsi qu'à des modes de vie que l'on veut pouvoir continuer à contrôler, voire à sanctionner par une réduction de la protection sociale. 19.6% de la variance des opinions sont expliqués ici.

Tableau 2 : Analyses de régression hiérarchique sur trois propositions concernant l'assurance-maladie

		Pas de couverture de risques tels l'obésité ou la toxicomanie			Primes proportionnelles au revenu			Assurance-maladie financée par les impôts		
		β	t	R^2	β	t	R^2	β	t	R^2
Ancrages	Sexe (homme +)	.04	1.12		.00	<1		.02	<1	
	Âge (50-65 ans +)	.02	<1		-.08	-2.41*		-.01	<1	
	Région (além. +)	.21	6.11***		-.01	<1		-.07	-1.82†	
	Formation (univ. +)	-.06	-1.63	.060***	-.07	-1.99*	.065***	-.06	-1.52	.036***
	Risque économique	.00	<1		.06	1.85†		.05	1.37	
	Risque discrimin. style de vie	-.04	-1.28		.02	<1		.09	2.58**	
	Toxicomanes dans entourage	-.11	-3.18**	.089***	.05	1.56	.098***	-.00	<1	.066***
Confiance	Confiance politique	-.06	-1.75†		-.06	-1.85†		-.06	-1.55	
	Impuissance personnelle	-.01	<1	.099*	-.01	<1	.109*	.09	2.48*	.086***
Responsabilité sociale	Famille	.10	2.98**		.04	1.12		-.05	-1.35	
	Marché (Entreprises)	-.11	-3.07**		.20	5.74***		.09	2.45*	
Inégalités	Correction par impôts	.03	<1		.36	10.15***		.26	6.81***	
Perte de valeurs	Education négligée	.15	4.34***		.00	<1		-.10	-2.77**	
	Homosexualité	.16	4.37***		-.01	<1		.02	<1	
Ethique du travail	Manque de motivation	.18	4.85***	.251***	-.07	-2.14*	.316***	-.07	-1.96†	.196***
<i>F modèle global</i>		(15,732) = 16.38***			(15,734) = 22.60***			(15,734) = 11.95***		

Note : Coefficients en gras : $p < .05$; R^2 indique la variance expliquée pour chacun des quatre modèles (en incluant les modèles précédents), avec significativité du changement par rapport au modèle précédent ; tolérances $> .70$; les coefficients à $p < .05$ sont surlignés ; *** = $p < .001$, ** = $p < .01$, * = $p < .05$, † = $p < .10$.

Discussion

Nous avons analysé les opinions sur quatre propositions de révision de l'assurance-maladie. L'idée de rendre les primes proportionnelles aux revenus est la seule à être soutenue par la majorité des personnes interrogées. Sans aller jusqu'à accepter de créer une assurance unique financée par les impôts, elles se prononcent donc en faveur d'un système plus juste sur le plan redistributif. Dans le même sens, elles s'opposent à des mesures qui introduiraient des critères individuels et catégoriels pour restreindre les coûts de la santé. Les expériences quotidiennes des gens, liées à leurs ancrages sociaux, modulent parfois leurs points de vue dans le domaine. Il en est ainsi des Alémaniques, qui s'opposent moins que les Romand·e·s à l'exclusion de certaines catégories supposées adopter des comportements à risque. Ou encore des personnes qui n'ont aucun contact avec celles qui subiraient les conséquences d'une telle sanction. En outre, la démocratisation du système de financement de l'assurance-maladie est avant tout soutenue par les plus jeunes, les non-universitaires et les personnes dont le mode de vie peut être source de discrimination. Mais ces divers facteurs d'ancrage social des opinions expliquent beaucoup moins de variations que les représentations sociales des répondant·e·s.

En effet, deux principes organisateurs centraux sont à la base des opinions sur les politiques de la santé : d'une part, l'attachement à des valeurs « morales » - liées soit au patriarcat soit à l'éthique du travail (les deux pouvant du reste se recouper à plusieurs égards) - qui tracent une ligne imaginaire entre les « bons » et les « mauvais » comportements, et, d'autre part, la perception des inégalités structurelles et des tensions sociales qu'il faut réguler en redéfinissant les responsabilités respectives des familles et des entreprises.

Concernant le premier principe organisateur, les résultats montrent clairement que la défense de valeurs patriarcales permet de prédire le soutien à des politiques de santé individualisantes qui visent à pénaliser les personnes perçues comme menaçant l'ordre social et moral. Selon une logique paternaliste induisant qu'il faut « mériter » d'être protégé·e contre la maladie, l'accès au système de santé n'est plus un droit démocratique mais devient un droit conditionnel, transformé en une récompense pour des comportements jugés désirables. La restriction des droits dans le domaine de la santé se voit ainsi légitimée comme une défense contre l'érosion de la bonne éducation, de

l'hétéronormativité et de l'éthique de travail. Elle vise à sanctionner les personnes dont les comportements remettent en question ces valeurs jugées essentielles pour une société imaginée homogène. Ainsi, plus l'on considère que la « moralité » de la société est menacée, plus la tentation est grande de vouloir contrôler l'accès aux droits, en les rendant conditionnels. Il s'agit donc d'un processus d'exclusion ancré dans la défense des valeurs d'un groupe majoritaire et dominant – la nation, la Suisse, la société – et moins dans une logique d'opposition entre deux groupes : l'« autre » n'est pas discriminé sur la base de son appartenance catégorielle, mais sur la base de la non-conformité de son comportement aux normes du groupe dominant. Les individus doivent être perçus comme membres prototypiques du groupe pour avoir droit à des allocations (Wenzel, 2001), car sous cet angle ils ne constituent pas une menace à la cohésion du groupe. Cette attitude défensive permet alors de distinguer les « bons » des « mauvais » citoyens.

Comme dans le chapitre sur l'AVS, le deuxième principe organisateur des opinions sur les politiques de santé est constitué par la (non)reconnaissance des inégalités sociales structurelles. L'élargissement de l'accès à la santé, rendu opératoire par un système de financement plus social, repose essentiellement sur la reconnaissance et la volonté de corriger ces inégalités. D'ordre économique, ces dernières engagent la responsabilité de la collectivité, représentée ici par les entreprises qui versent des salaires jugés inacceptables. La famille n'a pas à supporter le poids des inégalités produites par une logique de marché. Dans ce cas de figure, c'est la perception de rapports inégaux entre les groupes, et non plus des dynamiques à l'intérieur du groupe, qui devient le critère fondamental dans la construction des opinions. La légitimité de la solidarité institutionnelle dépend donc de la conscience qu'ont les gens des conflits traversant la société (Clémence et al., 1994). On peut en conclure que l'attention portée aux rapports intergroupes inégalitaires favorise le soutien à des politiques sociales universalistes dont l'objectif premier est de corriger certaines injustices, tandis qu'une vision plus libérale du destin des individus, centrée sur les performances des personnes et des familles autour desquelles est censée s'organiser une solidarité privée, conduit à restreindre les frontières des droits sociaux.

C H A P I T R E C I N Q

Légitimité populaire de l'aide sociale

Une gestion individualisée de la pauvreté

L'aide sociale est une prestation d'urgence attribuée individuellement aux personnes dont les ressources sont insuffisantes pour vivre décemment, et financée par les impôts. Elle est octroyée en fonction de quatre critères (Fragnière, 1994 ; Regamey et Gropetti, 1999) : premièrement, elle s'adresse aux personnes qui ne sont plus en mesure de bénéficier d'autres formes de soutien. Elle assume donc une fonction de subsidiarité, n'intervenant qu'au moment où toutes les possibilités d'aide ont été épuisées, notamment après l'intervention du secteur privé, des assurances sociales et de la famille. Deuxièmement, elle est dispensée aux personnes nécessiteuses quelles que soient les raisons qui les ont conduites à se retrouver en état de besoin (principe du besoin). Troisièmement, elle leur est octroyée sous certaines conditions (principe du soutien sous condition de ressources). L'individu doit prouver l'absence de ressources. De plus en plus, ce principe est transformé en des mesures « actives » par lesquelles les bénéficiaires s'engagent à fournir des contreprestations, et à suivre certaines règles de comportement (principe du contrôle). Enfin, elle est en principe remboursable, mais dans certains cantons, ce principe est théorique.

Ainsi, alors que le système des assurances repose sur la couverture de certains risques spécifiques (maladie, chômage, vieillesse, invalidité), l'aide sociale est allouée avant tout pour remédier à une situation de besoin qui peut avoir différentes causes non limitées à la survenance d'un seul risque social. En ce sens, elle constitue un régime *individualisé* qui répond en premier lieu à la « *pauvreté* ».

Un système hétérogène créateur d'inégalités

En Suisse, l'aide sociale n'est pas gérée au niveau fédéral comme les assurances sociales, mais au niveau cantonal. Il n'existe pas de revenu minimum ancré dans la législation fédérale comme c'est le cas en France avec le Revenu minimum d'insertion (RMI ; Castel, 1995 ; Paugam, 1993), car la Suisse

accorde un rôle prépondérant au privé (familles, institutions caritatives, associations de bénévoles, mouvements citoyens) pour la gestion des risques sociaux. Cette tradition politique constitue un frein à la mise en place d'un revenu minimum, « *considéré comme une ingérence illégitime de l'Etat central dans la sphère d'intervention réservée à d'autres institutions* » (Vielle, 1994 : 98).

Un tel fonctionnement crée nécessairement des inégalités de traitement. Il existe au moins vingt-quatre régimes assistanciers en Suisse, chacun d'eux accordant un poids variable aux quatre principes énumérés plus haut. Chaque canton, voire chaque commune dispose d'une totale autonomie en la matière. Dans les grandes municipalités urbaines, l'aide sociale s'intègre dans un système institutionnel complexe de services sociaux, alors que dans les communes rurales, elle s'organise selon un système de milice et de proximité peu structuré (Fragnière, 1994). En outre, les définitions de la pauvreté varient non seulement en fonction des cantons et des communes, mais également des personnes en charge de prendre des décisions d'octroi (Titmuss, 1968; Valli, Martin & Hertz, 2002). Contrairement aux assurances sociales qui constituent un droit, l'aide sociale reste encore actuellement une « institution charitable » qui est octroyée aux demandeurs selon le bon vouloir des fonctionnaires (Fragnière, 1994). Enfin, dépendant du statut légal, de l'âge et des causes de l'impécuniosité des demandeurs (asile, handicap, vieillesse, dettes, etc. ; Regamey et Gropetti, 1999), les montants de l'aide ne sont pas identiques alors que les besoins minimaux le sont.

Ces traitements discriminatoires ont été dénoncés depuis longtemps, et les propositions pour y remédier ne manquent pas. Celles-ci sont notamment basées sur un fonctionnement plus universaliste et moins conditionnel de l'aide publique, comme par exemple un revenu universel accordé à tout·e citoyen·ne, dès la naissance et indépendamment de la situation financière (Euzeby, 1993 ; Ferry, 1996 ; Van Parijs, 1994)¹.

Aide sociale comme pilier de la sécurité sociale

Pendant une longue période, on pouvait considérer l'aide sociale comme un résidu marginal du système de protection sociale suisse, voué à disparaître avec la pauvreté qu'aurait enrayée la croissance économique. La récession

¹ Voir aussi Ackermann & Alstott (1999), pour la proposition d'un revenu unique de 80'000\$ pour tout le monde à 18 ans.

économique des années 1990 a changé cette donne, transformant le marché du travail, les configurations familiales et les flux migratoires. Ces changements ont contribué à l'apparition de nouveaux risques sociaux non couverts par les régimes d'assurance classiques : augmentation des divorces et des familles monoparentales, de la précarité laborieuse (*working poors*), du sous-emploi (des femmes en particulier), de l'immigration clandestine, etc. De surcroît, les risques plus classiques (dûs à la vieillesse et au chômage de longue durée par ex.) augmentent eux aussi, alors qu'ils sont de moins en moins gérés par le système des assurances sociales. Par conséquent, le rôle de l'aide sociale dans la prise en charge des risques sociaux n'a cessé de croître durant la dernière décennie. Les rapports faisant état d'une augmentation très significative du nombre de personnes assistées se multiplient (Fragnière, 1994 ; Wagner, 1994 ; Wyss, 1999 ; Regamey et Gropetti, 1999). Entre 1990 et 1996, le total des dépenses publiques en matière d'aide sociale a doublé, passant de 1.5 à plus de 3.0 milliards de francs. Ainsi, l'aide sociale est devenue un véritable « pilier de la sécurité sociale » (Wyss, 1999).

Vers un contrôle croissant des bénéficiaires et une « pénalisation » de l'aide sociale

Face à l'augmentation des dépenses de l'aide sociale, le système helvétique a été soumis à des réformes qui ressemblent à celles implantées dans d'autres pays européens (Sigg, 1996). Dans un mouvement de convergence des transformations des politiques sociales nationales (Roche, 2002), les nations européennes ont élaboré des lois qui mettent de plus en plus l'accent sur des *mesures « actives »* conditionnant le droit à l'aide sociale, c'est-à-dire incitant – voire contraignant – les bénéficiaires des prestations à chercher plus activement un travail pour sortir de la relation d'assistance. Le RMI français en est une bonne illustration : les bénéficiaires doivent signer un contrat dans lequel ils planifient leur réinsertion. En Suisse, des politiques de réinsertion semblables au cas français se mettent en place dans de nombreux cantons, notamment à Berne, Zurich, dans les cantons de Vaud (RMR) et de Genève (RMCAS)² (voir entre autres Wyss, 1994, 1999, 2001).

Ces nouvelles orientations politiques sont basées sur le *principe de la responsabilité individuelle*. Dans ce cadre, la solution première aux problèmes

² Les médias se font régulièrement le relais des débats suscités par la mise en place du revenu minimum : par ex. *Neue Zürcher Zeitung*, 5 mai 2000 ; *Basler Zeitung*, 11 avril 2001 ; *Le Courrier*, 21 mai 2002.

sociaux est la mise au travail, qu'on appelle aussi le « retour au travail » (*workfare*, Morel, 1996), s'inscrivant dans un *principe de contractualité* (Roche, 2002) selon lequel « rien n'est gratuit » et qui légitime qu'un service fourni par l'État soit compensé par une contreprestation des bénéficiaires. En fin de compte, l'aide sociale peut alors se transformer en un substitut de salaire pour des emplois peu qualifiés, car les mesures de réinsertion débouchent rarement sur un réel emploi (Castel, 1995; Valli et al., 2002). Sur ces bases, il paraît opportun d'établir un lien entre le développement de telles politiques dites sociales et la nouvelle flexibilité mondiale du marché du travail – qui requiert des emplois précaires, sur appel, à temps partiel et à durée déterminée (Piven & Cloward, 1993; Godefroy, 1996 ; Wacquant, 1999).

Un autre objectif déclaré de la transformation du système assistanciel est de diminuer les dépenses d'aide sociale, et par la même de lutter contre les abus dont les bénéficiaires sont régulièrement soupçonné·e·s. En effet, l'idée selon laquelle les bénéficiaires ne méritent pas le soutien reçu et perçoivent des prestations « sans rien faire », donc sans contrepartie, est aussi vieille que le système assistanciel même (Geremek, 1987 ; Castel, 1995). Les mythes populaires par rapport aux abus abondent, qu'il s'agisse de requérants d'asile roulant en Mercedes achetée avec les allocations d'assistance ou, dans le contexte américain, des « Welfare Queens » qui feraient des enfants pour augmenter leurs allocations familiales. De telles dénonciations de cas particuliers sont souvent rapportées par la presse qui s'offusque de l'injustice des abus commis sur le dos des « gens honnêtes ». Les réactions institutionnelles bureaucratiques et répressives ne manquent pas : dans le canton de Vaud, par exemple, les services sociaux doivent utiliser de nouveaux logiciels qui permettent de contrôler les revenus déclarés des bénéficiaires et les cas de fraude³. A Berne, les services sociaux ont eu recours à des détectives privés pour vérifier que certaines bénéficiaires n'occupent pas un emploi non déclaré.

La suspicion envers les bénéficiaires de l'aide sociale, perçu·e·s comme cherchant à « profiter » de leurs droits, est le prix à payer pour un régime de protection sociale basé sur la responsabilité individuelle (Tabin, 1995 ; Vialli et al., 2002). Si pour certaines personnes ce système présente des avantages économiques (on évite des « gaspillages »), d'autres n'y voient que des abuseurs

³ L'affaire provoque des remous chez les travailleurs sociaux, dans les milieux politiques et syndicaux. Voir par ex. *24 Heures*, 5 avril 2000, jusqu'à aujourd'hui où ce quotidien continue à relater l'événement, encore objet de conflit et de résistances.

potentiels. Dans cette perspective, les bénéficiaires sont considéré·e·s comme des fardeaux publics et ne représentent que des charges pour l'Etat. En plus, le traitement stigmatisant des bénéficiaires est censé jouer un rôle de dissuasion, car l'échec et la faute personnelle sont des représentations régulièrement associées à l'aide sociale (Titmuss, 1968).

Le raisonnement en termes d'abus n'est pas nouveau dans la problématique de l'aide sociale. Par contre, il est plus récent qu'on reconnaisse le rôle de contrôle social qu'exercent de plus en plus les politiques assistancielles (Offe, 1982; Piven & Cloward, 1993 ; Wacquant, 1999). Par le biais de sanctions (par ex. retirer l'aide), les institutions ont le pouvoir de dicter des comportements désirables aux bénéficiaires potentiels. L'individualisation croissante des prestations sociales implique une bureaucratie considérable pour gérer les demandes, et elle nécessite également un système de sanctions qui punit, directement ou indirectement, les personnes qui ne respectent pas les règles, taxées d'abuseurs. En Suisse comme ailleurs en Europe, nous assistons à un renforcement du contrôle social des pauvres. Ce processus est magistralement illustré par la loi sur la sécurité intérieure que le ministre Nicolas Sarkozy a récemment introduite en France, loi qui « criminalise » les pauvres par des politiques de plus en plus répressives à leur égard (entre autres : amendement des personnes qui pratiquent la mendicité, emprisonnement des prostituées de rue, expulsion des gens du voyage). Ce lien entre *aider* d'une part et *sanctionner* de l'autre donne lieu à des politiques de la « carotte et du bâton », des politiques qui rendent l'aide de plus en plus conditionnelle en fusionnant le *social* et le *disciplinaire*.

Les « étrangers » constituent une catégorie sociale particulièrement exposée aux soupçons d'abus, et ainsi au contrôle social. Cette méfiance s'explique par l'existence même de l'Etat social, car hier comme aujourd'hui bien des individus s'imaginent, encouragés par les partis conservateurs, que les personnes migrantes viennent en Suisse (et plus généralement dans les pays occidentaux) pour « profiter » du système social, c'est-à-dire obtenir un soutien sans avoir contribué au bien commun. En temps de crise, le sentiment que les personnes étrangères entrent en concurrence avec les « nationaux » pour les mêmes ressources s'accroît, et elles deviennent facilement une cible des coupures proposées dans le domaine social. La méfiance envers les « étrangers » est alimentée par la traque aux abus (Maillard & Tafelmacher, 1999) et la sanction ultime qui consiste à les renvoyer « d'où ils viennent », car leur droit de

rester sur le sol national n'est jamais considéré comme acquis. « Sans-Etat », toujours « aux frontières de la citoyenneté » (Caloz-Tschopp, 1998), leurs droits sociaux, et civils, ont été remis en question de nombreuses fois ces dernières années. Ainsi, les services sociaux peuvent expulser les étrangers qui sont continuellement à la charge de l'assistance publique (Bolzmman et al., 2002). Une autre illustration vient de la votation en novembre 2002 sur les abus liés à l'asile qui proposait de réduire les indemnités d'aide sociale aux personnes requérant l'asile. Le résultat a été très serré, et refusé de justesse, ce qui prouve qu'une proportion considérable de la population helvétique est réceptive à l'idée que les étrangers, et particulièrement les requérants d'asile, sont ici pour « profiter ».

Dynamiques sociales dans la construction des opinions sur l'aide sociale

Au niveau des processus qui interviennent dans la formation des opinions sur l'aide sociale, nous étudierons les liens entre ces opinions et les représentations du mérite des bénéficiaires, le contrôle social et la sanction des abus. Ici, les stéréotypes associés aux bénéficiaires devraient jouer un rôle particulièrement important, car la légitimité de l'aide sociale dépend avant tout de la responsabilité et du mérite qui leur sont attribués (Gilens, 1999). De nombreux travaux effectués dans le contexte américain ont mis en évidence que le soutien aux réductions des dépenses d'aide sociale est principalement prédit par une perception négative des bénéficiaires : plus ces personnes sont vues comme non-méritantes (jugées « paresseuses » et manquant à l'éthique du travail), plus le soutien aux coupures budgétaires dans le domaine social est fort (Appelbaum, 2001 ; Cook & Barrett, 1992 ; Peffley, Hurwitz & Sniderman, 1997). Partant de l'idée que dans la pensée commune la pauvreté et le besoin d'assistance s'associent facilement un groupe social particulier (comme par exemple à la population noire aux Etats-Unis Gilens ; 1999 ; Sears et al., 1997), l'on peut penser par analogie que des images du même genre peuvent être associées aux « étrangers » en Suisse. Ces images permettraient de justifier leur exclusion de l'accès à certains droits sociaux (Tsoukala, 2000) ainsi que l'opposition à l'octroi de l'aide sociale.

Diverses mesures de politique sociale peuvent être comprises comme des instruments devant renforcer et imposer certaines valeurs censées assurer la cohésion de la nation, sa moralité et le bien-être commun. Les sanctions

appliquées aux bénéficiaires de prestations étatiques vont dans ce sens, répondant à un besoin d'affirmer des valeurs du bien commun (Foucault, 1975 ; Morel, 1996 ; Piven & Cloward, 1993 ; Wacquant, 1999). A titre d'illustration, relevons que le retrait d'une prestation sociale est surtout dû à la volonté des classes moyennes de sanctionner et punir des populations qui violent des normes telles que l'éthique du travail et l'hétérosexualité (Skitka et Tetlock, 1993). On le voit, l'Etat social endosse ici une fonction « disciplinaire » (Foucault, 1975) ou « paternaliste » (Wacquant, 1999), et cherche à contrôler le comportement des bénéficiaires qui ne se conformeraient pas à ces valeurs. Dans le même ordre d'idée, Lane (2001) a montré que les fonctionnaires octroient plus facilement une aide à des personnes proches et partageant des valeurs similaires qu'à des personnes distantes et porteuses de valeurs « différentes ». Au niveau macrosocial, les Etats des USA qui ont des taux de populations noires importants et qui développent des politiques raciales restrictives soutiennent davantage l'adoption de mesures répressives visant à conditionner le droit à l'aide sociale par l'obligation de travailler (Zylan & Soule, 2000). L'ensemble des travaux cités concordent dans la conclusion que l'intérêt propre des individus (*self-interest*) ne joue qu'un rôle mineur dans l'explication des opinions envers l'aide sociale. Ce sont davantage des facteurs normatifs et subjectifs qui façonnent ces opinions.

L'aide sociale a une légitimité fragile dans le système de protection sociale. Souvent, c'est le programme social le plus « détesté » et le moins soutenu. Si la population est si hostile envers ce régime, c'est qu'elle soupçonne un nombre important de bénéficiaires d'« abuser » du système. A Genève par exemple, sa légitimité a été remise en cause en juin 2002 quand le peuple a clairement refusé l'introduction du RMR (revenu minimum de réinsertion). Cette mesure proposait de ne plus différencier les chômeurs de longue durée des autres allocataires et ancrerait l'aide sociale en tant que droit dans la constitution.

Dans ce contexte de durcissement des droits des personnes démunies, et d'absence de législation fédérale, il est important de savoir ce que pense la population des questions actuellement débattues. En analysant les opinions sur l'ultime filet de la protection sociale, nous voulons identifier les logiques qui permettent de prédire le soutien, ou l'opposition au système d'assistance. Notre étude vise donc à mieux comprendre la légitimité populaire de l'aide sociale et à déterminer les fondements de cette légitimité. Pour ce faire, nous distinguons trois domaines propres à l'aide sociale :

- L'**extension** de l'aide sociale
- Le **contrôle** des bénéficiaires
- L'**exclusion** de certains bénéficiaires et le rôle disciplinaire de l'Etat

Les opinions mesurées dans notre questionnaire s'organisent en fonction de ces trois domaines. Au sujet de l'extension de l'aide sociale, les personnes interrogées devaient se prononcer sur l'idée d'un *revenu minimum* octroyé à tout le monde, quelle que soit la situation financière des individus. A l'aide d'une mesure largement utilisée dans les travaux sur la légitimité populaire de l'Etat social (par ex. Gilens, 1999 ; Van Orschoot, 2001), on leur demandait si elles souhaitaient augmenter, maintenir ou diminuer les *dépenses actuelles de l'Etat pour l'aide sociale*. Cette question était précédée d'un rappel précisant que des dépenses plus élevées peuvent entraîner une hausse des impôts.

Une deuxième série de questions portait sur le contrôle des comportements des bénéficiaires. Dans un premier temps, il s'agissait de se positionner sur *l'obligation des bénéficiaires de participer à des programmes de réinsertion*. En second lieu, *l'exigence du remboursement de l'aide sociale*, intervenant lorsque la situation du bénéficiaire s'est améliorée, était proposée comme un moyen de réduire, si nécessaire, les dépenses de l'Etat social.

La dernière série de questions permet d'établir des liens entre l'exclusion de certaines personnes bénéficiant de l'aide sociale, en particulier les « étrangers » – figure emblématique des « abuseurs », et le rôle disciplinaire de l'Etat, saisi ici dans sa dimension pénale plus que sociale. L'une des questions interpellait les répondant·e·s sur le *favoritisme national* que certaines formations politiques mettent régulièrement en avant en instrumentalisant le sentiment d'insécurité économique qui prévaut actuellement : « *L'aide sociale devrait être accordée en priorité aux personnes de nationalité suisse* ». La *sanction des abus* était traitée avec la question suivante : « *Il faudrait retirer l'aide sociale à toutes les personnes qui en ont abusé* ». Enfin, trois propositions visaient à voir si les opinions sur l'aide sociale sont liées à des attitudes disciplinaires. L'une portait sur *l'expulsion des requérants d'asile en cas de délit*, l'autre sur la *punition des consommateurs de drogues dures*, et la dernière sur *l'intensification de la surveillance vidéo dans les lieux publics*. Si ces deux dernières propositions n'abordent pas la question de l'aide sociale, elles peuvent y être rattachées de façon indirecte : les toxicomanes sont des clients privilégiés de l'assistance, et nous avons vu auparavant comment tout un système de surveillance (y inclus

des détectives) pouvait encadrer l'octroi des prestations pour vérifier la situation de certains bénéficiaires soupçonnés d'abus.

Ancrage sociologique des opinions sur l'aide sociale

Comme dans les chapitres précédents, il s'agit d'abord d'observer les variations des opinions en fonction des positions sociales qu'occupent les répondant·e·s (sexe, âge, niveau de formation, sentiment de vulnérabilité économique) et de la région linguistique. Cette démarche est une première manière d'analyser la thèse de l'intérêt propre : dans quelle mesure les personnes les plus privilégiées, celles appartenant aux catégories socialement favorisées (hommes, hauts-revenus, niveau de formation supérieure), se distancient-elles davantage des prestations offertes par le système d'aide sociale, les personnes moins privilégiées le défendant plus du fait qu'elles sont susceptibles d'y avoir recours ? Par ailleurs, nous introduirons dans nos analyses la nationalité des répondant·e·s comme variable d'ancrage supplémentaire⁴. S'il n'était pas nécessaire de prendre cette variable en considération dans les domaines de l'AVS et de l'assurance-maladie, cela l'est dans le champ de l'aide sociale du fait que sa légitimité tient particulièrement au mérite attribué aux bénéficiaires et que les « étrangers » sont facilement associés à la catégorie des non-méritants. Construite comme catégorie homogène, les « étrangers » font figure de repoussoir pour tout ce qui dérange : ce sont les premiers à profiter, abuser, laisser leurs enfants à la rue et en faire des délinquants, organiser le trafic de drogues, alimenter le terrorisme, etc. Les problèmes viennent d'abord « d'ailleurs », d'autant plus quand cet « ailleurs » vit « ici ». Dans un second temps, nous introduirons des variables représentationnelles, liées à un ensemble de valeurs et de stéréotypes pour évaluer l'impact des principes organisateurs idéologiques et moraux sur les opinions. Les Tableau 1 et Tableau 2 mettent en évidence les effets des positions sociales des individus sur leurs opinions⁵.

⁴ Pour les analyses, deux sous-groupes ont été construits : l'un inclut les Suisses et les personnes qui ont une double nationalité, dont la nationalité suisse, tandis que le second est composé des étrangers qui ont le permis C ou B. Ces personnes non-suissees qui ont participé à l'enquête sont presque toutes des ressortissantes de l'Europe.

Résultats sur l'extension de l'aide et le contrôle des bénéficiaires

Une majorité des répondant·e·s (61%) est d'avis que l'Etat devrait augmenter les dépenses pour l'aide sociale. Ce premier chiffre laisse entrevoir une légitimité assez forte du régime assistanciel. Il faut cependant souligner qu'il est soutenu dans la mesure où il constitue l'ultime filet de protection devant aider les personnes qui n'ont plus d'autres ressources. En effet, une proposition parallèle intégrée dans le questionnaire, visant à voir si les répondant·e·s « *souhaitent que l'Etat augmente, maintienne ou diminue ses dépenses pour les assurances sociales (maladie, retraite, chômage)* », nous permet d'établir que la population privilégiée (68%) l'augmentation des dépenses pour les assurances sociales ($m=5.01$) par rapport à celle du budget de l'aide sociale ($m=4.85$; $t/760=5.33$, $p<.001$). L'extension de la protection assurée par le régime d'assurance est donc prioritaire à celle du système assistanciel, ce qui va dans le sens des recherches montrant que les programmes ciblés sur les plus pauvres ont une légitimité plus faible que les programmes universels (Orloff, 1993 ; Cantillon, 1993). Quant aux variations des opinions sur l'extension du budget alloué à l'aide sociale, il ressort de l'analyse que les plus favorables à cette mesure sont les personnes établies en Romandie, celles qui ont moins de 50 ans, les femmes et, surtout, la population qui se sent particulièrement vulnérable sur le plan économique.

Lorsque l'on évoque non plus le niveau des dépenses, mais le principe d'un revenu inconditionnel, seul un tiers des répondant·e·s y est favorable ($m=2.79$, $sd=1.64$). Outre que l'avancée en âge mène à se distancer de ce principe, c'est en Romandie que son rejet est le plus marqué.

⁵ Une première analyse de variance a été effectuée sur les opinions du tableau x (extension de l'aide sociale et contrôle des bénéficiaires), et une seconde analyse a été opérée sur les opinions du tableau y (favoritisme national, sanction des abus et mesures disciplinaires).

Tableau 1 : Opinions sur l'extension de l'aide sociale et le contrôle des bénéficiaires selon le sexe, l'âge, la région, la nationalité, le niveau de formation et le risque économique perçu

	N	Sexe		Age			Région		Nationalité		Formation				Risque économique	
		Fem.	Hom.	20-34	35-49	50-65	Rom.	Além	CH	Etr.	Oblig.	Appr.	HES	Univ.	Bas	Haut
		386	369	284	252	219	385	370	625	130	60	234	255	198	294	453
Extension																
1. L'Etat devrait augmenter les dépenses pour l'aide sociale	M	4.95	4.75	4.93b	4.98b	4.61a	4.98	4.71	4.81	5.05	4.77	4.76	4.91	4.91	4.64	4.99
	S	1.07	1.02	.99	1.07	1.07	1.13	.94	1.05	1.01	1.31	.94	1.08	1.04	1.00	1.06
	F	8.55**		9.99***			12.08***		2.98†		n.s.				22.33***	
2. L'Etat devrait verser un revenu minimum à tout le monde, indépendamment de la situation financière de la personne et du fait qu'elle travaille ou pas	M	2.81	2.78	3.07b	2.87b	2.34a	2.36	3.24	2.83	2.59	3.03	2.79	2.85	2.68	2.73	2.83
	S	1.64	1.63	1.62	1.69	1.49	1.51	1.64	1.65	1.55	1.70	1.60	1.67	1.62	1.61	1.65
	F	n.s.		10.63***			49.44***		n.s.		n.s.				n.s.	
Contrôle																
3. Les chômeurs de longue durée devraient toujours être obligés de participer à des programmes qui facilitent leur retour au travail (stages, formation, ...)	M	4.98	4.88	4.96	4.86	4.97	4.89	4.97	4.90	5.08	5.17a	5.09a	4.85ab	4.72b	4.96	4.89
	S	1.07	1.12	1.03	1.19	1.06	1.16	1.02	1.09	1.09	1.01	1.05	1.08	1.15	1.01	1.15
	F	n.s.		n.s.			n.s.		4.42*		5.99***				n.s.	
4. Dans certains cantons, l'aide sociale doit être remboursée quand la situation de la personne s'est un peu améliorée et dépasse le seuil de la pauvreté ; il faudrait que tous les cantons exigent ce remboursement	M	3.21	3.17	3.03a	3.16ab	3.42b	3.15	3.23	3.18	3.20	3.53a	3.41ab	3.07bc	2.97c	3.26	3.13
	S	1.40	1.38	1.31	1.47	1.37	1.40	1.38	1.59	1.41	1.63	1.45	1.35	1.25	1.35	1.42
	F	n.s.		5.27**			n.s.		n.s.		6.01***				3.03†	

Note : Analyses de variance effectuées simultanément avec Sexe, Âge, Région et Nationalité (dl = 749) et avec Formation et Risque économique (dl = 742); moyennes brutes ; échelles allant de 1 = 'pas du tout d'accord' à 6 = 'tout à fait d'accord' ; sauf pour le 1^{er} item : 1= dépenser beaucoup moins, 4=maintenir les dépenses actuelles, 7= dépenser beaucoup plus ; pour les variables à plus que deux modalités (Age et Formation) les valeurs suivies de lettres différentes diffèrent à p<.05 (test de Tukey HSD). *** = p<.001, ** = p<.01, * = p<.05, † = p<.10, n.s. = différence non-significative (les différences à p < .05 sont surlignées).

Venons-en maintenant aux mesures conditionnelles. Bien que notre questionnaire ait utilisé une formulation forte pour rendre compte de l'obligation de réinsertion faite aux bénéficiaires de l'aide sociale (« *Les chômeurs de longue durée devraient toujours être obligés de participer à des programmes qui facilitent leur retour au travail* »), cette mesure « active » obtient un taux d'accord très important, s'élevant à 90% ($m=4.92$, $sd=1.10$). Ainsi, les répondant·e·s acceptent facilement le principe selon lequel le fait de recevoir une prestation de l'Etat implique un devoir de contreprestation. Seuls le niveau de formation et, dans une moindre mesure, la nationalité divisent les opinions à ce sujet : les personnes qui n'ont pas fait de formation supérieure et qui n'ont pas la nationalité suisse sont les plus convaincues qu'il faut faire de la réinsertion professionnelle une obligation.

La question du remboursement de l'aide sociale fait nettement moins l'unanimité : 43% des répondant·e·s se disent en accord avec ce principe ($m=3.18$, $sd=1.39$). Les personnes les plus prêtes à le renforcer ont plus de 50 ans et disposent d'un capital scolaire relativement faible.

Si l'on se penche sur le rôle disciplinaire de l'Etat, l'on constate qu'une bonne majorité des répondant·e·s (73%) soutient des mesures de sanction radicales en cas d'abus de l'aide sociale, ici le retrait de la prestation ($m=4.28$, $sd=1.33$). Comme pour les autres mesures conditionnelles concernant l'aide sociale, ce sont les personnes sans formation supérieure qui sont les plus promptes à sanctionner les abus. Les individus de plus de 50 ans, ainsi que les Alémaniques, voient également d'un bon œil ce type de mesure. Le sexe, la nationalité et le risque économique n'entrent pas en ligne de compte dans les opinions.

Résultats sur le favoritisme national, la sanction des abus et les mesures disciplinaires

Le favoritisme national, dont on peut penser qu'il constitue un moteur de la traque aux abus, est revendiqué par 20% des personnes interrogées. Celles-ci se prononcent pour un octroi prioritaire de l'aide sociale aux Suisses en cas de restrictions budgétaires ($m=2.41$, $sd=1.47$). Bien entendu, les étrangers s'y opposent encore plus que les Suisses, mais de part et d'autre on va trouver des personnes qui entrent davantage sur ce terrain de la xénophobie, dans la tranche d'âge des 50-65 ans et dans les populations peu scolarisées. Par contre, les personnes qui se sentent vulnérables au niveau économique n'adoptent pas une

attitude plus xénophobe que celles qui s'estiment en sécurité, alors même que les premières pourraient tenir des raisonnements d'exclusion afin d'éviter que les étrangers entrent en concurrence avec elles dans l'allocation des ressources.

Si une faible minorité des répondant·e·s manifeste des attitudes explicitement hostiles envers les personnes migrantes en matière d'octroi d'allocation des prestations, il en va autrement lorsque celles-ci contreviennent au respect des lois : la moitié des personnes interrogées (51%) estime qu'il faut « expulser les requérants d'asile en cas de délit, même mineur » ($m=3.63$, $sd=1.56$). A nouveau, les plus âgées et celles qui ont un faible capital scolaire y sont plus favorables. Les Alémaniques, qui manifestaient aussi peu de sentiment xénophobe que les Romand·e·s à la question précédente, sont cette fois-ci plus sensibles à l'argument des délits. Quant aux opinions des personnes étrangères, elles rejoignent sur ce plan celles des Suisses.

Dans un autre registre disciplinaire, le renforcement de la pénalisation des consommateurs de drogues dures séduit 35% de notre échantillon ($m=3.06$, $sd=1.69$). Les personnes dont le parcours scolaire s'est arrêté à la formation obligatoire sont les plus convaincues de la nécessité de durcir les politiques étatiques envers les toxicomanes. Dans une moindre mesure, les individus qui ont fait un apprentissage, les personnes âgées entre 50 et 65 ans, les Romand·e·s et les femmes montrent également moins de réserve face à cette mesure disciplinaire. Fait à souligner par ailleurs, les Suisses s'y opposent nettement plus que les étrangers.

Finalement, 40% des personnes interviewées déclarent qu'il faudrait intensifier la surveillance vidéo dans les lieux publics ($m=3.11$, $sd=1.50$). Les plus jeunes, les bénéficiaires d'une formation supérieure, les hommes, les Suisses et les personnes qui se sentent économiquement en sécurité sont les plus réfractaires à ce contrôle de l'espace public.

Tableau 2 : Opinions sur le favoritisme national, la sanction des abus et des mesures disciplinaires selon le sexe, l'âge, la région, la nationalité, le niveau de formation et le risque économique perçu

	N	Sexe		Age			Région		Nationalité		Formation				Risque économique	
		Fem.	Hom.	20-34	35-49	50-65	Rom.	Além	CH	Etr.	Oblig.	Appr.	HES	Univ.	Bas	Haut
		386	369	284	252	219	385	370	625	130	60	234	255	198	294	453
Favoritisme national																
1. L'aide sociale devrait être accordée en priorité aux personnes de nationalité Suisse	M	2.47	2.35	2.26a	2.20a	2.84b	2.39	2.43	2.55	1.75	3.05a	2.76a	2.18b	2.09b	2.37	2.43
	SD	1.53	1.46	1.46	1.36	1.51	1.50	1.43	1.49	1.14	1.85	1.52	1.33	1.28	1.44	1.48
	F	n.s.		13.20***			n.s.		32.03***		14.37***				n.s.	
Sanction des abus																
2. Il faudrait retirer l'aide sociale à toutes les personnes qui en ont abusé	M	4.33	4.22	4.15a	4.21a	4.52b	4.16	4.40	4.26	4.36	4.56a	4.54ab	4.13bc	4.05c	4.29	4.26
	SD	1.33	1.35	1.29	1.39	1.31	1.40	1.27	1.32	1.45	1.37	1.36	1.28	1.32	1.28	1.38
	F	n.s.		5.98**			9.16**		n.s.		7.39***				n.s.	
Mesures disciplinaires																
3. L'Etat devrait expulser les requérants d'asile qui commettent un acte illégal, même s'il s'agit d'un délit mineur	M	3.74	3.51	3.41a	3.51a	4.03b	3.39	3.87	3.69	3.28	4.17a	4.10a	3.33b	3.25b	3.60	3.63
	SD	1.59	1.52	1.57	1.53	1.50	1.57	1.51	1.55	1.55	1.54	1.47	1.53	1.51	1.51	1.59
	F	n.s.		12.54***			18.63***		n.s.		17.84***				n.s.	
4. L'Etat devrait punir plus sévèrement les consommateurs de drogues dures	M	3.19	2.93	2.78a	3.04a	3.46b	3.26	2.86	2.95	3.59	4.19a	3.43b	2.77c	2.63c	2.89	3.16
	SD	1.69	1.67	1.60	1.72	1.69	1.73	1.61	1.67	1.65	1.67	1.70	1.62	1.52	1.61	1.73
	F	5.49*		9.84***			4.26*		14.42***		19.76***				n.s.	
5. L'Etat devrait intensifier la surveillance vidéo des lieux publics	M	3.24	2.95	2.77a	3.09b	3.54c	3.23	2.96	3.04	3.40	3.97a	3.43b	2.86c	2.75c	2.88	3.23
	SD	1.52	1.45	1.43	1.48	1.48	1.49	1.49	1.48	1.55	1.58	1.53	1.43	1.34	1.38	1.55
	F	7.85**		16.60***			n.s.		6.79**		15.72***				5.32*	

Note : Analyses de variance effectuées simultanément avec Sexe, Âge, Région et Nationalité (dl = 756) et avec Formation et Risque économique (dl = 750); moyennes brutes ; échelles allant de 1 = 'pas du tout d'accord' à 6 = 'tout à fait d'accord' ; pour les variables à plus que deux modalités (Age et Formation) les valeurs suivies de lettres différentes diffèrent à p<.05 (test de Tukey HSD). *** = p<.001, ** = p<.01, * = p<.05, † = p<.10, n.s. = différence non-significative (les différences à p < .05 sont surlignées).

Résumons les effets principaux des positions sociales sur les opinions liées à l'aide sociale et à la fonction disciplinaire de l'Etat. Le sexe a une influence limitée sur les jugements de la population interrogée, n'intervenant qu'à trois reprises : les femmes sont plus favorables à une extension du budget pour l'assistance et, conjointement, à un développement du contrôle de l'Etat dans des domaines qui ne touchent pas directement la problématique de l'aide sociale (pénalisation des consommateurs de drogues dures et surveillance vidéo des lieux publics). Elles réclament donc une intervention plus directe de l'Etat, autant dans son rôle *social* que *pénal*. Si ce résultat peut sembler contradictoire de prime abord, il s'explique peut-être par le fait que les femmes se sentent plus vulnérables que les hommes, tant économiquement que physiquement (rentrer seule la nuit, par exemple, en inquiète plus d'une). Leurs attentes à l'égard de l'Etat exprimeraient alors leur intérêt propre : d'une part, les femmes sont des cibles privilégiées de l'aide sociale, l'affiliation à un emploi (et donc au système d'assurance qui va de pair) étant subordonnée aux exigences familiales que beaucoup d'entre elles supportent (Orloff, 1993 ; Paugam, 1991) ; et d'autre part, le sentiment d'insécurité qu'elles vivent dans l'espace public peut être considéré comme une « entrave à leur citoyenneté » (Lieber, 2002), auquel cas certaines mesures étatiques de sécurité contribueraient à leur autonomie et leur droit de cité.

L'âge est une source de variation des opinions importante : les personnes de plus de 50 ans sont plus réticentes à un renforcement de l'Etat social (augmentation du budget de l'aide sociale et revenu minimum garanti), plus disposées à contrôler les bénéficiaires (remboursement de l'aide), à punir les abus, à exclure les étrangers (du système d'assistance et du pays), et à consolider le rôle répressif de l'Etat (pénalisation des toxicomanes et surveillance vidéo). Ainsi, elles visent *moins d'intervention sociale* et *plus de mesures pénales*. On ne voit pas, a priori, pourquoi l'avancée en âge conduirait à promouvoir ce modèle étatique sécuritaire. Il est probable qu'il soit médiatisé par des principes idéologiques et moraux sur lesquels les positionnements individuels des personnes intégrées dans cette tranche d'âge sont très variables, car cette dernière n'est certainement pas un groupe d'appartenance ou de référence pour les personnes concernées, constituant davantage un moment dans le parcours de vie qu'une ressource identitaire. Ces principes seront analysés dans la partie suivante du chapitre et permettront des interprétations plus fondées.

La région linguistique produit également des effets forts et contrastés. De part et d'autre de la Sarine, on tient à la fois à « *plus de social* » et « *plus de contrôle* », mais cet alliage politique varie selon les moyens proposés. Du côté romand, l'accent est mis sur l'augmentation des dépenses sociales et la pénalisation des consommateurs de drogues dures. Du côté alémanique, les esprits s'ouvrent (beaucoup plus qu'en Romandie) à l'idée d'un revenu minimum assuré à chaque citoyen·ne indépendamment de son activité lucrative, mais conjointement, la question des délits commis par les étrangers et celle des abus doivent être résolues par l'expulsion du territoire national et la sanction.

La nationalité conduit à quelques variations des opinions qui sont loin d'aller dans le sens du laxisme et de la « mauvaise intégration » que les courants xénophobes helvétiques prêtent aux personnes étrangères. En effet, si ces dernières protègent leurs droits en refusant vigoureusement tout favoritisme national qui les exclurait de l'accès à l'aide sociale, elles défendent plus que les Suisses un modèle d'Etat *pénal*, dont les principes seraient la mise au travail « forcé » (*work-fare*) comme condition du soutien étatique, la répression de la consommation de produits toxico-dépendants, et la surveillance des espaces publics.

Le niveau de formation joue un rôle important dans la formation des opinions. Les personnes à faible bagage scolaire sont autant favorables que les mieux formées au rôle redistributif de l'Etat, mais elles s'en distinguent quant à son rôle plus *répressif*. Elles tiennent en effet davantage à sanctionner les bénéficiaires qui ne s'engagent pas à fournir une contreprestation ou qui abusent de la manne de l'Etat, à expulser les requérants d'asile délinquants et à favoriser les Suisses en cas de restrictions budgétaires, à pénaliser les toxicomanes et intensifier la surveillance des lieux publics. En d'autres termes, le respect des lois et des normes sociales est prioritaire pour celles et ceux qui ont un capital socio-culturel moins élevé, ce qui va dans le sens d'autres études montrant que plus le statut social d'une personne est bas, plus elle adopte des comportements de soumission à l'ordre social et une attitude répressive face aux infractions (Percheron, 1991).

Le niveau de risque économique perçu intervient faiblement dans ces opinions. Le fait de se sentir économiquement vulnérable a des effets à deux reprises, du côté *social* (augmentation des dépenses) comme du côté *répressif* (surveillance vidéo). Il se produit une sorte de glissement où l'insécurité économique se déplace vers l'insécurité physique, phénomène décrit par

Godefroy (1996) comme permettant d'imposer un discours sécuritaire aux « gens d'en bas ».

Raisonnements profanes sur l'aide sociale

Des analyses de régression ont été effectuées sur six des neuf mesures politiques qui viennent d'être examinées. Au total, quinze prédicteurs ont été intégrés dans chacune des analyses. Pour évaluer l'impact de l'ancrage sociologique des opinions, quatre des facteurs considérés dans les chapitres précédents ont été retenus : le sexe, l'âge, la formation et la région. La nationalité y a été ajoutée, de même que deux indicateurs des liens personnels que chaque répondant-e entretient avec l'aide sociale. L'un mesure le risque perçu d'avoir soi-même recours à l'assistance : « *Dans quelle mesure estimez-vous probable ou non de devoir vivre de l'aide sociale dans les prochaines années ?* »⁶. L'autre s'intéresse à la proximité des personnes interrogées avec des bénéficiaires de l'aide sociale, leur demandant si elles en connaissent dans leur entourage, ce qui s'avère être le cas pour 26% d'entre elles.

Parmi les huit principes organisateurs des opinions retenus ici, six d'entre eux ont déjà été présentés dans l'un ou l'autre des deux chapitres précédents. Il s'agit des principes suivants : la confiance dans les autorités politiques ; l'impuissance personnelle à influencer les choix politiques du gouvernement ; la responsabilité de la régulation des problèmes sociaux, attribuée soit à la famille, soit au marché du travail ; la correction des inégalités entre riches et pauvres par les impôts ; et l'éthique du travail⁷. Deux nouveaux prédicteurs ont été ajoutés dans les analyses de régression du présent chapitre, faisant référence aux valeurs nationales « menacées » par le multiculturalisme et à l'insécurité dans l'espace public : « *La Suisse risque de perdre son identité,*

⁶ Ce risque est retenu comme prédicteur en lieu et place du risque économique perçu qu'intégraient les analyses précédentes. En l'occurrence, 103 personnes (13%) dans notre population estiment probable de devoir vivre de l'aide sociale un jour. Dans les analyses de régression, la variable a été dichotomisée de façon à distinguer ce groupe de personnes de celles pour lesquelles le recours à l'assistance est peu ou pas envisagé.

⁷ Pour rappel et dans l'ordre où ces prédicteurs viennent d'être évoqués, voici les propositions qu'ils recouvrent dans le questionnaire :

- *Dans quelle mesure faites-vous confiance au Conseil fédéral et aux autorités politiques ?*

- *Les gens comme moi n'ont aucune influence sur l'action gouvernementale.*

- *L'Etat devrait aider les personnes qui en ont besoin uniquement si leur famille ne peut pas les soutenir financièrement*

- *Il faudrait une loi qui oblige les entreprises à verser des salaires de 3000 francs au minimum par mois pour un emploi à plein temps.*

- *L'augmentation des impôts des personnes les plus riches serait une bonne solution pour réduire les écarts entre riches et pauvres.*

- *Si l'Etat donne trop d'argent aux gens qui en ont besoin, ces gens ne voudront plus travailler.*

parce que trop de cultures différentes se mélangent dans le pays », et « *La Suisse risque de devenir un pays de moins en moins sûr parce que la délinquance de rue augmente* ». S'il est évident que la première proposition met directement en cause les personnes migrantes, induisant l'idée qu'elles ne respectent pas les valeurs du bien commun que les nationaux sont supposés partager, cela l'est moins dans la seconde. Néanmoins, dans le contexte du thème traité ici – l'aide sociale, il n'est pas exclu qu'elles soient associées aux délinquants, au même titre qu'elles peuvent être stigmatisées comme des individus profitant de la Suisse et abusant du soutien de l'Etat. Quoiqu'il en soit, l'on peut faire l'hypothèse que les personnes en accord avec l'une ou l'autre de ces deux propositions qui évoquent la menace de l'ordre dominant – culturel et social – se préoccuperont de le faire respecter en soutenant les politiques étatiques de contrôle sur les bénéficiaires de l'aide sociale.

Résultats des analyses de régression

La première analyse de régression a été effectuée sur l'augmentation des dépenses pour l'aide sociale. L'ensemble des prédicteurs explique 31.6% de la variance des opinions à ce sujet. De toutes les variables d'ancrage qui avaient une influence sur les réponses, seul l'effet de la région se maintient après l'ajout des facteurs perceptifs : l'augmentation du budget social est une mesure encore plus plébiscitée en Romandie qu'en Suisse alémanique. Par ailleurs, les personnes qui pensent devoir demander l'assistance dans les années à venir y sont particulièrement favorables, tandis que le contact avec des individus au bénéfice de ces prestations ne renforce pas la volonté d'étendre le système social. La variance expliquée par les facteurs d'ancrage est relativement faible (5.1%). Ce sont essentiellement les représentations qui déterminent les prises de position sur les dépenses de l'Etat. Le sentiment que la Suisse perd son identité du fait que « trop d'étrangers » y vivent va de pair avec quelque réticence à augmenter le budget du social, de même que la croyance en l'idée que les bénéficiaires ne veulent pas travailler (et donc abusent de l'aide sociale) : en bref, les étrangers et les individus qui ne respectent pas l'éthique du travail ne « mériteraient » pas l'aide sociale. Les personnes qui préfèrent réduire les dépenses font confiance aux autorités politiques, et estiment que le problème relève avant tout de la responsabilité de la famille, et non pas de celle du marché du travail. Par contre, lorsqu'elles sont attentives aux inégalités économiques qui structurent la société et exigent de les corriger, soit en obligeant les entreprises à

augmenter les petits salaires, soit en prélevant davantage d'impôts aux plus riches, elles attendent de l'Etat qu'il investisse plus de moyens financiers devant aider à résoudre les problèmes de pauvreté.

La régression suivante porte sur l'octroi d'un revenu minimum accordé à toute personne indépendamment de sa situation économique et de son (in)activité professionnelle. La variance expliquée est moins importante (20.3%). Les effets de la région et de l'âge observés précédemment se maintiennent : la proposition retient l'attention des Alémaniques et des personnes qui ont moins de 50 ans, surtout les plus jeunes. A nouveau, le risque de devoir vivre de l'aide sociale rapproche les gens de ce principe universaliste, alors que le contact, ou, au contraire, l'absence de liens avec des bénéficiaires, ne change en rien leurs prises de position. Si l'attribution de responsabilité au marché du travail et la perception d'inégalités illégitimes entre riches et pauvres sont des conditions nécessaires pour accepter l'idée d'un revenu minimum, raisonner en termes d'abus – ce que révèle le manque de motivation au travail attribué aux bénéficiaires – ou d'insécurité – ce dont rend compte la croyance en l'augmentation de la délinquance, joue en sens inverse. En outre, il faut souligner que le multiculturalisme, qu'il soit ressenti comme une menace ou non, n'est pas un facteur permettant de prédire les opinions sur l'introduction d'un revenu minimum : dans le cadre d'une politique qui ne discrimine pas les personnes en fonction de leur mérite, la nationalité n'est pas un critère pour décider de la répartition des ressources.

Les opinions sur le remboursement imposé aux bénéficiaires sont expliquées par 19.8 % de la variance. La part des variables d'ancrage est faible (4.3%), cette attitude n'étant prédite que par deux d'entre elles : les personnes moins bien dotées sur un plan scolaire, et celles qui ne pensent pas devoir faire appel à l'aide sociale, sont plus favorables à son remboursement. Ce sont surtout les prédicteurs plus subjectifs qui permettent d'expliquer les différences de prises de position : ce principe de remboursement est davantage défendu par les personnes qui délèguent à la famille la prise en charge de la pauvreté, qui perçoivent le soutien de l'Etat comme un oreiller de paresse propice aux abus, qui craignent la montée de la délinquance, et qui affichent une certaine confiance dans les autorités politiques.

Tableau 3 : Analyses de régression hiérarchique sur l'extension de l'aide sociale et le contrôle des bénéficiaires

		Augmentation des dépenses pour l'aide sociale			Revenu minimum pour tout le monde			Remboursement de l'aide sociale		
		β	t	R^2	β	t	R^2	β	t	R^2
Ancrages	Sexe (homme +)	.00	<1		.07	2.05*		-.06	-1.59	
	Âge (50-65 ans +)	-.02	<1		-.14	-3.92***		.02	<1	
	Région (além. +)	-.11	-3.18**		.25	6.91***		.03	<1	
	Nationalité (étr. +)	.05	1.63		-.03	<1		.57	<1	
	Formation (univ. +)	.03	<1	.051***	-.02	<1	.095***	-.08	-2.09*	.030***
	Risque d'être à l'aide sociale	.11	3.35**		.12	3.50***		-.10	-2.77**	
	Bénéficiaires dans entourage	.05	1.62	.089***	.03	<1	.125***	.02	<1	.043**
Confiance	Confiance politique	-.12	-3.60***		.03	<1		.09	2.49*	
	Impuissance personnelle	-.06	-1.75†	.110**	.04	1.13	.127	-.03	<1	.053*
Responsabilité sociale	Famille	-.07	-2.10*		.03	<1		.26	7.40***	
	Marché (Entreprises)	.09	2.54*		.08	2.00*		-.02	<1	
Inégalités	Correction par impôts	.24	6.68***		.16	4.27***		-.04	<1	
Insécurité	Risque de délinquance	-.05	-1.39		-.09	-2.39*		.09	2.28*	
Ethique du travail	Manque de motivation	-.19	-5.33***		-.16	-4.10***		.18	4.81***	
Perte de valeurs	Mélange de cultures	-.20	-5.53***	.316***	.06	1.43	.203***	.05	1.13	.198***
<i>F</i> modèle global		(15,733) = 22.54***			(15,733)=12.44***			(15,737) = 12.13***		

Note : Coefficients en gras : $p < .05$; R^2 indique la variance expliquée pour chacun des quatre modèles (en incluant les modèles précédents), avec significativité du changement par rapport au modèle précédent ; tolérances $> .70$; les coefficients à $p < .05$ sont surlignés ;

*** = $p < .001$, ** = $p < .01$, * = $p < .05$, † = $p < .10$.

Tableau 4 : Analyses de régression hiérarchique sur le favoritisme national, la sanction des abus et le rôle disciplinaire de l'Etat

		Aide accordée en priorité aux Suisses			Retrait de l'aide sociale en cas d'abus			Pénalisation accrue des consommateurs de drogues dures		
		β	t	R^2	β	t	R^2	β	t	R^2
Ancrages	Sexe (homme +)	-.04	-1.11		-.04	-1.14		-.08	-2.46*	
	Âge (50-65 ans +)	.02	<1		.03	<1		.05	1.61	
	Région (além. +)	-.00	<1		.15	4.12***		-.08	-2.29*	
	Nationalité (étr. +)	-.23	-7.19***		.03	<1		.11	3.18**	
	Formation (univ. +)	-.06	-1.82†	.104***	-.00	<1	.046***	-.12	-3.40**	.116***
	Risque d'être à l'aide sociale Bénéficiaires dans entourage	.09	2.82**		.03	<1		.03	<1	
Confiance	Confiance politique	.04	1.22		.04	1.04		.05	1.55	
	Impuissance personnelle	.10	2.99**	.151***	.09	2.58**	.080***	.05	1.42	.134**
Responsabilité sociale	Famille	.11	3.38**		.16	4.56***		.12	3.54***	
	Marché (Entreprises)	-.07	-1.93†		.04	<1		.02	<1	
Inégalités	Correction par impôts	-.01	<1		.01	<1		-.03	<1	
Insécurité	Risque de délinquance	.08	2.16*		.17	4.38***		.10	2.71**	
Ethique du travail	Manque de motivation	.16	4.45***		.22	5.95***		.22	6.04***	
Perte des valeurs	Mélange de cultures	.28	7.84***	.325***	.09	2.22*	.229***	.16	4.16***	.273***
<i>F</i> modèle global		(15,738) = 23.64***			(15,737) = 14.62***			(15,737)=18.43***		

Note : Coefficients en gras : $p < .05$; R^2 indique la variance expliquée pour chacun des quatre modèles (en incluant les modèles précédents), avec significativité du changement par rapport au modèle précédent ; tolérances $> .70$; les coefficients à $p < .05$ sont surlignés ;

*** = $p < .001$, ** = $p < .01$, * = $p < .05$, † = $p < .10$.

La volonté de donner la priorité aux Suisses dans l'octroi de l'aide sociale est fortement expliquée par nos prédictors (32.5%). La nationalité a une influence prépondérante sur l'attitude face à cette mesure xénophobe : les étrangers s'y opposent encore plus que les Suisses. De plus, le risque d'avoir soi-même recours à l'aide sociale renforce cette logique d'exclusion des étrangers. Tout se passe donc comme si certaines des personnes interrogées craignaient que les étrangers s'accaparent des ressources rares et qu'elles ne puissent en jouir. Si ces variables d'ancrage expliquent 11.7% de la variance, celle-ci est à nouveau nettement plus élevée lorsque l'on prend en considération les perceptions sociétales et les valeurs des répondant·e·s. Fait intéressant, le sentiment d'impuissance à agir sur les décisions gouvernementales aiguise le réflexe de protection nationale. L'absence de pouvoir citoyen semble donc provoquer un conflit intergroupe, qu'il faut résoudre en défendant ses propres intérêts au détriment de ceux de l'Autre – les étrangers. Dans cette logique d'intérêts en compétition, les personnes migrantes se voient affublées de tous les maux : elles ne respectent pas les valeurs dominantes, elles manquent de motivation au travail (et profitent de celui des Suisses), les familles ne prennent pas leurs responsabilités et produisent des petits criminels (dealers, délinquants, voleurs). Dans l'optique des personnes qui raisonnent ainsi, il devient alors légitime d'exclure les non-Suisses du système de protection sociale.

Les positions relatives au retrait de l'aide sociale en cas d'abus (22.9% de la variance expliquée) présentent plus ou moins la même structure que les positions sur le favoritisme national, si ce n'est que cette fois, ce n'est pas la nationalité qui les module mais la région : les Alémaniques sanctionnent davantage. Pour le reste, du côté des représentations, on observe les mêmes variations : la répression des abus puise sa force dans le sentiment d'impuissance d'une partie de la population, dans les craintes liées au multiculturalisme, dans le principe de responsabilisation des familles, dans l'éthique du travail et le sentiment d'insécurité entretenu par les discours alarmistes sur la montée de la violence. En d'autres termes, retirer l'aide sociale serait légitime lorsque les personnes ne manifestent pas une motivation assez importante à se réinsérer, lorsqu'elles troublent l'ordre social par des actes de délinquance, ou lorsqu'elles ne s'appuient pas sur leur famille alors que celle-ci devrait les soutenir. La légitimité de cette sanction provient également du fait que les gens vivent le multiculturalisme, et donc la présence étrangère, comme une menace. La configuration des raisonnements populaires ressortie de

l'analyse permet ainsi d'établir un lien entre étrangers, comportements non conformes aux valeurs dominantes, abus et répression.

Finalement, la pénalisation des consommateurs de drogues dures est prédite par plus de variables d'ancrage que les mesures analysées précédemment. Les positions sociales des répondant-e-s expliquent en effet 11.6% de la variance des opinions : les personnes peu scolarisées, les étrangers, les femmes et les Romand-e-s ont davantage d'exigences à l'égard de l'Etat dans ce domaine. Mais la formation des opinions tient aussi aux représentations (au total, l'analyse explique 27.3% de la variance), allant exactement dans le même sens que celles qui ont guidé les prises de position des personnes interrogées sur les deux mesures précédentes (aide accordée en priorité aux Suisses, et retrait de l'aide sociale en cas d'abus). En l'occurrence, la volonté de déléguer au privé plutôt qu'au public la responsabilité des problèmes sociaux à réguler va de pair avec la sanction des toxicomanes, semblant confirmer les études qui lient la suprématie des marchés et le dépérissement des services publics au développement d'un Etat pénal (Wacquant, 1999, 2000, 2001). Les politiques répressives face à la toxicomanie sont également encouragées par les craintes que la population exprime : l'éthique du travail s'effrite, la Suisse perd ses valeurs en raison d'une présence étrangère ressentie comme trop imposante, et la délinquance de rue augmente.

Discussion

Un ensemble d'enseignements peut être tiré de ces résultats. Tout d'abord, il en ressort qu'on ne peut pas systématiquement, loin s'en faut, expliquer les opinions des gens sur le système assistanciel à partir de leurs appartenances et leurs positions sociales « objectives », mais qu'il faut tenir compte de leurs représentations, de la façon dont ils perçoivent, pensent et comprennent le monde qui les entoure. En effet, l'intérêt propre des répondant-e-s a une influence limitée sur leurs opinions relatives à l'aide sociale : le fait d'être une femme par exemple, précarisée sur le marché du travail et économiquement dépendante de son conjoint, d'être jeune en recherche d'un emploi, ou d'avoir la soixantaine et devoir partir en pré-retraite, n'intervient que très marginalement dans les prises de position adoptées, dès lors du moins que l'analyse prend en considération les perceptions et les principes idéologiques qui justifient ces prises de position. Il ne s'agit pas de dire que ce qu'on vit et expérimente concrètement au quotidien ne module en rien les

opinions ; il suffit pour le voir d'observer les effets du risque personnel encouru : les personnes qui pensent devoir faire appel à l'aide sociale sont plus favorables que celles qui n'expriment pas cette crainte à une extension des prestations du système assistanciel, ou, pour le dire autrement, de leurs droits en la matière. Mais il s'agit de reconnaître que les gens ont d'autres motivations que leur intérêt personnel pour défendre ou au contraire s'opposer à un Etat social.

En l'occurrence, c'est au niveau des stéréotypes associés aux bénéficiaires que doit être cherchée l'explication principale des opinions sur l'aide sociale : plus la population les conçoit comme abusant et profitant du système, plus elle soutient les restrictions budgétaires et la sanction des comportements déviants. Ce résultat concorde parfaitement avec ceux de Gilens (1999), Appelbaum (2001), et Cook et Barrett (1992). La question primordiale, dans l'explication des attitudes par rapport à l'aide sociale, n'est pas « *est-ce que je dois payer pour des programmes que je suis susceptible d'utiliser à l'avenir* », mais « *est-ce que les bénéficiaires contribuent au bien commun et à une société ordonnée ?* », autrement dit « *qui mérite quoi* » (Alves & Rossi, 1978). Dans cette optique, les stéréotypes associés aux bénéficiaires reflètent des comportements et des attitudes violant les valeurs du bien commun (notamment l'éthique du travail), valeurs qui remplissent leur fonction de garant de cohésion sociale par l'identification d'individus (les « profiteurs ») comme symboles de différence, voire d'« altérité » par rapport à la communauté du bien commun. Les valeurs deviennent source d'antagonisme social malgré elles, et ceci d'autant plus que des groupes sociaux entiers sont associés à la violation de valeurs (Biernat et al., 1996).

Car un des critères pour répondre à la question du mérite des bénéficiaires est de considérer leur nationalité ou leur origine. Dans le contexte nord-américain, Gilens (1999) a montré que c'est avant tout la perception des Noirs vus comme non-méritants, car peu respectueux de l'éthique du travail, qui va de pair avec une volonté de réduire les dépenses liées à l'aide sociale. De même, Peffley et Hurwitz (2002) ont mis en évidence que ces mêmes stéréotypes attachés aux Noirs conduisent la population à demander davantage de répression, sous forme de peine de mort et d'un durcissement des peines d'emprisonnement. Notre étude va dans une direction similaire : le fait de percevoir les étrangers comme trop nombreux et menaçants pour la cohésion nationale amène la population à vouloir diminuer les prestations d'aide sociale,

et à sanctionner plus durement. Nos résultats suggèrent que les étrangers sont plus facilement perçus comme des délinquants et des personnes peu motivées à travailler auxquelles il faudrait retirer l'aide sociale. Et il faut souligner que cette conception est partagée tant par des Suisses que par des non-nationaux. Etant même les premières, à plusieurs reprises, à soutenir un durcissement des politiques de l'Etat, les personnes étrangères interrogées dans notre enquête fixent probablement leur attention sur d'autres catégories d'étrangers que celle qu'elles représentent. Elles-mêmes ont un permis d'établissement et de travail, et se distinguent à ce titre des requérants d'asile ou des sans-papiers par exemple. Comme quoi, « il y a toujours plus étranger que soi ». Ainsi, on peut voir de part et d'autre, du côté des nationaux comme du côté des étrangers les mieux intégrés, les effets du processus de catégorisation : les individus qui profitent et abusent ne font sans doute pas partie des mêmes catégories (d'étrangers notamment) selon le point de vue d'où l'on se place, mais la formation de stéréotypes dont ils sont affublés, quelque soit leur appartenance catégorielle, conduit à leur exclusion des droits sociaux, et à la légitimation d'un Etat pénal plus que social. Le processus qui revient à désigner une figure emblématique censé incarner la menace de l'ordre public et des valeurs dominantes (Sears et al., 1997) contribue à justifier la sanction de tout comportement déviant (Skitka & Tetlock, 1993).

Outre que ces raisonnements populaires observés dans notre enquête sont liés à un fort sentiment d'impuissance politique, ils impliquent que l'Etat abandonne sa mission sociale et redistributive, et que celle-ci soit déléguée à la famille. Dans un système de plus en plus libéral qui tente constamment de responsabiliser les familles pour décharger l'Etat, la sanction des comportements non conformes peut devenir l'unique intervention considérée comme légitime. C'est l'instauration d'un état libéral et permissif en amont (du côté du marché, avec le principe du « libre-échange »), paternaliste et punitif en aval (du côté des conséquences du marché), une tendance qui conduit à « criminaliser la pauvreté » (Wacquant, 1999, 2000, 2001). Dans le raisonnement quotidien, l'aide sociale remplit cette fonction de contrôle, car le système a le pouvoir de sanctionner les comportements indésirables et non-méritants, et de rétribuer les comportements désirables et méritants.

Déjà au Moyen-Age, l'aide sociale était octroyée en fonction de trois critères : être inapte au travail, appartenir à la communauté, se montrer docile (Castel, 1995). Dans la logique de la pensée profane actuelle, trois catégories de

bénéficiaires ne méritent pas d'être soutenues : les personnes paresseuses (donc inaptés au travail), les personnes étrangères (donc n'appartenant pas à la communauté de référence), les délinquants (donc qui ne sont pas dociles). Cette analogie montre que le raisonnement populaire sur la pauvreté a peu évolué à travers les siècles, malgré la création de l'Etat social.

La réalité au-delà des stéréotypes

Dans le raisonnement ordinaire, la délégitimation de l'aide sociale passe par un ensemble de stéréotypes attribués aux bénéficiaires de l'aide sociale, en particulier aux étrangers. Puisque les positions sociales des gens ont une importance moindre dans la formation de ce processus, il semble que le meilleur moyen d'augmenter la légitimité de l'aide sociale soit de substituer la « réalité » aux stéréotypes et à un fonctionnement parfois injuste des institutions qui permet de fonder et perpétuer ces stéréotypes.

La personne étrangère, par exemple, facilement associée aux troubles de l'ordre social, est la cible de politiques répressives réelles. Les statistiques indiquent que les non-nationaux sont sur-représentés dans l'univers carcéral, en Suisse comme ailleurs. Alors même qu'une partie de la population prend appui sur ces statistiques pour affirmer que « les étrangers » (donc *tous* les étrangers) ont des comportements criminels, derrière ces chiffres et ces pratiques se cachent en fait des politiques structurelles de discrimination envers les personnes migrantes, qui par ailleurs permettent de renforcer les stéréotypes : à délit et infraction équivalents, les étrangers sont plus souvent incarcérés que les nationaux (Wacquant, 1999). De même, en période de crise, le chômage et la précarité professionnelle sont sévèrement jugés par les tribunaux au niveau individuel. Il en résulte, toujours à délit ou à crime équivalent, une sur-condamnation des individus marginalisés sur le marché du travail, qui se traduit par une durée de prison ferme comparativement plus longue. Ainsi, parce que les personnes migrantes ont une probabilité plus importante que les nationaux d'être confrontées à la précarité laborieuse et au chômage, elles se retrouvent plus souvent en prison. Par ailleurs, une part des condamnations est due à la répression de l'immigration, et à l'illégalité de séjour. Sur ce plan, il est évident que le lien entre étrangers et répression n'est pas tant le fruit de comportements criminogènes de leur part que de politiques de discrimination à leur égard. La politique de l'asile en est une bonne illustration : l'aide sociale que reçoivent les requérants d'asile est largement inférieure (de moitié) aux prestations perçues

par les nationaux, cette différence étant ancrée dans la loi helvétique. Selon le Tribunal Fédéral, « celui qui est établi en Suisse (qu'il soit Suisse ou étranger) a d'autres besoins en matière d'assistance que celui qui, lors d'un séjour de courte durée, tombe dans le dénuement ou qui ignore encore s'il pourra ou non rester en Suisse (par ex. au titre de requérant d'asile). » (Regamey et Gropetti, 1999 : 193-4). Autrement dit, l'idée que les personnes migrantes profitent des ressources de l'Etat et vivent grassement du travail des nationaux ne tient pas à l'épreuve des faits, elles sont au contraire, à bien des égards, soumises à un régime d'exception qui lui-même entretient cette idée.

Sur la question des abus dont les personnes bénéficiant de l'aide sociale sont également soupçonnées, il faut relever que la majorité d'entre elles, selon de nombreuses études⁸, ne reste dans le système que peu de temps, avant d'être orientées vers d'autres assurances qui tardent à statuer sur les situations qui leur sont soumises, comme l'assurance-invalidité. Une partie des prestations d'aide sociale octroyées aux demandeurs est en effet une avance sur la couverture assumée par le régime d'assurances. En outre, bien des bénéficiaires de l'assistance travaillent (*working poors*). On est donc loin de l'idée du bénéficiaire ancré dans le système et qui cherche à en abuser.

D'autres études ont analysé la faiblesse des instruments utilisés pour permettre aux bénéficiaires de sortir du système assistanciel, ainsi que le caractère abstrait et inefficace des « plans de carrière » censés être développés au sein même du complexe d'assistance (Piven & Cloward, 1993 ; Demazière, 1995). Les personnes qui restent « fixées » longtemps au système d'aide sociale ont des profils particuliers, liés à des problèmes structurels : les femmes, les étrangers, les personnes vivant seule (retraitées, veuves, cheffes de famille monoparentale), donc des catégories sociales dont l'accès au plein emploi, stable et continu, est restreint ou fermé. En d'autres termes, si la probabilité de se retrouver à l'assistance, qui est le seul régime de sécurité sociale totalement indépendant du marché du travail, n'est pas la même pour toutes les catégories sociales, c'est parce que la précarité dépend plus de caractéristiques structurelles de la société, liées à la fois au capitalisme et au patriarcat, qu'individuelles (voir également Vielle, 1994 ; Fougère, 1996). Tout semble donc indiquer que l'idée d'abus, de choix, de manque de motivation occupe une place démesurée dans les médias (Bullock, Wyche & Williams, 2001 ; Gilens, 1999), dans les discours

⁸ Simon Darioli a fait état de ces recherches lors de la journée de rencontre du PNR45 à Berne le 29 novembre 2002.

politiques et dans les raisonnements profanes, qu'il s'agit-là un stéréotype très puissant et structurant, et que les institutions ont des lacunes dans leur dispositif d'aide sociale censé amener les bénéficiaires à devenir « autonomes ». Ces lacunes sont vues par certains auteurs tels que Godefroy (1996) et Wacquant (1999) comme remplissant une fonction particulière : obliger la main d'œuvre la plus vulnérable à accepter les emplois peu rémunérés et précaires, et à se soumettre ainsi aux nouvelles règles des marchés « libres » comme le travail sur appel et le contrat à durée déterminée.

Il existe sans doute une minorité de personnes qui abusent de l'aide sociale, tout comme il y a des contribuables et des entreprises qui « abusent des impôts ». Mais dans l'ensemble les gens ont toutes les bonnes raisons de tenir à leur réinsertion et de vouloir sortir de la misère. Sans compter que bien des personnes ne recourent pas à l'aide sociale alors qu'elles y auraient droit, pour différentes raisons : l'absence d'information sur le réseau institutionnel existant, la honte de demander une aide, le stigmatisme social, la volonté de s'en sortir seul-e, les incohérences et les barrières avec les services d'aide sociale, etc. (Cantillon, 1993 ; Paugam, 1991 ; Delay, 1999 ; Fragnière 2001 ; Regamey et Gropetti, 1999). Selon Wyss et Höpflinger (cité dans Farago, 1995), en Suisse, entre 50 et 70% des personnes ayant droit à une aide financière ne font pas appel aux services sociaux

Ainsi, si la volonté politique est de consolider la légitimité du système assistanciel, il faut agir sur la construction des images associées aux bénéficiaires de l'aide sociale. Ce changement des représentations populaires ne peut se faire que si le rôle joué par les politiques étatiques (sur-incarcération des populations étrangères, assignation des femmes au travail domestique, contrainte du « retour au travail ») et les dynamiques du marché (flexibilisation et précarisation de la main d'œuvre) dans le processus d'étiquetage de certaines catégories et la constitution des stéréotypes est publiquement dévoilé et réorienté. Il s'agit de reconnaître les rapports de pouvoir qui structurent la société, les inégalités sociales qu'ils produisent – notamment la pauvreté, et la nécessité de les corriger, ce qui engage l'Etat dans son rôle de garant des droits sociaux. C'est ainsi que raisonne une partie de la population sollicitée par notre étude, et c'est ainsi, on l'a vu, que ces personnes privilégient l'extension d'un Etat social plutôt que l'émergence d'un Etat pénal qui s'y substituerait.

C H A P I T R E S I X

Légitimité populaire de l'assurance maternité

« Pauvreté » de la politique familiale helvétique

Tout le monde s'accorde à penser que la famille constitue un pilier de notre société, une véritable cellule de base du corps social. Pourtant, malgré ce constat, la politique familiale reste un parent pauvre des politiques sociales helvétiques (Gilliand & Rossini, 1997 ; Despland & Fragnière, 1999 ; Fragnière, 2001). A titre d'illustration, citons les allocations pour enfants qui sont très modestes, et dont les montants varient énormément (de 0 à 444 francs par mois) selon les cantons, les professions et le taux d'activité des parents, la Suisse ne comptant pas moins de cinquante régimes d'allocations différents. Ou encore, pensons aux nouveaux risques sociaux tels que l'augmentation des divorces et des familles monoparentales, qui sont des facteurs de paupérisation non pris en charge par le système traditionnel de protection sociale, mais qui conduisent près d'un tiers des femmes concernées par ces transformations de la structure familiale à faire appel à l'aide sociale.

Deux indicateurs des faiblesses de la politique familiale suisse vont retenir notre attention dans ce chapitre : l'insuffisance des équipements parascolaires et l'absence d'une assurance maternité au niveau fédéral. Alors qu'une large part de l'organisation du travail et de l'activité sociale repose sur l'idée (devenue une exigence) que les femmes doivent « concilier » activités familiales et professionnelles, l'accès aux crèches et aux garderies reste bizarrement limité (leur nombre ne répond pas à la demande, et leur coût est prohibitif pour certains parents), et la Suisse n'a toujours pas mis sur pied l'assurance maternité qu'elle a pourtant inscrite dans sa constitution il y a près de soixante ans.

Refus de l'assurance maternité : le cas exceptionnel de la Suisse

L'assurance maternité peut être considérée comme un droit collectif, dans le sens où cette prestation s'adresse à un groupe précis, les femmes. Elle se distingue ainsi à la fois de l'AVS et de l'assurance-maladie : étant donné que ces assurances sont universelles, toutes les personnes qui atteignent l'âge de la

retraite ou qui tombent malades bénéficient de leurs prestations. Dans son principe, l'assurance maternité peut prendre plusieurs formes, et en adopter l'une plutôt que l'autre constitue un enjeu politique majeur, ce qui a certainement contribué à « ralentir » (c'est le moins que l'on puisse dire) la mise en œuvre du projet. Dans sa version la plus universelle, l'assurance maternité peut être un droit garanti à *toutes* les mères. Dans une version plus restrictive, elle peut être réservée à celles qui exercent une activité lucrative, ou encore aux économiquement précaires. Les options prises sont révélatrices de la façon dont on conçoit la place des femmes dans la société, leur travail – domestique et professionnel, et plus largement les rapports sociaux de sexe.

La question de l'assurance maternité a fait l'objet de nombreux débats et de luttes féministes ces dernières décennies (FemCo, 2001), ainsi que de trois votations populaires au niveau national (en 1984, 1987, et 1999). Elle a chaque fois été refusée par le peuple suisse. La dernière votation en juin 1999 prévoyait un congé payé de 14 semaines pour toutes les femmes exerçant une activité lucrative, qui auraient alors touché 80% de leur salaire, et une allocation de base pour familles à revenu modeste, y compris pour les femmes au foyer. L'assurance maternité devait être financée par une hausse de la TVA et par les excédants des « allocations perte de gain » (prestation versée aux hommes qui effectuent leur service militaire) car les femmes salariées y cotisent au même taux que les hommes, mais sans en bénéficier. Votée par 45.3% de la population suisse, elle a été clairement refusée, avec 61% de non.

Pourtant, l'assurance maternité est ancrée dans la constitution depuis 1945 (article sur la protection de la famille). La responsabilité de l'Etat y est clairement attestée. La Suisse fait ainsi figure de cas exceptionnel, étant le seul pays en Europe à ne pas disposer d'un instrument de ce type. L'Allemagne par exemple garantit un congé payé de 14 semaines, suivi d'un congé parental, la France et l'Autriche de 16 semaines et l'Italie de 20 semaines, sans mentionner les régimes progressistes scandinaves.

Actuellement en Suisse, les entreprises ne peuvent pas employer les femmes durant les huit semaines qui suivent l'accouchement (Loi sur le travail), mais l'obligation de verser le salaire (Code des obligations) dépend de la durée des rapports de travail. Durant la première année de service, l'employeur doit payer le salaire de trois semaines, puis la période d'indemnisation peut être plus longue mais ne couvre pas forcément la durée légale de l'interdiction de travailler. En outre, les jours de maladie sont déduits des indemnités salariales

que l'employeur doit verser. En d'autres termes, cette « couverture » fait de la maternité un risque, une affaire privée, et un obstacle à l'intégration professionnelle des femmes.

Suite au dernier refus populaire sur le plan fédéral, le canton de Genève, qui avait approuvé le projet avec 74% des voix, a décidé de mettre en place une assurance maternité cantonale, entrée en vigueur le 1er juillet 2001 : les femmes qui exercent une activité professionnelle ont droit à un congé de 16 semaines, l'allocation est fixée à 80% du gain assuré, et est à charge des employeurs et des salarié·e·s. Dans les cantons de Vaud et du Valais, des projets similaires sont en cours¹. Cependant, la cantonalisation de l'assurance maternité risque d'engendrer les mêmes problèmes que connaissent le système assistanciel et celui des allocations familiales : des disparités de traitement importantes entre les cantons. Ces politiques différenciées témoignent dans l'ensemble de la faible légitimité de l'assurance maternité au sein de la population suisse.

L'insuffisance du système des crèches et garderies

Un autre problème régulièrement débattu en Suisse comme un révélateur des limites de la politique familiale est l'insuffisance des crèches et des garderies, de même que leur coût élevé. En France, ces infrastructures sont gratuites, financées par les impôts, et tous les enfants peuvent aller en école maternelle dès l'âge de 3 ans. Rien de tel en Suisse. Le nombre de places disponibles ne répond pas à la demande (à Genève, par exemple, voir Pecorini et Delay, 2000), et la contribution des parents grève les budgets familiaux au point d'en décourager plus d'un, ou plutôt plus d'une.

Sur ce dernier point, il faut relever en effet que c'est plus le budget des femmes que celui des hommes qui est amputé de la contribution financière versée aux crèches et garderies : dans notre organisation sociale patriarcale, les enfants sont l'affaire des femmes, il leur revient en priorité d'en prendre soin, c'est leur travail quotidien ; dès lors, il paraît aller de soi que la délégation de ce travail à d'autres est le « problème » des mères, pas celui des pères. On considère généralement que cela relève de leur « choix », un choix qu'elles mettent à profit pour maintenir ou consolider leur carrière professionnelle. Compte tenu de leurs conditions d'emploi, généralement moins bonnes que celles de leur compagnon ou des hommes en général, à commencer par leur

¹ Cette mobilisation des cantons romands provient du fait que le « oui à l'assurance maternité » y a été majoritaire lors de la votation fédérale de 1999, alors que le rejet a été net en Suisse alémanique.

salaire qui, à travail égal, vaut 28% de moins que le salaire masculin (moyenne nationale, cf OFS, 2000), les couples font leur calcul : vaut-il la peine que la femme prenne un emploi si c'est pour réinjecter une part substantielle de son salaire dans la prise en charge externalisée de « ses » enfants ? La boucle est ainsi bouclée : si « elle » décide de rester à la maison, elle signifie que les enfants relèvent de la compétence – et de la nature – des femmes avant tout ; si « elle » les place en garderie, ce sera à elle d'en assumer les conséquences, non seulement financières mais aussi pratiques, c'est-à-dire qu'elle devra « concilier » le tout : « rattraper » quand elle rentre en fin de journée tout ce qu'elle n'aura pas fait pendant qu'elle travaillait à l'extérieur.

Dans les deux cas, l'homme est déchargé de ses responsabilités familiales, tout lui indique que la question de la garde des enfants ne le concerne pas directement. Autrement dit, le système des crèches et des garderies ne remet pas en question la division sexuelle du travail² : « *Elles ne visent généralement qu'à "faciliter" ce travail aux femmes sans jamais remettre en cause les constructions de genre qui le définissent comme essentiellement et exclusivement féminin.* » (Delphy et al., 2002 : 55). Tel qu'il est conçu aujourd'hui (un moyen de « conciliation famille-travail » pour les femmes), ce système encourage même l'« absentéisme » des pères : subventionné par l'Etat, il « paie » ces derniers pour qu'ils soient « libres » d'investir leur temps, sans compter, dans le travail rémunéré (Delphy et al., 2002).

Dans une approche de genre analytique, et dans la perspective d'éradiquer les fondements du patriarcat, il est important de mettre en évidence la structure genrée de ces politiques familiales, et d'aller à contre-courant du discours dominant qui les présente comme des politiques pour les femmes³. Toutefois, il paraît évident que cette analyse n'est pas partagée par la majorité des gens, sous l'effet, d'une part, de la pression politique à croire que l'égalité est atteinte, et d'autre part en raison de la réalité quotidienne à laquelle il faut bien faire face (Roux et al., 1999). Que les femmes le veuillent ou non, la charge mentale (Haicault, 1984) et concrète que représente le soin aux enfants leur est attribuée, s'inscrivant dans l'ordre « naturel » des choses, et dans ce cadre, les équipements de garde des enfants constituent souvent le seul moyen dont elles disposent pour pouvoir poursuivre ou développer une activité professionnelle.

² Pour une définition du concept « division sexuelle du travail », voir Danièle Kergoat, 2000.

³ On pourrait faire une analyse similaire de l'assurance maternité. Un congé parental payé et pris par les deux parents serait sans aucun doute une option politique mieux à même de transformer les rapports sociaux de sexe.

Dans ce sens, et dans la mesure où le travail rémunéré permet aux femmes d'être moins dépendantes des hommes et de se dégager quelque peu du rôle de service dans lequel elles sont enfermées (Berk, 1985), les gens qui revendiquent la gratuité des crèches et des garderies pour favoriser l'insertion professionnelle des femmes voient probablement l'accès à ces équipements comme un droit des femmes contribuant à la construction de leur autonomie. Du moins est-ce l'hypothèse que nous avons avancée dans notre étude.

L'accent porté sur les solidarités familiales renforce les inégalités sociales

Comme le soulignent Béatrice Despland et Jean-Pierre Fragnière (1999), la famille est de plus en plus considérée comme une « affaire privée » : l'insuffisance de places en crèches et garderies, de même que l'absence d'une véritable assurance maternité montrent que les questions relatives à l'éducation des enfants font partie de la vie privée, que chaque famille (surtout chaque femme) est censée les résoudre au mieux par ses propres moyens, et que les collectivités publiques jouent dans le meilleur des cas un rôle de soutien secondaire. Pourtant, quel sens cela a-t-il de renvoyer les questions familiales au « privé » ? Tous les Etats s'attachent à réguler les rapports familiaux, en réglementant par exemple le mariage, le divorce, l'héritage, l'éducation et la filiation des enfants, ou les droits des homosexuel-le-s. La famille fait donc partie intégrante du domaine public, mais certains s'emploient à l'en éloigner. Aujourd'hui, elle est censée se substituer à l'Etat pour prendre en charge de nombreuses situations de vulnérabilité, tant sur le plan économique que moral (Déchaux, 1996) : par exemple par son soutien aux jeunes en quête d'emploi ou à un proche menacé d'exclusion, le soin à des parents âgés, ou à des personnes handicapées ; et aussi par une reprise en main de son rôle éducatif, jugé déperissant, et responsable de multiples maux, notamment la délinquance des adolescents, l'absentéisme à l'école, la violence des rues, la consommation de drogues.

Ainsi, la « privatisation » de la famille va de pair avec l'intensification du libéralisme, dont l'intérêt est de revitaliser les liens sociaux familiaux pour réduire les dépenses en matière de protection sociale. L'argumentaire, à la fois économique et moral, en appelle à une famille plus stable et plus consciente de ses responsabilités sociales. Mais la délégation systématique des problèmes sociaux à la famille engendre des effets pervers.

En effet, déléguer une partie des responsabilités étatiques à la famille renforce les inégalités sociales, car les personnes vulnérables économiquement sont aussi celles qui, bien souvent, sont moins soutenues par leur famille (Pitrou, 1994 ; Coenen-Huther et al. ; 1994, Schultheis, 1997). Serge Paugam (1993) a montré par exemple que les personnes qui étaient au RMI en France depuis plus de deux ans voyaient plus rarement leur entourage que celles qui touchent l'allocation depuis moins longtemps. Il y a un lien entre marginalisation progressive de l'emploi et marginalisation au sein de la famille (Castel, 1995), entre vulnérabilité sociale et tensions ou liens familiaux distendus (Martin, 1997 ; Commaille & Martin, 1998).

Ensuite, on sait également que le soutien familial reste fragile, et dispensé sur une durée limitée (Coenen-Huther et al., 1994). Il est régulé par la logique du don et du contre don, de plus en plus difficile à maintenir lorsqu'une personne devient à charge sur un long terme. La probabilité de frustration sociale et de conflits familiaux augmente avec la durée de la dépendance.

Finalement, il est désormais établi que les solidarités familiales sont surtout le fait des femmes, et que la multiplication des exigences en la matière renforce leur assignation à la sphère privée et domestique. Or cette assignation est un frein à leur intégration professionnelle, ainsi qu'aux droits sociaux qui en dérivent, de même qu'elle entretient leur dépendance envers les hommes (Abbott & Wallace, 1996 ; Orloff, 1993 ; Walby, 1995).

Dans ce sens, le retour aux « solidarités familiales », impulsé sur la place publique, légitime la diminution de la protection sociale (des femmes en premier lieu) et les résistances à mettre en place des politiques telles que l'assurance maternité et l'accès gratuit et généralisé aux crèches.

Dynamiques sociales dans la construction des opinions sur les droits liés à la maternité

Bien des recherches aboutissent à la conclusion que les lacunes et les inadaptations de la sécurité sociale (notamment la politique familiale) se fondent sur une vision patriarcale de la famille qui ne correspond plus à la réalité des modes de vie actuels (pour la Suisse, voir par exemple Despland et Fragnière, 1999). Cette conception patriarcale établit une nette distinction entre la sphère dite privée et la sphère publique. La première est censée représenter le monde des femmes, « naturellement » disposées à gérer toutes les activités tournées vers « l'intérieur », tandis que la seconde renvoie à « l'extérieur » (le

professionnel, le politique, l'économique), le monde des hommes. De manière générale, les politiques font en sorte que l'Etat intervienne le moins possible dans le domaine privé, considérant celui-ci comme espace intime et personnel. Toutefois, critiquée depuis des décennies par l'analyse féministe (voir parmi bien d'autres Pateman, 1988 ; Chabaud, 1984 ; Walby, 1995 ; Delphy, 1998), cette vision dichotomisée de la vie quotidienne a des conséquences très importantes pour les femmes : elle rend invisible et met en arrière-plan des politiques sociales des questions de genre essentielles telles que la division sexuelle du travail, l'avortement, la violence conjugale, le travail domestique, l'inégalité professionnelle ou la dépendance économique. Au bout du compte, l'opposition public-privé perpétue l'idée que la famille est non politique, et donc que la collectivité n'a ni à assumer ses « dérives », ni à intervenir pour en faire un instrument de justice sociale (Okin, 2000 ; Phillips, 2000).

Nous nous attendons ainsi, dans notre enquête, à ce que les personnes qui délèguent la régulation des problèmes sociaux à la famille et au « privé » soient réticentes à une extension des droits liés à la maternité, tandis que la volonté de responsabiliser l'Etat sur le plan social devrait favoriser l'adhésion à des politiques garantissant ces droits.

La menace de l'ordre patriarcal

Les enjeux de l'articulation entre sphères privée et publique se reflètent dans la façon dont est traitée aujourd'hui la question de la *délinquance*, question sensible tant au niveau politique que dans l'opinion publique (voir Wacquant, 1999, 2000, 2001). Un peu partout, les analyses foisonnent concernant la violence supposée des jeunes, résultat de la déstructuration des familles, de l'absence des pères, du chômage qui conduit au divorce, du manque d'éducation des adolescent·e·s qui, perdu·e·s et sans repères, « zonent » dans les banlieues et perturbent l'ordre social par des actes de délinquance.

Ces images, fortement médiatisées et qui ne tiennent pas toujours à l'épreuve des faits⁴, sont instrumentalisées par les politiciens pour décharger l'Etat de ses responsabilités et transférer celles-ci à la famille. Plus précisément, il s'agit de les faire porter aux femmes, priées de retourner à la maison et de s'occuper de « leurs » enfants pour éviter qu'ils ne deviennent de futurs délinquants. Cette réassignation des femmes à la sphère privée permet de réduire les dépenses sociales, puisqu'elles ne dépendent plus ou moins du marché de

⁴ Par exemple, dans le domaine de la « violence à l'école » en Suisse, voir Alain Clémence et al., 2001.

l'emploi, ce qui réduit d'autant leur protection sociale, et qu'elles prennent en charge, dans le cadre familial, les personnes les plus vulnérables (adultes handicapés, personnes âgées, jeunes en difficulté) (Abbott & Wallace, 1996).

Ainsi, le refus d'une assurance maternité et de la gratuité des crèches devrait refléter le désir, chez certain·e·s répondant·e·s, de confiner les femmes dans les activités ménagères et éducatives, concevant ce « rôle social » sexué comme un moyen de prévenir les problèmes de délinquance et de désordre. Ce raisonnement permet donc de préserver l'ordre à la fois social et patriarcal.

La résistance aux droits sociaux liés à la maternité n'est pas seulement le fruit d'une conception patriarcale qui sépare le public du privé ou le travail professionnel du travail domestique. L'une de nous (Roux, 2001) a montré que cette résistance peut également être expliquée par une banalisation de plus en plus forte des discriminations liées au sexe : bien des gens (y compris les femmes qui en font les frais) ont le sentiment que l'égalité hommes-femmes est désormais réalisée, que nos sociétés ont beaucoup (tout/trop) fait dans ce sens, et que s'il y a encore trace d'inégalités dans un domaine ou un autre, ce n'est que résiduel, elles se résorberont d'elles-mêmes avec le temps, et ce n'est en tout cas pas chez soi que de telles « anomalies » peuvent exister. Dans la même lignée, le fait de percevoir les rapports sociaux comme conflictuels et traversés par des tensions engendre une volonté de défendre la solidarité institutionnelle (Clémence et al., 1994), tandis que lorsque les gens ont une vision harmonieuse de la société, ils privilégient une solidarité plus chaude et privée. On peut donc s'attendre à ce que les personnes qui perçoivent les rapports entre femmes et hommes en termes de pouvoir et d'inégalités sociales qu'elles jugent illégitimes défendent à la fois un Etat social fort, l'instauration d'une assurance maternité et la gratuité du système des crèches.

Puisque l'assurance maternité n'existe à l'heure actuelle que dans le canton de Genève, sa légitimité au niveau national est fragile. Il est d'autant plus intéressant de comprendre les fondements de ce manque de légitimité au sein de la population. C'est ce que nous ferons dans la partie suivante de ce chapitre, en analysant les principes organisateurs idéologiques et moraux des prises de position sur les droits sociaux des mères. Mais dans un premier temps, nous allons examiner ces prises de position et leur ancrage sociologique.

Quatre propositions liées à notre problématique ont été soumises aux répondant·e·s :

- création d'une assurance maternité financée par la collectivité publique
- création d'une assurance maternité sous condition de ressources
- délégation de la maternité à la sphère privée
- gratuité des crèches et des garderies

Ainsi, la première question concernait l'instauration d'une assurance maternité financée avec les *mêmes fonds que l'indemnisation des hommes* qui accomplissent leur service militaire (régime des pertes de gain). Dans le même esprit, c'est-à-dire dans l'idée que la maternité ne doit pas être un obstacle à l'autonomie des femmes et à leur insertion professionnelle, la question de l'accès aux crèches était formulée ainsi : « *Il faudrait une nouvelle loi qui garantisse la gratuité des crèches et des garderies pour que les femmes puissent s'investir davantage dans leur activité professionnelle* ». Si ces deux propositions assureraient des droits collectifs à toutes les mères, les deux suivantes limitent ou rejettent l'intervention de l'Etat dans ce domaine. L'une prévoit d'accorder une allocation maternité uniquement « *aux femmes qui en ont financièrement besoin* », ce qui revient à en faire une forme d'aide sociale. La « *privatisation* » de la maternité pouvant aboutir, en dernier ressort, au refus de toute forme d'assurance, la dernière question était la suivante : « *Il ne faut pas d'assurance maternité, les gens qui veulent des enfants doivent en assumer les conséquences financières car la maternité relève de la vie privée des gens* ».

Ancrage sociologique des opinions sur les droits des mères

Les variables d'ancrage retenues ici correspondent aux variables principales qui ont été intégrées dans les analyses précédentes : le sexe, l'âge, la région, le niveau de formation et le sentiment de vulnérabilité économique. Le Tableau 1 montre qu'une forte majorité des répondant·e·s (86%) est favorable à la mise en place d'une assurance maternité collective, financée sur la même base que l'allocation versée aux recrues militaires ($m=4.71$, $sd=1.27$). Ce chiffre est très important, et relativement surprenant en regard du taux de refus essuyé par les dernières votations populaires. Pour comprendre cet écart, il faut d'abord

comparer notre échantillon à la population des votant·e·s⁵, d'où il ressort que certaines de leurs caractéristiques sont différentes (par ex. échantillon urbain, voir Chapitre Méthode). Aussi, les raisons qui amènent une personne à répondre à un questionnaire ne sont pas les mêmes que celles qui incitent les gens à aller voter. Or ces raisons sont elles aussi sociologiquement ancrées : par exemple, les personnes plus démunies sur un plan socio-culturel vont hésiter à participer à une enquête face à laquelle elles peuvent craindre d'être « incompetentes » (Steele & Aronson, 1995), tandis que le vote leur posera moins de problèmes, permettant au contraire de déléguer la mise en œuvre de leurs points de vue aux institutions. En outre, la formulation même de notre question a rendu explicitement saillante la comparaison entre les femmes et les hommes. A l'appui d'autres recherches (par ex. Taylor et al., 1990 ; Roux et al., 1999), l'on sait que cette comparaison rend les inégalités du système plus visibles, ce qui incite les gens à tenter de les corriger en favorisant les préféritées de ce système, les femmes. Dans les campagnes politiques, les opposants à l'assurance maternité ont systématiquement évité ce type de comparaison, présentant les femmes comme une population « spécifique » (pour ne pas dire « à part », donc hors des frontières de l'universel masculin), incomparable aux hommes. Cette réification de la « différence des sexes », incommensurable, a certainement influencé le vote dans le sens d'un rejet de l'assurance maternité.

Pour en revenir à nos résultats, il apparaît que certains groupes sociaux défendent encore plus que d'autres le principe d'une assurance maternité collective : les femmes et les personnes jeunes surtout, mais aussi les Romand·e·s, les personnes dont le niveau de formation est plus élevé, et celles qui se sentent vulnérables sur le plan économique.

⁵ Rappelons que les votant·e·s constituaient moins de la moitié de la population suisse lors de la dernière votation.

Tableau 1 : Opinions sur les droits liés à la maternité selon le sexe, l'âge, la région, la formation et le risque économique perçu

	N	Sexe		Âge			Région		Formation				Risque Economique	
		Fem.	Hom.	20-34	35-49	50-65	Rom.	Além.	Oblig.	Appr.	HES.	Univ.	Bas	Haut
		388	370	287	255	216	385	373	60	237	258	196	291	460
1. Les employeurs compensent la perte de salaire entraînée par le service militaire, ils pourraient en faire de même avec les femmes pour qu'elles aient droit à un congé maternité	M	4.90	4.50	4.95b	4.73b	4.34a	4.79	4.61	4.58	4.53	4.78	4.86	4.60	4.77
	SD	1.22	1.29	1.05	1.31	1.40	1.24	1.29	1.38	1.32	1.24	1.19	1.31	1.24
	F	21.96***		17.97***			7.87**		3.45*				4.29*	
2. Il faut une nouvelle loi qui garantisse la gratuité des crèches et des garderies pour que les femmes puissent s'investir davantage dans leur activité professionnelle	M	4.28	4.07	4.50c	4.16b	3.76a	4.11	4.25	4.15	3.96	4.30	4.31	4.01	4.29
	SD	1.43	1.34	1.28	1.41	1.40	1.42	1.35	1.54	1.37	1.41	1.30	1.36	1.39
	F	4.57*		17.65***			n.s.		3.63*				8.49**	
3. L'allocation maternité devrait être versée uniquement aux femmes qui en ont financièrement besoin	M	3.21	3.40	3.14a	3.26ab	3.57b	3.24	3.36	3.78c	3.56bc	3.26ab	2.88a	3.19	3.37
	SD	1.62	1.50	1.48	1.59	1.63	1.60	1.53	1.75	1.61	1.51	1.43	1.51	1.59
	F	n.s.		4.88**			n.s.		8.48***				n.s.	
4. Il ne faut pas d'assurance maternité, les gens qui veulent des enfants doivent en assumer les conséquences financières car la maternité relève de la vie privée des gens	M	1.68	1.79	1.47a	1.68a	2.13b	1.58	1.89	2.22b	1.91ab	1.57a	1.58a	1.73	1.74
	SD	1.11	1.20	.83	1.10	1.45	1.02	1.26	1.43	1.31	1	.99	1.15	1.17
	F	3.24†		25.76***			22.51***		8.49***				n.s.	

Note : Analyses de variance multivariées effectuées avec Sexe, Âge et Région (dl = 748) et avec Formation et Risque économique (dl = 746) ; échelles : 1 = pas du tout d'accord, 6 = tout à fait d'accord ; les valeurs suivies de caractères différents diffèrent à p<.05 (test de Tukey HSD).
 *** = p<.001, ** = p<.01, * = p<.05, † = p<.10.

En ce qui concerne la mise en place d'une assurance maternité sous condition de ressources (allouée en fonction des besoins financiers), l'accord est moins élevé : moins de la moitié des répondant·e·s (45%) accepte d'entrer dans une logique d'assistance pour régler le congé-maternité ($m=3.30$, $sd=1.56$). Les personnes les plus ouvertes à cette mesure restrictive sont peu scolarisées et ont plus de 50 ans. L'analyse de variance rend également compte d'une interaction entre l'âge et le sexe ($F(2,748)=3.37$, $p<.035$) : l'avancée en âge amène surtout les femmes ($m=3.68$) à envisager de réserver l'allocation de maternité aux plus démunies, tandis que l'opinion des hommes ne varie pas selon leur classe d'âge. Les autres facteurs de position sociale (région linguistique et risque économique perçu) ne sont pas des sources de variation des opinions.

Finalement, seules 8% des personnes interrogées conçoivent de reléguer totalement la maternité à la sphère privée et donc de refuser tout projet d'assurance maternité ($m=1.75$, $sd=1.18$). Cette minorité est surtout composée des plus de 50 ans, des Alémaniques, et des personnes peu scolarisées.

Pour résumer ces résultats, on constate que l'âge des personnes constitue le facteur qui oriente le plus leurs opinions. La réticence des personnes plus âgées à élargir les droits sociaux des femmes peut être mise sur le compte de leur expérience vécue : elles n'ont pas connu par le passé un système de protection sociale si développé et elles ont dû faire sans (voir les résultats de Silverstein et al., 2000). Il n'est pas exclu non plus que cet effet de l'âge s'explique par l'intérêt propre des personnes interrogées : susceptibles de bénéficier de ces droits, les plus jeunes auraient avantage à les défendre avec plus de vigueur. Ce raisonnement peut d'ailleurs être appliqué aux personnes qui vivent une situation matérielle précaire : elles aussi approuvent encore plus que les mieux loties l'idée d'instaurer une assurance maternité collective et la gratuité des crèches.

Par contre, les personnes les plus faiblement dotées en capital scolaire (qui ont arrêté toute formation après l'école obligatoire ou qui ont fait un apprentissage) sont moins favorables que les mieux formées à l'extension des droits liés à la maternité, alors même que des mesures de ce genre contribueraient à compenser leur position sociale défavorisée. Gelissen (2000) et Lane (1959) ont trouvé des résultats similaires : les personnes de bas statut sont moins favorables à l'idée d'égalité. Leur interprétation est que ces personnes

n'auraient pas été socialisées aux valeurs « démocratiques » et aux droits sociaux qui entraîneraient à leur tour un soutien plus fort de l'Etat social. Mais il en est une autre que nous pourrions partiellement tester lorsque nous intégrerons dans l'analyse les principes organisateurs des opinions : il est possible que le fait d'être soi-même confronté·e à des conditions de travail difficiles amène à considérer que chacun·e doit consentir un effort et tenter de s'en sortir par ses propres moyens, ou, en d'autres termes, qu'il faut 'mériter' le soutien de l'Etat. Pour illustrer ce raisonnement dans le cadre thématique de ce chapitre, la 'mauvaise mère' par exemple – celle qui ne donne pas à ses enfants une 'bonne' éducation et qui, ainsi, n'assume pas le rôle qui lui a été attribué – n'aurait pas à 'profiter' de droits sociaux qu'elle ne mérite pas.

Enfin, les résultats montrent également des différences d'opinion, même si elles sont moins systématiques, selon le sexe et la région linguistique. Les Alémaniques sont moins favorables que les Romand·e·s au principe d'une assurance maternité, ce qui va dans le sens des grandes tendances ressorties de la dernière votation populaire. Pour leur part, les femmes défendent plus que les hommes leurs droits propres, ce qui n'étonne guère quand on sait à quels problèmes concrets elles sont confrontées en cas de maternité.

Raisonnements profanes sur les droits liés à la maternité

Il s'agit maintenant d'examiner les principes organisateurs des opinions, qui parfois jouent un rôle premier ou intermédiaire entre les positions sociales et les prises de position adoptées.

La plupart des principes organisateurs intégrés dans les analyses de régression ici ont déjà été utilisés dans les chapitres précédents. Il s'agit des sept prédicteurs suivants : la confiance dans les autorités politiques, l'impuissance personnelle à influencer les décisions gouvernementales, la responsabilisation de la famille (appel à la solidarité privée), l'éthique du travail, la perception des inégalités entre hommes et femmes, la bonne éducation des enfants, et le sentiment d'insécurité dans l'espace public, lié à la montée de la délinquance⁶.

⁶ Rappel des questions concernées :

- *Dans quelle mesure faites-vous confiance au Conseil fédéral et aux autorités politiques ?*

- *Les gens comme moi n'ont aucune influence sur l'action gouvernementale.*

- *L'Etat devrait aider les personnes qui en ont besoin uniquement si leur famille ne peut pas les soutenir financièrement*

- *Si l'Etat donne trop d'argent aux gens qui en ont besoin, ces gens ne voudront plus travailler.*

- *En Suisse, il reste beaucoup de choses à faire pour que l'égalité entre les hommes et les femmes soit vraiment réalisée.*

Le huitième et nouveau prédicteur considéré fait référence aux responsabilités de l'Etat social, contre-poids à celles de la famille : « *L'Etat ne devrait pas mettre des limites supplémentaires à ses dépenses sociales, s'il manque de l'argent il faut trouver un moyen de le récolter (augmentation des impôts des plus riches, autres budgets...)* ». La responsabilisation de l'Etat vs de la famille rend compte de l'articulation entre le public et le privé opérée par les répondant·e·s : les personnes qui conçoivent la famille comme un espace privé et première responsable de la régulation des problèmes sociaux, devraient être moins favorables à l'extension des droits des mères. Au contraire, les personnes qui optent pour une définition plus large de ce qui relève du champ public et donc d'une responsabilité collective devraient défendre plus fortement ces droits.

Outre ces huit prédicteurs, les analyses de régression effectuées sur les quatre propositions soumises aux répondant·e·s incluent les cinq variables d'ancrage examinées précédemment, ainsi que la (non-)proximité des répondant·e·s avec des bénéficiaires du soutien de l'Etat⁷.

L'analyse de régression sur l'instauration d'une assurance maternité financée avec les mêmes fonds que les allocations liées au service militaire confirme l'adhésion plus marquée des femmes, des moins de 50 ans et des Romand·e·s (Tableau 2). Les différences liées au niveau de formation et au risque économique perçu, observées précédemment, ont été absorbées par les autres variables en jeu. Les quatre facteurs d'ancrage expliquent 8.4% des variations d'opinion. Ces dernières sont avant tout prédites par la façon dont les personnes interrogées se positionnent face aux inégalités entre hommes et femmes : plus elles estiment qu'il faut agir pour corriger ces inégalités, plus elles plébiscitent l'instauration d'une assurance maternité collective. La légitimité de cette mesure va également de pair avec la responsabilisation de l'Etat (et non de la famille) et, dans une moindre mesure, avec la confiance que les répondant·e·s accordent aux autorités politiques. Par contre, les personnes attentives à l'augmentation de la délinquance, donc au désordre social, adhèrent moins au projet d'assurance maternité proposé. L'ensemble des variables explique 20.1% des différences observées.

- La Suisse risque de perdre ses valeurs morales parce que la bonne éducation des enfants n'est plus une priorité pour les parents comme auparavant

- La Suisse risque de devenir un pays de moins en moins sûr parce que la délinquance de rue augmente.

⁷ Cette variable avait déjà été intégrée dans le chapitre AVS.

Concernant les opinions sur la gratuité des crèches devant favoriser l'insertion professionnelle des femmes, les variations dues aux positions sociales des répondant·e·s sont atténuées par la prise en considération des principes organisateurs de ces opinions. Seuls deux facteurs d'ancrage sociologique, l'âge et le risque économique perçu, permettent en effet de prédire les opinions : les plus de 50 ans et les personnes qui estiment n'avoir rien à craindre sur le plan économique sont moins favorables à un accès gratuit et généralisé aux crèches (les facteurs d'ancrage expliquent 8.5% de la variance). Du côté des principes générateurs des prises de position des répondant·e·s, la volonté de corriger les inégalités entre les sexes et de faire assumer à l'Etat ses responsabilités sociales conduit à adhérer plus fortement au principe de gratuité des crèches, comme cela était le cas pour la proposition précédente. Par contre cette fois, les personnes confiantes envers les autorités politiques acceptent moins que celles qui s'en méfient l'idée d'un système des crèches gratuit. Enfin, trois raisonnements que l'on peut rattacher, dans ce contexte, au rôle social attribué aux mères conduisent les répondant·e·s à restreindre l'accès aux équipements de garde des enfants : plus les personnes estiment que l'éducation des jeunes est négligée, que la délinquance de rue augmente, et que les gens (les jeunes ?) ne voudront plus travailler si l'Etat leur donne « trop d'argent », plus elles se distancent d'une politique qui élargirait l'accès des femmes à la sphère publique, en tout cas au monde professionnel. Au total, l'analyse de régression explique 20.1% de la variance des opinions.

Tableau 2 : Analyses de régression hiérarchique sur quatre propositions concernant l'assurance maternité et la gratuité des crèches

		Assurance maternité financée publiquement			Crèches gratuites			Assurance maternité pour les femmes dans le besoin			Pas d'assurance maternité		
		β	t	R^2	β	t	R^2	β	t	R^2	β	t	R^2
Ancrages	Sexe (<i>homme +</i>)	-.12	-3.59***		-.03	<1		.07	2.05*		.02	<1	
	Âge (<i>50-65 ans +</i>)	-.19	-5.54***		-.18	-5.19***		.06	1.74†		.20	5.80***	
	Région (<i>alémaniques +</i>)	-.14	-4.06***		.02	<1		.08	2.16*		.20	6.05***	
	Formation (<i>université +</i>)	.05	1.30	.082***	.06	1.76†	.061***	-.11	-2.78**	.050***	-.07	-2.09*	.097***
	Risque économique	.04	1.25		.10	2.90**		.02	<1		.01	<1	
	Bénéficiaires dans entourage	.00	<1	.084	-.01	<1	.072*	.01	<1	.052	-.04	-1.19	.104*
Confiance	Confiance politique	.08	2.26*		-.12	-3.27**		-.05	-1.33		.01	<1	
	Impuissance personnelle	-.04	-1.09	.090†	-.05	-1.31	.085**	.06	1.62	.063*	.08	2.39*	.113*
Responsabilité sociale	Famille	.05	1.31		.06	1.75†		.15	4.03***		.03	<1	
	Etat	.16	4.36***		.13	3.49**		.02	<1		-.17	-4.87***	
Ethique du travail	Manque de motivation	-.06	-1.66†		-.09	-2.34*		.03	<1		.08	2.13*	
Inégalités	Hommes - Femmes	.22	6.02***		.18	5.04***		-.08	-2.22*		-.20	-5.73***	
Perte de valeurs	Education négligée	-.01	<1		-.12	-3.22**		.12	3.04**		.10	2.71**	
Insécurité	Risque de délinquance	-.09	-2.38*	.201***	-.08	-2.11*	.201***	.02	<1	.118***	.11	2.98**	.261***
<i>F modèle global</i>		(14,732) = 13.18***			(14, 734) = 13.15***			(14, 732) = 7.02***			(14, 736) = 18.53***		

Note : Coefficients en gras : $p < .05$; R^2 indique la variance expliquée pour chacun des quatre modèles (en incluant les modèles précédents), avec significativité du changement par rapport au modèle précédent ; *** = $p < .001$, ** = $p < .01$, * = $p < .05$, † = $p < .10$.

La troisième mesure, nettement plus restrictive, concerne l'octroi d'une *assurance maternité sous condition de ressources*, limitée aux femmes qui vivent une situation matérielle précaire. La prise en compte, dans l'analyse, des principes organisateurs module passablement les effets des variables d'ancrage que nous avons commentés auparavant. Ici, le sexe et la région deviennent des prédicteurs des opinions, tandis que l'effet de l'âge n'est plus que tendanciel, celui du niveau de formation, pour sa part, étant confirmé. Ainsi, il faut en retenir que le droit à l'assurance maternité, réduite à une forme d'aide sociale, est surtout menacé par les hommes, les Alémaniques, et les personnes moins scolarisées. Ce qui légitime cette mesure de type assistanciel, c'est la délégation des problèmes à la sphère privée – la famille – et la perte des valeurs éducatives. En outre, la non-reconnaissance des inégalités entre hommes et femmes contribue également à limiter les prestations allouées aux femmes. La variance expliquée par l'ensemble des prédicteurs est plus faible (11.8%) que pour les autres mesures examinées dans ce chapitre.

La dernière proposition fait référence à la « privatisation » de la maternité, qui impliquerait le *rejet de toute forme d'assurance maternité*. Conformément ici à ce qu'avait mis en évidence l'analyse de variance effectuée auparavant, les plus de 50 ans, les personnes qui n'ont pas poursuivi une formation au-delà de l'école obligatoire et les Alémaniques sont moins réticent·e·s à concevoir que la maternité relève de la vie privée des gens et qu'elle n'a donc rien à voir avec le système de protection sociale dont la Suisse est ou doit se doter. Par ailleurs, la dynamique des opinions à ce sujet suit strictement la logique des raisonnements qui ont présidé aux prises de position sur la gratuité des crèches. La non-reconnaissance des inégalités entre hommes et femmes, la volonté de déresponsabiliser l'Etat, et la crainte d'assister à un démantèlement de la famille traditionnelle parce que les jeunes sont mal éduqués et deviennent des délinquants, voire parce qu'ils ne veulent plus travailler à force d'être « assistés », sont des moteurs puissants du rejet qu'essuient depuis des années les projets d'assurance maternité. En outre, ceux-ci sont d'autant moins légitimes qu'on se sent impuissant·e à orienter d'une quelconque manière les décisions politiques. Les opinions mesurées ici sont les mieux expliquées par l'ensemble de nos prédicteurs (26.1% de la variance).

Discussion

Malgré le fait que la population interrogée est largement acquise à l'idée d'instaurer une assurance maternité, nos résultats permettent de mieux comprendre ce qui conditionne le rejet systématique de sa mise en œuvre au niveau fédéral.

Les analyses de régression mettent en évidence une interdépendance des positions sociales et des représentations qui organisent les opinions sur l'assurance maternité et l'accès gratuit aux crèches. En soi, les positions objectives des répondant·e·s ne suffisent pas à expliquer leurs prises de position ; c'est pour cette raison que les effets ressortis des analyses de variance que nous avons proposées sont passablement modulés dès lors que l'on prend en compte (ce qu'ont fait les analyses de régression) les principes organisateurs des opinions, ces principes qui animent les gens et parfois les divisent, au-delà de leurs appartenances catégorielles communes. Ainsi, l'on a vu par exemple que l'âge jouait un rôle prépondérant : ce sont les personnes de plus de 50 ans qui se montrent les plus réservées à une « dé-privatisation » de la maternité. Si l'on peut supposer que cette attitude est liée au fait qu'elles ne voient pas la nécessité de réguler socialement la maternité, compte tenu de leur propre expérience passée, somme toute « réussie » ou du moins derrière elles sans qu'elles aient eu à faire recours à l'intervention de l'Etat, l'on peut également penser que l'avancée en âge conduit à compter sur la famille (appel à la solidarité privée), à regretter le temps d'une éducation plus rigide qui avait ses avantages (le respect de l'ordre social) et à craindre la montée de l'insécurité dans l'espace public⁸. Dès lors, qu'est-ce qui prime ? l'âge ou la façon dont on perçoit les choses ? Nos analyses de régression apportent un début de réponse à cette question puisqu'elles montrent que les deux facteurs expliquent les opinions. On pourrait alors en déduire que le processus s'apparente à ceci : l'avancée en âge conduit à s'attacher à des principes tels que la responsabilisation de la famille et la valorisation de la bonne éducation, et ces principes à leur tour déterminent les prises de position sur les thématiques qui y sont liées. .

Le fait d'être une femme ou un homme a également des répercussions sur les opinions, les premières défendant plus vigoureusement la mise sur pied d'une assurance maternité que les seconds. Mais là aussi il faut prendre en considération les principes auxquels les gens se réfèrent, auquel cas il apparaît

que l'appartenance sexuelle en tant que telle devient une catégorie d'explication résiduelle. Les femmes ne sont pas un groupe homogène et naturel, pas plus que les hommes (et pas plus que les groupes d'âge). Elles ne pensent pas toutes le monde de la même manière : les unes ont intériorisé les fondements normatifs de la division sexuelle du travail et veulent contribuer à combattre la menace qui pèse sur l'ordre familial dominant, au prix de leur carrière professionnelle si nécessaire ; les autres veulent sortir du modèle patriarcal et vont chercher le soutien de l'Etat en ce sens (à défaut peut-être d'obtenir de leurs compagnons qu'ils prennent leur part de responsabilités domestiques et éducatives). Une chose est sûre – et notre recherche contribue à le montrer : leur conscience des inégalités entre hommes et femmes est une condition *sine qua non* de leur mobilisation pour l'assurance maternité. Or les femmes interrogées sont plus nombreuses que les hommes à faire cette prise de conscience⁹, et c'est certainement l'explication première qu'il faut attribuer à l'attitude de ceux-ci, moins convaincus par la nécessité d'une assurance qui profiterait à toutes les mères.

Par ailleurs, le droit à l'assurance maternité est nettement plus légitime en Romandie qu'en Suisse alémanique. On le savait avec la dernière votation ; notre recherche le confirme. Par contre, du côté des explications, les choses sont plus compliquées. Celles qu'avaient avancées les politiques et les médias après le vote sont restées très insatisfaisantes¹⁰, et il n'est pas évident, à ce stade de notre analyse, d'en trouver quelques-unes qui seraient plus convaincantes. Notamment, l'articulation entre positions sociales et représentations que nous avons proposée plus haut pour expliquer les résistances des personnes plus âgées et des hommes ne fait pas sens ici pour interpréter celles des Alémaniques. En effet, par rapport aux Romand·e·s, les répondant·e·s alémaniques estiment que la bonne éducation n'est pas une valeur en perte (m=3.25 vs m=3.61 ; F(1,766)=14.01, p<.001), que la Suisse n'a pas à craindre une augmentation de la délinquance (m=3.17 vs m=3.64 ; F(1,766)=27.62, p<.001), et que l'Etat ne doit pas mettre de limite à ses dépenses sociales (m=4.42 vs m=4.08 ; F(1,766)=10.49, p<.001). En d'autres termes, ce qui a amené les femmes et les jeunes à revendiquer une assurance maternité correspond en bien des points à ce

⁸ Des analyses complémentaires permettent de voir que tel est bien le cas : l'âge et les prises de position sur ces principes idéologiques et moraux sont très liés.

⁹ Ces différences de perception des inégalités sont également confirmées par des analyses complémentaires de nos données.

¹⁰ Pour une discussion de ces arguments, voir Catherine Füssinger, 2001.

qui conduit les Alémaniques au rejet de cette assurance. Pour comprendre ce curieux résultat, il faut construire des modèles d'analyse plus complexes, qui intègrent d'autres facteurs que ceux considérés ici. C'est ce que nous proposerons dans le chapitre sur les perceptions sociétales.

Pour l'heure, et pour clore ce chapitre-ci, certaines conclusions méritent encore d'être dégagées des résultats observés au niveau des représentations sociales des personnes interrogées. Notre recherche fait ressortir que la perception des inégalités entre hommes et femmes est le prédicteur le plus puissant du soutien aux politiques sociales liées à la maternité : les personnes qui estiment que l'égalité entre hommes et femmes est atteinte jugent moins utile de mettre en place des mesures spécifiques en faveur des femmes pour corriger les inégalités. Celles qui au contraire pensent qu'il reste beaucoup à faire pour parvenir à l'égalité sont très favorables à l'instauration d'une assurance maternité et à la gratuité des crèches. Ce résultat est intéressant parce qu'il permet d'expliquer pourquoi une bonne partie de la population est si réticente à la mise sur pied d'une véritable assurance maternité en Suisse. En effet, l'égalité des sexes est devenue un principe normatif et valorisé auquel tout le monde se réfère, personne n'ose dire « je suis contre l'égalité ». Tout aujourd'hui est défendu au nom de l'égalité : qu'il s'agisse d'élever l'âge de la retraite des femmes ou de nommer une femme à un haut poste, c'est « au nom de l'égalité » que la mesure va être justifiée. Pourtant, ses fondements sont bien différents dans les deux cas cités. Dans le premier, l'on part de l'idée que l'égalité est déjà réalisée, et donc que les femmes peuvent bien travailler autant que les hommes. Dans le second, l'on se base sur le fait qu'elle est encore à construire, et qu'il faut alors corriger la sous-représentation des femmes dans les postes à responsabilité. Mais dès lors que chacun·e, dans la vie quotidienne, ne passe pas son temps à déconstruire les fondements de ces politiques, il ressort de leur mise en œuvre, et surtout des discours qui les accompagnent, que « on fait beaucoup pour l'égalité », peut-être beaucoup trop, en tout cas assez. La mise sur pied d'une égalité formelle aurait ainsi un effet pervers : la banalisation des inégalités qui subsistent, et qui sont loin d'être résiduelles (Roux et al., 1999). Ce processus est à l'œuvre dans les raisonnements d'une partie de notre population, la conduisant à juger qu'il n'est plus opportun d'élargir les droits des femmes.

Un autre apport de nos résultats est de montrer que la façon dont on pense l'articulation entre le public et le privé détermine les attentes que l'on a à

l'égard des femmes, les devoirs et les droits qu'on leur attribue. En l'occurrence, les personnes qui mettent l'accent sur les responsabilités sociales de l'Etat soutiennent une assurance maternité collective et la gratuité des crèches, tandis que celles qui en appellent prioritairement à la famille y sont plus réticentes, ou alors de manière restrictive, sous la forme d'une aide sociale ciblée selon les besoins matériels des femmes. Dans ce second cas, la maternité est conçue comme un choix personnel et privé dont l'Etat n'a pas à se mêler, et qui doit être pleinement assumé par la famille. Dans le premier cas, la maternité prend la forme d'une contribution à la société, les politiques sociales constituant alors un juste retour de ce que font les femmes pour la collectivité.

Enfin, les résistances opposées à l'instauration d'une assurance maternité peuvent également s'expliquer par la crainte de voir se perdre la « bonne » éducation des enfants. Cette « bonne » éducation, qui peut l'assurer mieux que les femmes, elles qui sont censées être toujours disponibles pour leurs enfants, « faites pour ça », construites biologiquement pour en avoir et socialement pour s'en occuper ? Dans cette logique essentialiste, plutôt que d'aller travailler, ou du moins même si elles travaillent, les femmes ont le devoir moral de bien élever leurs enfants, et d'éviter qu'ils deviennent des délinquants, des paresseux, des toxicomanes, etc. Les hommes pour leur part n'ont pas le temps d'assumer cette fonction éducative au quotidien (ils le disent dans toutes les enquêtes), leur travail prenant toute leur énergie¹¹. Ainsi, non seulement les femmes sont sollicitées pour préserver l'ordre social en éduquant correctement les enfants, mais en outre elles sont directement impliquées dans le maintien de l'ordre patriarcal qui distribue les rôles attribués à chacun·e. De cette conception qui fait de l'ordre social et patriarcal une valeur en perdition et à protéger, il résulte que la maternité n'a pas à être régulée par une intervention de l'Etat mais qu'elle doit être gérée « en famille ».

Au bout du compte, notre recherche permet de prédire le destin des futurs projets d'assurance maternité : si la Suisse continue à privatiser la famille, à décharger l'Etat de ses devoirs sociaux, à responsabiliser les mères et non les pères, à traquer les « profiteurs » censés ne plus vouloir travailler, et à alimenter le sentiment d'insécurité avec des discours alarmistes sur la montée de la violence et de la criminalité, ces projets ne verront pas le jour.

¹¹ L'on remarquera à ce propos que même si la majorité des femmes travaillent elles aussi, elles ne sont pas mises au bénéfice de cet argument imparable qu'est le manque de temps.

C H A P I T R E S E P T

Légitimité populaire de droits collectifs et politiques sociales

Droits collectifs entre compensation et reconnaissance

En Suisse comme ailleurs, les demandes de droits émanant de groupes sociaux particuliers se multiplient. En mai 2003, par exemple, la revendication pour des mesures légales garantissant l'égalité des droits, issue des mouvements de défense des droits des personnes avec handicap, a été rejetée par le vote populaire. Il n'empêche que cette demande constitue un exemple révélateur d'une tendance récente : les membres de groupes sociaux luttent pour que leur situation collective désavantageuse soit formellement reconnue. Cette quête de reconnaissance vise à promouvoir un principe de réparation des injustices subies et la légitimité de mesures compensatoires. Bien des demandes de droits collectifs (*group rights*) peuvent être classées dans ce registre, le droit au mariage revendiqué par les mouvements gays et lesbiens par exemple, ou l'augmentation des places en crèche réclamée par les mouvements de défense des droits des femmes. Ce qui est commun à ces demandes est qu'elles rendent visibles et publics des phénomènes d'exclusion et de discrimination qui étaient auparavant invisibles et souvent relégués à la sphère privée des individus : les conditions de vie défavorables de certains groupes sont aujourd'hui devenues des enjeux politiques.

Les récents débats sur les nouvelles formes de la citoyenneté sont structurés par différents types de légitimité attribuée aux droits collectifs (Benhabib, 1996 ; Herrera & Doise, 2001 ; Isin & Wood, 1999 ; Isin & Turner, 2002). De façon générale, ces débats portent sur l'opportunité d'accorder des droits sur la base de l'appartenance à des groupes (culturels, sexuels, linguistiques, etc.). L'idée que des groupes sociaux puissent être porteurs de droits, évoquant un fondement particulariste des droits, a pendant longtemps été considérée comme incompatible avec des principes libéraux qui voient la source unique des droits dans l'individu (Kymlicka, 1995). Les droits collectifs sont entrés sur la scène politique notamment grâce aux revendications de groupes minoritaires, lorsque ceux-ci s'estimaient victimes de discrimination de la part

d'un groupe de référence majoritaire et de ses institutions. Ainsi, les revendications avancées au nom d'un groupe constituent des réactions collectives à des traitements injustes liés à sa position sociale, sa nationalité ou son mode de vie par exemple. Cette évolution reflète la tension entre une citoyenneté universaliste et des appartenances particulières qui s'expriment de plus en plus dans le contexte de la diversité sociale des sociétés globalisées (Delanty, 2000 ; Isin & Wood, 1999). Risque de fragmentation de la société nationale pour les uns, reconnaissance d'identités spécifiques pour les autres, l'Etat social doit faire face aux demandes de droits collectifs.

L'atout principal des politiques universalistes consiste à ignorer les appartenances collectives et les conduites individuelles dans l'attribution de droits sociaux. En ce sens, elles procurent aux individus un sentiment de reconnaissance et l'assurance de faire partie de la société (nationale) en tant que citoyen·ne à part entière. Ce principe est fondamental pour que l'Etat social soit en mesure d'assurer sa fonction de garant de la cohésion sociale (Clémence, 2001). Mais parallèlement, l'universalisme social est critiqué par les mouvements qui pourtant soutiennent le principe d'une responsabilité collective (Benhabib, 1992 ; Fitzpatrick, 2002). Ces critiques portent sur les insuffisances d'un universalisme abstrait et homogénéisant, et estiment que la reconnaissance publique de certaines appartenances est indispensable pour assurer l'égalité des chances (Lister, 1997). Ainsi, si les politiques universalistes de l'Etat social, telles qu'elles se sont développées au cours du 20^{ème} siècle, sont remises en question par une tendance vigoureuse vers l'individualisation des droits et la contractualisation des prestations (Roche, 2002) d'une part, les demandes de droits collectifs, d'autre part, constituent une autre forme de défi à l'universalisme de l'Etat social.

Dans une perspective « classique », la légitimité des mesures redistributives repose sur un contexte dans lequel tous les ayants-droits sont considérés comme des citoyen·ne·s équivalent·e·s et interchangeable·s au sein de la nation (Marshall, 1992 [1950]). Ici, l'attribution universelle et égalitaire de droits sociaux s'arrête, par définition, aux frontières nationales (et non pas aux frontières d'autres groupes), et la société demeure stratifiée en termes (uniquement) de classes économiques, les injustices liées à l'appartenance à des groupes étant sans rapport avec l'attribution de droits sociaux (par ex. Taylor-Goobi, 1994). L'universalisme social peut donc être critiqué pour avoir limité les frontières des ayant-droits à la nation, malgré son principe égalitariste. En

effet, l'inclusion est définie par rapport à l'appartenance nationale des individus ou par rapport à leur durée de résidence sur sol national. Or, l'application de frontières catégorielles autres que nationales n'est pas incompatible avec des principes universalistes. Les droits collectifs visent précisément à multiplier et diversifier de telles frontières de l'universalisme.

La légitimité classique des droits reflète celle des débuts de l'ère de la protection sociale durant laquelle une certaine homogénéité nationale semblait aller de soi (Fitzpatrick, 2002), le plein emploi masculin une réalité et l'optimisme conjoncturel l'attitude dominante. Actuellement, les statuts de citoyenneté donnant accès aux droits se diversifient (Soysal, 1994), les emplois sont devenus instables et précaires, et l'incertitude par rapport à l'avenir a remplacé les attentes de progrès et de croissance. Si les droits sociaux ont été créés pour compenser certains effets liés à la reproduction sociale (qui par contre est loin d'être un phénomène récent), la diversité actuelle donne lieu, par le biais des appartenances, à de nouvelles bases normatives à partir desquelles la légitimité des droits sociaux peut être justifiée ou contestée (Delanty, 2000 ; Isin & Wood, 1999). La hiérarchisation des sociétés s'amplifie et concerne de plus en plus de groupes spécifiques dont le statut social peut difficilement être amélioré sans que soient formellement reconnues les inégalités et les injustices qu'ils subissent. Les désavantages collectifs dus à l'appartenance à des groupes sociaux portent atteinte au principe de l'égalité citoyenne que l'Etat social est censé garantir (Twine, 1994). Ainsi, loin d'être une source de fragmentation de la société, les droits collectifs sont au service d'une égalité concrète et réelle, favorable à la cohésion sociale.

Les droits collectifs peuvent donc remédier au « déficit démocratique » des politiques universalistes abstraites (Fitzpatrick, 2002). Autrement dit, l'octroi de droits sociaux peut être justifié par des désavantages catégoriels (par ex. assurance maternité), ou être complété par des droits civils (par ex. droit au mariage pour les couples homosexuels) et politiques (par ex. droit de vote pour les étrangers), basés sur la reconnaissance de situations sociales nécessitant des mesures réparatrices de l'injustice. Ainsi, les politiques de reconnaissance et de redistribution sont étroitement liées, renforçant l'Etat social plutôt que de l'affaiblir comme le prétendent certains.

L'articulation entre droits universels et droits particuliers devient un enjeu crucial pour l'avenir des sociétés diversifiées. Plusieurs questions dans notre enquête nous permettront d'examiner sur quelles bases les politiques de

redistribution pourraient être complétées – et non pas remplacées – par des politiques de reconnaissance qui tiennent compte des inégalités catégorielles. En même temps, les droits sociaux ne peuvent pas être détachés d'autres types de droits attribués sur la base de critères catégoriels, d'ordre civil et politique. Car tout comme les droits sociaux accordés à des groupes, les droits civils et politiques organisent et institutionnalisent les rapports sociaux. L'enjeu commun consiste dès lors à étudier les déterminants des limites catégorielles apposées aux droits et de leur légitimité populaire.

Dynamiques sociales dans la construction des opinions sur les droits collectifs

Les stéréotypes que les individus partagent à propos de groupes qui revendiquent des droits en leur nom devraient jouer un rôle important dans la construction des opinions. De nombreuses recherches ont en effet montré que l'opposition à des politiques de « discrimination positive » est basée sur des préjugés défavorables au groupe en question (Gilens, 1999 ; Sears, 1998). Ce n'est qu'en deuxième lieu que l'orientation politique ou des considérations instrumentales interviennent dans la formation des opinions. Le rejet de politiques favorables à des groupes spécifiques ne serait donc pas guidé par l'intérêt propre, mais plutôt par la perception que ces groupes représentent une alternative, voire une remise en question de valeurs communes. Les groupes menaceraient par leurs demandes jugées « excessives » le principe libéral de l'autosuffisance individuelle, selon lequel un « bon citoyen » n'a pas besoin de prérogatives particulières pour mener une vie décente (Biernat, Vescio, Theno & Crandall, 1996 ; Gilens, 1999 ; Sears et al., 1997). Une telle perception implique bien entendu le déni des inégalités structurelles ou de la discrimination subie par le groupe minoritaire.

Accorder des droits sur la base de l'appartenance catégorielle revient à reconnaître que les droits basés exclusivement sur l'appartenance nationale sont insuffisants. Dans une optique qui met l'accent sur l'homogénéité nationale, l'idée même d'une différenciation des droits peut remettre en question la cohésion de la nation. Ainsi, pour légitimer le modèle traditionnel d'une nation homogène, les groupes revendicateurs peuvent être vus comme 'faibles', 'dépendants' ou 'immoraux' (par rapport au reste de la société qui se contente des droits existants), car autrement leurs plaintes et revendications n'auraient pas de raison d'être. Une telle perception peut refléter la construction

stratégique d'une « altérité » par rapport à laquelle la majorité affirme ses valeurs et ses idéaux, en mettant en évidence des groupes qui trahissent ces idéaux (Joffe & Staerklé, 2003).

Il existe différentes manières de délégitimer les demandes de droits collectifs. Les présenter comme des avantages non mérités constitue l'une de ces stratégies. Dans d'autres cas, les groupes revendicateurs sont perçus comme une source d'insécurité et de désordre, et associés à un danger ou une menace qu'il s'agit de contrôler et de surveiller. Ils peuvent alors servir de bouc émissaire, d'autant plus lorsque les gens ont le sentiment que la société est en train de 'perdre ses valeurs' et ses repères. Ce processus permet d'identifier les agents sociaux responsables du désordre perçu, en donnant une source et une raison concrète et tangible (sous la forme d'un groupe social) à la dégradation morale perçue (pensons par exemple à l'association implicite que d'aucuns font très aisément entre homosexuels et perversion sexuelle). Une telle perception devrait conduire à construire la différence comme *déviance* par rapport à des normes sociales considérées comme consensuelles et moralement supérieures, et auxquelles les membres d'une société sont attendus de se conformer.

Droits collectifs en Suisse

Dans le contexte suisse, les exemples de collectivités défendant leur statut en tant que groupe ne manquent pas. Les réactions envers ces revendications sont indicatrices des attitudes face à la diversité sociale, lesquelles à leur tour devraient dépendre, notamment, de perceptions de la cohésion sociale et des jugements symboliques indiquant la violation de normes sociales. Les revendications examinées ici concernent le droit (politique) de vote pour les étrangers, le droit (civil) au mariage pour les couples homosexuels, le droit à une gestion autonome des territoires par les tsiganes (« gitans ») et deux demandes en faveur de personnes avec handicap, l'une concernant l'accès facilité aux bâtiments et transports publics, l'autre sur l'obligation législative d'embaucher des personnes avec handicap.

Ces revendications ont d'une part été choisies à cause de la diversité des groupes sociaux qu'elles représentent. Cette variabilité permettra d'évaluer dans quelle mesure les opinions sur ces demandes dépendent des groupes concernés, et d'estimer l'importance respective des arguments destinés à soutenir ou à délégitimer les revendications. D'autre part, ces demandes ont été au centre de débats politiques depuis plusieurs années, tant au niveau national que cantonal et communal.

Le droit de vote des personnes étrangères est un enjeu crucial pour les nouvelles formes de citoyenneté et d'intégration sociale qui, de plus en plus 'post-nationales', remettent en question la référence à la nation (Soysal, 1994). Débattu depuis les années 1980, ce droit politique constitue une indication de la façon dont les personnes immigrées sont intégrées et incorporées dans la société d'accueil. En mars 2001, le peuple genevois a refusé sur le fil (52%) le scrutin sur le droit de vote des étrangers au niveau cantonal, organisé par le collectif « J'y vis, j'y vote ». Au niveau national, seul le canton de Neuchâtel octroie un tel droit aux personnes étrangères établies en Suisse depuis plus de 10 ans.

Même si les demandes des tsiganes n'ont pas fait l'objet d'un vaste débat national récent, leur histoire en Suisse est longue et douloureuse, empreinte de stigmatisation et de tentatives de normalisation (par ex. concernant l'enlèvement des enfants jenisch à leurs parents entre 1926 et 1973). Leurs demandes sont d'ordre territorial, mais ressemblent aussi à celles des personnes étrangères dans la mesure où elles sont basées sur l'appartenance à des groupes 'non-nationaux' et 'culturellement différents'.

Ce critère national de la définition des groupes est absent en ce qui concerne les homosexuel·le·s. Leur demande du droit au mariage est une revendication de reconnaissance et d'acceptation formelle de leur identité distincte. Les débats passionnés engagés autour de cette question mettent en jeu des représentations antagonistes liées au devenir du modèle familial traditionnel et rôles sexuels basés sur l'idée de complémentarité, ainsi qu'à la normalité et la moralité des différentes formes de sexualité et de style de vie. C'est pourquoi les demandes des homosexuel·le·s devraient être particulièrement exposées aux arguments qui mettent en avant la menace de l'ordre social engendrée par le déclin moral de la société.

Depuis quelques années, les demandes des personnes avec handicap ont gagné en visibilité sur la place publique, notamment grâce à différentes campagnes d'information et de sensibilisation. Leurs revendications concernent en premier lieu la reconnaissance de leur autonomie et ainsi de leur statut de citoyennes à part entière. Elles visent à transformer les images stéréotypiques toujours prévalentes dans la société selon lesquelles les personnes handicapées seraient dépendantes, immatures et incapables d'organiser leur propre vie. Ces efforts ont abouti à une initiative populaire rejetée par le peuple le 18 mai 2003, qui demandait que le principe de compensation des désavantages vécus par les personnes avec handicap soit ancré dans la constitution suisse, notamment par le

biais d'un accès garanti aux bâtiments et services publics. Il convient de souligner que leurs demandes impliquent non seulement la reconnaissance symbolique de leurs identités, mais également des contributions publiques d'ordre financier. Les revendications de droits civils ou politiques, par contre, « ne coûtent rien », et sont davantage centrées sur des enjeux symboliques et moraux.

Ancrage sociologique des opinions sur les droits collectifs

Comme dans les chapitres précédents, nous analyserons d'abord les opinions en fonction de leurs ancrages sociaux. Une première analyse de variance multivariée a été effectuée avec le sexe, l'âge, la région et la nationalité comme variables indépendantes¹. Suite à des analyses préliminaires ayant montré des effets d'interaction négligeables entre ces variables, nous n'en tiendrons pas compte ici. Les effets du niveau de formation et du risque économique perçu ont été analysés dans une deuxième analyse de variance². Les réponses à cinq questions portant sur les droits revendiqués par et pour les personnes étrangères, les tsiganes, les couples homosexuels et les personnes avec handicap ont été retenues pour ces analyses (Tableau 1).

La première revendication concerne le droit de vote au niveau communal pour les personnes étrangères, accepté par 85% des répondant·e·s ($m=4.73$, $sd=1.36$). Les personnes étrangères y sont encore plus favorables que les Suisses, mais surtout, ce droit est plébiscité en Romandie, nettement plus qu'en Suisse alémanique. Les personnes qui ont un faible bagage scolaire et les plus de 50 ans sont les moins ouvertes à l'extension de ce droit. Aucune différence n'est mise en évidence entre les hommes et les femmes, ni entre les personnes plus ou moins vulnérables sur le plan économique.

Le droit à une gestion autonome des terrains par les tsiganes rencontre un soutien plus mitigé ; il est accepté par 53% des répondant·e·s ($m=3.47$, $sd=1.42$). Cette fois-ci, on observe un pattern d'ancrage social des opinions différent, car ce sont avant tout les femmes, les Alémaniques et les personnes avec une formation supérieure qui appuient cette demande.

¹ Etant donné que le droit de vote des étrangers fait partie des variables dépendantes analysées dans ce chapitre, nous incluons la nationalité des répondant·e·s comme source de variation.

² Comme dans les chapitres précédents, cette démarche implique que d'une part les effets du Sexe, de l'Âge, de la Région et de la Nationalité et d'autre part les effets du Niveau de formation et du Risque économique sont mutuellement ajustés et corrigés.

Tableau 1 : Opinions sur les droits collectifs selon le sexe, l'âge, la région, la nationalité, la formation et le risque économique perçu

	N	Sexe		Âge			Région		Nationalité		Formation				Risque Economique	
		Fem.	Hom.	20-34	35-49	50-65	Rom.	Além.	CH	Etr.	Oblig.	Appr.	HES	Univ.	Bas	Haut
		390	368	284	254	220	389	369	629	129	58	242	256	196	293	459
1. Il faudrait une loi qui accorde le droit de vote au niveau communal, et ceci dans toutes les communes, aux personnes étrangères établies depuis au moins 10 ans en Suisse	M	4.75	4.73	4.91a	4.77a	4.48b	5.03	4.43	4.64	5.19	4.21a	4.36a	4.94b	5.11b	4.81	4.70
	SD	1.41	1.32	1.28	1.38	1.42	1.20	1.46	1.39	1.13	1.47	1.51	1.28	1.05	1.30	1.40
	F	n.s.		9.0***			35.9***		7.8**		16.5***				n.s.	
2. Il faudrait une loi qui accorde aux tsiganes (gens du voyage) le droit de gérer de manière autonome les terrains sur lesquels ils sont installés	M	3.63	3.31	3.44	3.63	3.34	3.28	3.68	3.52	3.23	3.28ab	3.19a	3.68b	3.65b	3.40	3.54
	SD	1.42	1.40	1.37	1.43	1.44	1.46	1.34	1.40	1.49	1.48	1.42	1.37	1.39	1.41	1.42
	F	8.5**		2.7†			12.7***		n.s.		7.1***				2.9†	
3. Il faudrait une loi qui permette aux couples homosexuels de se marier	M	4.12	3.80	4.38a	4.07a	3.30b	3.50	4.45	4.04	3.57	3.64	3.90	4.08	4.01	3.94	3.99
	SD	1.59	1.65	1.45	1.61	1.66	1.66	1.44	1.61	1.65	1.76	1.54	1.65	1.64	1.63	1.62
	F	7.6**		28.5***			53.4***		n.s.		n.s.				n.s.	
4. Il faudrait une loi qui oblige les entreprises à réserver certains de leurs postes aux personnes handicapées mentalement , dans la mesure où elles peuvent assumer, selon leurs capacités, les tâches demandées	M	4.72	4.32	4.55	4.57	4.46	4.40	4.67	4.49	4.71	4.78	4.48	4.57	4.44	4.38	4.62
	SD	1.12	1.23	1.13	1.22	1.23	1.25	1.12	1.19	1.17	1.04	1.15	1.27	1.17	1.25	1.15
	F	23.6***		n.s.			12.9***		9.9**		n.s.				6.3*	
5. Il faudrait une loi qui oblige à aménager tous les bâtiments et les moyens de transport pour que les personnes handicapées physiquement y aient facilement accès	M	5.24	4.76	5.10a	5.03ab	4.87b	4.89	5.13	4.98	5.16	5.24a	5.10ab	5.01ab	4.81b	4.84	5.11
	SD	.92	1.15	.95	1.08	1.16	1.16	.94	1.05	1.11	1.00	.98	1.15	1.05	1.14	1.00
	F	44.7***		2.8†			11.3***		9.1**		3.0*				8.4**	

Note : Analyses de variance effectuées simultanément avec Sexe, Âge, Région et Nationalité (dl = 752) et avec Formation et Risque économique (dl = 747); moyennes brutes ; échelles allant de 1 = 'pas du tout d'accord' à 6 = 'tout à fait d'accord' ; pour les variables à plus que deux modalités (Age et Formation) les valeurs suivies de lettres différentes diffèrent à p<.05 (test de Tukey HSD). *** = p<.001, ** = p<.01, * = p<.05, † = p<.10, n.s. = différence non-significative (les différences à p < .05 sont surlignées).

Le droit au mariage pour les couples homosexuels est soutenu par 67% des répondant·e·s ($m=3.96$, $sd=1.63$). L'écart-type très élevé indique une polarisation massive des opinions par rapport à l'homosexualité. Une différence que l'on peut qualifier d'énorme est observée entre les deux régions linguistiques, les personnes résidant en Romandie étant nettement plus réticentes à accorder ce droit. Par ailleurs, les personnes plus âgées et les hommes sont davantage opposés à ce droit, comparés aux jeunes et aux femmes. Aucune différence n'est observée selon la nationalité et les catégories définies par leur position socio-économique.

Les deux revendications des personnes avec handicap rencontrent un large soutien. Ainsi, l'idée d'introduire de nouvelles lois obligeant les entreprises à « *réserver certains de leurs postes aux personnes handicapées mentalement* » ($m=4.53$, $sd=1.19$) et à « *aménager les bâtiments et les transports publics pour que les personnes handicapées physiquement y aient facilement accès* » ($m = 5.01$, $sd = 1.07$) est acceptée, respectivement, par 82% et 92% des répondant·e·s³. Les réponses varient de façon parallèle pour les deux questions. Les femmes sont clairement plus en faveur de ces mesures, tout comme les personnes étrangères, les Alémaniques et les plus vulnérables économiquement. Les effets de l'âge et du niveau de formation sont moins nets, mais suggèrent néanmoins que les universitaires et les personnes plus âgées sont un peu moins ouvertes à l'aménagement des bâtiments et des transports qui faciliterait leur accès.

Résumons les effets de l'ancrage sociologique des opinions sur les droits collectifs. Les variations les plus grandes proviennent de l'appartenance régionale, et prennent deux directions opposées selon les catégories auxquelles s'adressent ces droits : en Romandie, on se montre nettement plus favorable aux droits des personnes étrangères, alors qu'en Suisse alémanique, on soutient davantage les droits de tous les autres groupes, en particulier ceux des homosexuel·le·s et des gens du voyage, mais aussi ceux des personnes avec handicap. Les catégories de sexe différencient également les opinions, cette fois-ci indépendamment de la nature des droits : les femmes sont plus en faveur des droits collectifs que les hommes (sauf pour le droit de vote des étrangers pour

³ Différentes raisons peuvent expliquer le décalage entre le large soutien aux demandes des personnes avec handicap et le rejet populaire du 18 mai 2003. D'abord, notre analyse porte sur les opinions d'un échantillon urbain représentatif qui a des caractéristiques différentes de la population votante. Ensuite, au moment de la passation du questionnaire, la campagne massive contre ces droits, basée largement sur des arguments financiers, n'avait pas encore eu lieu. Et finalement il est peut-être plus probable de soutenir une telle proposition dans un entretien face-à-face que dans l'isoloir ou dans le vote par correspondance. Ce décalage n'invalide cependant ni la comparaison des opinions entre catégories sociales, ni les analyses sur la construction des opinions.

lequel il n'y a pas de différence), en particulier ceux qui tentent de rétablir l'égalité entre les personnes avec et sans handicap. Par ailleurs, les personnes de plus de 50 ans sont les plus réservées face aux revendications des groupes socialement dominés, surtout à l'égard des étrangers et des homosexuels. Globalement, les deux critères qui renvoient à la position socio-économique des répondant·e·s sont moins importants pour la construction des opinions sur les droits collectifs. A quelques nuances près : d'une part, plus le niveau de formation est élevé, plus les personnes interrogées soutiennent le droit de vote pour les étrangers, mais moins elles s'affirment favorables aux droits des personnes avec handicap ; d'autre part, les personnes économiquement vulnérables soutiennent davantage les revendications des personnes avec handicap.

Raisonnements profanes sur les droits collectifs

Quatre revendications de droits collectifs ont été retenues pour être soumises à une analyse de régression. Comme dans les chapitres précédents, une série de prédicteurs liés aux perceptions sociétales des répondant·e·s rend compte des variations des opinions, en plus des variables d'ancrage. La reconnaissance des inégalités sociales et la volonté d'y remédier sont captées par deux propositions visant à responsabiliser les entreprises et à augmenter les impôts des personnes les plus riches. L'importance accordée à la famille et à l'ordre patriarcal qu'elle incarne s'exprime par l'appel à la responsabilité sociale de la famille d'une part, et à ses devoirs éducatifs d'autre part. La question sur la peur de l'insécurité permet d'évaluer si les groupes qui avancent des revendications sont associés à la délinquance. Finalement, un dernier prédicteur établit un lien entre la légitimité des revendications et la conformité des groupes aux normes attachées à l'éthique du travail.

Tableau 2 : Analyses de régression hiérarchique sur quatre droits collectifs

	Droit de vote pour les personnes étrangères			Gestion autonome des terrains par les tsiganes			Droit de mariage pour les couples homosexuels			Accès des bâtiments pour les personnes avec handicap physique		
	β	t	R ²	β	t	R ²	β	t	R ²	β	t	R ²
Sexe (<i>homme +</i>)	.00	< 1		-.05	-1.55		-.03	-1.03		-.14	-3.90***	
Âge (<i>50 ans et plus +</i>)	-.05	-1.48		.07	2.08*		-.16	-4.88***		-.02	< 1	
Région (<i>alémaniques +</i>)	-.25	-7.21***		.13	3.53***		.22	6.81***		.13	3.71***	
Nationalité (<i>étrangers +</i>)	.13	3.92***		-.03	< 1		-.04	-1.28		.09	2.46*	
Formation (<i>université +</i>)	.19	5.48***	.127***	.16	4.52***	.053***	.03	< 1	.153***	-.02	< 1	.008***
Risque économique	-.04	-1.08		.07	1.96*		.03	1.06		.05	1.51	
Pers. en difficulté dans l'entourage	.09	2.72**	.144***	-.01	-.35	.057	.03	< 1	.159*	.05	1.52	.096**
Confiance												
Confiance politique	-.05	-1.48		-.12	-3.37***		-.08	-2.43*		-.04	-1.13	
Impuissance personnelle	-.14	-3.92***	.164***	-.06	-1.54	.067*	-.13	-3.81***	.177***	.03	< 1	.097
Responsabilités												
Famille	-.03	< 1		.07	2.30*		-.08	-2.64**		-.04	-1.27	
Marché (Entreprises)	.14	3.82***		.08	2.19*		.09	2.46*		.24	6.56***	
Inégalités	.07	1.97*		.15	3.92***		.16	4.50***		.13	3.49**	
Insécurité	-.07	-2.02*		-.13	-3.22**		-.12	-3.37**		-.06	-1.65†	
Perte valeurs	-.16	-4.29***		-.16	-4.38***		-.17	-4.88***		.00	< 1	
Ethique du travail	-.09	-2.46*	.249***	-.19	-5.14***	.214***	-.08	-2.50*	.307***	-.04	-1.13	.196***
<i>F_{modèle global}</i>	(15, 736)=17.64***			(15, 728)=14.47***			(15, 736)=23.20***			(15, 736)=12.92***		

Note : Coefficients en gras : $p < .05$; R² indique la variance expliquée par chacun des quatre modèles (en incluant les modèles précédents), avec significativité du changement par rapport au modèle précédent ; tolérances > .70 ; les coefficients à $p < .05$ sont surlignés ; *** = $p < .001$, ** = $p < .01$, * = $p < .05$, † = $p < .10$.

Concernant le droit de vote des personnes étrangères, les résultats montrent que même après l'introduction des variables de perception sociétale, les effets de la région, de la nationalité et de la formation décrits auparavant se maintiennent. Les personnes qui défendent le plus vivement ce droit des étrangers sont celles qui connaissent des gens en difficulté dans leur entourage, et qui veulent corriger les inégalités économiques en contraignant les entreprises à verser des salaires minimums décents et en imposant davantage les plus riches. Par contre, les personnes qui se sentent impuissantes et fatalistes sont plus réticentes à accorder le droit de vote aux étrangers, de même que celles qui craignent que la Suisse ne perde ses valeurs du fait que l'éducation des enfants n'est plus ce qu'elle était. L'adhésion à l'éthique du travail et le fait de percevoir la délinquance comme un phénomène en augmentation conduisent également les répondant·e·s à se distancer de cette revendication en faveur des étrangers. Les résultats suggèrent ainsi que plus les personnes étrangères sont associées à des troubles de l'ordre social, symbolisés par leur manque de motivation au travail et par la 'mauvaise' éducation qu'elles donneraient à leurs enfants, destinés à devenir des délinquants, plus le droit de vote leur sera refusé. L'appel à la responsabilité sociale des entreprises et à une augmentation des impôts pris sur les grosses fortunes y est par contre positivement lié, suggérant que l'octroi de droits collectifs en faveur des étrangers peut aussi être considéré comme un moyen de compenser leur position sociale et économique généralement désavantagée par rapport à celle des Suisses.

Pour la gestion autonome des terrains par les tziganes, l'effet du sexe disparaît après l'introduction des facteurs perceptifs, alors que les effets de la région et de la formation se maintiennent. On observe aussi que les effets de l'âge et du risque économique perçu sont maintenant renforcés : les personnes plus âgées, de même que les plus précaires, soutiennent davantage la revendication tzigane. Du côté des représentations sociales, les principes qui organisent les prises de position sur cette revendication sont la perception des inégalités économiques, la responsabilisation des entreprises et celle de la famille : plus les personnes interrogées cherchent à résoudre les problèmes de pauvreté en imposant les plus riches, en augmentant les bas salaires et en mobilisant les solidarités familiales, plus elles se montrent prêtes à accorder des terrains aux gens du voyage. Par contre, le fait de penser que les gens ne voudront plus travailler si l'Etat les aide 'trop', la crainte que la 'bonne' éducation soit une valeur en perdition et que l'insécurité dans l'espace public ne

cesse de croître, et enfin la confiance dans les autorités politiques sont tous des facteurs qui mènent les répondant·e·s à refuser ce droit aux tsiganes. Ainsi, à nouveau, lorsque le groupe qui revendique des droits est jugé en fonction de valeurs prototypiques de la société (bonne éducation, travail, ordre et sécurité), sa demande est rejetée.

Les opinions sur le droit au mariage des couples homosexuels sont associées à toutes les variables de perception. D'abord, signalons que les effets de l'âge et de la région se maintiennent, alors que la différence entre les catégories de sexe est absorbée par les autres prédicteurs. Ensuite, les facteurs qui expliquent le mieux les opinions favorables aux revendications des homosexuel·le·s sont la volonté de diminuer les inégalités économiques en impliquant les grosses fortunes et les entreprises. Le droit au mariage leur est par contre refusé par les personnes qui craignent que les enfants soient mal éduqués, qu'ils deviennent des délinquants, et que l'Etat se substitue au rôle que devrait jouer la famille. En d'autres termes, lorsque l'homosexualité est perçue comme une menace à l'ordre social et patriarcal qui garantit la place (sexuée) qui revient à chacun·e, il devient exclu d'accorder des droits qui contribueraient à reconnaître sa légitimité. Par ailleurs, le sentiment d'impuissance à orienter les décisions gouvernementales, la confiance dans le système politique national, et l'idée que les gens ne 'méritent' pas le soutien de l'Etat parce qu'ils ne veulent pas travailler, contribuent également à forger les opinions défavorables aux droits des homosexuel·le·s.

Concernant l'accès des personnes physiquement handicapées aux bâtiments et transports publics, l'analyse de régression indique que l'effet de l'appartenance sexuelle a considérablement été atténué par l'introduction des variables perceptives. Les effets de la région et de la nationalité persistent, tandis que ceux du niveau de formation et du sentiment d'insécurité économique disparaissent. Les arguments d'ordre économique, à savoir la volonté de corriger les inégalités entre riches et pauvres et d'obtenir des entreprises qu'elles revoient à la hausse leur politique salariale, sont les seuls principes qui permettent de prédire une forte adhésion aux revendications des personnes avec handicap. L'on comprend mieux, ainsi, l'échec de la dernière votation à ce sujet : la question des coûts financiers qu'impliquerait l'acceptation de l'égalité des droits formalisée dans l'initiative qui a été votée, a été au centre de la campagne menée par les opposants.

Discussion

Dès lors que l'analyse prend en considération les principes idéologiques et moraux qui organisent les opinions, les positions sociales qu'occupent les gens ont un pouvoir explicatif passablement réduit et secondaire. Les catégories de sexe par exemple permettent de prédire les opinions sur un seul ensemble de droits, ceux des personnes handicapées, plus soutenus par les femmes que par les hommes. Les personnes migrantes, outre qu'elles s'attachent à défendre avec vigueur leur accès au vote, se montrent également particulièrement sensibles à ces mesures devant favoriser l'égalité entre les personnes avec et sans handicap. L'avancée en âge nourrit à la fois l'opposition aux revendications des mouvements gays et lesbiens et la reconnaissance des droits des gens du voyage. L'acquisition d'un capital socio-culturel élevé conduit à percevoir une plus grande légitimité des demandes de groupes 'culturels' (étrangers et tsiganes), mais n'intervient pas pour les revendications des autres groupes. Quant à l'insécurité économique, elle ne joue qu'un rôle marginal dans la construction des opinions sur les droits collectifs. En d'autres termes, le sort réservé aux groupes qui revendiquent des droits spécifiques ne peut pas être systématiquement prédit à partir des appartenances catégorielles des gens, et quand il l'est, il faut se tourner vers les principes qu'elles activent pour comprendre ce qui les motive à accepter tel droit et à rejeter tel autre droit.

La régularité des effets liés à la région linguistique constitue cependant une exception notable aux limites du pouvoir explicatif des ancrages sociaux des opinions. En effet, en Suisse alémanique, les répondant·e·s sont plus favorables à toutes les demandes de droits collectifs, sauf pour le droit de vote des étrangers, clairement plus soutenu en Romandie. Cette différence d'appréciation est particulièrement bien exemplifiée par les jugements sur les droits des étrangers d'une part, et sur ceux des couples homosexuels de l'autre, ces derniers étant nettement mieux acceptés du côté alémanique. Nous ne pouvons que spéculer quant aux origines de ces divergences massives. Notamment, on peut comprendre l'ouverture des Romand·e·s aux étrangers (qui ressortait également, dans les chapitres précédents, de leur opposition à l'expulsion des requérants d'asile et à l'exclusion des étrangers de l'aide sociale) comme reflétant une moindre résistance à les intégrer dans la société suisse, précisément parce que les personnes établies en Romandie se percevaient elles-mêmes comme une minorité – sur les plans culturel, social, économique et politique – par rapport

aux Alémaniques. Elles seraient alors moins enclines à défendre ou à sauvegarder une identité nationale basée sur le mythe d'une nation culturellement homogène, ne pouvant se considérer, en tant que minorité, comme des représentantes prototypiques de cette nation. Ceci signifierait qu'elles se perçoivent d'abord comme Romandes et ensuite comme Suisses, alors que l'inverse serait vrai de l'autre côté de la Sarine, où l'on se percevrait comme Suisse avant d'être Alémanique. La plus grande acceptation de toutes les autres revendications par les Alémaniques est plus difficile à expliquer ; leur résistance à l'intégration ne s'applique visiblement qu'aux étrangers. Gageons néanmoins que leur forte sensibilité aux revendications des autres groupes révèle que l'identification à ces groupes et la défense des intérêts de la société civile, non directement politiques, sont plus légitimes en Suisse alémanique qu'en Romandie. Nous reviendrons sur ces différences dans la conclusion de ce rapport.

En ce qui concerne les facteurs représentationnels contribuant à l'opposition ou au soutien des droits collectifs, les résultats indiquent que l'inquiétude éprouvée face à la mise en question du rôle traditionnel de la famille (éducation négligée), de l'ordre social (montée de la délinquance) et de l'éthique du travail est associée au refus de toutes les revendications collectives, sauf celles portées par les personnes handicapées. Ainsi, plus les gens pensent que la Suisse devrait être une nation ordonnée et homogène, habitée par des citoyens autosuffisants, plus ils s'opposent aux demandes de groupes particuliers. Pour préserver cette conception traditionnelle de la nation, les personnes se revendiquant de sous-groupes au sein de la société sont soupçonnées d'être paresseuses et dépendantes du soutien de l'Etat, d'inculquer de 'mauvaises' valeurs à leurs enfants et d'en faire des délinquants potentiels, voire de prendre une part active à la criminalité : particulièrement stigmatisés, les tsiganes sont souvent accusés d'être des voleurs, et les homosexuels d'être des pédophiles ou des pervers. Les demandes des personnes avec handicap, en revanche, sont moins exposées à ces jugements moraux, et plus liées à la perception des inégalités et la volonté de les corriger.

Notons encore que le sentiment d'impuissance personnel à orienter les décisions du gouvernement et la confiance dans le système politique conduisent à un certain fatalisme associé au refus des droits collectifs, à l'exception, à nouveau, des droits accordés aux personnes handicapées. Lu dans le sens opposé, ce résultat signifie que le soutien aux revendications de la société civile sera d'autant plus fort que les individus ont le sentiment d'avoir « quelque chose

à dire », et que la résolution des problèmes sociaux ne peut pas être systématiquement déléguée aux institutions.

Au niveau des facteurs qui contribuent à la construction d'opinions favorables aux droits collectifs, il ressort essentiellement de notre enquête que la volonté de réduire les écarts entre riches et pauvres conduit à soutenir toutes les revendications des groupes, même quand il s'agit d'accéder à des droits civils et politiques a priori indépendants des inégalités économiques. D'une part, ce résultat suggère que le soutien aux droits collectifs et la reconnaissance des groupes qui les revendiquent passent par un dépassement des divisions socialement construites entre les sphères privée et publique, entre le personnel et le politique, le social et l'économique. D'autre part, il permet également d'établir que la légitimité ou l'illégitimité des droits collectifs n'est pas déterminée par les caractéristiques des groupes qui les revendiquent : les opinions ne se différencient pas en fonction de critères tels que la nationalité des groupes demandeurs, le mode de vie sexuel et le handicap, mais en fonction du fait qu'on reconnaît, ou au contraire qu'on nie que ces critères servent à justifier les inégalités qui structurent les rapports sociaux. Autrement dit, il suffit de reconnaître qu'un groupe est victime de discrimination pour appuyer ses revendications, quelles que soient la nature et les raisons de cette discrimination.

Pour terminer ce chapitre, une précaution s'impose. Nous avons considéré ici les revendications de droits collectifs comme des réactions légitimes de groupes (minoritaires) qui, par leur position sociale, leur mode de vie ou leurs origines, subissent des traitements discriminatoires de la part d'une majorité. Or, certains discours politiques sont construits sur le modèle des droits collectifs mais inversent le rapport entre la majorité dominante et la minorité dominée, en évoquant l'image d'une majorité dominée par une ou plusieurs minorités. C'est le cas des arguments de l'extrême droite qui décrit la majorité nationale comme étant 'exploitée' par des étrangers 'profiteurs', 'abusant' des prestations sociales et recevant de l'Etat un soutien financier sans travailler, jugé alors comme non mérité. Cet exemple montre d'une part la force de l'argumentation politique en termes de droits collectifs, fondée sur une représentation particulière du rapport inégal entre majorité et minorité. Mais d'autre part, il illustre également que cette même argumentation peut être utilisée, de façon stratégique, à des fins politiques contraires et incompatibles (Reicher & Hopkins, 2001).

C H A P I T R E H U I T

Perceptions sociétales, interventions institutionnelles et politiques sociales

Les chapitres portant sur les cinq domaines de l'Etat social suisse – vieillesse, maladie, maternité, pauvreté et droits collectifs – ont mis en évidence deux tendances communes dans la construction de la légitimité des droits sociaux. Selon un premier axe, les opinions se forment à partir de la référence à l'ordre social et aux valeurs sous-jacentes au bien commun. Les bénéficiaires des prestations sont jugé·e·s en fonction de leur apport ou leur potentiel de menace à ces ressources symboliques. Les stéréotypes associés aux personnes âgées, aux malades, aux mères (travailleuses), aux pauvres et aux chômeurs, ainsi qu'à des groupes variés qui demandent des droits en leur nom – —les étrangers, les homosexuels, les personnes handicapées – —reflètent leur degré de conformité avec des valeurs communes comme l'éthique du travail, l'autosuffisance individuelle ou l'organisation familiale traditionnelle (voir Appelbaum, 2001 ; Gilens, 1999 ; Sears, 1998). Le respect de ces valeurs est vu comme garantissant un ordre social homogène, harmonieux et prévisible.

Selon un deuxième axe, les perceptions de la stratification sociale orientent les jugements sur la légitimité des droits sociaux. Ainsi, certaines personnes perçoivent la société comme stratifiée en fonction de groupes et de catégories qui se situent en haut ou en bas de l'échelle sociale. Cette perception va de pair avec une reconnaissance de l'existence de conflits et d'inégalités qui dépassent les conduites individuelles, mais qui reflètent des déterminismes sociaux (Bobo & Hutchings, 1996 ; Clémence et al., 1994 ; Sidanius & Pratto, 1999 ; Swim & Miller, 1999). Conflictuelle, elle s'oppose à une vision de la société qui met l'accent sur la similarité entre ses membres, sur l'absence de conflits et l'harmonie au sein du groupe.

Ces deux axes des jugements de légitimité des droits sociaux interagissent avec les appartenances sociales des individus, et génèrent une série de prédicteurs des opinions qui s'enchevêtrent de façons multiples. Les articulations entre ces perceptions donnent lieu à un univers représentationnel et

un contexte symbolique propre à chacun de ces cinq domaines de l'Etat social examinés dans cette recherche.

Ainsi, les opinions envers l'assurance *vieillesse* (AVS) se construisent sur la base de la perception et de la reconnaissance des inégalités structurelles dans la société. Les opinions face à l'assurance-*maladie* font intervenir des représentations liées à l'autodiscipline, car certaines maladies sont associées à des comportements moralement répréhensibles. L'aide sociale est associée aux représentations de la *pauvreté* et du *chômage*. Les opinions envers ce régime sont le plus clairement orientées par le mérite attribué aux individus, notamment par rapport à une éthique du travail à laquelle les chômeurs ne se conformeraient pas. Les prises de position sur l'assurance *maternité* évoquent les représentations liées aux rôles sociaux de sexe, les individus tentant de se positionner face à un ordre social patriarcal selon lequel les hommes sont censés entretenir financièrement leur famille et les femmes s'engager à bien éduquer « leurs » enfants. Les opinions sur les *droits des groupes*, finalement, sont basées sur des perceptions de la société qui valorisent ou réfutent sa diversité.

Ces cinq dynamiques psychosociales s'entremêlent pourtant dans la construction des opinions ; la reconnaissance des inégalités structurelles par exemple engendre des opinions favorables à une responsabilité et une gestion collectives des problèmes sociaux dans tous les domaines. Le poids des stéréotypes, par contre, dépend dans une large mesure de la responsabilité individuelle qui peut être attribuée aux bénéficiaires. L'individu – par ses décisions, son style de vie, sa personnalité – est vu comme portant une part (si ce n'est totale) de responsabilité pour son mauvais état de santé ou sa pauvreté. Ainsi, les explications invoquées pour rendre compte de la situation des bénéficiaires déterminent, du moins en partie, les jugements de légitimité des droits.

Ce chapitre est consacré à une analyse systématique des processus de formation d'opinion esquissés jusqu'à présent. Les opinions seront étudiées de façon transversale aux domaines de l'Etat social, pour mettre à jour les logiques profanes qui génèrent des prises de position différenciées dans les débats politiques (Doise, Clémence & Lorenzi-Cioldi, 1992 ; Clémence, 2001).

Opinion publique comme représentations sociales

Les variations des opinions sur les politiques sociales sont généralement analysées en fonction de déterminants sociologiques (sexe, âge, nationalité et

niveau d'éducation surtout) ou politiques (orientation politique). Par ailleurs, les opinions seraient structurées par des tensions entre des intérêts instrumentaux (« self-interest » ou « group-interest » ; Blumer, 1958 ; Bobo & Hutchings, 1996), des attitudes hostiles envers certains groupes (Sidanius & Pratto, 1999 ; Sears, 1998), et des motivations de solidarité qui s'expriment par l'adhésion à des valeurs telles que l'égalitarisme, l'humanitarisme ou l'altruisme (Feldman, 1988 ; Gelissen, 2000 ; Skitka & Mullen, 2002 ; Van Orschoot, 2001).

Souvent, cependant, ces approches de l'opinion publique ont tendance à négliger les particularités de la pensée quotidienne. Car l'adhésion à des valeurs abstraites ne peut pas être comprise comme un choix individuel et délibéré, comme on choisit sa couleur préférée (Sears, 1993). Pour éviter des explications tautologiques (« *l'individu a une préférence pour des politiques égalitaristes, parce qu'il adhère à la valeur de l'égalitarisme* »), le « choix » des valeurs doit lui-même être expliqué. Dans le même ordre d'idées, les appartenances catégorielles et la position sociale mènent rarement de façon directe à certaines attitudes politiques. Pour nuancer les explications déterministes (« *les riches s'opposent au social parce qu'il n'en profitent pas* ») et éviter des raisonnements essentialistes (« *les femmes sont plus altruistes* »), il est nécessaire d'étudier les articulations – les « principes organisateurs » – entre les ancrages sociaux des individus et leurs prises de position (Doise, 1990). Ainsi, pour analyser les attitudes populaires en tant que processus plutôt qu'agrégat d'opinions individuelles (comme décrit par les critiques d'une opinion publique atomisée ; Blumer, 1948 ; Bourdieu, 1980 ; Glasser & Salmon, 1995), notre analyse se base sur l'approche des représentations sociales (Clémence, 2001 ; Doise, Clémence & Lorenzi-Cioldi, 1992 ; Moscovici & Hewstone, 1984 ; Moscovici, 1988). Dans cette perspective, les opinions sont construites en fonction d'un raisonnement profane orienté par l'exigence d'une utilité quotidienne et la motivation de comprendre et donner sens aux phénomènes sociaux (Clémence et al., 1994 ; Moscovici & Hewstone, 1984). Cette pensée quotidienne est basée sur des significations socialement partagées qui permettent aux individus d'affronter des enjeux sociaux complexes tels que les politiques sociales. Ces significations sont dérivées de l'insertion des individus dans des rapports sociaux et de leur perception des antagonismes qui traversent la société.

Par la suite, la formation des opinions est analysée à partir de représentations d'antagonismes *entre* groupes d'une part (Doise, 1978), et, d'autre part, du positionnement envers les valeurs du bien commun, c'est-à-dire

à partir de représentations d'antagonismes *à l'intérieur* d'un groupe (Staerklé, Roux, Delay, Gianettoni & Perrin, 2003). Dans les deux cas, les prises de position envers la légitimité des droits sociaux sont ramenées à des dynamiques dérivées de l'appartenance à des groupes, à la base des processus représentationnels (Lorenzi-Cioldi & Clémence, 2001).

Perceptions sociétales comme représentations d'antagonismes sociaux

Dans une *perception intergroupe*, les groupes sont perçus, à l'image de deux équipes sportives qui s'affrontent, comme des entités séparées et distinctes (Sherif, 1967). Les frontières catégorielles sont imperméables ou du moins clairement délimitées (Sidanius & Pratto, 1999). Le passage d'un groupe à l'autre est difficile, voire impossible (Wright, Taylor & Moghaddam, 1990). Les différences entre les individus sont essentiellement conçues comme des différences catégorielles, miroir des préjugés mutuels et des stéréotypes consensuels. Les membres des groupes ont, dans cette logique profane, un statut largement interchangeable.

Les individus sont catégorisés en fonction de caractéristiques collectives qu'ils partagent avec d'autres, par exemple leur origine nationale, leur couleur de peau, leur sexe et leur orientation sexuelle, leur âge, culture, classe sociale ou tout autre critère d'appartenance. Le statut des groupes en interaction est le plus souvent asymétrique, produit du rapport entre une minorité et une majorité par exemple (Moscovici, 1980), ou entre groupes dominant et dominé (Lorenzi-Cioldi, 1998). Le degré de compatibilité des intérêts mutuels et les conflits d'appartenance définissent une relation plus ou moins amicale, hostile, compétitive ou coopérative entre les groupes (Deutsch, 1985). L'asymétrie entre les groupes fait que le groupe majoritaire ou dominant aura tendance à préserver les arrangements sociaux qui légitiment sa position supérieure (Hoffmann & Hurst, 1990 ; Jost & Major, 2001 ; Sidanius & Pratto, 1999), alors que le groupe minoritaire ou dominé visera, dans certaines circonstances, à changer ces arrangements, pour défendre et affirmer son identité envers le groupe majoritaire ou pour contester sa position subordonnée (Abrams & Randsley de Moura, 2002 ; Kelly & Breinlinger, 1996 ; Mugny, 1982 ; Wright & Tropp, 2002).

Dans la mesure où les groupes en interaction reconnaissent leur interdépendance mutuelle et se mettent d'accord sur des procédures par lesquelles les décisions sont prises, ils ont néanmoins un statut équivalent.

Lorsque tel est le cas, les groupes subordonnés peuvent dénoncer des injustices collectivement subies, revendiquer des droits en leur nom et viser à changer les règles qui régulent leurs relations (Mouffe, 2002).

Dans la *perception intragroupe*, par contre, les individus se rassemblent, comme dans un groupe d'amis, sur la base de leurs similitudes et de leurs préférences communes (Hogg & Hains, 1998). Ici, le groupe est organisé depuis l'intérieur, sans qu'une référence explicite à un horsgroupe soit nécessaire. Ses membres sont a priori égaux entre eux, ce qui rapproche cette logique de l'idéal libéral de l'égalité des citoyen-ne-s. La réalité de la dynamique intragroupe amène cependant à des antagonismes sociaux qui se créent malgré (voire à cause de) l'égalité déclarée entre les individus. Car pour préserver sa cohésion et son ordre, le groupe impose des attentes envers ses membres qui s'expriment par le devoir de respecter les normes et les valeurs communes (Hogg, 1993). Le non-respect des normes génère des réponses de la part d'un système disciplinaire qui sanctionne, directement ou indirectement, les membres le mettant en péril (Abrams, Marques, Bown & Henson, 2000 ; Foucault, 1975 ; Marques, Paez & Abrams, 1998).

Dans cette logique, les personnes sont classées et hiérarchisées selon leur conformité aux valeurs communes. C'est pourquoi les oppositions se créent entre « bons » et « mauvais » membres du groupe (Marques, Abrams & Serodio, 2001). Dès lors, les antagonismes à l'intérieur du groupe sont indépendants des appartenances catégorielles mais déterminés par les caractéristiques des individus. Autrement dit, chaque membre du groupe peut, en principe, devenir un « bon » membre. Une telle logique n'est individualiste qu'en apparence, car elle est néanmoins fondée sur des dynamiques de groupe. Les critères avec lesquels les membres sont jugés et classés reflètent les valeurs et les normes à la base du bien commun et de l'identité du groupe (Joffe & Staerklé, 2003 ; Waldzus, Mummendey, Wenzel & Weber, 2003).

Les dynamiques entre et à l'intérieur des groupes suivent des logiques différentes selon qu'elles portent sur des *ressources matérielles* et des intérêts instrumentaux (i.e. Sherif, 1967 ; Bobo & Hutchings, 1996) ou sur des motivations d'appartenance et d'identité, faisant généralement appel à des *ressources plus symboliques* (i.e. Tajfel, 1982). Les conflits au sein d'une société portent d'une part sur des questions de conformisme et de déviance, de tolérance et de respect pour la « différence », c'est-à-dire sur des enjeux symboliques qui *a priori* sont indépendants de ressources matérielles, d'intérêts

instrumentaux et de considérations de statut. D'autre part, les conflits sont structurés par des enjeux matériels qui déterminent le statut social autant des individus que des groupes. Cette logique est fondée sur l'inégalité et la hiérarchie dans la mesure où il y a toujours un haut et un bas, un plus et un moins (Ridgeway, 2001). Ici, l'accumulation des ressources est par définition socialement désirable. C'est le domaine de la compétition et de la distribution des ressources. Dans le cadre des politiques sociales, une telle différenciation est particulièrement importante, car les enjeux symboliques d'appartenance et de statut à l'intérieur de la société nationale s'articulent avec des problématiques de redistribution des ressources matérielles.

Dès lors, les principes organisateurs des opinions sur l'Etat social devraient s'organiser en fonction de deux dimensions : d'une part une perception de la société en termes de dynamiques intergroupes versus intragroupes, et d'autre part une perception centrée sur des enjeux symboliques versus matériels. Percevoir prend une signification « épaisse », car c'est à travers la perception sociétale que nous comprenons notre environnement, interprétons, expliquons et justifions les antagonismes sociaux. Ces systèmes représentationnels seront par la suite considérés comme des « perceptions sociétales », des représentations sociales particulières qui structurent les significations accordées aux antagonismes sociaux. Notre hypothèse générale est que le croisement de ces deux dimensions aboutit à quatre logiques de perception sociétale qui rendent compte de façon substantielle des variations dans la construction des opinions sur les droits sociaux (Tableau 1).

Ordre et désordre social

La combinaison entre une logique intragroupe et des enjeux symboliques donne lieu à une perception sociétale centrée sur l'ordre au sein du groupe et l'harmonie assurée par le respect de valeurs communes (Parsons, 1951). L'antagonisme de cette logique est la distinction entre « bons » et « mauvais » membres du groupe (Crandall & Beasley, 2001). Pour être un bon membre (*prototypique*), l'individu doit se conformer aux valeurs du groupe. Les individus qui ne respectent pas ces valeurs sont perçus comme des mauvais membres. Dans cette logique, le conformisme aux normes du groupe doit être récompensé et la déviance sanctionnée afin d'affirmer le caractère prescriptif des normes. La menace sociétale principale vient des mauvais membres du

groupe qui remettent en question ses valeurs, et donc son ordre. Ils seront associés au désordre et dès lors contrôlés, surveillés, sanctionnés.

Tableau 1: Modèle de perceptions sociétales

	S y m b o l i q u e I d e n t i t a i r e	M a t é r i e l S t a t u t a i r e
I n t r a g r o u p e		
Perception	ORDRE DÉSORDRE	MARCHÉ INEFFICACITÉ
Antagonismes	“Bons” & “Mauvais”	“Gagnants” & “Perdants”
Légitimité des droits	Conformité	Équité
Critères de prototypie	Moralité	Réussite
Attitudes du bien commun	Autoritarisme Conformisme	Méritocratie Ethique de travail
I n t e r g r o u p e		
Perception	DIVERSITÉ DISCRIMINATION	JUSTICE SOCIALE INEGALITES
Antagonismes	Intragroupe & Horsgroupe	Dominants & Dominés
Légitimité des droits	Compensation Intégration	Stratification sociale Inégalités sociales
Critères d'appartenance	Identitaire - Culturel	Classe - Economique
Attitudes majoritaires	Discrimination	Légitimation
Demandes contestataires	Reconnaissance	Redistribution

Dans le cadre des droits sociaux, ce groupe est principalement la nation. La fonction étatique favorisée dans cette logique est celle du « disciplinaire » (Foucault, 1975), qui garantit l'ordre social et veille au respect des règles courantes (avec la police et les tribunaux par exemple). La famille traditionnelle peut également être considérée comme une institution qui remplit la fonction de garant de l'ordre social et de perpétuation des normes établies. L'attitude qui justifie les antagonismes de cette logique est le conformisme autoritaire, lequel met l'accent sur l'adhésion commune aux valeurs et aux traditions du groupe, ne tolère pas la déviance, considère la diversité comme une menace potentielle, et

soutient des sanctions sévères pour des infractions aux normes (Duckitt, 1989 ; Feldman, 2003).

La légitimité des droits sociaux et des politiques sociales s'établit en fonction de la conformité avec les valeurs du groupe. Cette logique accorde les droits sociaux aux « bons » citoyens, et considère normal que les « mauvais » membres du groupe aient moins de droits. Ainsi, l'aide est accordée de façon conditionnelle sur la base de critères symboliques, comme la conformité avec les normes (par ex. la volonté de s'intégrer et de chercher du travail) et la solidarité de proximité (soutien aux membres de la famille et aux proches).

Marché et inefficacité

L'articulation entre la dynamique intragroupe et des enjeux matériels donne lieu à une logique de *marché* basée sur des motivations instrumentales. Les rapports sociaux sont gérés en fonction d'une logique de compétition caractérisée par des intérêts incompatibles entre les acteurs sociaux. Les positions sociales à l'intérieur du groupe sont déterminées par l'accumulation individuelle de ressources économiques, c'est-à-dire par la réussite. L'antagonisme sociétal oppose les « gagnants » aux « perdants ». Cette perception accorde la priorité aux valeurs de l'éthique du travail et de la rationalité instrumentale, qui sont toutes deux sous contrôle individuel. Ces valeurs s'expriment concrètement comme des attentes prescriptives d'autosuffisance et d'indépendance individuelle. La menace sociétale est constituée par l'inefficacité, le gaspillage et la paresse, qui mèneraient à la pauvreté et à la déchéance.

Dans cette logique, l'Etat doit avant tout être « efficace », et distribuer ses ressources de façon ciblée pour ne pas donner « *à ceux qui n'en ont pas besoin* ». Les institutions fonctionnant selon cette logique ont des objectifs définis par la dynamique utilitariste du marché, à savoir les entreprises et les milieux économiques en général, mais aussi, de plus en plus, les administrations publiques. Les attitudes qui légitiment les antagonismes sont ici la méritocratie, la croyance en la mobilité sociale et l'adhésion à l'éthique du travail.

Les droits sociaux consistants avec cette logique fonctionnent de façon individualisée, par exemple les politiques qui reposent sur le principe de la proportionnalité entre contributions et rétributions (comme le deuxième pilier), ou celles fournies par des institutions privées sur la base de contrats individuels.

Diversité et discrimination

Les antagonismes entre groupes qui font intervenir des enjeux symboliques se caractérisent par une logique de *diversité*, dont la contrepartie est la *discrimination*. Cette perception sociétale différencie les groupes sociaux sur la base de critères catégoriels, et cherche à promouvoir une pensée basée sur les identités collectives et la « différence », sans considération *a priori* du statut social (Taylor, 1992). Les antagonismes se développent sur la base de processus de différenciation (Doise, 1978 ; Oakes, Haslam & Turner, 1994). La menace sociétale provient de l'intolérance, voire de la haine du horsgroupe. La discrimination est présente autant dans les relations interpersonnelles entre les membres de groupes différents que dans les relations avec les institutions nationales qui traitent les membres des minorités de façon discriminatoire (Tyler, 1990). Les attitudes quotidiennes qui soutiennent les antagonismes de cette perception sociétale sont différentes formes de préjugés et de discrimination, par exemple l'ethnocentrisme, le racisme (Pettigrew & Meertens, 1995 ; Sears, 1998 ; Henry & Sears, 2002) ou le sexisme (Glick & Fiske, 1996). La tolérance, le respect de la diversité et l'acceptation de la différence (Huo, 2003) sont des attitudes qui visent à contrecarrer ces antagonismes symboliques.

Les revendications envers l'Etat concernent notamment des changements législatifs devant spécifier des droits particuliers pour des groupes (par ex. pour les homosexuel-le-s ou des minorités culturelles ; Kymlicka, 1995). Ces changements sont en quelque sorte « gratuits », ne portant pas sur la redistribution des ressources matérielles. Les institutions organisées selon cette logique sont les associations et institutions qui défendent des groupes sociaux contre la discrimination et l'intolérance, affirmant et reconnaissant l'identité propre de chacun des groupes. Les mouvements politiques identitaires représentent le plus clairement cette logique sociétale de la diversité. Il peut s'agir d'associations antiracistes, féministes, homosexuelles, mais également de mouvements d'extrême droite qui eux aussi argumentent en fonction d'un rapport intergroupe, si ce n'est qu'ils construisent la majorité en minorité discriminée.

Les droits sociaux congruents avec cette logique sont les droits de groupes accordés sur la base de critères catégoriels (par ex. des politiques de discrimination positive, des règlements de quotas). La légitimité des droits provient de l'appartenance à un groupe qui aura revendiqué sa « différence » par

rapport à un groupe de référence. Le droit sera jugé comme d'autant plus légitime que l'on reconnaît que le groupe subit des traitements discriminatoires et injustes de la part du groupe de référence (souvent la majorité nationale).

Justice sociale et inégalités

Finalement, les antagonismes entre groupes organisés autour d'enjeux matériels sont caractérisés par une logique de compétition collective et de domination. Ici, ce sont les groupes, et non pas les individus comme dans la logique du marché, qui partagent des intérêts matériels incompatibles (Blumer, 1958). Les groupes entretiennent des rapports inégaux et la société est stratifiée en catégories (ou classes) « en haut » et « en bas » de l'échelle sociale (Ridgeway, 2001 ; Sidanius & Pratto, 1999). Si l'objectif sociétal consiste à diminuer et à compenser les inégalités sociales, la menace sociétale est constituée par des frontières de classes imperméables et par la reproduction structurelle des inégalités et de la domination.

Les attitudes de domination et celles qui justifient les inégalités entre groupes constituent les supports psychologiques des antagonismes de cette logique (Bobo & Hutchings, 1996 ; Sidanius & Pratto, 1999 ; Jost, Pelham, Sheldon & Sullivan, 2003). La reconnaissance des inégalités (Roux et al., 1999), la croyance en l'idée que certains groupes – dominants – sont privilégiés, voire la culpabilité collective (Iyer, Leach & Crosby, 2003 ; Montada, 2002 ; Swim & Miller, 1999) sont les attitudes qui contestent l'antagonisme des inégalités sociales. Les institutions qui représentent cette logique sont les associations de la société civile qui luttent contre les inégalités (les syndicats, les mouvements féministes, les mouvements de défense des sans-papiers), mais aussi des institutions publiques et un Etat social qui intervient selon les principes de la responsabilité collective et de la solidarité.

Les droits sociaux universalistes qui garantissent aux membres d'une catégorie sociale donnée l'égalité de certaines prestations sociales (comme l'AVS en Suisse) ou l'accès égal aux prestations (par ex. avec des primes-maladie proportionnelles au revenu) contribuent à atteindre l'objectif sociétal de réduction ou de correction des inégalités. La légitimité des droits provient de la reconnaissance de l'existence de conflits intergroupes qui sont indépendants des volontés individuelles (Zelditch, 2001). Dans cette optique, un droit est toujours le résultat d'un conflit entre groupes dans lequel le groupe subordonné a lutté contre la discrimination que le groupe dominant exerce à son égard. C'est la

raison pour laquelle les droits sont issus ici de conflits sociaux plutôt que d'une volonté collective consensuelle.

Articulations entre perceptions sociétales

Ces quatre logiques de sens commun, basées sur l'ordre, le marché, la diversité et la justice sociale, donnent lieu à des justifications différenciées pour les droits sociaux. Dans la logique *d'Ordre*, un droit est légitime lorsqu'il est octroyé sur fond de conformité avec les valeurs communes du groupe. Le *Marché*, par contre, octroie les droits en fonction de la norme d'équité, à savoir proportionnellement à la contribution. Un droit dérivé de la logique de *Diversité* est fondé sur l'appartenance à un groupe qui revendique la différence par rapport à un groupe de référence. Dans la logique de la *Justice sociale*, finalement, le droit constitue le résultat d'une demande de compensation dans un rapport de domination économique.

L'intérêt de ce modèle réside par ailleurs dans le fait qu'il est suffisamment flexible pour examiner comment, dans le sens commun, les différentes logiques sont articulées entre elles. Car même si des attitudes, des opinions ou des propositions politiques reflètent souvent une seule des quatre logiques profanes, la pensée commune les articule facilement. Ainsi, une *orientation politique conservatrice* articulerait les logiques de marché et d'ordre, car elle réfute une vision catégorielle de la société et défend autant le principe libéral de l'autosuffisance individuelle que le principe conservateur de la nécessité morale d'adhérer aux normes du groupe. Les politiques de la « *troisième voie* » (Giddens, 1998), par contre, assimileraient les deux logiques matérielles, centrées sur le marché du travail. Une *vision démocratique-radical*e, à son tour, combinerait les deux logiques intergroupes, en réfutant le devoir moral du conformisme à un modèle sociétal hégémonique représenté par un intragroupe dominant, et en défendant les intérêts de groupes minoritaires et dominés par l'action de la société civile autant que la consolidation universaliste des droits sociaux (Delanty, 2000 ; Isin & Wood, 1999 ; Mouffe, 1993). L'association entre les deux logiques symboliques, ordre et diversité, donnerait lieu à une vision de la société dans laquelle l'appartenance conformiste à un groupe est valorisée, tout en gardant à l'écart d'autres groupes, par exemple dans le *communautarisme conservateur* (Etzioni, 1994).

Au niveau des droits sociaux, des articulations analogues peuvent être décrites. Ainsi, des demandes de compensation financière pour des injustices collectives subies articulent les deux logiques intergroupes, car des ressources

matérielles sont demandées sur la base de l'appartenance catégorielle. Les nouvelles politiques sociales de plus en plus « actives » témoignent d'un passage d'une logique d'égalité vers une logique de marché, voire de l'ordre, basée sur un « contrat » entre l'individu et la société (Roche, 2002). De même on peut interpréter la tendance récente d'une « criminalisation de la pauvreté » (Wacquant, 1999) comme une articulation entre les logiques de marché et d'ordre, les « perdants » du marché étant de plus en plus associés à la défaillance morale et à des « mauvais » membres du groupe. Dans le même ordre d'idées, les préjugés envers des groupes sociaux prennent des formes plus « modernes », plus « symboliques » (Pettigrew & Meertens, 1995 ; Sears, van Laar, Carrillo & Kosterman, 1997) et plus insidieuses quand ils passent d'une logique intergroupe vers une logique intragroupe dans laquelle les membres des groupes sont jugés en fonction des valeurs de l'intragroupe, et associés aux « perdants » et aux « mauvais » membres du groupe.

Cette perspective dynamique des quatre logiques implique aussi que n'importe quelle relation entre groupes peut, en principe, être perçue et interprétée en fonction d'une ou plusieurs des quatre logiques (pour un modèle comparable dans le cadre de relations interpersonnelles, voir A. Fiske, 1991). Ainsi, les Suisses peuvent voir les étrangers comme une menace à l'ordre social et demander qu'ils « s'adaptent » à l'intragroupe national (logique *d'Ordre*). Ils peuvent les considérer comme des profiteurs fainéants qui tentent d'obtenir des ressources sans y contribuer (logique de *Marché*). Ils peuvent les voir comme « autres », et mettre l'accent sur les « différences culturelles », pour le bien ou pour le mal (logique de *Diversité*). Finalement, ils peuvent être vus comme des compétiteurs qui occupent les emplois autrement occupés par les Suisses (logique de *Justice sociale*).

De façon analogue, les relations entre hommes et femmes peuvent être perçues sous l'angle d'un ordre social patriarcal à préserver, menacé par les femmes professionnellement actives (*Ordre*). Dans la logique du *Marché*, les inégalités structurelles entre les deux groupes de genre sont niées et ramenées à des différences individuelles dans les performances et capacités. Cette logique est facilement confondue avec celle de la *Diversité*, dans laquelle des différences essentielles entre femmes et hommes sont centrales, mais qui se désintéresse de la différence de statut social. Dans la logique de justice sociale, finalement, les inégalités structurelles et la discrimination sur le marché de travail deviennent centrales dans l'analyse des rapports genrés (Staerklé et al., 2003).

Ainsi, présenter un antagonisme social en fonction d'une logique intra- ou intergroupe revêt un caractère stratégique par laquelle les acteurs sociaux tentent de suggérer des façons pour y faire face (Reicher, Hopkins & Condor, 1997 ; Klein & Licata, 2003). C'est pourquoi les membres de groupes dominants et majoritaires ont intérêt à présenter les antagonismes comme un rapport intragroupe, car une telle perception permet d'escamoter le caractère collectif et structurel de l'asymétrie (les inégalités étant dues aux performances individuelles) et/ou de réduire au silence le horsgroupe (car il est déviant et illégitime). La discrimination et les inégalités sociales peuvent alors être ramenées à des processus de différenciation « normaux » à l'intérieur du groupe : les membres de groupes dominés sont pauvres parce qu'ils manquent d'ambition et ne travaillent pas assez, et les minorités sont discriminés parce qu'il y a une bonne raison de les discriminer : ils perturbent notre communauté car « ils ne s'adaptent pas », ils sont sales, voire délinquants, immoraux et « mauvais », du moins certains d'entre eux.

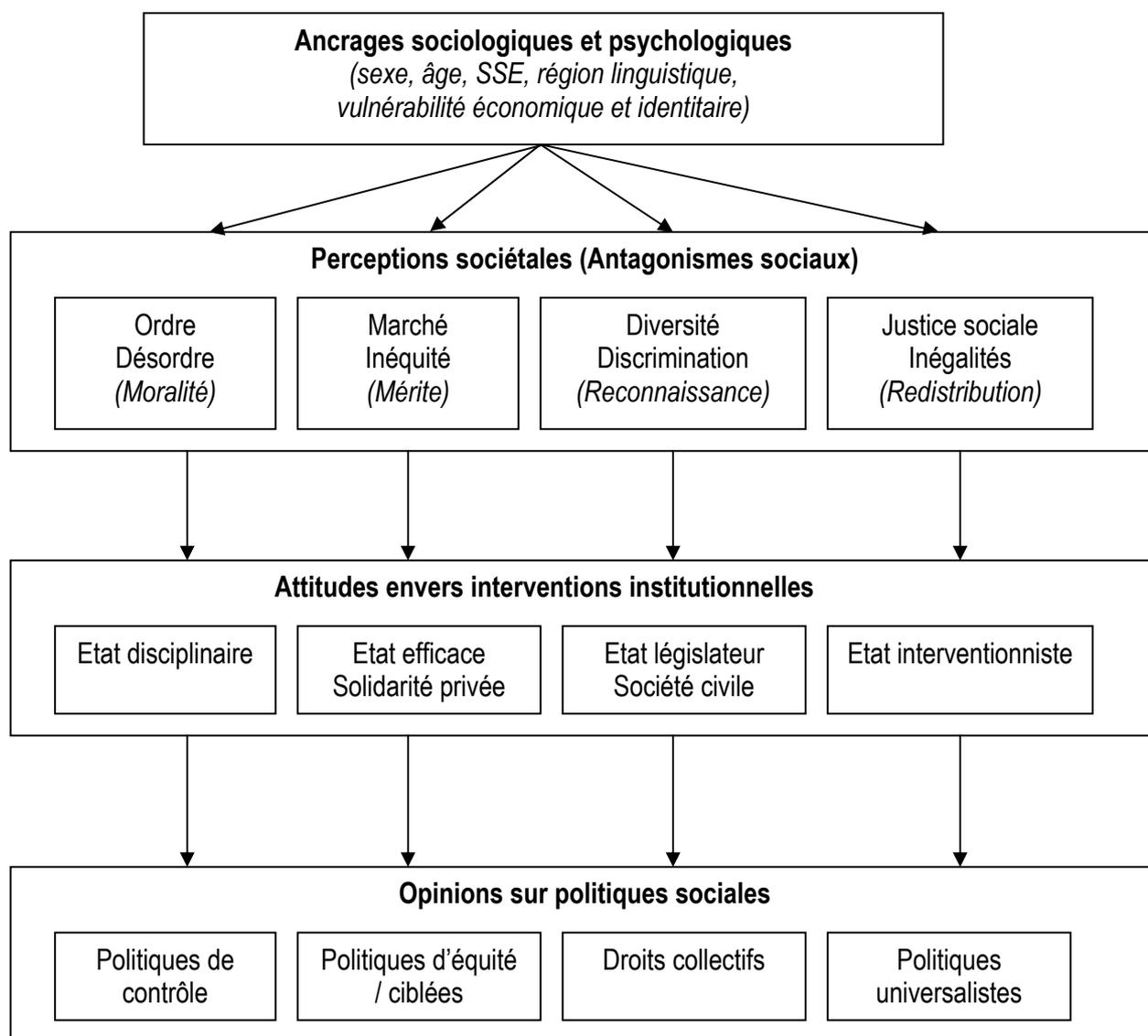
C'est ainsi que le terme d' « égalité » prend des significations différentes, voire opposées, en fonction de la perception sociétale à laquelle il est rattaché. Dans une logique *d'Ordre*, l'égalité dénote le (devoir du) partage des mêmes valeurs par les membres de l'intragroupe. L'égalité signifie le partage d'une identité. Dans la logique du *Marché*, le terme se réfère à l'égalité devant les institutions de même qu'à l'égalité des chances individuelles à l'intérieur d'une société donnée. C'est la conception libérale de l'égalité formelle. Dans la logique de la *Diversité*, l'égalité prend le sens de non-discrimination, d'égalité de traitement et de respect entre groupes, alors que dans la logique de la *Justice sociale*, elle désigne une égalité concrète en termes de redistribution de ressources matérielles.

Perceptions, interventions, politiques

Le modèle des perceptions sociétales aide à transposer les débats experts sur l'avenir de la citoyenneté au niveau de la pensée ordinaire et quotidienne. En tant que « grilles de lecture » de la société et de ses antagonismes, ces formes quotidiennes de la connaissance politique devraient déterminer comment les individus font face à ces antagonismes, et quelles institutions devraient intervenir pour les gérer et le cas échéant les transformer. Nous distinguons trois niveaux à partir de chacune des quatre perceptions sociétales (Figure 1): (a) perceptions sociétales proprement dites, (b) interventions institutionnelles et (c)

droits sociaux (mesures concrètes de politique sociale). Cette hiérarchisation permet d'établir empiriquement la nature des liens entre les perceptions sociétales et les interventions institutionnelles préconisées d'une part, et d'étudier comment ces prises de position sociétales déterminent la légitimité perçue des droits sociaux de l'autre.

Figure 1: Niveaux des perceptions sociétales et modèle de formation d'opinions sur les droits sociaux



Note : Les flèches ne montrent que les liens privilégiés entre les trois niveaux

Outre des articulations spécifiques entre les quatre perceptions sociétales, nous attendons d'abord à une congruence entre les niveaux à l'intérieur de chacune d'elle : ainsi, une perception de désordre devrait aller de pair avec le soutien non seulement à des institutions qui assurent ou rétablissent

l'ordre, mais également aux politiques sociales qui rendent les bénéficiaires dépendants du comportement « moral » des individus (p.ex. dans le cadre de l'assurance maladie ou de l'aide sociale). Une perception d'inefficacité et de gaspillage irait de pair avec des opinions favorables à l'autorégulation des marchés et aux politiques sociales individuelles dans lesquelles les prestations sont proportionnelles aux contributions (p.ex. prévoyance individuelle). La perception de discrimination serait associée au soutien à la société civile « particulariste » qui défend des groupes sociaux contre des pratiques discriminatoires, de même qu'aux droits des groupes. Finalement, la perception d'inégalités collectives mènerait au soutien aux politiques impliquant une responsabilité collective destinée à renforcer l'accès aux droits en corrigeant les inégalités sociales (p.ex. AVS ou primes proportionnelles aux salaires).

Par la suite, la validité empirique du modèle des perceptions sociétales sera examinée. Pour chacun des trois niveaux—perception, intervention institutionnelle et droits sociaux—une analyse factorielle en composantes principales sera effectuée pour montrer la pertinence de la classification en quatre logiques du sens commun. Ensuite, les ancrages sociologiques et psychologiques de ces logiques seront étudiés, de même que la construction des opinions sur les interventions institutionnelles et les droits sociaux.

Analyse des perceptions sociétales

Structure

Douze items ont été sélectionnés comme indicateurs des quatre logiques de perception sociétale (Tableau 2). Ces items ont été soumis à une analyse factorielle en composantes principales, destinée à mettre à jour les principes organisateurs des différences entre réponses individuelles (Doise, Clémence, Lorenzi-Cioldi, 1992). Pour les deux logiques intragroupes, l'importance accordée à des valeurs du bien commun ou « dominantes » a été mesurée : le respect de l'ordre public et de l'éducation traditionnelle d'une part (logique d'Ordre), et l'éthique du travail de l'autre (logique de Marché). La logique de la Diversité a été définie en fonction du rapport perçu entre les Suisses et les étrangers, avec des items mesurant la menace perçue de la diversité culturelle. La logique de justice sociale a été opérationnalisée avec des items portant sur la reconnaissance des inégalités structurelles (entre riches et pauvres et hommes et femmes).

L'analyse confirme la répartition attendue en quatre types de perception sociétale. Le premier facteur regroupe des items relatifs à la logique de l'ordre. Ce facteur sera l'indicateur de la perception de désordre, car il repose sur la défense de valeurs communes (patriarcales) et sur une perception menaçante des mauvais membres de la société (les délinquants et les casseurs). Il associe le sentiment que certaines valeurs 'morales' comme une 'bonne' éducation se perdent avec la peur que la délinquance de rue et la violence chaotique dans des manifestations augmentent. Les moyennes proches du milieu de l'échelle (3.50) et les écart-types élevés montrent que les prises de position envers la perception du désordre sont fortement polarisées.

Sur le deuxième facteur saturant des items relatifs à la logique de la diversité. Les trois items concernent soit le rapport entre les Suisses et la population étrangère, soit la relation entre la Suisse comme nation avec les nations étrangères (UE). « L'étranger » menace une identité suisse qui peut « se perdre ». C'est pourquoi les étrangers ne devraient pas pouvoir participer aux décisions par le biais du droit de vote. Ce facteur mesure donc une Diversité menaçante. Les moyennes basses indiquent que l'idée que les étrangers constituent une menace symbolique est globalement rejetée par notre échantillon.

Le troisième facteur regroupe des items liés à la logique de justice sociale. Les trois items décrivent des inégalités sociales (entre hommes et femmes et entre riches et pauvres), créées par des dynamiques sociales qui dépassent les comportements individuels. Il s'agit donc d'une mesure de reconnaissance d'inégalités, considérées illégitimes, puisque c'est la société qui les produit. Au vu des moyennes, cette perception est largement acceptée.

Finalement, le dernier facteur mesure un ensemble de perceptions liées à la logique du marché. Les trois items font référence à l'éthique du travail. Ils décrivent des situations dans lesquelles les individus pourraient éviter de tomber dans la détresse ou améliorer leur conditions de vie en étant plus motivés et en travaillant davantage. C'est la valeur du travail qui est menacée, soit parce que les soutiens de l'Etat désincitent les bénéficiaires à vouloir travailler, soit parce que ces derniers manquent d'ambition. Les moyennes se situent proches du milieu de l'échelle, ce qui suggère que l'adhésion à l'éthique du travail polarise les attitudes des répondant·e·s.

Tableau 2: Analyse factorielle en composantes principales sur les perceptions sociétales, après rotation Varimax (N = 753)

	Désordre	Diversité menaçante	Inégalités sociales	Ethique du travail	Communalité	Moyennes et écarts types
1. Risque que la CH voit se multiplier les mouvements de masse violents et chaotiques [...]	.83				.69	3.80 (1.21)
2. Risque que la CH perd ses valeurs morales parce que la bonne éducation [...] n'est plus une priorité	.74	.21		.16	.61	3.43 (1.33)
3. Risque que la CH devient un pays de moins et moins sûre parce que la délinquance de rue augmente	.70	.23		.21	.60	3.41 (1.25)
4. Il ne faut pas accorder le droit de vote aux personnes étrangères [...] (<i>item recodé</i>)		.76		.25	.64	2.27 (1.36)
5. CH perd son identité , parce qu'elle se rapproche trop de l' UE	.27	.73	-.18		.63	2.42 (1.27)
6. CH perd son identité , parce que trop de cultures différentes se mélangent	.34	.67		.28	.65	2.45 (1.34)
7. Les riches deviennent de plus en plus riches , et les pauvres de plus en plus pauvres			.82		.47	4.79 (1.17)
8. Le fonctionnement de notre société crée de plus en plus de pauvreté	.18		.71	-.29	.63	4.22 (1.18)
9. En CH, il reste beaucoup de choses à faire pour réaliser l'égalité entre hommes et femmes		-.25	.64		.47	4.71 (1.11)
10. Il est injuste que certaines personnes obtiennent l'aide de l'Etat , alors que d'autres [...] essaient de s'en sortir toutes seules		.15	.18	.75	.62	3.91 (1.41)
11. Les bénéficiaires de l'aide sociale manquent de volonté ou de motivation	.31		-.21	.65	.57	3.01 (1.21)
12. Si l'Etat donne trop d'argent aux gens qui en ont besoin, ces gens ne voudront plus travailler	.17	.20	-.23	.65	.54	3.74 (1.51)
<i>Variance expliquée (après rotation)</i>	17.3%	14.8%	14.7%	14.3%		

Note : KMO = .80. Les saturations < .10 ne sont pas montrées. L'extraction de quatre facteurs a été forcée (selon le critère de la valeur propre > 1, trois facteurs émergent).

Ancrage

L'analyse de l'ancrage des perceptions sociétales montre en quoi les positions sociales et les divisions de classe affectent ces visions de la société (Tableau 3). En ce qui concerne la perception du désordre (violence, délinquance, « bonne » éducation négligée), les résultats montrent une différence massive entre les Alémaniques et les Romands, ces derniers étant clairement plus sensibles à cette représentation¹. Les personnes qui se sentent dans l'insécurité économique de même que les personnes de plus de 50 ans perçoivent également plus de désordre. Par contre, le sexe et le niveau de formation n'interviennent pas dans la perception du désordre. La nationalité y est tendanciellement associée².

La perception de la diversité divise à nouveau fortement les Alémaniques et les Romands. Les Alémaniques ressentent clairement la diversité comme plus menaçante, tout comme les personnes de plus de 50 ans. On trouve également une tendance claire concernant le niveau de formation : plus le bagage scolaire est important, moins la diversité est ressentie comme menaçante. Sans surprise, les étrangers eux-mêmes ressentent la diversité comme moins menaçante que les Suisses. Ni la perception de l'insécurité économique, ni le sexe n'ont un impact significatif sur cette perception sociétale.

Pour la reconnaissance des inégalités sociales, les personnes économiquement vulnérables perçoivent le plus d'inégalités, de même que les femmes³. Ni la région, ni la nationalité ne jouent un rôle dans la perception des inégalités.

Finalement, les personnes les moins formées craignent que l'éthique du travail se perde, par exemple parce que les bénéficiaires du soutien ne sont pas motivés à travailler. Non sans ironie, les étranger·e·s eux-mêmes (qui constituent une cible privilégiée de jugements de « paresse ») défendent clairement plus que les Suisses l'importance de l'éthique du travail. Cette perception touche également davantage les Alémaniques et, dans une moindre mesure, les personnes de plus de 50 ans.

¹ L'analyse de variance a été effectuée avec Sexe, Âge, Région et Nationalité comme variables indépendantes simultanées. La surreprésentation étrangère dans l'échantillon romand, tout comme les effets liés au sexe et à l'âge, sont donc statistiquement contrôlés. L'ajout des variables Formation et Risque économique dans la même analyse ne modifie guère l'effet sur la perception de désordre [F(1, 732)=75.55***].

² Le fait que les deux moyennes soient identiques est dû fait qu'il s'agit des moyennes brutes. Les moyennes pondérées par rapport aux autres variables dans l'analyse sont .02 pour les Suisses et -.19 pour les étrangers. Les Suisses sont donc marginalement plus sensibles au désordre.

³ L'absence d'effet significatif pour le niveau de formation est due au fait que le risque économique a été intégré dans la même analyse. Comme le niveau de formation et le risque économique sont corrélés ($r = -.14$), une partie de l'effet du niveau de formation est absorbée par le risque économique. Une analyse de variance unique avec niveau de formation donne un effet de $F(3, 746)=3.27, p < .05$.

L'analyse des interactions a été limitée aux variables Sexe, Age et Région. Un seul effet significatif au niveau $p < .05$ ressort de l'analyse. Il articule la Région avec l'Âge sur la mesure de l'éthique du travail [$F(2, 742) = 3.22, p < .05$]. L'analyse post-hoc montre que les jeunes romand·e·s ($m = -.29$) rejettent l'éthique du travail comparés aux jeunes alémaniques ($m = .12$) de même qu'aux 50-65 ans romand·e·s ($m = .16$) et alémaniques ($m = .16$). Les alémaniques ($m = -.01$) et les romand·e·s ($m = -.12$) d'âge moyen occupent les positions intermédiaires.

Ainsi, le pattern qui se dégage de ces résultats suggère que les personnes issues de positions relativement favorisées et dominantes (hommes, Alémaniques, personnes avec bagage scolaire important, personnes se sentant économiquement en sécurité) perçoivent la société comme globalement plus ordonnée (ordre), accueillante et intégrative (diversité positive) et égalitaire (peu d'inégalités sociales). Les positions relativement défavorisées et dominées (femmes, Romands, personnes peu formées, économiquement vulnérables), par contre, sont associées à une vision de la société plus désordonnée, inégalitaire, et menacée par l'étranger. L'exception la plus notable à cette tendance concerne le niveau élevé de diversité menaçante observée pour les Alémaniques.

Analyse des opinions sur les interventions

Structure

Le modèle des perceptions sociétales établit un rapprochement entre la signification accordée à des antagonismes sociaux et les attitudes envers les institutions responsables de gérer ces antagonismes. Ainsi, dans la logique de l'Ordre, les institutions sont le garant de l'ordre social, par exemple en sanctionnant des comportements déviants et inacceptables. Dans la logique de Marché, l'intervention institutionnelle est minimisée pour laisser libre cours au marché et à la solidarité de proximité. Comme la plupart des instruments légaux étatiques (comme les constitutions) ne sont pas prévus pour répondre aux demandes de groupes particuliers (Delanty, 2000), la logique de la Diversité est le domaine des mouvements et des associations issues de la société civile. La logique de la Justice sociale, finalement, requiert une intervention étatique destinée à réduire les inégalités sociales. Ainsi, le modèle distingue quatre formes d'interventions institutionnelles, dont deux se situent principalement au niveau de l'état (disciplinaire et social), une est du ressort du privé (économie et famille), et une est constituée par la société civile.

Tableau 3: Perceptions sociétales selon le sexe, l'âge, la région, la nationalité le niveau de formation et le risque économique perçue

Perception de :	N	Sexe		Âge			Région		Nationalité		Formation				Risque Economique	
		Fem.	Hom.	20-34	35-49	50-65	Rom.	Além.	CH	Etr.	Oblig.	Appr.	HES	Univ.	Bas	Haut
		386	367	284	255	214	382	371	624	129	59	241	253	194	289	458
1. Désordre	M	.02	-.02	-.09a	-.05a	.18b	.30	-.31	.00	.00	.26	.01	-.02	-.08	-.27	.16
	F	n.s.		3.03*			78.79***		3.73†		n.s.				31.61***	
2. Diversité menaçante	M	.01	-.01	-.13a	.00ab	.17b	-.17	.18	.07	-.35	.45a	.30a	-.10b	-.37b	-.06	.03
	F	n.s.		7.23**			20.84***		10.21**		21.93***				n.s.	
3. Inégalités sociales	M	.13	-.14	-.10	.10	.02	-.02	.02	.01	-.03	.25	.03	.03	-.16	-.23	.14
	F	13.06***		2.57†			n.s.		n.s.		n.s.				21.76***	
4. Manque d'éthique du travail	M	-.06	.07	-.06a	-.07a	.16b	-.09	.09	-.05	.24	.40a	.21a	-.14b	-.18b	.00	.00
	F	n.s.		4.73**			10.20**		13.51***		10.98***				n.s.	

Note : Les écarts-types ne sont pas montrés, car il s'agit de scores standardisés (m = 0, sd = 1.0). Analyses de variance effectuées avec Sexe, Âge, Région et Nationalité (dl = 742) et avec Formation et Risque économique (dl = 742) ; pour les variables à plus que deux modalités (Age et Formation) les valeurs suivies de caractères différents diffèrent à p < .05 (test de Tukey HSD).

*** = p < .001, ** = p < .01, * = p < .05, † = p < .10 ; n.s. différence non-significative (les différences à p < .05 sont surlignées).

Tableau 4 : Analyse factorielle en composantes principales sur les interventions institutionnelles, après rotation Varimax (N = 737)

	Etat disciplinaire	Etat interventionniste	Société civile	Solidarité privée	Communalités	Moyennes et écart-type ()
1.L'Etat devrait renforcer les effectifs de police dans la rue et les lieux publics	.82				.69	3.55 (1.38)
2.L'Etat devrait intensifier la surveillance vidéo des lieux publics	.80			.12	.67	3.11 (1.50)
3.L'Etat devrait augmenter le dispositif policier en cas de manifestations interdites par les autorités	.76		-.19	.12	.64	3.71 (1.47)
4.L'Etat devrait punir plus sévèrement les consommateurs de drogues dures	.70		-.24	.20	.59	3.06 (1.69)
5.L' augmentation des impôts des personnes les plus riches serait une bonne solution pour réduire les écarts entre riches et pauvres		.77	.13		.61	4.32 (1.39)
6.Il faudrait sanctionner les entreprises qui licencient en masse		.72			.54	3.68 (1.49)
7.L'Etat devrait faire beaucoup plus de contrôles pour repérer la fraude fiscale [...]		.71		.12	.52	5.12 (1.07)
8.Il faudrait une loi qui oblige les entreprises à verser des salaires de 3000.- Francs au minimum [...]	.16	.59	.33	-.13	.50	4.82 (1.31)
9.Soutien aux mouvements pour la défense des droits des femmes	-.10	.16	.77		.64	4.38 (1.22)
10.Soutien aux associations antiracistes	-.29		.76		.67	4.60 (1.29)
11.Soutien aux syndicats	-.20	.26	.66		.54	4.49 (1.14)
12.Soutien aux mouvements citoyens contre le libéralisme économique	-.23	.42	.45	-.11		3.93 (1.26)
13.L'Etat devrait aider les personnes qui en ont besoin uniquement si leur famille ne peut pas les soutenir financièrement	.21			.67	.49	2.85 (1.35)
14.Dans certains cantons l'aide sociale doit être remboursée [...]; il faudrait que tous les cantons exigent ce remboursement	.24			.64	.47	3.18 (1.39)
15.Il faudrait développer le bénévolat afin de décharger l'Etat de certaines de ses responsabilités				.63	.41	3.73 (1.45)
16.En imposant trop de lois et de règles l'Etat restreint les libertés individuelles	-.20	.14	-.34	.47	.40	3.70 (1.34)
<i>Variance expliquée (après rotation) 17.2% 14.3% 13.5% 10.1%</i>						

Note : KMO = .83. Les saturations < .10 ne sont pas montrées. Quatre facteurs ont été extraits selon le critère de la valeur propre > 1.

Nous avons défini quatre items pour chaque type d'intervention institutionnelle. Les 16 items ont été soumis à une analyse factorielle en composantes principales (Tableau 4). Les résultats confirment leur organisation en quatre facteurs. Le premier facteur regroupe les items de l'intervention étatique disciplinaire et pénale dont les deux caractéristiques soulevées par Foucault (1975) sont la surveillance hiérarchisée et la sanction normalisatrice. L'ensemble de ces mesures disciplinaires analysées ici a pour but de sécuriser l'ordre public contre les manifestations non autorisées ou la présence dérangeante de toxicomanes, susceptibles de troubler l'ordre et la sécurité publique. Les opinions sont fortement polarisées, au vu des écarts-type élevés. Le deuxième facteur est défini par des items proposant des mesures fiscales ou des régulations plus strictes pour les entreprises dans le but de promouvoir leur responsabilité sociale. Sur le troisième facteur saturent les items du soutien à différentes associations de la société civile. Le quatrième facteur, finalement, regroupe des arguments en faveur d'une intervention du secteur privé (que cela soit la famille, l'individu, ou le bénévolat). Les scores factoriels constituent les indicateurs de ces interventions institutionnelles respectives.

Construction des opinions sur les interventions

Dans l'étape suivante de l'analyse, les perceptions sociétales sont traitées comme principes organisateurs ou « générateurs de prises de position » (Doise, 1986) des attitudes envers les interventions institutionnelles. Quatre analyses de régression hiérarchique ont été effectuées (Tableau 5) sur les scores factoriels issus de l'analyse sur les interventions institutionnelles (Tableau 4). Les variables positionnelles de l'ancrage ont été introduites comme prédicteurs dans le premier modèle. Deux scores additifs de perceptions d'insécurité matérielle (consistance interne : alpha de Cronbach = .77 ; *probabilité estimée de tomber au chômage, de devoir se serrer la ceinture pour boucler les fins du mois, de ne plus répondre aux attentes du monde de travail, de devoir vivre de l'aide sociale*) et symbolique (consistance interne : alpha de Cronbach = .72 ; *probabilité estimée d'être discriminée à cause de ses origines, à cause de son style de vie, de devoir vivre dans la solitude, de ne plus être soutenu par sa famille*) ont été entrés dans le deuxième modèle⁴. Les deux mesures uniques de confiance dans le système politique (représenté par le *Conseil Fédéral et les autorités politiques*) et d'impuissance personnelle (*n'avoir aucune influence sur*

l'action gouvernementale) que nous avons déjà utilisées dans les chapitres précédents sont ajoutées dans le troisième modèle. Le quatrième modèle, finalement, comporte les quatre scores factoriels des perceptions sociétales⁵.

La première analyse porte sur le soutien à un Etat disciplinaire. Les femmes, les Romands, les répondant·e·s de plus de 50 ans, les personnes les moins formées et les étranger·e·s soutiennent le plus fermement cette face de l'Etat. L'insécurité économique est liée au soutien de l'intervention disciplinaire, alors que le risque de se trouver discriminé y est lié négativement, mais les deux effets restent marginaux. La confiance dans le système politique va de pair avec la volonté du maintien disciplinaire de l'ordre social. Les variables de perception sociétale ont un poids déterminant dans la construction des opinions: comme attendu, le soutien à l'action disciplinaire est prédit par la perception du désordre, dû au manque d'éducation des jeunes et à la montée de la petite délinquance. Mais l'appréhension des étrangers est également fortement liée à ce soutien, suggérant que les étrangers sont perçus comme une source potentielle de désordre qu'il s'agit de surveiller et, le cas échéant, de sanctionner. Les raisonnements liés aux abus des prestations sociales et au manque de motivation amènent le plus clairement au soutien au disciplinaire, comme si l'adhésion à l'éthique du travail permettait d'éviter le désordre. La reconnaissance des inégalités sociales contribue par contre à des attitudes plus réservées envers le disciplinaire, reflétant peut-être des idées que les sanctions ne peuvent pas remédier aux inégalités. Les 12 variables explicatives permettent d'expliquer 32% de la variation de cette opinion.

Le désir de renforcer la responsabilité des entreprises par l'intervention sociale de l'Etat est élevé chez les femmes, les jeunes, les Romand·e·s et surtout chez les personnes de formation basse et celles qui se sentent économiquement vulnérables. Au niveau des perceptions sociétales, c'est avant tout la reconnaissance des inégalités sociales qui prédit le soutien à un Etat régulateur des forces du marché. Plus les individus pensent que le fonctionnement actuel de la société est créateur de pauvreté et que les écarts entre riches et pauvres augmentent, plus ils soutiennent des entreprises responsables. L'explication d'un tel lien peut se trouver dans des sentiments d'injustice éprouvés lors de scandales récents qui ont mis en évidence de nombreuses pratiques illicites

⁴ En articulant différentes formes d'insécurité, ces deux mesures se différencient de celles utilisées dans les chapitres thématiques par leur caractère plus général.

⁵ Les scores factoriels sont orthogonaux, leurs effets réciproques ne sont donc pas ajustés. Ils sont par contre ajustés par rapport à toutes les autres variables dans le modèle.

d'enrichissement sur le dos des employés, en Suisse et ailleurs. Ce résultat suggère que plus le fonctionnement actuel du monde économique est tenu responsable des inégalités, et donc de la pauvreté, plus les individus soutiennent des sanctions pour qu'elles redistribuent les dividendes et les surplus qu'elles engendrent. Cependant, la perception du désordre entraîne également un désir de responsabilisation des entreprises—peut-être parce que l'ordre social peut aussi être rétabli par la correction des inégalités. Cette attitude est indépendante du positionnement envers la diversité sociale et l'éthique du travail.

Le soutien à la société civile présente un pattern différent : il est élevé chez les femmes et les étranger·e·s, et marginalement chez les jeunes les Alémaniques. Aucun effet de la formation et du risque économique n'est mis en évidence. La confiance dans les autorités politiques contribue également à soutenir la société civile ; il s'agit là peut-être de la manifestation d'un intérêt pour la politique en général, ou d'un soutien pour la liberté d'expression. Des sentiments de fatalisme et d'impuissance par contre engendrent un refus de la société civile. La reconnaissance des inégalités sociales a un impact positif net sur cette attitude, et le lien attendu entre une diversité jugée menaçante et l'opposition à l'action concrète pour soutenir cette diversité est également puissant. L'adhésion à l'éthique du travail prédit le rejet des actions de la société civile.

La solidarité privée constitue la réponse sociale privilégiée dans la logique du marché. Comme moyen de prise en charge de la pauvreté, elle est davantage soutenue par les Alémaniques et les personnes de formation basse, tandis que le sexe, l'âge et la nationalité n'ont pas d'influence. La perception des risques n'a pas d'impact, ni la confiance politique. Les perceptions sociétales, par contre, ont à nouveau un impact marqué : la perception de désordre et la crainte de la perte de la valeur du travail vont de pair avec le soutien aux interventions privées. Ainsi le sens commun voit la prise en charge familiale comme une façon de faire face à la délinquance (désordre). De même, les personnes manquant de motivation au travail ne devraient pouvoir bénéficier que du soutien privé, et non pas étatique.

Tableau 5: Construction des opinions sur les interventions institutionnelles par des perceptions sociétales

		Etat disciplinaire			Etat interventionniste social			Société civile			Solidarité privée		
		β	t	R^2	β	t	R^2	β	t	R^2	β	t	R^2
Ancrages	Sexe (<i>homme +</i>)	<u>-.14</u>	-4.48***		<u>-.07</u>	-2.42*		<u>-.13</u>	-3.98***		<u>.03</u>	<1	
	Âge	<u>.08</u>	2.57*		<u>-.06</u>	-2.03*		<u>-.06</u>	-1.93†		<u>.04</u>	1.20	
	Région (<i>alémaniques +</i>)	<u>-.10</u>	-2.70**		<u>-.08</u>	-2.27*		<u>.06</u>	1.70†		<u>.19</u>	4.84***	
	Formation (<i>université +</i>)	<u>-.12</u>	-3.61***		<u>-.16</u>	-4.82***		<u>-.03</u>	<1		<u>-.09</u>	-2.31*	
	Nationalité (<i>étranger +</i>)	<u>.12</u>	3.56***	<u>.134***</u>	<u>.04</u>	1.11	<u>.105***</u>	<u>.09</u>	2.55*	<u>.063***</u>	<u>.05</u>	1.33	<u>.064***</u>
	Risque économique	<u>.07</u>	1.77†		<u>.14</u>	3.69***		<u>-.03</u>	<1		<u>-.06</u>	-1.44	
	Risque symbolique	<u>-.07</u>	-1.94†	<u>.137</u>	<u>-.07</u>	-1.90†	<u>.154***</u>	<u>.06</u>	1.62	<u>.064</u>	<u>.02</u>	<1	<u>.066</u>
Confiance	Confiance politique	<u>.11</u>	3.25**		<u>-.05</u>	-1.40		<u>.09</u>	2.50*		<u>.05</u>	1.40	
	Impuissance personnelle	<u>.04</u>	1.18	<u>.160***</u>	<u>.06</u>	1.75†	<u>.187***</u>	<u>-.09</u>	-2.57*	<u>.097***</u>	<u>-.05</u>	-1.29	<u>.068</u>
Perceptions sociétales	Désordre	<u>.21</u>	6.23***		<u>.10</u>	3.13**		<u>-.06</u>	-1.60		<u>.20</u>	5.40***	
	Diversité menaçante	<u>.23</u>	6.68***		<u>-.02</u>	<1		<u>-.30</u>	-8.30***		<u>.05</u>	1.30	
	Inégalités sociales	<u>-.10</u>	-2.90**		<u>.47</u>	14.83***		<u>.23</u>	6.81***		<u>-.03</u>	<1	
	Manque d'éthique du travail	<u>.29</u>	8.70***	<u>.321***</u>	<u>-.03</u>	<1	<u>.385***</u>	<u>-.21</u>	-6.10***	<u>.266***</u>	<u>.25</u>	6.83***	<u>.148***</u>
$F_{\text{modèle global}}$		$(13, 710) = 25.80***$			$(13, 710) = 34.15***$			$(13, 710) = 19.75***$			$(13, 710) = 10.66***$		

Note : Analyses de régression hiérarchique ; R^2 donne la variance expliquée par chacun des quatre modèles (en incluant les modèles précédents), avec significativité du changement par rapport au modèle précédent ; les liens privilégiés sont soulignés ; *** = $p < .001$, ** = $p < .01$, * = $p < .05$, † = $p < .10$ (les coefficients à $p < .05$ sont surlignés).

Analyse des opinions sur les politiques

Structure

Une troisième analyse factorielle a été effectuée sur une série de mesures concrètes de politique sociale, reflétant des droits sociaux avec des formes particulières de légitimité (Tableau 6). L'analyse dégage à nouveau quatre facteurs qui peuvent être rattachés aux quatre logiques de perceptions sociétales et à la légitimité perçue correspondante. Le premier facteur regroupe des politiques particularistes, à savoir des droits dont bénéficient des groupes de personnes définis sur la base de critères catégoriels (les tsiganes, les homosexuel·le·s, et les femmes). Ce facteur correspond à la logique de la Diversité. Sur le deuxième facteur se trouvent des politiques universalistes qui élargissent l'accès aux droits sociaux (extension des prestations de l'AVS, proportionnalité des contributions à l'assurance maladie). Ce facteur constitue la traduction politique de la logique de Justice sociale. La mesure en faveur des personnes avec handicap sature sur ces deux facteurs ce qui suggère qu'elle n'est pas perçue comme une politique particulariste au même titre que les autres droits collectifs. En effet, elle semble davantage être associée aux mesures universalistes dont l'enjeu politique se situe avant tout dans leur financement (contrairement aux mesures particularistes qui sont discutées en fonction de leurs implications symboliques). Sur le troisième facteur saturent deux propositions qui nécessitent un contrôle bureaucratique des conduites individuelles, à savoir les comportements à risque et les styles de vie néfastes pour la santé. Ce facteur correspond à la logique d'Ordre qui implique que des droits sont accordés en fonction de la désirabilité des comportements. Sur le quatrième facteur, finalement, on trouve deux propositions basées sur le besoin dans le cadre de l'AVS et de l'assurance maternité. En mettant l'accent sur l'efficacité (« *on ne donne pas à ceux qui n'en ont pas besoin* »), ces mesures sont congruentes avec la logique du marché et de la responsabilité privée⁶.

⁶ Il aurait été intéressant d'intégrer des politiques sociales d'équité dans l'analyse. Malheureusement, la seule question qui va clairement dans ce sens dans notre questionnaire concerne le choix de la préférence pour l'AVS ou la Prévoyance professionnelle (voir chapitre AVS). Comme cet item est dichotomique, nous ne l'avons pas intégré dans l'analyse factorielle.

Tableau 6 : Analyse factorielle en composantes principales sur les politiques sociales, après rotation Varimax (N = 742)

	Politiques particularistes	Politiques universalistes	Politiques du contrôle	Politiques du besoin	Communalités	Moyennes et écart-type ()
1. Une loi qui accorde aux tsiganes le droit de gérer leurs terrains [...]	.74				.56	3.47 (1.42)
2. Une loi qui accorde aux couples homosexuels le droit de se marier	.71		-.18		.54	3.97 (1.63)
3. Une loi qui garantit la gratuité des crèches [...]	.65	.25		-.11	.50	4.18 (1.39)
4. Assurance maternité financée par le régime des pertes de gains [...]	.40	.34	-.23	-.11	.33	4.71 (1.27)
5. Rente AVS minimale devrait être plus élevée [...]		.80	-.14		.66	4.53 (1.32)
6. Cotisations à l' assurance maladie proportionnelles aux revenus [...]		.72		.28	.61	4.44 (1.47)
7. Une loi qui oblige à aménager les bâtiments pour faciliter l'accès aux personnes handicapées [...]	.36	.59	.12	-.15	.51	5.02 (1.05)
8. Les personnes à comportements à risque devraient payer des primes d'assurance maladie plus élevées		-.10	.84		.72	3.20 (1.59)
9. [...] les assurances maladies ne devraient pas couvrir des risques tels que l' obésité ou la toxicodépendance	-.28		.75		.66	2.51 (1.35)
10. Rente AVS versée uniquement aux personnes qui en ont besoin	.19			.82	.71	2.83 (1.54)
11. L'allocation de maternité devrait être versée uniquement aux femmes qui en ont besoin	-.23		.19	.78	.70	3.30 (1.56)
<i>Variance expliquée (après rotation)</i>	<i>17.8%</i>	<i>15.3%</i>	<i>13.0%</i>	<i>13.0%</i>		

Note : KMO = .71. Les saturations < .10 ne sont pas montrées. Quatre facteurs ont été extraits selon le critère de la valeur propre > 1.

Construction des opinions sur les politiques

Pour l'étude de la construction des opinions sur les droits sociaux, les quatre scores factoriels issus de cette analyse ont été utilisés comme variables dépendantes dans les analyses de régression (Tableau 7). Quels éléments permettent de prédire le soutien aux droits collectifs, exprimés par des politiques particularistes ? Les femmes, les jeunes, les personnes qui ont un niveau de formation important et surtout les Alémaniques soutiennent les politiques particularistes, alors que les étranger·e·s y sont indifférent·e·s. Une forme

d'intérêt propre est mis en évidence avec le lien entre le risque d'être discriminé pour son propre style de vie et le soutien aux politiques particularistes, alors que le risque économique n'intervient pas dans la formation des opinions. La méfiance envers les autorités politiques conduit au soutien des droits collectifs, et le sentiment d'impuissance personnelle va également de pair avec l'opposition aux droits collectifs. Les perceptions sociétales déterminent massivement les opinions sur les politiques particularistes. La variance expliquée globale est en effet très élevée (43.2%). Ainsi, les perceptions de désordre, de diversité menaçante et de manquement à l'éthique du travail prédisent une opposition ferme aux demandes d'octroi de droits collectifs, tandis que la reconnaissance d'inégalités sociales amène à leur soutien. Notons que la nationalité et le risque économique sont les seules variables qui ne contribuent pas à la construction des opinions des droits en faveur de la diversité et de l'intégration.

Les défenseurs des politiques universalistes (AVS augmentée, prime maladie proportionnelle au salaire) se recrutent chez les femmes, les jeunes, les Romand·e·s et surtout chez les personnes peu formées (alors que les défenseurs des droits collectifs sont Alémaniques et très formés). La perception des risques économiques joue ici un rôle positif (la redistribution est avant tout économique), alors que le risque d'être discriminé pour son style de vie ou ses origines n'exerce aucun effet. Le sentiment d'impuissance va de pair avec un soutien à l'Etat social universaliste, ce qui n'était pas le cas pour l'octroi de droits collectifs. La perception d'inégalités sociales est le meilleur prédicteur du soutien aux politiques universalistes, tandis que la perception menaçante des étrangers est associée au refus de son développement. Il semble donc que la question des étrangers ne soit pas pertinente uniquement pour prédire les baisses de dépenses de l'aide sociale (Gilens, 1999, et aussi les résultats de notre partie sur l'aide sociale), mais également par rapport à des dépenses d'assurances sociales. Nous n'avons pas trouvé de lien entre manquement à l'éthique du travail et refus de l'Etat social. L'explication tient probablement au fait que nos mesures de politiques universalistes (concernant l'AVS et l'assurance maladie) ne sont pas directement liées au travail comme l'assurance maternité ou l'aide sociale.

Le soutien aux politiques du contrôle, par le biais de mesures pénalisant certains comportements, provient surtout des personnes de plus de 50 ans et, de façon très claire, des Alémaniques. Autant ces derniers étaient moins favorables

à un état disciplinaire, autant ils sont plus sensibles à l'argument du social sous forme de « carotte et de bâton » (soutenir les « bons » bénéficiaires qui adoptent un comportement conforme et sanctionner les « mauvais »). La perception de risque économique et symbolique n'engendre pas une telle attitude. La confiance politique est cette fois-ci associée au refus du contrôle des comportements, alors qu'elle déterminait une vision plus répressive auparavant. Tout comme pour l'Etat disciplinaire, c'est le sentiment de désordre, de diversité menaçante, et surtout du manque d'effort au travail qui détermine l'adhésion à cette forme de légitimité du droit. Les personnes qui constituent une menace aux valeurs communes de la société sont donc sanctionnées à travers ces mesures. A nouveau, la reconnaissance des inégalités sociales joue un rôle de frein à la volonté de mettre en place des mesures de contrôle des comportements pour déterminer qui a droit à quoi. Le pattern de l'influence des perceptions sociétales est donc le même pour expliquer l'Etat disciplinaire que l'Etat sélectif et conditionnel (conditionner un droit par une contreprestation, à savoir un comportement conforme à des attentes).

Les politiques du besoin polarisent le moins les opinions ; la variance expliquée, quoique significative, est clairement plus basse que pour les trois autres types d'opinions (8.1%). Ces politiques sont soutenues par les hommes, les Alémaniques, les étrangers et les personnes de formation élémentaire qui avant défendaient l'Etat universaliste. Ce paradoxe apparent peut être expliquée par le fait que les personnes à niveau de formation bas sont plus sensibles à l'Etat social qui est plus à même de leur servir, vu leur position vulnérable. En même temps, ils sont plus sensibles à l'idée de mérite et à la privation relative que les personnes ayant un bagage scolaire plus élevé, ils ont donc des attitudes plus « exclusives » (voir Young, 1999). Au niveau des perceptions sociétales, ce n'est que la méfiance envers les étrangers qui incite les répondant·e·s à vouloir distribuer les ressources de l'Etat avec parcimonie, peut-être pour éviter les « abus » de la part des étrangers : on ne leur accorde le soutien que quand ils en ont « vraiment besoin ».

Tableau 7: Construction des opinions sur les politiques sociales et les dépenses sociales par des perceptions sociétales

		Politiques particularistes			Politiques universalistes			Politiques du contrôle			Politiques du besoin			Dépenses pour les assurances sociales		
		β	t	R^2	β	t	R^2	β	t	R^2	β	t	R^2	β	t	R^2
Ancrages	Sexe (<i>homme +</i>)	-.09	-3.03**		-.12	-3.82***		.00	<1		.11	2.98**		-.05	-1.44	
	Âge	-.11	-3.86***		-.11	-3.48**		.09	2.75**		-.02	<1		-.01	<1	
	Région (<i>alémaniques +</i>)	.29	8.98***		-.08	-2.21*		.26	6.91***		.12	3.01**		-.08	-2.32*	
	Formation (<i>université +</i>)	.08	2.57*		-.17	-4.93***		.05	1.47		-.10	-2.43*		.00	<1	
	Nationalité (<i>étrangers +</i>)	-.01	<1	.170***	.12	3.71***	.139***	.06	1.55	.073***	-.09	-2.45*	.049***	.03	<1	.045***
	Risque économique	.03	<1		.14	3.67***		-.03	<1		.09	2.00*		.16	3.99***	
	Risque symbolique	.12	3.68***	.181**	-.04	-1.12	.178***	-.02	<1	.074	.01	<1	.064**	-.07	-1.98*	.074***
Confiance	Confiance politique	-.11	-3.50**		.02	<1		-.08	-2.14*		-.05	-1.18		-.10	-3.01**	
	Impuissance personnelle	-.11	-3.46**	.215***	.09	2.47*	.192**	-.03	<1	.082*	-.01	<1	.069	.00	<1	.093***
Perceptions sociétales	Désordre	-.25	-8.07***		.08	2.28*		.19	5.24***		.06	1.49		-.10	-3.02**	
	Diversité menaçante	-.34	-10.90***		-.09	-2.65**		.09	2.47*		.09	2.28*		-.25	-7.25***	
	Inégalités sociales	.22	7.11***		.35	10.57***		-.08	-2.35*		.06	1.49		.29	8.79***	
	Manque d'éthique du travail	-.14	-4.76***	.432***	-.03	<1	.315***	.30	8.34***	.205***	-.03	<1	.081†	-.22	-6.47***	.281***
$F_{\text{modèle global}}$		$(13, 717) = 41.97***$			$(13, 717) = 25.35***$			$(13, 717) = 14.22***$			$(13, 717) = 4.87***$			$(13, 735) = 22.12***$		

Note : Analyses de régression hiérarchique ; coefficients en gras : $p < .05$; R^2 donne la variance expliquée par chacun des quatre modèles (en incluant les modèles précédents), avec significativité du changement par rapport au modèle précédent ; les liens privilégiés sont soulignés ; *** = $p < .001$, ** = $p < .01$, * = $p < .05$, † = $p < .10$ (les coefficients à $p < .05$ sont surlignés).

Finalement nous avons inclus dans cette analyse une mesure plus classique du soutien à l'Etat social (p.ex. Gilens, 1999 ; Gelissen, 2000 ; van Orschoot, 2001), à savoir la question sur l'augmentation ou la diminution du budget étatique alloué aux assurances sociales. Nos résultats montrent que les positions sociales ont très peu d'impact sur cette prise de position, seuls les Romand·e·s, comparés aux Alémaniques, préféreraient augmenter le budget social. Par contre le risque économique y est clairement lié : plus les individus se sentent dans une position précaire, plus ils voudraient augmenter le budget social, alors que l'inverse est vrai pour les risques symboliques. La confiance politique, par contre, y est négativement liée : moins les individus font confiance aux autorités politiques, plus ils aimeraient voir une augmentation du budget social. Au niveau des perceptions sociétales, le profil des liens ressemble davantage aux opinions sur les politiques particularistes que sur les politiques universalistes. Juger la diversité comme menaçante, défendre l'éthique du travail et, dans une moindre mesure, percevoir du désordre, amène des opinions en faveur d'une diminution du budget social. Par contre, la perception d'inégalités sociales contribue fortement à vouloir augmenter les dépenses sociales, un résultat proche de celui sur les politiques universalistes.

Discussion

Pour les quatre formes d'intervention institutionnelle et les quatre types de politiques sociales, les perceptions sociétales rendent compte de bien plus que la moitié de la variance des opinions. Mais les variables de position sociale gardent un poids explicatif substantiel (notamment pour les deux formes d'interventions de l'Etat social et disciplinaire et pour les deux politiques particulariste et universaliste). Quelles sont alors la signification et l'étendue du déterminisme sociologique dans la construction des opinions sur la légitimité des droits sociaux ?

Positions sociales et opinions politiques

Concernant le sexe, les résultats montrent le même pattern à travers un grand éventail de questions. Les hommes sont plus hostiles à un Etat social universaliste, à l'octroi de droits collectifs, à l'engagement de la société civile, et à la responsabilisation des entreprises dans leur rôle social. Ils sont également plus favorables à un Etat qui distribue parcimonieusement les ressources, en fonction des besoins. On peut en déduire que ces attitudes reflètent leur position

sociale dominante, ce qui est corroboré par leur moindre reconnaissance des inégalités sociales. Ils ont moins d'intérêts instrumentaux à voir se développer l'Etat social, puisqu'ils en sont les principaux financeurs sans en être les principaux bénéficiaires. Les positions des hommes ne sont par contre pas différentes de celles des femmes lorsqu'est évoquée la question du contrôle des comportements par l'Etat. Et les femmes soutiennent clairement davantage l'intervention disciplinaire de l'Etat ce qui reflète peut-être un sentiment de vulnérabilité plus marqué chez elles.

L'âge aussi joue un rôle important : comparées aux générations plus jeunes, les personnes de plus de 50 ans refusent un Etat universaliste, l'intervention de la société civile de même que l'octroi de droits collectifs. Ils sont davantage attachés à une gestion du social par un Etat qui contrôle et réprime les bénéficiaires déviants. Cet effet n'est pas le fruit d'un intérêt clairement identifiable. Il apparaît plutôt être le produit d'une socialisation faite dans un contexte d'un rôle social minimal de l'Etat, comme illustré par l'importance attachée à la responsabilité individuelle et privée. En même temps, le soutien plus marqué à l'intervention disciplinaire est aussi dû au fait qu'ils perçoivent davantage de désordre et ressentent la diversité comme menaçante.

La région linguistique exerce un effet considérable sur les opinions, et notamment sur les politiques concrètes. Les Alémaniques sont plus hostiles à la responsabilisation des entreprises et plus favorables à une gestion privée des problèmes sociaux. De même ils soutiennent un Etat qui cible les besoins et contrôle les bénéficiaires. Par contre, ils s'opposent au développement d'un Etat disciplinaire et sont plus favorables à l'octroi de droits collectifs. En un mot, ils s'opposent davantage à l'intervention étatique, qu'elle soit sociale ou disciplinaire. Pour comprendre ces effets, rappelons-nous que la différence la plus marquée entre les deux groupes était liée à la perception du désordre : les Romand·e·s semblent bien plus inquiets que les Alémaniques par rapport à une cohésion sociale menacée par la violence, la dégradation des rapports sociaux et la perte de valeurs morales tant que celle-ci n'est pas liée à la question des étrangers. Dès lors, les Romand·e·s s'opposeraient aux demandes de droits collectifs parce qu'elles émanent de groupes vus comme des sources potentielles de désordre. Dans le même ordre d'idées, ils soutiendraient davantage l'Etat disciplinaire pour veiller au respect de l'ordre social. Les Alémaniques, par contre, semblent soutenir les politiques sociales surtout quand l'enjeu est d'ordre symbolique (« qui ne coûte rien »), à savoir quand il s'agit de la reconnaissance

légale des intérêts de groupes sociaux marginalisés. La grande exception à cette tendance intégrative des minorités est constituée par l'appréhension des étrangers, due à la menace symbolique qu'ils représentent. Ils soutiennent par contre toute initiative destinée à rendre l'Etat plus « efficace » et moins « gaspilleur », par exemple par le biais de politiques ciblées et de politiques du besoin. Ils semblent donc plus sensibles à des arguments économiques qui reflètent une tradition libérale d'un Etat minimal qui prône le devoir de son efficacité économique.

Le niveau de formation a un effet semblable à celui de la région linguistique : les personnes de formation universitaire sont plus opposées autant à l'Etat disciplinaire (qui punit et qui cible) qu'à l'Etat social (responsabilisation des entreprises et politiques universalistes). Ils rejettent par contre la délégation de la responsabilité sociale au secteur privé. La seule intervention qu'ils soutiennent concerne, comme chez les Alémaniques, l'octroi de droits collectifs. Une possible explication de ces résultats serait que leur position privilégiée les amène à considérer l'intervention des institutions comme inutile, car elle ne répond pas à leurs besoins et leurs attentes. Pour préserver leur statut, l'intervention redistributive n'est pas nécessaire et comme ils ne ressentent pas non plus de menace d'ordre symbolique, la volonté de répression est faible.

L'ensemble des analyses met en évidence que l'ancrage sociologique a un impact clair sur les prises de position. Cet impact n'est cependant pas déterminant, puisqu'il explique généralement autour d'un tiers de la variance des opinions. Néanmoins un pattern constant semble se dégager. Les groupes qui occupent des positions subordonnés (femmes, personnes peu formées, Romands) favorisent une intervention de l'Etat plus systématique (autant social que disciplinaire) que les groupes dominants. Les groupes dominés perçoivent la société comme plus chaotique, plus désordonnée, plus injuste que les groupes dominants. Ils se trouvent dans une situation d'insécurité économique et développent un « habitus de précarité » (Bourdieu, 1998) qui transforme la vulnérabilité économique en une vulnérabilité sociale (Paugam, 1993 ; Castel, 1995).

Insécurités et vulnérabilités

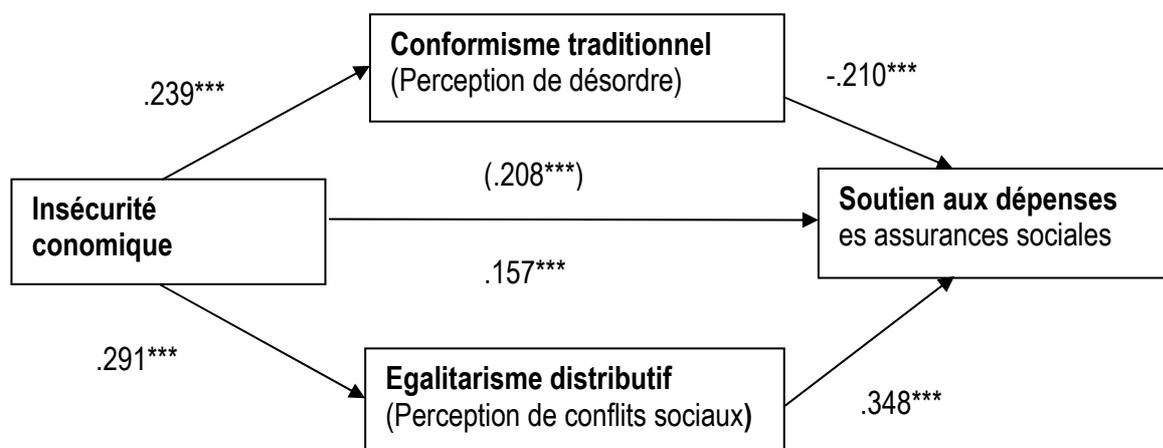
La perception de risques économiques favorise l'intervention sociale et, moins clairement, aussi l'action disciplinaire de l'Etat. Pour les individus précaires l'intervention sociale doit assurer une distribution moins injuste des

ressources, alors que le disciplinaire doit permettre de protéger leurs acquis sociaux et de combattre des abus. Ce lien entre insécurité et punitivité semble passer par la perception d'une société désordonnée, caractéristique des personnes précaires. Ce résultat suggère que le chômage et la précarité sociale suscitent non seulement des sentiments d'injustice basés sur des processus de privation relative (voir Walker & Smith, 2002), mais également, et peut-être surtout, un sentiment d'insécurité généralisé et diffus qui amène les personnes à ne plus se croire à l'abri du danger. L'absence de réponse à cette peur sourde rend possible un déplacement vers une insécurité plus ciblée, mettant en cause la délinquance : « *Un glissement s'opère ainsi de l'insécurité sociale-liée aux mutations profondes de l'emploi- vers la punitivité* » (Godefroy, 1996, p. 457).

C'est ainsi que l'insécurité économique entretient un rapport complexe avec les opinions sur les droits sociaux. Pour compléter et préciser les résultats présentés auparavant, nous avons effectué une analyse complémentaire qui permet de mieux mettre en évidence l'impact contradictoire de cette variable. La Figure 2 montre une « Path analysis » qui consiste en une combinaison de plusieurs analyses de régression (Cohen, Cohen, West & Aiken, 2003). Elle explique comment l'insécurité économique (mesurée avec le même score additif que celui utilisé dans les régressions de ce chapitre) est liée à l'opinion envers l'augmentation des dépenses pour les assurances sociales. Deux mesures intermédiaires ont été utilisées : d'une part un score additif⁷ composé de quatre items constituant une mesure de Conformisme traditionnel⁸ qui est sans rapport avec la présence étrangère (*Suisse risque de perdre ses valeurs à cause de l'augmentation de l'homosexualité, ... du manque d'éducation, risque de devenir un pays moins sûr à cause de la délinquance de rue, ... de mouvements de masse violents*), Alpha de Cronbach = .72). D'autre part, une mesure d'Egalitarisme redistributif a été créée. Ce score additif (Alpha = .72) est composé de six items : *Augmentation des inégalités entre hommes et femmes ; entre riches et pauvres ; Augmentation des impôts pour réduire ces écarts ; Augmentation du nombre de chômeurs ; Société créatrice de pauvreté ; Gouvernement sert intérêts des milieux économiques.*

⁷ Nous utilisons des scores additifs ici, car l'orthogonalité des scores factoriels rendrait ces analyses impossibles. Par ailleurs, la validité interne des mesures est contrôlée par l'analyse de fiabilité (Alpha de Cronbach).

⁸ Cette variable composée inclut donc les trois items de la perception du désordre (Tableau 2) avec l'item sur l'homosexualité en plus. Elle peut donc également être conçue comme une mesure de perception de désordre. Pour ne pas la confondre avec le score factoriel « Désordre », nous l'appelons « Conformisme traditionnel ».

Figure 2: Path analysis des effets de l'insécurité économique

Les résultats montrent que l'insécurité économique est positivement liée à ces deux mesures : plus on est économiquement vulnérable, plus on a tendance à percevoir du désordre et à insister sur le conformisme avec les valeurs communes. Cette perception est liée au refus de l'investissement social de l'Etat. Une réaction contraire est cependant tout aussi plausible : l'insécurité entraîne la perception de conflits sociaux qui elle provoque clairement le soutien aux dépenses sociales. Ces deux liens indirects sont plus forts que le lien direct entre insécurité et dépenses sociales, autant quand aucune autre variable n'est en jeu ($\beta = .208$) que lorsque les deux variables intermédiaires sont intégrées dans le modèle ($\beta = .157$). Pour résumer, l'insécurité économique a plus de chances d'entraîner une volonté de renforcer le rôle social de l'Etat, surtout lorsqu'elle est accompagnée par une perception de conflits d'intérêts dans la société. Mais lorsque l'insécurité s'associe à la perception plus symbolique de désordre social, elle entraîne le désir de diminuer les dépenses sociales, peut-être pour préserver les acquis sociaux pour les 'bons' citoyens.

La perception des risques symboliques est le plus clairement associée à la défense des politiques particularistes, et va tendanciellement de pair avec le soutien à la société civile qui combat la discrimination. En même temps elle est aussi marginalement liée à une tendance de s'opposer aux deux types d'intervention de l'Etat, social et disciplinaire. C'est comme si les personnes victimes de discrimination (à cause de leurs origines ethniques, de leurs modes de vie, ou de leur isolation sociale) se méfiaient de l'Etat en général et ne faisaient confiance qu'aux institutions qui défendent les droits des minorités.

La confiance politique (dans le Conseil fédéral et les autorités politiques) est positivement liée au soutien du disciplinaire, mais aussi au soutien de la société civile. Elle prédit par contre l'opposition aux politiques du contrôle et aux politiques particularistes qui peut-être représentent une menace potentielle pour l'intégrité du système politique national. Si la confiance n'est pas liée aux politiques universalistes, elle contribue néanmoins au refus des dépenses pour les assurances sociales. Ainsi, la légitimité perçue du système politique en tant que telle ne prédit pas de façon nette laquelle des deux faces de l'Etat sera privilégiée, mais elle n'est jamais liée à des positions favorables aux politiques universalistes.

Le sentiment d'impuissance et de fatalisme produit des effets ambivalents. Il entraîne l'opposition aux milieux associatifs non politiques, et est marginalement lié au soutien de l'Etat interventionniste social. Les effets les plus nets concernent l'opposition aux droits collectifs et le soutien aux politiques universalistes. Une analyse complémentaire montre que cette variable présente des liens positifs significatifs avec toutes les quatre perceptions sociétales ce qui suggère que le sentiment d'impuissance reflète une position vulnérable à plusieurs égards. Elle est associée davantage à des raisonnements mettant en avant le primat de la nation et de l'ordre, et réfute des particularismes catégoriels tels qu'exprimés par des revendications de droits collectifs.

Les opinions façonnées par des perceptions sociétales

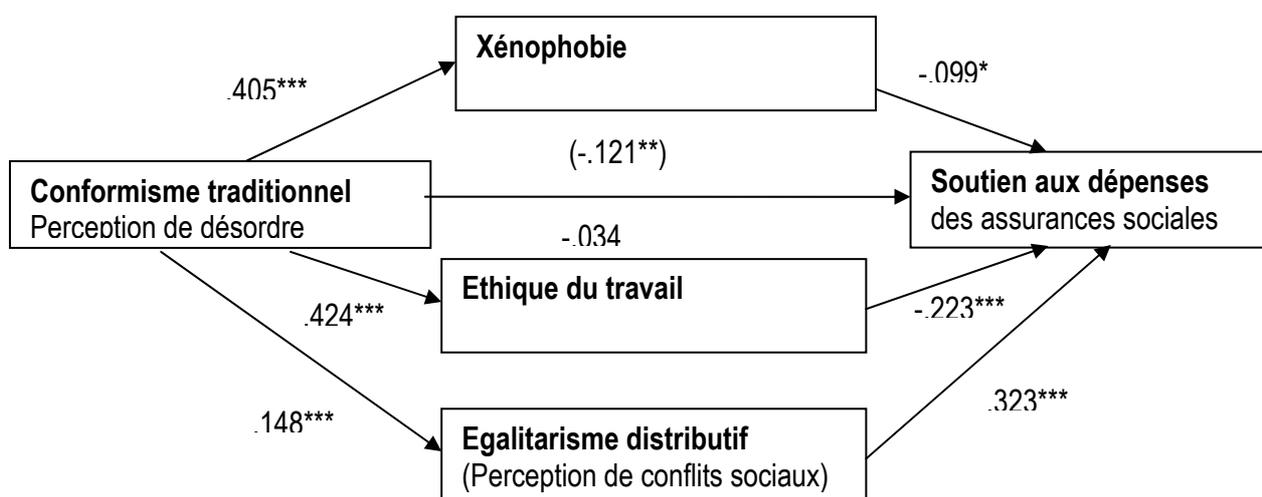
Les perceptions sociétales concourent le plus fortement à la formation des opinions. Elles permettent « de faire le pont » entre les déterminismes sociaux et les attitudes politiques. Les effets contrastés de l'âge et l'insécurité économique ont illustré qu'une position sociale n'a pas nécessairement une influence directe et linéaire sur les opinions. Au contraire, aux positions sociales sont associées des visions de la société qui permettent aux individus de faire sens de leur vie quotidienne. C'est ainsi que les effets des perceptions sociétales donnent l'occasion de pénétrer le raisonnement commun et d'analyser les représentations partagées sous-jacentes aux prises de position envers les droits sociaux.

La perception du désordre, symbolisée notamment par la présence de (jeunes) délinquant·e·s, va de pair avec le soutien à une vision disciplinaire de l'Etat (qui surveille et réprime d'une part et contrôle les comportements des bénéficiaires d'autre part) de même qu'avec une attitude favorisant la gestion

privée des problèmes sociaux. Ainsi la famille, et peut-être surtout les mères, sont priées de prendre en charge une jeunesse possiblement déviante. Mais dans une moindre mesure elle prédit également une vision plus solidaire de l'Etat qui oblige les entreprises à assumer leurs responsabilités sociales. Ainsi, dans la pensée commune, la peur d'une société désordonnée amène au soutien de l'Etat pour qu'il « remette de l'ordre », soit par la méthode de la « carotte », soit par la méthode du « bâton ». La peur du désordre est aussi un facteur fondamental dans le rejet des politiques particularistes. C'est comme si ce sentiment diffus d'insécurité était lié aux différents groupes qui demandent des droits en leur nom, et qui par là risquent de remettre en question l'ordre social établi.

Pour mieux comprendre les multiples effets de la perception de désordre sur les opinions envers l'intervention sociale, nous avons à nouveau effectué une « Path analysis » (Figure 3), cette fois avec le conformisme traditionnel (mesure de perception de désordre identique à celle utilisée dans l'analyse sur l'insécurité économique) comme variable indépendante. Cette analyse sert aussi à examiner les liens entre les différentes perceptions sociétales qui étaient jusqu'ici quelque peu occultés du fait qu'elles étaient mesurées avec des scores factoriels orthogonalisés, donc non-corrélés entre eux. Sur la base des résultats

Figure 3: Path analysis des effets de la perception de désordre



obtenus dans les analyses de régression hiérarchique, nous avons choisi d'intégrer trois variables intermédiaires dont nous attendions qu'elles établissent le lien entre la perception de désordre et les opinions envers les dépenses sociales : xénophobie, éthique du travail et perception de conflits sociaux. Cette

dernière mesure est également identique à celle utilisée précédemment. La xénophobie a été mesurée avec trois items (Alpha = .80) clairement basés sur la discrimination en fonction de la nationalité : *Aide sociale accordée en priorité aux Suisses, S'il manque de l'argent, l'Etat doit favoriser les Suisses, Expulsion de requérants même en cas de délit mineur*. L'adhésion à l'éthique du travail, finalement, est composée de six items (Alpha = .76) : *Egalité des chances, Si l'Etat donne trop d'argent, les gens ne voudront plus travailler, Abus dans l'aide sociale, Retirer l'aide sociale en cas d'abus, Injuste que certains obtiennent l'aide alors que d'autres s'en sortent tout seuls et Pauvreté due au manque de motivation*.

Les résultats montrent que l'effet négatif ($\beta = -.121$) du désordre sur les opinions envers les dépenses sociales disparaît ($\beta = -.034$) lorsque les trois variables sont entrées dans le modèle. Ceci suggère que le désordre exerce son effet par le biais de ces trois variables intermédiaires. Plus on perçoit de désordre, plus on discrimine les étrangers. Le lien négatif entre cette volonté de discrimination et réduction de dépenses est faible ($\beta = -.099$), mais tout de même significatif. Mais l'effet principal par lequel la perception de désordre induit des attitudes négatives envers les dépenses sociales concerne l'éthique du travail. Plus les individus perçoivent du désordre, plus ils ont tendance à penser que les gens ne travaillent pas suffisamment et veulent profiter des prestations là où l'occasion se présente. C'est en quelque sorte la traduction de la norme de l'intérêt propre (Miller, 1999) dans le sens commun: la motivation première des individus n'est pas de maximiser leurs gains, mais ils pensent que tous les autres le font et qu'il est par conséquent « normal » de se comporter en sorte. Mais tout comme l'insécurité économique, le désordre peut être interprétée comme le résultat d'inégalités et des conflits sociaux. Cette voie qui mène vers le soutien du social semble moins courante, mais néanmoins plausible.

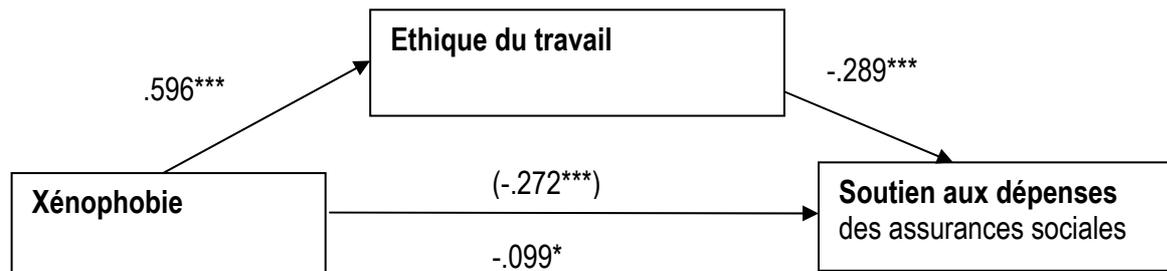
Le raisonnement en termes d'inefficacité et de perte de la valeur du travail, objectivée par les « losers », entraîne la responsabilisation individuelle et exclut les individus « paresseux » ou peu motivés du droit au soutien collectif. Cette pensée est sous-jacente aux politiques du contrôle, tandis qu'elle s'oppose autant à des politiques particularistes qu'à des mouvements issus de la société civile, peut-être parce que leurs revendications collectives sont perçus comme sapant l'éthique du travail. En premier lieu, par contre, la perception d'inefficacité appelle des réponses institutionnelles disciplinaires. La pensée commune associe facilement perte de l'éthique du travail et répression pénale

pour rétablir la valeur morale du travail. Dans le même ordre d'idées, Peffley et Hurwitz (2002) ont montré (pour le contexte nord-américain) que la perception des noirs comme manquant d'éthique du travail prédit le soutien à des mesures pénales plus sévères, comme la peine de mort ou des peines d'emprisonnements plus longues. « *Les appareils disciplinaires hiérarchisent les uns par rapport aux autres les bons et les mauvais sujets (...). La répartition selon les rangs ou les grades a un double rôle : marquer des écarts, hiérarchiser les qualités, les compétences et les aptitudes ; mais aussi châtier et récompenser. (...) La pénalité perpétuelle...compare, différencie, hiérarchise, homogénéise, exclut. En un mot, elle normalise* » (Foucault, 1975 : 213-215). Ces résultats illustrent que les dynamiques intragroupes ont un pouvoir de rétablissement de la norme, notamment par le biais de sanctions de comportements indésirables (Marques, Paez & Abrams, 1998 ; Morel, 1996 ; Young, 1999).

La perception de la diversité menaçante peut être comprise comme une mesure de xénophobie « subtile » (Pettigrew & Meertens, 1995), comparée à notre mesure de xénophobie proprement dite avec laquelle elle est d'ailleurs corrélée à $r = .53$. Cette perception entraîne également le soutien à l'Etat disciplinaire, alors qu'elle est indépendante de son intervention sociale. Elle va de pair avec un refus sec des interventions de la société civile. En ce qui concerne les droits sociaux, les liens sont encore plus puissants : la peur de l'étranger conditionne des opinions contre les droits collectifs, contre les dépenses pour les assurances sociales, et, moins nettement, contre les politiques universalistes. Elle contribue cependant au soutien des politiques du contrôle et du besoin. Mais est-ce vraiment la xénophobie en tant que telle qui détermine ces attitudes défavorables envers l'octroi de droits sociaux en général (Sears et al., 1997) ? Pour répondre à cette question, nous avons effectué une troisième « Path analysis », avec la xénophobie comme variable indépendante (Figure 4). Nous avons intégré l'éthique du travail (pour la composition de la mesure, voir l'analyse sur désordre) comme variable de médiation entre la xénophobie et le soutien aux dépenses sociales. Les résultats sont nets : l'effet de la xénophobie s'efface lorsque l'éthique du travail est incluse dans l'analyse. Le lien très puissant entre xénophobie et éthique du travail ($\beta = .596$) laisse penser que le stéréotype des étrangers est avant tout celui d'une personne manquant au devoir du travail, soit par la paresse et le manque de motivation, soit par une volonté rusée de profiter partout des prestations sociales. C'est donc davantage à cause de la non-conformité avec des normes qu'à cause d'une aversion intergroupe

que la xénophobie conduit à vouloir sauvegarder les acquis sociaux pour les « bons » citoyens travailleurs. Ainsi, la résistance envers les dépenses sociales ne fait que refléter l'idée que certaines personnes, et notamment les étrangers, pourraient en tirer profit.

Figure 4: Path analysis sur la xénophobie



Le rapport aux étrangers se révèle donc crucial pour la compréhension de ce que les individus attendent de l'Etat. D'une part, l'adhésion aux normes communes et aux mythes nationales comme le travail (Lalivé d'Epinaï & Garcia, 1988) renforce la propension d'identifier les individus qui ne s'y conforment pas : les étrangers sont une cible facile, car ils sont vus comme venant « d'ailleurs » vers où ils peuvent toujours retourner s'ils ne contribuent pas suffisamment au bien commun national. D'autre part, la peur des étrangers et de l'étranger appelle une gestion disciplinaire de la diversité, pour surveiller l'étranger suspect, et pour contenir des conflits qui pourraient surgir à cause de « leur différence » par rapport au modèle national. Le désir de sauvegarde de la cohésion de l'intragroupe national, entretenue par un partage des mêmes valeurs, rend légitime le contrôle et la répression censée restaurer la cohésion lorsque celle-ci est menacée par la dissemblance et l'altérité (Young, 1999). « *La valeur symbolique de l'action pénale a souvent été soulignée. Face à une fragmentation croissante de la composition sociale, c'est un moyen de recomposition et d'unification de la société* » (Godefroy, 1996 : 457).

La perception des inégalités sociales, finalement, entraîne avant tout le désir d'entreprises plus responsables qui doivent contribuer à la diminution des inégalités sociales jugées illégitimes, tandis que les inégalités ne peuvent pas être corrigées par l'intervention de l'Etat disciplinaire. La société civile, par contre, est vue comme une réponse institutionnelle aux inégalités. Ces deux derniers résultats illustrent le caractère intergroupe de la perception des

inégalités. Ainsi, cette vision structurelle de la société est indispensable pour promouvoir la légitimité de toute forme d'intervention institutionnelle destinée à renforcer le soutien aux droits sociaux. Elle implique également que les droits sociaux à caractère universaliste sont issus de conflits intergroupes dans lesquels un groupe subordonné s'est révolté contre des injustices subies par un groupe dominant.

Conclusion

La politique démocratique a été décrite comme étant essentiellement une lutte sans fin pour gérer les différences entre les individus et les groupes (Mouffe, 1993). Cette perspective est basée sur l'idée que la connaissance du monde social s'organise autour de principes de division et de dichotomisation, eux-mêmes issus de l'appartenance à des catégories sociales : *«La connaissance pratique du monde social (...) met en œuvre des schèmes classificatoires (...), schèmes historiques de perception et d'appréciation qui sont le produit de la division objective en classes (classes d'âge, classes sexuelles, classes sociales) et qui fonctionnent en deçà de la conscience et du discours. Etant le produit de l'incorporation des structures fondamentales d'une société, ces principes de division sont communs à l'ensemble des agents de cette société et rendent possibles la production d'un monde commun et sensé, d'un monde de sens commun »* (Bourdieu, dans Doise, 1986, p.87). Parmi ces principes de division et de classification qui permettent de structurer les visions du monde, on trouve un ensemble de jugements qui reflètent les valeurs censées garantir la cohésion de l'intragroupe (Joffe & Staerklé, 2003). Les distinctions entre le bon et le mauvais, entre la réussite et l'échec, entre le moral et l'immoral, constituent autant de noyaux de ces points de vue sur le monde social. Ces schèmes classificatoires permettent aux individus de se classer et d'être classé, en même temps qu'ils reflètent des rapports de pouvoir et contribuent à leur perpétuation.

Les perceptions sociétales sont des principes organisateurs (Doise, Clémence, Lorenzi-Cioldi, 1992) organisant les prises de position envers les antagonismes sociaux, des *« principes générateurs de prises de position [...] liées à des insertions spécifiques dans un ensemble de rapports sociaux »* (Doise, 1986, p.89). Elles deviennent les lentilles à travers lesquelles les antagonismes sociaux sont construits et compris. Comme telles, elles constituent des théories naïves partagées des différences entre individus et groupes.

C H A P I T R E N E U F

Ambivalence des opinions et Typologies sociétales

Jusqu'à présent, les analyses ont surtout porté sur l'impact linéaire des principes organisateurs sur la formation des opinions. Nous avons suggéré qu'en tant que « visions de la société », les perceptions sociétales constituaient les principes organisateurs premiers des opinions sociales et politiques. Ces analyses sont cependant inappropriées pour étudier l'apparente incompatibilité de certaines attitudes (par ex. le soutien simultané à des interventions sociales et disciplinaires). La pensée commune étant traversée par des représentations dilemmatiques (Billig, 1989), des idées antinomiques peuvent parfaitement coexister. Au niveau opérationnel, cela signifie que l'impact d'une variable sur les opinions peut dépendre de son association avec une autre variable, comme cela avait déjà été esquissé avec les analyses de médiation à la fin du chapitre précédent. En examinant comment certaines *combinaisons* de principes organisateurs façonnent les opinions sur les politiques sociales, ce chapitre est consacré à la création de typologies des répondant·e·s qui permettent de compléter la logique linéaire caractéristique des analyses de régression.

Rationalité et inconsistances des opinions sur le rôle de l'Etat

Par le biais de ce principe d'analyse, le chapitre se veut un apport à un débat central dans l'étude de l'opinion publique. En effet, de nombreuses recherches ont mis en évidence que les contradictions, les inconsistances et les ambivalences sont caractéristiques des opinions populaires sur le rôle de l'Etat (Cantril & Cantril, 1999 ; Converse, 1964 ; Gilens, 1999 ; Sharp, 1999 ; Zaller, 1992). Bien souvent, de telles opinions sont considérées comme moins bien réfléchies, moins mûres, ou même plus « émotionnelles » que les opinions consistantes (Zaller & Feldman, 1992). Dans cette optique, une « bonne » opinion est « rationnelle » (elle exprime des motifs « raisonnables » et est consistante avec « ses valeurs sous-jacentes »), temporellement stable et compatible avec d'autres opinions sur des sujets semblables (Delli Carpini & Keeter, 1996). A l'inverse, une opinion est inconsistante quand elle change sans

raison apparente, elle est contradictoire quand elle comporte des éléments incompatibles, et elle est ambivalente quand une personne éprouve simultanément des sentiments contraires sur un objet donné (Cantril & Cantril, 1999).

Le sens donné à ces inconsistances est multiple. Mis à part les arguments méthodologiques (Sniderman, Brody & Tetlock, 1991), il renvoie au postulat psychologique de la consistance cognitive selon lequel les individus, rationnels, chercheraient à éviter des incohérences cognitives (Festinger, 1957 ; Heider, 1958). Dès lors, les ambivalences et les inconsistances sont discutées en termes de manque de compétences et de connaissances politiques (Delli Carpini & Keeter, 1996 ; Zaller, 1992), ce qui implique que les personnes expertes seraient mieux armées pour détecter et éviter des incohérences dans leur système d'attitudes. Leurs opinions seraient plus consistantes et plus stables que celles des « novices » (Converse, 1964), et reflèteraient plus fidèlement les valeurs personnelles sous-jacentes. Une autre source d'inconsistance est située dans l'adhésion simultanée à des valeurs incompatibles qui entreraient « en conflit » les unes avec les autres (McClosky & Zaller, 1984 ; Katz & Hass, 1988). A nouveau, les experts disposeraient de meilleurs outils pour résoudre ces conflits de valeurs (Tetlock, 1986).

Cet ancrage de l'étude de l'opinion publique dans une certaine conception élitiste du fonctionnement politique s'exprime le plus clairement lorsque les attitudes populaires sont conçues comme « l'opinion de masse », qui ne serait que le reflet des discours de l'élite politique (Zaller, 1992). De façon moins explicite, il est généralement admis qu'un certain degré d'expertise et de rationalité est souhaitable, sinon nécessaire pour l'exercice des droits démocratiques (Delli Carpini & Keeter, 1996 ; Page & Shapiro, 1992). Notre étude vise à nuancer une telle conception de l'opinion publique, en analysant les opinions à partir d'une perspective de la pensée commune.

Car la consistance des opinions ne peut pas être considérée comme le critère premier de leur validité. D'abord, elle ne signifie pas que l'individu serait incapable de faire des choix politiques ou d'exprimer ses opinions. Ensuite, même s'ils ne connaissent pas les détails « techniques » des débats politiques, les individus peuvent être « experts » dans de nombreux domaines de leur vie quotidienne qui peuvent être rattachés à des principes politiques (par ex. les sphères familiale et professionnelle). En considérant la politique comme une gestion collective et controversée des rapports sociaux (Mouffe, 1993), la

distance entre le vécu subjectif et le domaine politique proprement dit se réduit considérablement. Car les principes généraux qui organisent les rapports sociaux sont sous-jacents autant aux décisions et interactions quotidiennes qu'aux opinions politiques, qu'elles soient exprimées par des personnes expertes ou novices. Les perceptions sociétales constituent précisément de telles formes de connaissances quotidiennes par lesquelles des antagonismes sociaux sont jugés. Elles conditionnent et façonnent par la suite des conceptions générales du fonctionnement social et politique, par exemple concernant les responsabilités publique et privée ou des normes de justice mises en œuvre dans les rapports quotidiens (Alves & Rossi, 1978 ; Hochschild, 1981 ; Kellerhals, Modak & Perrenoud, 1997 ; Lerner, 1980).

C'est pourquoi, du point de vue de la pensée commune, les opinions politiques sont non seulement accessibles à tout le monde, mais leur consistance interne n'est pas un objectif en soi que les individus chercheraient à atteindre. La pratique n'implique pas ou exclut la maîtrise de la logique qui s'y exprime (Bourdieu, 1980). A la place, ce qui compte est que les attitudes et les opinions soient utiles pour comprendre les multiples rapports sociaux de la vie quotidienne. Pour pouvoir se positionner dans ces rapports (par ex. dans les rapports hiérarchiques du monde professionnel ou en tant que membre d'un groupe social qui avance des revendications), la personne doit se faire une idée des raisons sous-jacentes au type de rapport dans lequel elle est impliquée avec autrui. Ainsi, elle doit pouvoir juger les rapports sociaux comme étant, par exemple, hiérarchiques, inégaux, compétitifs, injustes, indifférents, amicaux ou hostiles (Deutsch, 1985).

Pour nous, une telle logique de construction quotidienne des rapports sociaux est aussi à l'œuvre quand les individus prennent position sur les politiques sociales. Le traitement des informations politiques s'effectue d'abord en fonction d'une motivation pragmatique (voire d'une nécessité quotidienne) à se positionner envers les antagonismes sociaux sur lesquels les politiques sociales interviennent. Que les inconsistances apparentes des opinions relèvent ou non de l'incompétence n'a pas beaucoup d'importance en soi. Il est plus important de comprendre en quoi les opinions reflètent des stratégies d'inférence différenciées, visant à attribuer des significations aux antagonismes sociaux ; comment ces significations sont déterminées par le type de rapports sociaux dans lesquels les individus sont impliqués ; et comment les opinions déterminent les actions entreprises pour intervenir sur ces rapports.

Les attitudes envers l'Etat social seront maintenant analysées par la création de trois typologies des répondant-e-s. D'abord, nous combinerons deux types de perceptions sociétales (*Désordre x Inégalités*) pour examiner les effets de leur articulation sur les quatre formes de politique sociale définies dans le chapitre précédent (*Politiques particularistes, universalistes, sélectives, et ciblées selon les besoins*). La deuxième typologie croisera deux types d'action étatique (*Disciplinaire x Interventionnisme social*) et analysera les perceptions sociétales sous-jacentes à ces prises de position (*Désordre, Manque d'éthique du travail, Inégalités, Diversité menaçante*). Pour la troisième, nous construirons deux nouvelles mesures plus générales des principes de responsabilité privée et publique sous-jacents aux politiques sociales, et examinerons les perceptions sociétales correspondant au croisement de ces visions de la responsabilité sociale. Précisons que dans ces analyses, les typologies sont créées autant par le croisement des variables antécédentes à la formation des opinions (perceptions sociétales) que par les opinions sur les interventions institutionnelles et les politiques sociales mêmes, car les ambivalences peuvent se situer à tous les niveaux du processus de la formation des opinions. La supposition sous-jacente à cette démarche est que l'adhésion simultanée aux deux attitudes à partir desquelles chacune des typologies est construite constitue une source d'ambivalence.

Visions de la société : Désordre x Inégalités

Nous commençons par croiser la perception d'inégalités sociales (logique de *justice sociale*) avec la perception du désordre (logique *d'ordre*). L'intérêt de cette analyse consiste à pouvoir examiner comment se forment les opinions politiques et sociales quand les individus adhèrent ou réfutent simultanément les deux principes organisateurs, et quand ils n'approuvent que l'un ou l'autre des principes. L'ambivalence est présente quand l'individu fonctionne autant selon la logique intergroupe à l'œuvre dans la perception d'inégalités que selon la logique intragroupe qui opère dans la perception du désordre. Nos résultats ont en effet montré que la perception d'inégalités donne surtout lieu à des opinions favorisant la réduction des disparités entre les groupes, alors que la perception du désordre mène plutôt à une volonté de rétablir l'ordre, par le contrôle social et des sanctions, et à une préférence pour la gestion privée et contractuelle des problèmes sociaux.

La procédure pour créer les typologies consiste, dans un premier temps, à partager les répondant·e·s en deux groupes en fonction de leur score individuel sur les deux facteurs (en opposant les scores <0 et >0) définis dans le chapitre précédent. Cette procédure établit donc deux variables dichotomiques, distinguant d'une part les personnes qui perçoivent relativement moins de désordre de celles qui en perçoivent relativement plus, et, d'autre part, celles qui perçoivent relativement plus ou moins d'inégalités. En second lieu, ces deux variables sont croisées pour aboutir à une typologie de quatre groupes de taille similaire¹.

Quatre configurations de perceptions sociétales sont constituées par le croisement des deux scores (Figure 1) : (1) les personnes qui ne perçoivent ni de désordre, ni d'inégalités sociales (perception harmonieuse de la société, $n=171$) ; (2) celles qui ne perçoivent pas de désordre, mais des inégalités sociales (perception inégalitaire de la société, $n=194$) ; (3) celles qui perçoivent du désordre, mais pas d'inégalités (perception désordonnée de la société, $n=160$) ; et (4) celles qui perçoivent du désordre et des inégalités (perception chaotique de la société, $n=200$).

L'analyse vise à mettre en évidence les liens entre les quatre visions sociétales et les attitudes envers les politiques sociales. A cette fin, une analyse de variance a été effectuée en prenant la typologie (à quatre modalités) comme variable indépendante et les scores factoriels des quatre formes de politiques sociales (voir p.178) comme variables dépendantes. Les politiques particularistes [$F(3, 721) = 26.8, p<.001$] et universalistes [$F(3, 721) = 28.7, p<.001$] différencient le plus les quatre groupes. Les opinions sur les politiques de contrôle sont moins tranchées, mais distinguent tout de même significativement les quatre groupes [$F(3, 721) = 3.2, p<.05$]. Les différences par rapport aux politiques du besoin ne sont pas significatives [$F(3, 721) = 1.1$].

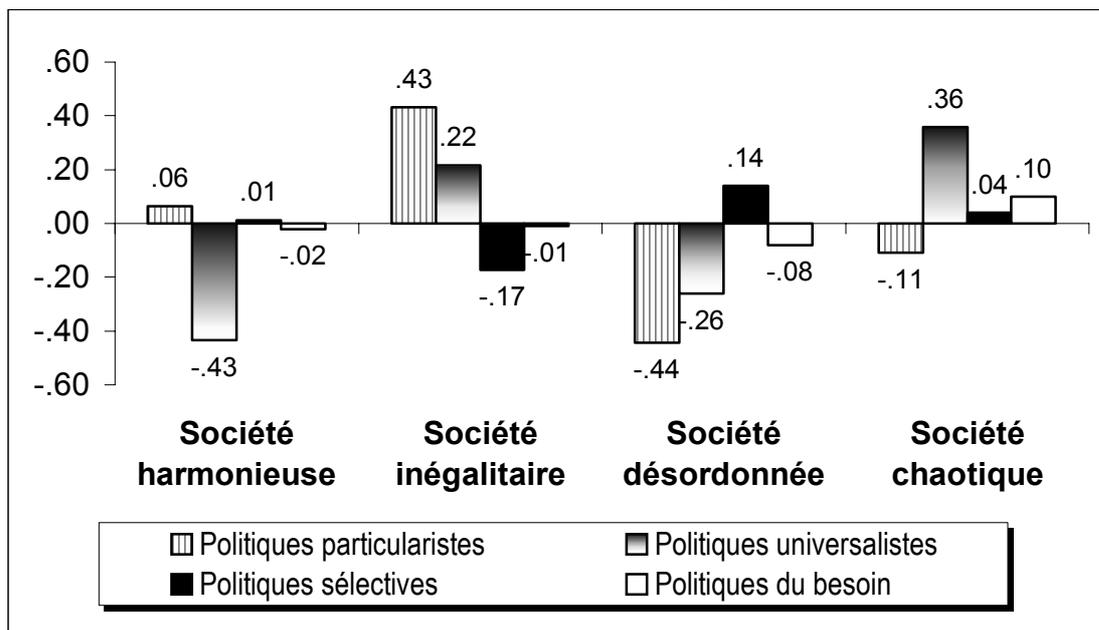
Les tests post-hoc (seuil de $p<.05$, Tukey) montrent que les politiques particularistes (en faveur des tsiganes, des homosexuels et des femmes) sont clairement rejetées lorsque la société est perçue comme désordonnée, alors que les personnes qui en ont une vision chaotique ou harmonieuse semblent être indifférentes à ces politiques. En revanche, la perception d'une société

¹ Dans cette analyse, la taille des groupes ne reflète pas la distribution réelle des opinions, car les mesures sont constituées par des scores standardisés. Les comparaisons entre groupes de taille similaire sont par contre plus fiables. Par ailleurs, nous avons également créé des typologies avec une analyse de classification hiérarchique (Cluster analysis). La solution en quatre groupes ressemblait à celle retenue ici, si ce n'est que la taille des groupes était fortement inégale et leurs positions plus polarisées.

inégalitaire est indispensable pour favoriser le soutien explicite à de telles mesures. Autrement dit, si la perception du désordre n'est pas accompagnée d'une reconnaissance des inégalités sociales, les individus auront tendance à s'opposer aux revendications de droits collectifs telles qu'exprimées par les politiques particularistes.

Les politiques universalistes (en faveur de l'extension des prestations de l'AVS, de la proportionnalité des primes de l'assurance-maladie, et de l'aménagement des bâtiments pour les personnes physiquement handicapées) sont rejetées par les personnes qui perçoivent du désordre, comme auparavant, mais aussi et surtout par celles qui ont une vision harmonieuse de la société. En outre, ces mesures sont autant soutenues dans les sociétés inégalitaires que chaotique. Le soutien à un accès universaliste aux droits passe donc nécessairement par la reconnaissance d'inégalités structurelles, avec ou sans perception du désordre.

Figure 1 : Variations des politiques sociales selon la typologie basée sur le croisement des perceptions du désordre et des inégalités



Note : **Société harmonieuse** : Peu d'inégalités, Peu de désordre ; **Société inégalitaire** : Beaucoup d'inégalités, Peu de désordre ; **Société désordonnée** : Peu d'inégalités, Beaucoup de désordre ; **Société chaotique** : Beaucoup d'inégalités, Beaucoup de désordre

Les opinions sur les politiques sélectives (où la couverture contre les risques de santé dépend du comportement des individus) ne différencient que les sociétés inégalitaire et désordonnée. Un tel contrôle des comportements est vu

comme un moyen de rétablir l'ordre social, alors qu'il est préjudiciable pour l'accès aux droits dans une société perçue comme structurée par des inégalités.

Les opinions sur les politiques du besoin (prestations AVS et assurance maternité uniquement aux personnes qui en ont besoin) ne permettent pas de différencier les quatre groupes. Apparemment, l'argument du besoin et le ciblage des politiques de soutien qu'il implique ne sont pas liés à ces quatre visions sociétales.

Chacun des quatre groupes de la typologie présente un profil d'opinions spécifique. La perception d'une société harmonieuse mène au refus de toute politique basée sur la reconnaissance d'inégalités structurelles. Ici, la société n'est pas stratifiée, et la mobilité individuelle détermine le statut social des personnes, l'égalité des chances est une réalité et chacun·e peut y accéder. Dans la vision d'une société inégalitaire, par contre, les revendications des groupes dominés et des minorités sont acceptées, tout comme l'intervention sociale de l'Etat en faveur d'un meilleur accès aux droits. Cette optique s'oppose aux politiques de contrôle individualisé. La perception d'une société désordonnée conduit en effet au pattern inverse à celui d'une société inégalitaire. Le manque de cohésion sociale, ressenti comme une menace, provient des revendications particularistes, comme si la société civile elle-même était un facteur de désordre. Ainsi, la perception du désordre est l'« ennemi » principal des droits collectifs. Les politiques universalistes ne répondent pas non plus aux attentes liées à cette perception sociétale ; seul le contrôle des comportements y répond. Une perception chaotique de la société, finalement, appelle surtout une intervention universaliste de l'Etat.

Ancrage sociologique des perceptions des inégalités et du désordre

L'analyse de l'ancrage de ces visions sociétales (Tableau 1) confirme que la société est plus harmonieuse aux yeux des hommes que des femmes, et que celles-ci perçoivent davantage d'inégalités. La perception du désordre différencie moins les deux sexes. Concernant les catégories d'âge, les jeunes s'avèrent les plus sensibles à l'harmonie de la société. Les personnes entre 35 et 50 ans perçoivent le plus d'inégalités et le moins de désordre. Quant aux plus âgées, elles voient avant tout la société comme plus chaotique. Les différences entre les régions linguistiques se résument à la perception du désordre : le désordre est nettement plus visible en Romandie. Le niveau de formation façonne relativement peu les perceptions sociétales, très clairement liées, par

contre, à la façon dont les personnes évaluent leur situation économique. Si elles se sentent en sécurité sur ce plan, la société leur paraît harmonieuse, alors que lorsqu'elles occupent des positions dominées, la société prend les allures du chaos, faite d'inégalités et de désordre.

Tableau 1 : Ancrage social de la typologie « Perception inégalités / désordre » (en %)

			Société harmonieuse (n = 171)	Société inégalitaire (n = 194)	Société désordonnée (n = 160)	Société chaotique (n = 200)	
		Tot %	Inégalités - Désordre -	Inégalités + Désordre -	Inégalités - Désordre +	Inégalités + Désordre +	Chi2 (dl)
Sexe	Femmes	51.1	44.3	58.3	47.9	52.4	(3)= 8.2*
	Hommes	48.9	55.7	41.7	52.1	47.6	
Age	20-34 ans	37.8	44.8	36.7	40.6	30.6	(6)= 17.1***
	35-49 ans	34.0	31.0	40.7	28.5	34.5	
	50-65 ans	28.2	24.1	22.6	30.9	35.0	
Région	Romande	50.8	35.1	37.7	68.5	62.6	(3)= 63.1***
	Alémanique	49.2	64.9	62.3	31.5	37.4	
Formation	Scol. obligatoire	7.6	4.6	6.5	7.3	11.3	n.s.
	Apprentissage	32.0	33.9	29.1	29.3	35.3	
	HES	34.3	33.3	36.7	34.1	32.8	
	Université	26.2	28.2	27.6	29.3	20.6	
Risque économique	Bas	38.6	55.5	42.4	35.2	23.4	(3)= 42.8***
	Haut	61.4	44.5	57.6	64.8	76.6	

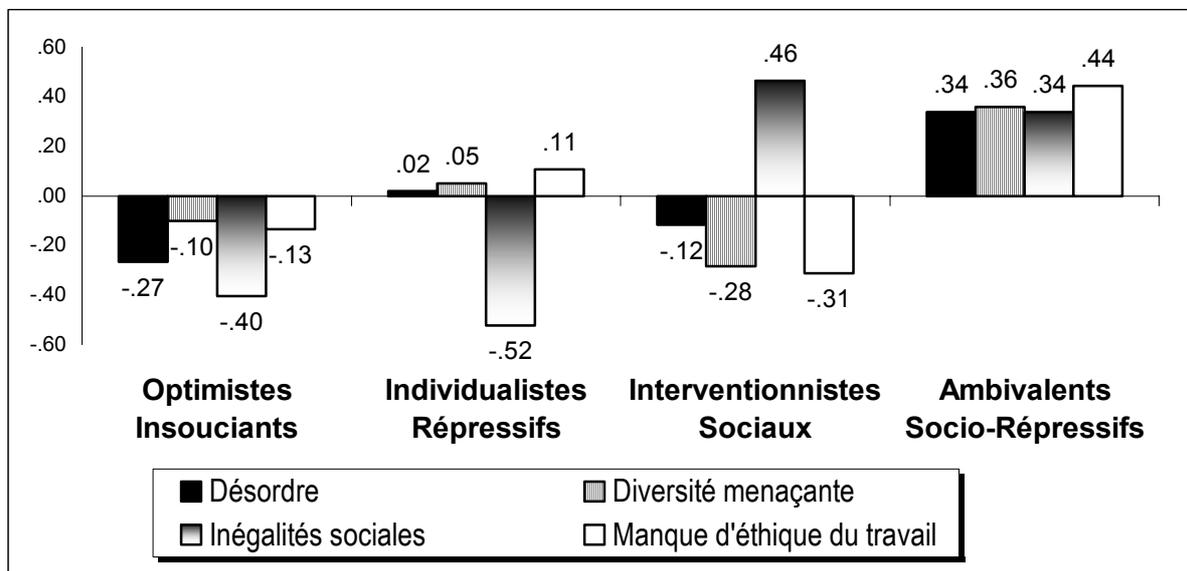
Note : Les pourcentages sont en colonne. Les valeurs en gras indiquent, à titre illustratif, les proportions relatives les plus élevées

Visions de l'action étatique : Disciplinaire x Interventionniste sociale

Pour la seconde typologie, les attitudes par rapport aux interventions sociale et disciplinaire de l'Etat sont croisées. Les opinions sont ambivalentes lorsque les individus soutiennent à la fois l'action disciplinaire et sociale de l'Etat. Quatre configurations d'intervention étatique sont constituées par le croisement des deux scores factoriels (Figure 2): (1) les personnes qui ne veulent aucune intervention de l'Etat, ni sociale ni disciplinaire (les « Optimistes insouciantes », n=173) ; (2) celles qui privilégient son action disciplinaire plutôt que sociale (les « Individualistes répressifs », n=163) ; (3) celles qui sont défavorables à l'intervention disciplinaire et favorables à l'action sociale (les « Interventionnistes sociaux », n=200) ; et finalement (4) les partisans d'une intervention autant pénale que sociale (les « Ambivalents socio-répressifs », n=177).

Les différences entre les quatre types d'intervention étatique ont à nouveau été étudiées avec une analyse de variance dans laquelle la variable indépendante est la typologie (à quatre modalités) et les scores factoriels des quatre types de perceptions sociétales (voir p.168) constituent les variables dépendantes. La perception des Inégalités sociales [$F(3, 718) = 56.5, p < .001$] différencie le plus clairement les quatre groupes, suivie par les perceptions du Manque d'éthique du travail [$F(3, 718) = 21.5, p < .001$], de la Diversité menaçante [$F(3, 718) = 14.6, p < .001$], et du Désordre [$F(3, 718) = 13.4, p < .001$].

Figure 2 : Variations des perceptions sociétales selon la typologie basée sur le croisement des interventions sociale et disciplinaire de l'Etat



Note : **Optimistes insouciantes** : peu d'interventions sociales, peu d'interventions disciplinaires ; **Individualistes répressifs** : peu d'interventions sociales, beaucoup d'interventions disciplinaires ; **Interventionnistes sociaux** : beaucoup d'interventions sociales, peu d'interventions disciplinaires ; **Ambivalents socio-répressifs** : beaucoup d'interventions sociales, beaucoup d'interventions disciplinaires.

Les tests post-hoc montrent que les Ambivalents socio-répressifs perçoivent le plus de désordre social, tandis que les Optimistes insouciantes et les Interventionnistes sociaux se soucient le moins de l'ordre. La différence entre Répressifs et Interventionnistes sociaux n'est pas significative.

La perception de la diversité menaçante présente un pattern similaire. A nouveau, les Ambivalents socio-répressifs se sentent le plus concernés, alors que les Optimistes insouciantes et surtout les Interventionnistes sociaux réfutent cette perception. Ici, par contre, la différence entre Insouciantes et Répressifs n'est pas significative.

La seule perception que les Interventionnistes sociaux et les Ambivalents socio-répressifs partagent concerne la reconnaissance des inégalités sociales. Celles-ci sont en revanche clairement contestées tant par les Optimistes insoucians que par les Individualistes répressifs.

L'éthique du travail, finalement, est surtout jugée en perdition par les Ambivalents socio-repressifs, suivis par les Individualistes répressifs et les Optimistes insoucians dont les positions ne sont pas différentes sur cette mesure. Les Interventionnistes sociaux réfutent cette perception, mais ils ne se différencient pas des Optimistes.

Ainsi, le profil de réponses des Optimistes insoucians est surtout caractérisé par la contestation de l'existence d'inégalités et d'un quelconque désordre social, de même que par une relative indifférence envers la diversité sociale et l'éthique du travail. Les Individualistes répressifs partagent avec les Optimistes leur refus de reconnaître les inégalités sociales, mais par comparaison, ils perçoivent plus de désordre. Les Interventionnistes sociaux, pour leur part, perçoivent des inégalités, tout en repoussant l'idée d'une diversité menaçante et d'un manque d'éthique du travail. Enfin, les Ambivalents socio-repressifs sont caractérisés par des niveaux élevés sur les quatre perceptions.

Ces résultats suggèrent que l'ambivalence socio-répressive a de multiples sources. Elle serait non seulement issue de l'idée que les rapports sociaux se dégradent et qu'on assiste à une montée en puissance de la violence et de la délinquance, mais également alimentée par des sentiments de menace symbolique, qui s'expriment par des attitudes méfiantes envers les personnes étrangères et celles qui « profitent » du soutien de l'Etat pour ne pas travailler. En même temps, les Ambivalents socio-repressifs reconnaissent la structure inégalitaire de la société. Autrement dit, ce qui différencie le soutien à l'intervention sociale de l'Etat du soutien à son action répressive est l'importance accordée à la perte des valeurs, nationales, patriarcales, et liées au travail. Lorsque les fondements symboliques de la société ne sont pas menacés, l'intervention légitime pour corriger les inégalités est d'ordre social. Lorsqu'ils le sont, l'intervention disciplinaire s'ajoute à l'action sociale de l'Etat.

Tableau 2 : Ancrage social de la typologie « Intervention sociale / disciplinaire » de l'Etat (en %)

		Optimistes Insouciantes (n = 173)	Individualistes Répressifs (n = 163)	Interventionnistes Sociaux (n = 200)	Ambivalents Socio-répressifs (n = 177)		
		Tot	Social - Disciplinaire -	Social - Disciplinaire +	Social + Disciplinaire -	Social + Disciplinaire +	
Sexe	Femmes	50.9	35.0	50.3	55.1	62.2	(3)=
	Hommes	49.1	65.0	49.7	44.9	37.8	28.5*
Age	20-34 ans	38.2	45.8	31.1	44.0	30.6	(6)=
	35-49 ans	33.5	31.6	32.3	34.8	35.0	21.9**
	50-65 ans	28.3	22.6	36.5	21.3	34.4	
Région	Romande	51.0	40.7	51.5	55.6	55.6	(3)=
	Alémanique	49.0	59.3	48.5	44.4	44.4	10.8*
Formation	Scol. obligatoire	7.6	2.8	6.6	5.3	15.6	101.7***
	Apprentissage	31.5	18.1	35.5	23.3	50.3	
	HES	34.6	38.4	31.3	45.6	21.2	
	Univ.	26.4	40.7	26.5	25.7	12.8	
Risque économique	Bas	38.0	49.7	44.9	33.0	25.8	(3)=
	Haut	62.0	50.3	55.1	67.0	74.2	27.0***

Note : Les pourcentages sont en colonne. Les valeurs en gras indiquent, à titre illustratif, les proportions relatives les plus élevées

Ancrage sociologique des rôles social et disciplinaire attribués à l'Etat

Comment ces quatre catégories se répartissent-elles dans la population ? Le Tableau 2 met en évidence que les femmes sont plus favorables à une intervention sociale de l'Etat, qu'elle soit couplée de sanctions ou non, tandis que les hommes privilégient plutôt la non-intervention de l'Etat. Les jeunes sont partagé-e-s entre le soutien à l'Etat social et la non-intervention de l'Etat, en tout cas dans son rôle disciplinaire, lequel est soutenu, en revanche, par les personnes plus âgées, certaines le couplant avec du social, d'autres non. Globalement, « le fossé entre les générations » se manifeste donc surtout par leur rapport différent à un Etat répressif. Si la région linguistique différenciait très nettement les perceptions sociétales des répondant-e-s, elle constitue une source de variation plus faible des opinions sur les interventions institutionnelles ; il peut tout de même en être dit qu'on est plus favorable à l'action sociale du côté romand tandis qu'on préfère l'absence de toute intervention de l'Etat du côté alémanique. Le niveau de formation est ici un puissant facteur de variation des opinions. Les personnes peu scolarisées soutiennent davantage un Etat interventionniste, sur les plans à la fois disciplinaire et social. Par contre, au bénéfice d'un bagage socio-culturel supérieur, les répondant-e-s optent soit pour

un Etat en retrait (surtout les universitaires), soit pour son action sociale, refusant donc dans les deux cas son rôle répressif. *In fine*, les personnes qui se sentent à l'abri de risques économiques se préoccupent peu du développement de l'Etat, du moins dans sa dimension sociale, tandis que les plus précaires veulent un Etat interventionniste, en tout cas sur le plan social mais aussi, pour certaines d'entre elles, dans sa fonction répressive. Ainsi, les classes sociales défavorisées sont plus favorables à une intervention de l'Etat que les classes privilégiées. Les premières ont besoin d'un Etat qui corrige les inégalités sociales, tandis que les secondes cherchent plutôt à conforter les avantages que leur confère leur position dominante ; pour cela, elles n'ont pas besoin de l'Etat.

Par ailleurs, un contraste intéressant mérite d'être mentionné : si la région linguistique différencie massivement les perceptions sociétales relativement abstraites (notamment en termes de désordre), elle intervient nettement moins dans la formation des opinions sur les interventions sociales et disciplinaires concrètes. L'inverse se produit pour le statut social mesuré avec le niveau de formation : s'il est peu associé à des visions sociétales particulières, il détermine dans une large mesure les opinions envers les interventions institutionnelles de l'Etat.

Visions de responsabilité sociale : Publique x Privée

Bien des résultats dans notre recherche ont mis en évidence que l'opposition entre la responsabilité publique et la responsabilité privée structure fortement les prises de position envers les politiques sociales, raison pour laquelle, entre autres, ces politiques ont une dimension fortement genrée (voir Benhabib, 1996 ; Lister, 1997 ; Landes, 1998 ; Ballmer-Cao, Mottier & Sgier, 2000 ; Delphy et al., 2002). Ces deux conceptions de la responsabilité attribuent à l'Etat des poids différents dans la régulation des problèmes sociaux. La conception privée est issue de la pensée libérale et met l'accent sur l'autonomie et la responsabilité individuelle des citoyen-ne-s. En réfutant le principe d'une solidarité institutionnalisée, jugée injuste et inefficace, elle limite l'intervention de l'Etat au « strict nécessaire » pour la survivance d'une certaine « paix sociale » et lui accorde un rôle subsidiaire dans la résolution des conflits liés à la hiérarchie des rapports sociaux, structurés par le sexe, la race, la classe et la nationalité notamment. Basée sur le principe de l'équité, cette conception récompense les individus pour leurs qualités, leurs efforts et leur mérite, de même qu'elle les sanctionne, directement ou indirectement, pour leur manque de

responsabilité. Le principe de responsabilité privée donne lieu à des arguments destinés à justifier la non-intervention de l'Etat dans la gestion des antagonismes sociaux, par exemple par le primat du privé sur le public (« *la maternité est une affaire privée*»), par la mise en avant d'un principe d'égalité des chances « naturelle » (« *tout le monde a les mêmes chances de réussite* ») ou par la responsabilisation de la famille (« *la famille doit s'occuper de tous les "siens" qui sont dans le besoin* »). De la sorte, la définition libérale de la responsabilité privée entretient la division genrée des activités sociales, leur hiérarchie (le travail des femmes – salarié et domestique – vaut moins que celui des hommes) et l'ordre « naturel » qui semble régir la « différence des sexes ».

La responsabilité publique, en revanche, dénote une forme de solidarité collective qui est organisée et appliquée au niveau institutionnel. Par la reconnaissance de la stratification sociale et de la discrimination catégorielle, certaines situations de pénurie et des conditions de vie difficiles ne peuvent plus être réduites à la volonté et aux actions des personnes (Roche, 2002), de même que les groupes qui composent la société (les femmes et les hommes par exemple, les migrant·e·s et les Suisses, les pauvres et les riches) ne peuvent plus être essentialisés mais au contraire considérés comme le produit de rapport sociaux inégaux. Dès lors, la société (nationale) dans son ensemble porte une part de responsabilité pour le bien de chacun·e de ses membres.

Si l'on se place dans la perspective rattachée à l'idée de consistance cognitive, les personnes qui adhèrent au principe de la responsabilité privée sur la base d'arguments mettant en avant l'autonomie individuelle devraient s'opposer aux mesures de politique sociale. A l'inverse, ces dernières étant fondées sur la responsabilité publique, les personnes qui y sont favorables devraient s'opposer aux arguments individualistes qui rendent l'intervention de l'Etat illégitime. Autrement dit, l'adhésion aux deux principes devrait être négativement corrélée. Il est toutefois plausible que dans la pensée commune, les deux formes de responsabilité ne soient pas des principes incompatibles. Dès lors, les attitudes seront ambivalentes lorsque les individus soutiennent les deux principes à la fois, à l'image des opinions envers les pauvres qui sont soupçonnés d'être au moins partiellement responsables de leur sort, mais pour lesquels on est tout de même prêt à faire un geste de solidarité. L'ambivalence peut alors être due au fait qu'à un niveau abstrait, l'une et l'autre forme de responsabilité font référence à des principes socialement désirables, à savoir l'autonomie individuelle et la solidarité.

Cette dernière partie sera consacrée à l'étude des antécédents de l'ambivalence : les perceptions sociétales et son ancrage social. Nous pourrions de la sorte éclairer la question de la compatibilité des deux formes de responsabilité privée et publique dans la pensée commune. L'analyse débute avec la création des dimensions qui permettent de cerner les deux formes de responsabilité². Cinq items ont été choisis pour saisir chacune des deux dimensions. Les cinq questions (voir Tableau 3) qui mesurent la responsabilité privée renvoient au primat de la solidarité proximale (*soutien familial prioritaire par rapport à celui de l'Etat*), à des justifications pour la non-intervention de l'Etat (*égalité des chances, maternité = affaire privée*), et à la responsabilité individuelle (*remboursement de l'aide sociale, comportements de santé responsables*). Pour leur part, les propositions qui mobilisent une responsabilité publique sont des mesures à caractère universaliste qui, par la redistribution des ressources qu'elles impliquent, permettent d'assurer un meilleur accès à certains droits pour différentes catégories sociales (*primes d'assurance-maladie proportionnelles aux revenus, assurance-maladie financée par les impôts, rentes AVS plus élevées, aménagement des bâtiments pour les personnes handicapées*). En outre, cette seconde dimension inclut une question générale sur la défense du rôle social de l'Etat (*refus de réduire le budget social*).

Les dix mesures ont été soumises à une analyse factorielle en composantes principales. Celle-ci organise les réponses sur deux facteurs qui reflètent les responsabilités respectivement publique (facteur 1) et privée (facteur 2). Malgré le fait que certains items saturent sur les deux facteurs, l'analyse confirme qu'il s'agit de deux dimensions relativement indépendantes pouvant être séparées conceptuellement³.

Dans un deuxième temps, quatre catégories de répondant·e·s ont été créées par le croisement des deux scores factoriels dichotomisés : (1) les personnes qui refusent autant la responsabilité privée que publique (les « Bienveillants insouciants », n = 189) ; (2) les personnes qui soutiennent la responsabilité privée, mais refusent la responsabilité publique (les « Individualistes privés », n = 165) ; (3) les personnes qui soutiennent la responsabilité publique, mais refusent la responsabilité privée (les

² Même si cette typologie comporte une certaine ressemblance avec celle sur l'intervention sociale et disciplinaire de l'Etat, les deux typologies n'ont aucun item en commun. La dimension publique dans cette typologie est définie par des politiques sociales à caractère universaliste, alors que la dimension de l'intervention sociale dans la typologie précédente faisait référence à l'intervention légale de l'Etat dans le domaine économique.

« Universalistes publics », n = 216) ; et (4) les personnes qui soutiennent autant la responsabilité privée que publique (les « Ambivalents inquiets », n = 170).

Tableau 3 : Analyse factorielle en composantes principales sur des mesures de politique sociale en termes de responsabilité privée versus publique (N = 751)

	Responsabilité publique	Responsabilité privée	Communalité	Moyennes et écarts types
1. Cotisations à l'assurance maladie devraient être proportionnelles aux revenus [...]	.73		.54	4.43 (1.49)
2. Rente AVS minimale devrait être plus élevée [...]	.68		.48	4.53 (1.32)
3. L'Etat ne devrait pas mettre de limites supplémentaires aux dépenses sociales , s'il manque de l'argent il faut trouver un moyen de le récolter [...]	.64	-.20	.44	4.24 (1.44)
4. Une loi qui oblige à aménager les bâtiments pour faciliter l'accès aux personnes handicapées [...]	.60		.36	5.01 (1.07)
5. Assurance maladie [...] financée par impôts [...]	.60	-.10	.37	3.01 (1.52)
6. L'Etat devrait aider les personnes qui en ont besoin uniquement si leur famille ne peut pas les soutenir financièrement		.67	.46	2.84 (1.36)
7. Dans certains cantons l'aide sociale doit être remboursée [...]; il faudrait que tous les cantons exigent ce remboursement		.66	.44	3.17 (1.39)
8. [...] les assurances maladies ne devraient pas couvrir des risques tels que l' obésité ou la toxicodépendance	-.19	.64	.45	2.51 (1.35)
9. [...] on peut s'en sortir sans l'aide de l'Etat, car tout le monde a les mêmes chances de réussite dans la vie	-.13	.57	.35	2.52 (1.36)
10. Il ne faut pas d'assurance maternité, [...] car la maternité relève de la vie privée des gens.	-.31	.52	.37	1.74 (1.17)
	<i>Variance expliquée (après rotation)</i>		22.8%	19.7%

Note : KMO = .77. Les saturations < .10 ne sont pas montrées. Deux facteurs extraits selon critère de la valeur propre > 1. En commun avec l'analyse factorielle sur les mesures politiques : items 1, 2, 4, (facteur Universalisme) et 8 (facteur Politiques sélectives) ; items 6 et 7 en commun avec l'analyse factorielle sur les interventions institutionnelles (facteur de Solidarité privée).

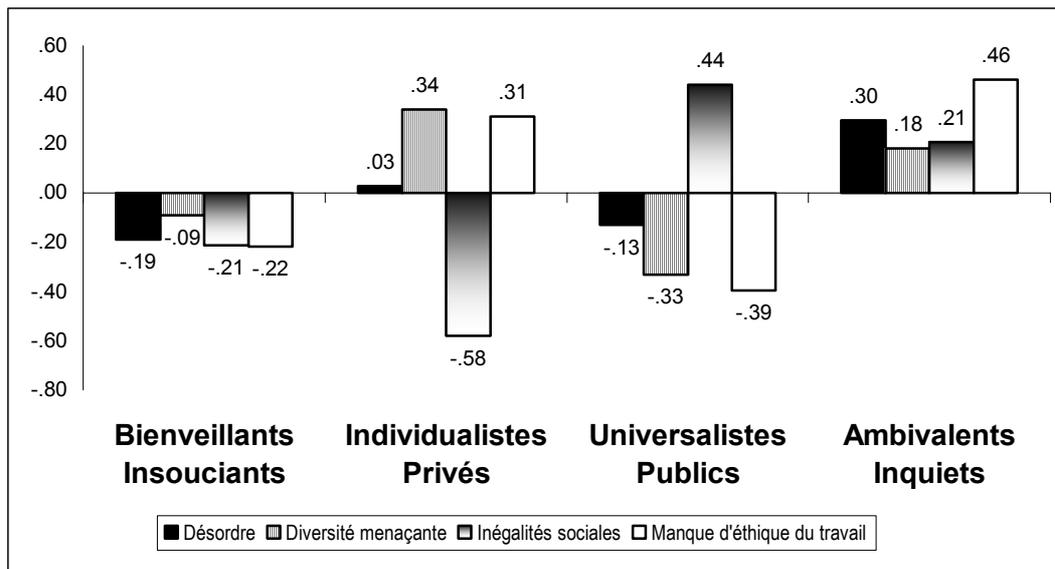
Pour mettre en évidence les perceptions sociétales qui caractérisent ces quatre positions, nous avons introduit dans l'analyse de variance les quatre scores factoriels des perceptions sociétales comme variables dépendantes⁴, et la

³ L'analyse avec rotation obliminale donne une corrélation négative de $r = -.246$ entre les deux facteurs.

⁴ La procédure est donc la même que dans la section précédente de ce chapitre.

typologie Privé x Public (quatre modalités) comme variable indépendante. Les quatre perceptions sociétales différencient significativement les quatre groupes de répondant-e-s (Figure 3). La perception d'inégalités polarise le plus les positions des groupes ($F(3, 736) = 43.9, p < .001$), suivie par l'adhésion à l'éthique du travail ($F(3, 736) = 37.7, p < .001$), la peur de la diversité ($F(3, 736) = 17.6, p < .001$) et du désordre ($F(3, 736) = 8.8, p < .001$).

Figure 3 : Variations des perceptions sociétales selon la typologie basée sur le croisement des responsabilités publique et privée



Note : **Bienveillants insouciantes** : contre responsabilité privée, contre responsabilité publique ; **Individualistes privés** : pour privée, contre publique ; **Universalistes publics** : contre privée, pour publique ; **Ambivalents inquiets** : pour privée, pour publique.

La perception du désordre est particulièrement élevée chez les Ambivalents inquiets et les distingue des trois autres groupes. Le sentiment que la diversité représente une menace caractérise les deux groupes qui en appellent à la responsabilité privée, les Individualistes privés et les Ambivalents inquiets, alors que les Universalistes publics et les Bienveillants insouciantes ont plutôt tendance à valoriser la diversité. Activé par les deux groupes que constituent les Universalistes publics et les Ambivalents inquiets, le principe de responsabilité publique est fortement associé à la reconnaissance des inégalités sociales. Celles-ci ne sont pas perçues – ou sont niées – par les Individualistes privés, encore plus que par les Insouciantes. Enfin, l'idée que la motivation au travail se perd n'effleure guère les Universalistes publics et les Insouciantes, mais hante les Privés, qu'ils soient Ambivalents ou Individualistes.

Le profil de chacun des groupes se dessine alors de la manière suivante. La position bienveillante insouciante est légitimée par la non-perception de toute menace et de tout problème social. On vit dans une société harmonieuse, dans laquelle l'Etat et la famille n'ont pas de mission particulière (ou du moins n'en ont pas une autre que celle qu'ils ont déjà) puisque tout va bien. Il n'y a pas de délinquance, il n'y a pas d'étrangers, ni de « profiteurs » qui ne veulent pas travailler, les enfants sont bien éduqués, et les inégalités sociales ça n'existe pas. De quoi dès lors faudrait-il responsabiliser l'Etat ou la famille ?

Les Individualistes privés se différencient de cette position insouciante dans la mesure où la diversité culturelle leur semble menaçante et où la valeur symbolique du travail leur paraît être en voie de disparition, tout en contestant encore plus que le groupe précédent l'existence d'inégalités économiques et sexuelles. Ainsi, dans un monde où les inégalités entre riches et pauvres, ou entre hommes et femmes, sont niées voire justifiées, on considère que chacun-e est responsable de faire respecter les valeurs censées maintenir la cohésion nationale, la non-mixité culturelle et l'ardeur au travail. En d'autres termes, les pauvres pourraient sortir de leur précarité s'ils faisaient un effort, et les femmes migrantes par exemple pourraient être mieux intégrées si elles s'acquittaient correctement de leurs devoirs familiaux.

A contrario, la reconnaissance des inégalités sociales conduit à mobiliser en priorité la collectivité pour résoudre les problèmes liés par exemple à l'immigration et au sous-emploi : les Universalistes publics perçoivent en effet avant tout des inégalités sociales, et refusent de considérer les étrangers comme une potentielle menace ou comme des « profiteurs » qui ne voudraient pas travailler et qui « abuseraient » du système social.

Quant à la position des Ambivalents inquiets, elle se distingue par des scores élevés sur les quatre perceptions sociétales : à leurs yeux, le danger et l'injustice sont partout, se logeant aussi bien dans la mise en question de la valeur centrale qu'est le travail et de l'homogénéité culturelle, que dans la perpétuation des inégalités sociales. La visibilité du désordre, très forte dans ce groupe, fait cependant la particularité de sa position. Ainsi, les Ambivalents inquiets rejoignent les Universalistes publics pour en référer à l'Etat en vue de résoudre les problèmes qu'ils perçoivent, mais ils s'associent également aux Individualistes privés pour responsabiliser les individus et la famille. C'est donc la mobilisation de toutes et de tous qui pourrait résorber leur sentiment d'insécurité.

Ancrage sociologique des principes de responsabilité publique et privée

Examinons maintenant l'ancrage social des quatre groupes (Tableau 4). Les résultats indiquent que les hommes sont sur-représentés dans les catégories des Bienveillants insouciantes et des Individualistes privés (donc contre la responsabilité publique), alors que l'on trouve plus de femmes chez les Universalistes publics et les Ambivalents inquiets. Concernant l'âge des répondant·e·s, les personnes de plus de 50 ans sont particulièrement sensibles au principe de responsabilité privée, s'inscrivant prioritairement dans les groupes des Individualistes privés et des Ambivalents inquiets, alors que les plus jeunes composent une part importante des Universalistes publics. La région linguistique constitue le critère d'ancrage le moins important. Néanmoins, la responsabilité du privé est plus mobilisée en Suisse alémanique qu'en Romandie. L'impact le plus massif est dû au niveau de formation. Les universitaires sont sur-représenté·e·s chez les Insouciantes ; les personnes diplômées d'une haute école professionnelle ou sociale sont particulièrement nombreuses chez les Universalistes publics ; et les personnes qui ont fait un apprentissage sont sur-représentées dans les catégories des Individualistes privés et des Ambivalents inquiets, ce dernier groupe incluant par ailleurs bon nombre des personnes peu scolarisées. Finalement, la responsabilité de l'Etat est invoquée par les personnes qui se sentent économiquement vulnérables, bien représentées chez les Universalistes publics et les Ambivalents inquiets, tandis que les mieux loties mettent des distances à ce rôle de la collectivité publique, plus présentes dans les groupes des Insouciantes et des Individualistes privés.

Ces résultats suggèrent que l'ambivalence des jugements de responsabilité dans la pensée commune est caractérisée par des profils socio-démographiques clairement différenciés, sinon opposés. Si l'adhésion à la responsabilité privée conduit les individus à valoriser l'éthique du travail et à considérer l'intervention sociale de l'Etat comme inutile et inefficace, cette logique peut très bien se coupler avec un soutien à des politiques publiques concrètes. C'est ce qui se passe du côté des personnes économiquement précaires. Pour elles, il s'agit simultanément de faire face à des défis matériels (la précarité laborieuse par exemple) et symboliques (la défense de valeurs du bien commun qui fondent le sentiment d'appartenance, telles que l'effort au travail et le mérite). Par contre, ce genre de défis inquiète moins les universitaires : à l'abri de leur position sociale plus confortable, une bonne

partie rejetée autant les politiques publiques concrètes que le principe de la responsabilité privée.

Tableau 4 : Ancrage social de la typologie « Responsabilités publique et privée » (en %)

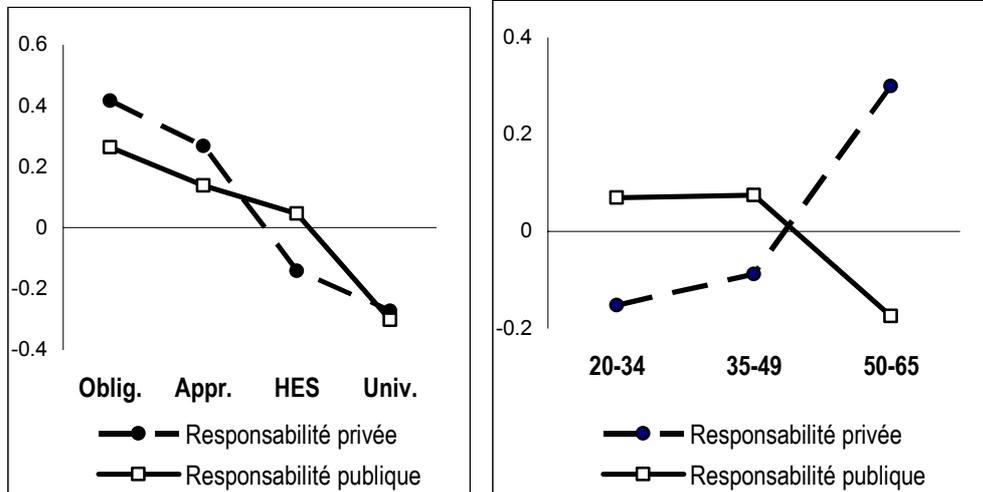
		Bienveillants insouciantes (n = 189)		Individualistes Privés (n = 165)		Universalistes Publics (n = 216)		Ambivalents inquiets (n = 170)		
		Tot	Privé - Public -	Privé + Public -	Privé - Public +	Privé - Public +	Privé + Public +			Chi2 (df)
Sexe	Femmes	51.1	42.9	42.0	60.7	57.0			(3)=	21.2***
	Hommes	48.9	57.1	58.0	39.3	43.0				
Age	20-34 ans	37.3	35.6	32.5	46.6	32.0			(6)=	27.4***
	35-49 ans	33.7	36.1	29.0	36.1	32.6				
	50-65 ans	29.0	28.3	38.5	17.4	35.5				
Région	Romande	51.1	55.5	42.6	55.3	49.4			(3)=	8.1*
	Alémanique	48.9	44.5	57.4	44.7	50.6				
Formation	Scol. obligatoire	7.9	5.2	6.5	5.0	15.7				80.4***
	Apprentissage	32.2	19.9	38.1	27.1	46.5			(9)=	
	HES	33.6	34.6	28.0	42.2	27.3				
	Université	26.3	40.3	27.4	25.7	10.5				
Risque économique	Bas	39.3	48.2	49.7	31.3	29.2			(3)=	27.0***
	Haut	60.7	51.8	50.3	68.7	70.8				

Note : Les pourcentages sont en colonne. Les valeurs en gras indiquent, à titre illustratif, les proportions relatives les plus élevées

Ainsi, il existe de multiples configurations de l'articulation entre les deux formes de responsabilité qu'on a analysées. Si pour certaines personnes elles sont parfaitement compatibles, pour d'autres elles sont contradictoires. La Figure 4 illustre cette dynamique des associations multiples entre la responsabilité privée et publique, en résumant l'effet du statut social établi par le niveau de formation et celui de l'âge. Les deux scores factoriels ont été utilisés comme indicateurs du soutien aux deux principes de responsabilité sociale. Les résultats montrent d'abord que l'adhésion au principe de responsabilité privée est d'autant plus limitée que l'on avance dans son parcours de formation. Mais l'on observe exactement la même tendance pour le soutien aux mesures collectives : les personnes les moins scolarisées sont celle qui soutiennent le plus les politiques engendrées par le principe de responsabilité publique. Autrement dit, plus le niveau de formation est bas, plus les individus sont tenus responsables de ce qui leur arrive, alors même que le besoin d'une intervention publique s'accroît. Les universitaires, par contre, reconnaissent les limites de la

responsabilité sociale individuelle, mais refusent également la responsabilité publique.

Figure 4 : Adhésion à la responsabilité sociale publique et privée selon le niveau de formation et l'âge



Les effets de l'âge suivent une autre dynamique. Ici, la relation inverse qu'on observe était attendue. Si les jeunes et le groupe des 35-49 ans favorisent le principe de la responsabilité publique, les prises de position vont dans le sens opposé pour la catégorie la plus âgée. Les personnes de plus de 50 ans adhèrent fortement à l'éthique de la responsabilité individuelle, tout en réfutant la responsabilité publique. En termes d'insécurité économique et de statut social, les différences entre les trois groupes d'âge sont négligeables ; par conséquent, cette inversion peut être due à des effets générationnels. Les personnes plus âgées ont eu l'expérience du développement de l'Etat-Providence et se souviennent des temps où un travail régulier et stable était facilement accessible, en tout cas pour les hommes. Celui-ci garantissait non seulement un niveau d'existence satisfaisant, mais également une certaine reconnaissance sociale. Les générations plus jeunes ont perdu cette certitude.

Discussion

Etrangers menaçants et politiques sociales

Les Ambivalents inquiets considèrent comme les Universalistes publics que la responsabilité collective est nécessaire pour faire face à des inégalités sociales reconnues par les deux groupes. Mais sur les trois autres dimensions, à caractère plus symbolique, ces deux groupes se différencient. Dans leur ensemble, les résultats éclairent le rapport entre les prises de position sur la

responsabilité sociale et les attitudes envers la diversité en général, et les étrangers en particulier.

Le résultat selon lequel les visions privées de la responsabilité (Individualistes privés et Ambivalents inquiets) sont légitimées par des attitudes réservées, voire hostiles aux personnes étrangères suggère que ces dernières sont soupçonnées d'être moins « responsables », c'est-à-dire moins autosuffisantes que les Suisses, voire que des prestations sociales trop généreuses profitent de façon disproportionnée et injuste aux étrangers. Par conséquent, lorsque les individus perçoivent des inégalités sociales en même temps qu'ils appréhendent la diversité, l'intervention sociale de l'Etat devient facilement associée à des raisonnements nationalistes. Les ressources sociales sont imaginées comme un bien commun à préserver que les « autochtones » auraient solidairement et conjointement accumulé pour faire face aux temps difficiles. Ainsi, le prix à payer pour l'intervention sociale de l'Etat est une délimitation claire et stricte du cercle des ayants droits, afin de s'assurer que les ressources nationales ne tombent pas dans des mains non-méritantes. Dans cette logique, les étrangers sont littéralement perçus comme « étrangers » à la communauté solidaire et deviennent une cible « évidente » d'exclusion de l'accès aux droits sociaux. A cause de leur statut citoyen particulier, les migrant·e·s sont soupçonné·e·s de ne pas avoir contribué (suffisamment) au bien commun, d'une part par leur arrivée tardive sur le sol national, et d'autre part par leur manque d'éthique du travail et d'autosuffisance, voire par leurs motivations à « vouloir profiter du système » (et ainsi du travail effectué par les Suisses). Le critère de l'origine nationale est alors invoqué pour étayer la légitimité des allocations sociales aux autochtones, lesquels seraient, presque par définition, plus méritants que les étrangers. Pour éviter des allocations injustifiées – en d'autres termes les « abus », l'Etat doit contrôler notamment les étrangers, et, le cas échéant, les sanctionner par l'intervention disciplinaire. Le résultat concernant l'éthique du travail appuie cette interprétation basée sur les liens que la pensée commune établit entre travail et étrangers. Ce sont à nouveau les Individualistes privés et les Ambivalents inquiets qui se montrent particulièrement sensibles à la perte de l'éthique du travail, qui transparait, entre autres, des « abus » commis en matière de prestations sociales injustement reçues.

Il en ressort que les motivations à défendre le bien commun de la nation (liées à la perte de valeurs et au déclin de l'ordre social) déterminent les prises de position sur la responsabilité privée. Cette conception de la responsabilité se

trouve associée à une pensée nationaliste, malgré son insistance sur le primat de l'individu, qui, en principe, devrait faire abstraction de l'appartenance nationale. Les opinions envers les politiques sociales basées sur la responsabilité publique, par contre, seraient formées à partir de la façon dont l'individu perçoit la structure sociale et sa position, de même que celle d'autrui, dans cette structure. Les deux logiques sont loin d'être incompatibles.

Dans l'ensemble, il semblerait alors qu'une véritable dissociation du raisonnement quotidien caractérise les jugements sur la responsabilité sociale privée et publique. En effet, dans le sens commun, des solutions à des problèmes sociaux peuvent être préconisées relativement indépendamment des deux formes de responsabilité : soutenir une solution individuelle et privée n'implique pas l'opposition à une mesure collective et publique, et vice versa. Dès lors, cette compatibilité des deux formes de responsabilité dans le sens commun constitue une source importante de l'ambivalence des opinions.

Ces résultats, sans être identiques, montrent une concordance certaine avec ceux obtenus pour la typologie croisant les interventions sociale et disciplinaire de l'Etat, alors que les deux classifications ont été construites de façon indépendante. Une telle convergence semble consolider les conclusions que l'on peut tirer à partir des deux typologies.

Mères non-méritantes et droits sociaux

L'on vient de voir que la peur d'un déclin de l'ordre social et de la centralité du travail dans la vie des gens détermine fortement les prises de position sur la responsabilité privée. Un raisonnement du même genre peut être tenu si l'on se centre non plus sur les étrangers comme cible privilégiée des craintes et des fantasmes populaires, mais sur les femmes. A l'instar des étrangers, elles aussi pourraient être perçues comme moins « responsables », donc moins autosuffisantes que les hommes, et pour cause : elles gagnent moins d'argent, elles travaillent souvent à temps partiel, elles ont donc du temps « pour elles » (traduction : pour prendre soin des enfants par exemple), elles s'occupent de toute la logistique ménagère dont les hommes se considèrent facilement exemptés... autant d'éléments qui renvoient à la dépendance des femmes vis-à-vis des hommes. Peu reconnues dans le rôle de service qu'elles assurent, parce que cette fonction ferait partie de leur « nature » et donc ne leur demanderait pas d'effort particulier, elles seraient moins méritantes que les hommes. En particulier lorsqu'elles se comportent comme de « mauvaises » mères. Pour peu

qu'elles n'éduquent pas correctement « leurs » enfants, que ceux-ci deviennent des délinquants ou des dealers, contribuant à la montée de la violence, des contestataires qui manifestent dans la rue et s'affrontent avec la police, ou encore des jeunes qui ne veulent plus travailler, il devient évident que leurs droits sociaux (assurance maternité, crèches gratuites, retraite avant celle des hommes) doivent être limités. A moins qu'elles ne soient dans le besoin (seule cheffe de famille, touchant un salaire de misère, victime de violence), lequel justifierait une intervention de l'Etat. Non-mérité, l'octroi de ces droits reviendrait à reconnaître qu'elles ne sont pas responsables (ou que les hommes le sont aussi) du devenir de « leurs » enfants. Ainsi, si la légitimité de la responsabilité privée repose en bonne partie sur la construction d'une division entre Suisses et étrangers, elle s'appuie aussi sur la construction d'une division entre hommes et femmes. Et si elle a besoin de stigmatiser les étrangers pour préserver l'ordre social, elle a également besoin de stigmatiser les femmes (ici les mères) pour maintenir l'ordre patriarcal.

Principes généraux et applications concrètes

Relevons finalement qu'une lecture alternative de ces résultats est également possible, car le contraste entre les responsabilités publique et privée ressemble à une autre source d'ambivalence qui a souvent été relevée dans la littérature (par ex. Cantril & Cantril, 1999 ; Clémence & Doise, 1995 ; Gilens, 1999 ; Kangas, 1997 ; Sharp, 1999) : le décalage entre l'adhésion à certains principes généraux et abstraits et l'application concrète de ces principes. Ainsi, il est possible que nos mesures des deux formes de responsabilité se situent à des niveaux d'abstraction différents. La responsabilité publique a été conceptualisée surtout par le biais de mesures de politique sociale concrètes, alors que la responsabilité privée a davantage fait référence à des principes généraux comme l'égalité des chances ou la responsabilité familiale. En ce sens, nos résultats ont montré que les conceptions générales par rapport à la non-intervention de l'Etat dans la vie quotidienne des individus peuvent facilement être détachées des opinions sur des politiques concrètes, fondées sur la responsabilité publique. Ainsi, en refusant la responsabilité privée, les Bienveillants insouciants soutiennent l'intervention de l'Etat social au niveau abstrait, mais la contestent au niveau concret, car ils refusent les mesures de politique sociale proposées. L'inverse se produit également : par leur soutien à la responsabilité privée, les Ambivalents inquiets s'opposent « par principe » à l'intervention sociale de

l'Etat, tout en étant en faveur de certaines de ses actions concrètes (Cantril & Cantril, 1999).

Concluons. L'attachement au principe de la responsabilité privée est fondé sur des perceptions de la société qui mettent en avant les dangers guettant le bien commun : le désordre, une diversité sociale gênante, la perte de valeurs dominantes et le manque d'éthique du travail. Ces perceptions sont prévalentes au sein des populations vulnérables et de bas statut social, les personnes les moins formées soutenant davantage le principe de la responsabilité privée, vu comme un antidote aux menaces symboliques. Cette prise de position peut être comprise comme un refus de l'Etat social à un niveau abstrait et général.

En revanche, le soutien à la responsabilité publique, exprimée par des opinions favorables à des mesures universalistes concrètes, est basé sur la reconnaissance d'inégalités structurelles, incluant la propre situation précaire de l'individu. C'est pourquoi les femmes et les personnes qui ont des difficultés financières soutiennent le plus ces mesures. Ce sentiment de vulnérabilité est aussi lié au niveau de formation, les personnes moins scolarisées soutenant davantage les mesures sociales concrètes.

Les tensions entre ces deux principes de jugement sur l'Etat social donnent lieu à des opinions modulées par les dynamiques sociales : dans une position socialement dominante, on a tendance à refuser d'attribuer la responsabilité des problèmes sociaux aux individus, tout en rejetant une intervention publique. Dans une position dominée, on cherche plutôt à identifier les individus responsables des dysfonctionnements sociaux, mais on soutient des mesures politiques qui relèvent de la responsabilité collective. Tirillée entre les principes abstraits qui se jouent dans l'articulation des sphères publique et privée, et la nécessité concrète d'intervenir dans des rapports sociaux jugés injustes et inégaux, cette ambivalence n'est pas due à l'incompétence des citoyen-ne-s, mais à leur insertion dans un système de rapports de pouvoir.

C H A P I T R E D I X

Conclusions

Légitimité populaire de l'Etat social

Au premier abord, nos résultats suggèrent que la légitimité populaire de l'Etat social suisse reste globalement élevée. Tout se passe comme si la volonté politique de faire subir une cure d'amaigrissement au système de protection sociale n'était que très partiellement suivie au sein de la population. Une telle conclusion générale est concordante avec des études similaires (Cook & Barrett, 1992 ; Gelissen, 2000 ; Gilens, 1999 ; Van Orschoot, 2002). Si les politiques sociales sont critiquées pour de nombreuses raisons au point de donner lieu à une « crise de légitimité de l'Etat social » (Gilliand & Rossini, 1997 ; Taylor-Goobi, 2001), le maintien, voire le renforcement des politiques sociales sont fortement ancrés dans la pensée commune.

Ainsi, toute restriction du régime actuel de l'AVS est clairement rejetée, qu'il s'agisse de diminuer les prestations ou d'augmenter l'âge de la retraite. Malgré le rejet populaire récent de la proposition visant à rendre les primes de l'assurance-maladie proportionnelles aux revenus, notre échantillon urbain a soutenu cette mesure, tout comme il a été favorable à l'instauration d'une assurance maternité. Le soutien à l'aide sociale, par contre, est plus ambivalent : si une majorité des répondant-e-s est prête à augmenter les budgets de l'assistance, une autre majorité est favorable aux principes de ciblage, à l'obligation de réinsertion des bénéficiaires et au renforcement des sanctions disciplinaires en cas d'abus. Les droits collectifs, finalement, sont accordés aux personnes avec handicap et aux étrangers, alors que les droits des homosexuels et des tsiganes sont plus controversés. Ce large soutien doit toutefois être examiné avec une certaine prudence, car plusieurs raisons nous amènent à penser qu'il est relativement amplifié par rapport à ce qu'il peut être dans l'ensemble de la population vivant en Suisse. Tout d'abord, au niveau de l'échantillonnage, il est plausible que l'expérience urbaine des répondant-e-s soit caractérisée par des réseaux plus restreints de solidarité proximale, et que la confrontation directe avec ses problèmes sociaux tels que la pauvreté et l'exclusion sociale conduise à une plus grande compréhension vis-à-vis de

l'intervention institutionnelle. Dans les campagnes, les modes de vie « parcimonieux », ainsi que les relations de voisinage où tout le monde se connaît sont des freins à faire appel aux institutions (Wyss, 1994). Les attitudes envers les pauvres sont davantage négatives (Cozzarelli, Wilkinson & Tagler, 2001), fondées sur l'idée d'un déficit individuel. Des analyses complémentaires dans notre étude ont d'ailleurs mis en évidence que dans les villes de taille moyenne (Neuchâtel et Saint-Gall), la perception des pauvres était plus négative, soupçonnés de vivre aux crochets de la société et de manquer de motivation au travail. Par ailleurs, le positionnement politique des personnes interrogées est également légèrement biaisé, plus à gauche que ne l'est la moyenne nationale (même s'il s'écarte peu des quatre populations urbaines retenues pour construire l'échantillon), et elles ont un niveau de formation relativement élevé. Ces particularités n'éclaircissent cependant que très partiellement les opinions globalement favorables au social, car elles n'expliquent pas pourquoi les répondant·e·s ont largement accepté des propositions contraires aux principes universalistes de l'Etat social, telles que son intervention disciplinaire ou la contractualisation des prestations.

D'ordre méthodologique, une deuxième explication du large soutien apporté à l'Etat social concerne la récolte des données. Les enquêtes par entretiens face-à-face sont sensibles aux effets de la désirabilité sociale et des biais d'acquiescence (Fowler, 2002 ; Scherpenzeel, 2001). Ainsi, il est probable que les personnes interrogées ont cherché à répondre dans un sens favorable à l'Etat social pour paraître généreuses, solidaires et civiques. Mais il est également plausible que si les données avaient été récoltées par courrier ou par téléphone, les pourcentages d'accord seraient plus bas sur un large éventail de questions, pas seulement sur celles qui visent le social. De surcroît, même si cet effet de désirabilité sociale est réel, il reste modeste, de l'ordre de 5 à 15% de surestimation (Gilens, 1999).

Une troisième explication est contextuelle. La récolte des données a eu lieu entre mi-septembre et décembre 2001, une période particulièrement mouvementée dans le monde et en Suisse. Outre les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis, la fermeture de Swissair (début octobre), tous les débats qui ont précédé son échec et les mesures adoptées par le gouvernement pour tenter d'éviter la « catastrophe » nationale ont provoqué colère et émotion. Cela a pu affecter les opinions dans le sens d'une plus grande méfiance envers l'économie et ses dirigeants, et se traduire par une plus forte adhésion à des mesures qui

responsabiliseraient les entreprises, l'Etat, et les personnes particulièrement privilégiées sur le plan économique. Même s'il est impossible d'évaluer l'impact de ces événements sur la construction des opinions, il est concevable qu'ils aient suscité une plus grande solidarité avec les plus faibles, du moins à court terme.

Néanmoins, ces considérations ne concernent que le niveau absolu et global des réponses. Elles n'affectent ni les *différences* d'opinion entre catégories sociales, ni les *liens* entre différentes attitudes et opinions. Ayant pour objectif de mettre en évidence les *principes* qui organisent l'opinion publique et structurent les rapports sociaux, notre recherche visait à aller au-delà d'une description des opinions sous forme de pourcentages agrégés. Son intérêt au contraire a été d'étudier la formation des opinions sur l'Etat social, les concevant comme instables et fragiles.

Catégories sociales et opinions sur l'Etat social

Les différences d'opinion souvent considérables entre hommes et femmes révèlent en premier lieu que celles-ci reconnaissent davantage les inégalités structurelles et soutiennent les politiques sociales redistributives qui contribuent à les corriger (comme l'extension de l'AVS et l'ajustement des primes-maladie au revenu). De même, les femmes sont généralement plus en faveur de politiques particularistes qui accordent des droits sur la base de l'appartenance à des groupes sociaux (par exemple le droit au mariage pour les couples homosexuels, l'aménagement des bâtiments pour les personnes handicapées, et l'assurance maternité), mais aucune différence n'est constatée concernant les attitudes envers les étrangers. Pour les autres propositions, les différences de genre sont moins nettes, même si certains résultats laissent à penser que les femmes soutiennent également davantage le rôle disciplinaire de l'Etat.

L'âge s'est avéré être une source de variation des opinions particulièrement importante dans le domaine des mesures basées sur l'éthique du travail (notamment dans le cadre de l'aide sociale), nettement plus défendues par la catégorie des 50-65 ans. Ce groupe est également le plus partisan des mesures de sanction, que ce soit dans le cadre de l'assurance-maladie (exclure de la couverture certains risques comme l'obésité), de l'aide sociale (par ex. retirer l'aide en cas d'abus) ou de l'Etat disciplinaire (par ex. punir plus sévèrement les consommateurs de drogues dures). Il s'oppose davantage aux droits particularistes, autant à l'assurance maternité qu'aux autres droits collectifs

(notamment le mariage homosexuel). Par contre, l'âge différencie peu les opinions relatives aux politiques basées sur la reconnaissance des inégalités et la nécessité d'une redistribution des ressources, dans le cas de l'AVS notamment. En d'autres termes, le conflit entre générations n'existe pas au niveau des politiques redistributives, mais concerne les politiques à caractère symbolique, celles qui mettent en jeu la conformité aux normes dominantes et un certain sens de la moralité. Les personnes plus âgées construisent davantage leurs opinions en fonction de l'idée d'une nation homogène, caractérisée par l'adhésion à des valeurs associées au bien commun telles que le travail, l'ordre social et la famille patriarcale.

Le statut social des répondant·e·s a été mesuré avec le niveau de formation et le risque économique perçu. Le niveau de formation détermine l'importance accordée à la valeur de l'éthique du travail, dont les principes sont surtout approuvés par les personnes de bas statut (par ex. remboursement de l'aide sociale et mise au travail forcée des chômeurs). Elles affichent également des attitudes plus méfiantes envers les étrangers (par ex. en hésitant à leur accorder le droit de vote et en privilégiant l'accès des Suisses à l'aide sociale), sont davantage motivées à sanctionner les infractions (par ex. exclusion de l'aide sociale en cas d'abus, expulsion des requérants d'asile en cas de délit, sanction des consommateurs de drogue) et à faire surveiller les lieux publics. En même temps, elles soutiennent davantage les mesures de redistribution qui sont par contre plus rejetées par les universitaires. L'impact du risque économique perçu ressort clairement du soutien que les plus précaires accordent aux mesures redistributives, mais est par contre largement indépendant de considérations symboliques, concernant par exemple les sanctions des infractions, l'obligation de réinsertion dans le marché du travail ou l'octroi de droits collectifs.

Les différences liées à la nationalité sont généralement limitées, sauf pour les questions portant explicitement sur les droits des migrant·e·s. Néanmoins, les personnes étrangères (rappelons qu'elles proviennent presque toutes d'un pays de l'Union européenne) soutiennent davantage les principes universalistes de l'AVS, de même que les sanctions qui ne concernent ni les abus, ni les étrangers (par ex. consommation de drogue).

En tant que produits d'influences multiples et parfois contradictoires, les différences entre régions linguistiques sont particulièrement complexes. Un premier contraste fait apparaître que les politiques de redistribution sont mieux acceptées en Romandie qu'en Suisse alémanique. Ce décalage est le plus net

dans le domaine de l'AVS, régime auquel les Romand·e·s se montrent encore plus attaché·e·s que les Alémaniques. Dans la même veine, les inégalités sociales sont plus reconnues en Suisse romande (par ex. entre riches et pauvres, hommes et femmes). Ainsi, dans cette région, le principe de la responsabilité publique et la gestion collective des problèmes sociaux ont un ancrage plus fort, tandis qu'en Suisse alémanique ces difficultés sont davantage ramenées à la responsabilité privée et aux conduites individuelles. Un tel décalage se manifeste aussi lorsque les Alémaniques sanctionnent de façon plus sévère les infractions à la responsabilité individuelle (par ex. les abus dans l'aide sociale) et cautionnent le principe d'équité qui rend proportionnelles les contributions et les rétributions sociales (par ex. les primes d'assurance-maladie fixées en fonction des risques individuels).

Un deuxième contraste, *a priori* indépendant du précédent, concerne les attitudes envers divers groupes minoritaires. Les Alémaniques acceptent moins les revendications en faveur de l'intégration des personnes étrangères (par ex. droit de vote) et sanctionnent plus sévèrement les infractions qu'elles peuvent commettre (par ex. expulsion des requérants d'asile en cas de délit). Les Romand·e·s, par contre, sont moins favorables que les Alémaniques aux revendications d'autres groupes (droits des homosexuel·le·s, des tsiganes, et des personnes handicapées), mais soutiennent davantage le rôle disciplinaire de l'Etat quand celui-ci ne concerne pas les étrangers (par ex. sanction des consommateurs de drogues). Dans leur ensemble, ces résultats suggèrent qu'en Suisse alémanique, les problèmes sociaux sont plus facilement associés aux étrangers, alors qu'en Suisse romande ils sont ramenés au désordre social associé à certains groupes.

Il paraît indispensable de situer les explications de ces différences à plusieurs niveaux. D'abord, la situation économique est plus tendue en Romandie¹, ce qui peut renforcer la visibilité des inégalités sociales, économiques en particulier, et la légitimité de politiques universalistes généreuses. Mais cette position dominée peut aussi amener les Romand·e·s à percevoir la société comme chaotique et désordonnée, plus que cela n'est le cas en Suisse alémanique. Du côté romand, cette perception en termes tant d'inégalités que de désordre est un moteur des demandes adressées à l'Etat,

¹ Cela transparaît notamment des taux de chômage, En 2002, voici quels étaient les taux de chômage des quatre cantons touchés par notre enquête : Neuchâtel: 3.3%; Vaud: 3.5%; Berne: 1.9%; Saint-Gall: 2.2% (http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber00/fkan_be.htm).

sollicité sur le plan à la fois social et répressif. Face au chaos ressenti, tous les moyens sont bons pour rétablir l'ordre et la justice, à condition que tout le monde soit traité sur un pied d'égalité (y compris les étrangers) et que les demandes particularistes (provenant de groupes intra-nationaux en particulier) n'aient pas un traitement de faveur.

En second lieu, la relative proximité linguistique et culturelle entre la Suisse romande et la France d'une part, et entre la Suisse alémanique et l'Allemagne d'autre part, rend vraisemblable que les conceptions romandes et alémaniques de l'Etat reflètent, du moins partiellement, celles de leurs nations voisines respectives. Même si la France et l'Allemagne constituent deux Etats-Providence bismarckiens (Esping-Andersen, 1990), la première a une tradition étatique plus universaliste que la seconde. En France, la question de l'unité de la nation et de son risque de fracture est centrale dans les débats politiques (Durkheim, [1930] 1996), et la nation a une « dette » envers ses pauvres (Castel, 1995 ; Paugam, 1993). De tels débats ont largement été absents en Allemagne, où l'aide aux pauvres reste subsidiaire à l'aide familiale (Schultheis, 1996).

La sensibilité romande à l'ordre social serait congruente avec ce contexte culturel plus large, car elle serait appuyée par une conception républicaine de la citoyenneté. Celle-ci insiste notamment sur l'assimilation des migrant·e·s, et ainsi sur l'homogénéité politique et culturelle de la nation, plus que le modèle allemand (Brubaker, 1992). Dès lors, si les personnes étrangères sont moins menaçantes pour les Romand·e·s du fait qu'elles peuvent être assimilées au modèle national, le danger viendrait de l'intérieur, de la part de groupes qui remettent en question l'ordre social établi en adhérant à des valeurs jugées incompatibles avec l'identité dominante de la société. Le prix à payer pour une telle conception politique de la citoyenneté (en opposition avec une conception plus « ethnique » prévalente dans le contexte allemand) serait l'exigence de l'homogénéité culturelle. Cette nécessité impliquerait que l'ordre social soit maintenu par le contrôle et la mise à l'écart de groupes « déviants » (Becker, 1963), ce qui justifierait à son tour l'intervention disciplinaire de l'Etat (Wacquant, 2001). Le climat sécuritaire qui en résulte, en France plus qu'en Allemagne², donnerait lieu à des représentations médiatiques du désordre social qui construisent les problèmes des banlieues, les désordres urbains et la délinquance comme un véritable spectacle politique (Young, 1999).

² De même qu'en Suisse romande, serait-on tenté de penser à la vue des dispositions prises pour préparer le sommet du G8 à Evian, en juin 2003.

Finalement, les différences d'attitudes envers les étrangers pourraient refléter l'asymétrie qui caractérise les deux régions : les Alémaniques se verraient davantage comme des membres prototypiques de la nation, tandis que les Romand·e·s feraient en Suisse l'expérience d'un statut minoritaire, voire parfois « étranger ». Dès lors, l'affirmation de l'identité nationale face à « l'étranger » serait plus impérative pour les Alémaniques (Mummendey & Wenzel, 1999).

Les positions régionales seraient donc le produit d'un double processus. En Suisse romande, la défense de l'universalisme social et la sensibilité à l'ordre reflèteraient autant une conception républicaine de l'Etat que la position minoritaire et dominée de cette région à l'intérieur du pays. En Suisse alémanique, par contre, les attitudes seraient d'une part fondées sur la tradition du libéralisme allemand qui accueille et tolère plus facilement les sous-groupes définis par des critères « non-nationaux », tout en accordant un rôle limité et subsidiaire à la responsabilité étatique. D'autre part, le statut majoritaire des Alémaniques en Suisse susciterait une motivation symbolique plus forte à défendre le bien commun national, défini avec l'adhésion aux valeurs libérales de l'éthique du travail et de l'autosuffisance individuelle.

Perception d'antagonismes sociaux et opinions politiques

Malgré sa richesse, l'analyse des différences entre les catégories sociales ne révèle pas toute la complexité des processus qui sont à la base de la construction des opinions sur l'Etat social. Car les prises de position sont dérivées de rapports sociaux, et les positions sociales exercent leur influence par le biais de *représentations partagées* ancrées dans ces positions. Notre étude a permis de mettre en évidence que ces représentations constituent des systèmes de référence communs qui génèrent les prises de position sur les politiques sociales (Doise, 1986 ; 1990). Elles rendent compte de la façon dont les gens perçoivent les antagonismes sociaux qui prédisent, dans une large mesure, les jugements de légitimité des droits sociaux. Ainsi, notre analyse de l'opinion publique est basée sur une conception proprement politique du champ social, qui présuppose l'existence d'une multitude d'antagonismes sociaux traversant inéluctablement la société (Isin & Wood, 1999 ; Laclau & Mouffe, 1985 ; Mouffe, 1993).

Nous avons qualifié de « *perceptions sociétales* » les logiques profanes qui ressortent des types d'antagonismes que les personnes interrogées perçoivent (et construisent). Basées sur la signification accordée aux différences entre individus et groupes, les perceptions sociétales agissent en tant que principes de division, elles permettent à la pensée ordinaire de procéder par oppositions et de structurer la connaissance du monde social (Bourdieu, 1980). Au nombre de quatre dans notre étude, chacune des perceptions sociétales fournit une légitimité spécifique aux droits et détermine dès lors les prises de position dans le champ des politiques sociales.

Dans une première perception sociétale, l'antagonisme consiste en une distinction établie entre les « bons » et les « mauvais » membres d'un groupe (la nation par exemple). Pour être classé dans les « bons », il faut respecter l'organisation interne du groupe et ses valeurs, soit, en d'autres termes, l'ordre social. L'adhésion aux valeurs communes rend alors légitime l'octroi de droits sociaux. La non-conformité avec ces valeurs, par contre, est perçue comme déviance et source de désordre, et elle entraîne des sanctions disciplinaires.

Dans la deuxième perception sociétale, les antagonismes se forment entre les membres « gagnants » et « perdants » d'un groupe social. Dans cette logique du marché, les individus sont vus comme seuls maîtres de leur destin, décidant eux-mêmes leur statut social par la quantité et la qualité du travail qu'ils fournissent. Les droits sont octroyés en fonction des contributions individuelles, selon la norme de l'équité.

Dans la perception sociétale de la diversité, les identités collectives sont dérivées de l'appartenance à des groupes sociaux. Les antagonismes se développent sur la base d'un processus de différenciation symbolique *entre* groupes. Ici, les droits sont accordés en fonction de l'appartenance catégorielle des individus et sont indépendants des conduites individuelles. Il s'agit le plus souvent de droits octroyés à la suite de revendications collectives émanant de mouvements sociaux et de groupes particuliers.

Dans une perception de justice sociale, finalement, les antagonismes sont définis par les positions dissymétriques qu'occupent les groupes sociaux, entretenant des rapports hiérarchiques et de domination. Plus que les conduites individuelles, la position dominante ou dominée d'un groupe détermine les prises de position sur les politiques sociales. Les droits sont donc accordés de façon à corriger les inégalités sociales et à construire l'égalité entre les

individus. L'Etat social universaliste est issu de cette perception de justice sociale.

Ces quatre perceptions, conceptualisées comme des principes organisateurs des opinions, mettent en œuvre une logique d'antagonismes qui se développent soit entre des groupes (*Diversité sociale* et *Justice sociale*), soit à l'intérieur d'un même groupe (*Ordre social* et *Marché*). Les deux logiques d'Ordre et de Marché partagent le principe libéral de l'égalité des chances qui est basé sur l'utopie d'une société consensuelle et homogène. Toutefois, la réalité de la dynamique intragroupe donne lieu à des tensions sociales qui ne peuvent être minimisées, escamotées, ou mises sous le tapis (Mouffe, 2002).

Stéréotypes et communautés consensuelles

Nos résultats ont confirmé l'importance des stéréotypes associés aux groupes bénéficiaires dans la construction des opinions sur les droits sociaux. De façon générale, les arguments invoquant des stéréotypes défavorables prédisent la perception d'illégitimité du droit. Ainsi, pour l'assurance-maladie, les stéréotypes associés aux toxicomanes et aux obèses conditionnent la volonté d'exclure ces deux catégories de la couverture de santé. L'adhésion à des images de personnes nécessiteuses les présentant comme des « perdantes » peu motivées, paresseuses et troublant l'ordre public détermine les opinions défavorables à l'aide sociale. Les stéréotypes de « mauvaises mères » accolés aux femmes qui tiennent à leur carrière professionnelle prédisent le rejet du droit à l'assurance maternité. Plus généralement, les différents groupes demandant des droits en leur nom sont la cible d'images stéréotypiques projetées sur eux, les homosexuels par exemple. Les stéréotypes ne touchent donc pas seulement les bénéficiaires de l'assistance sociale, mais les prestataires de tout programme qui prévoit un traitement spécifique en faveur de certaines personnes ou de certains groupes. Ils peuvent être par ailleurs de nature positive (par ex. les personnes âgées sont souvent perçues comme pauvres), mais c'est plus rare (Huddy et al., 2001).

Les stéréotypes issus des antagonismes se produisant à l'intérieur d'un groupe sont particulièrement fonctionnels pour justifier le rejet des droits sociaux, car ils reflètent, par définition, le regard que porte la majorité d'une communauté politique sur les membres non-conformes aux valeurs du bien commun. Ce regard implique que les comportements des membres du groupe sont jugés comme s'ils étaient sous contrôle individuel (Beauvois, 1994), cette

croyance mettant l'accent sur le consensus volontariste du groupe. Ainsi, les jugements se construisent en fonction de la violation des normes d'autocontrôle et d'autodiscipline, qui permettent de stigmatiser certaines conduites individuelles comme indésirables, inacceptables, immorales. Les individus dont les comportements ne sont pas conformes (par ex. les « paresseux », les « abuseurs », les « étangers profiteurs », les « mauvaises mères », les homosexuels) doivent en payer le prix, soit par des sanctions (par ex. retrait de l'aide, intervention disciplinaire), soit par l'exclusion de l'accès à la citoyenneté (par ex. refus de l'assurance maternité, du droit au mariage pour les couples homosexuels, ou du droit de vote pour les étrangers).

Ainsi, les attitudes dérivées des valeurs individualistes que sont l'éthique du travail, l'autosuffisance et l'autodiscipline, nuisent à la légitimité des droits sociaux, tout en étant au service du maintien et de la perpétuation de valeurs collectives – partagées par la majorité dominante – telles que l'attachement à l'organisation sociale patriarcale (basée sur la division sexuelle du travail) et le respect rigide de l'ordre public. Ce désir d'ordre, autoritaire, reflète l'illusion d'un consensus communautaire immuable et structuré autour du bien collectif. Il alimente le besoin de construire l'identité majoritaire en opposition avec des groupes symbolisant le non-respect des valeurs. Les stéréotypes associés aux bénéficiaires des politiques sociales renvoient à ce principe selon lequel différentes formes d'altérité sont constitutives de toute communauté politique (Mouffe, 1993 ; Said, 1978). Et c'est aussi pourquoi les appels à se rassembler autour de valeurs communes cachent une tentative d'imposer un point de vue hégémonique.

Positions sociales et perception d'antagonismes

L'ubiquité des antagonismes et des stéréotypes qui s'y rattachent ne signifie pourtant pas que les individus y feraient appel de façon consensuelle. Nous avons montré que les positions sociales façonnent les perceptions sociétales (*Ordre, Marché, Diversité, Justice*) et le type d'intervention institutionnelle privilégiée (*Etat disciplinaire, Solidarité privée, Société civile et Etat social*), qui à leur tour déterminent le principe de politique sociale cautionné (*politiques de contrôle, de besoin/marché, de droits collectifs et d'universalisme social*).

Basé sur l'hypothèse de l'homologie entre structures sociales et structures cognitives (Doise, Clémence & Lorenzi-Cioldi, 1992 ; Tafani, Bellon

& Apostilidis, 2003), les résultats ont montré que la perception d'antagonismes reflétait la division objective des classes (Bourdieu, 1984). Les groupes dominés perçoivent, de manière générale, la société comme plus injuste, plus désordonnée et plus chaotique que les groupes dominants. Certains de ces groupes dominés mettent davantage l'accent sur les inégalités qui structurent la société (les femmes par exemple), d'autres sur le désordre (les Romand·e·s notamment), d'autres encore sur les deux (les personnes de bas statut social, les économiquement précaires, et les plus âgées). Dans l'optique du désordre et du chaos, les valeurs à la base du bien commun sont menacées : le mariage devient accessible aux homosexuel·le·s, l'éducation des enfants se perd, la délinquance des jeunes et les troubles de l'ordre public augmentent, les écarts entre les riches et les pauvres se creusent. La crainte de voir la valeur du travail s'effriter émerge en parallèle avec la peur d'une « surpopulation » étrangère. Si les personnes migrantes sont perçues comme menaçantes, c'est notamment parce que la violation de la norme de l'autosuffisance constitue une remise en question particulièrement grave pour une identité nationale libérale (Sears et al., 1997). Ces perceptions caractérisent, à différents degrés, les groupes dominés, avec la notable exception que les Alémaniques craignent davantage la diversité liée à la présence étrangère et la mise en question de l'éthique du travail.

L'insécurité des groupes dominés est ainsi un terrain propice au développement d'un « habitus de précarité » (Bourdieu, 1998), qui déplace la vulnérabilité économique en une *vulnérabilité sociale et symbolique* (Paugam, 1993 ; Castel, 1995). Celle-ci agit à son tour sur les niveaux de santé et affaiblit les sentiments d'efficacité, d'utilité et de compétence. Les nouvelles politiques « actives » contribuent à alimenter cette vulnérabilité dans la mesure où la réintégration forcée peut être déstabilisante et produire des effets contreproductifs : plutôt que de devenir « actives », les personnes sombrent dans le fatalisme et perdent l'identification citoyenne indispensable pour la légitimité populaire de l'Etat social. Les résultats sur l'impuissance personnelle (« *je n'ai aucune influence sur les décisions politiques* ») montrent cette ambivalence liée aux positions sociales vulnérables : le sentiment d'impuissance amène au soutien des politiques redistributives (AVS et assurance-maladie), mais il est aussi clairement lié à des attitudes hostiles envers les personnes étrangères. Plus généralement, il génère des attitudes opposées aux droits collectifs et à la société civile, tout en allant de pair avec des attitudes disciplinaires.

La vulnérabilité génère des visions plus pessimistes de la société, traversée par des conflits, du désordre et des injustices qui, en retour, favorisent des prises de position tournées vers une *intervention « socio-répressive »* de l'Etat. Ces attitudes à la fois disciplinaires et solidaires sont alimentées par la perception d'une société désordonnée et inégalitaire, caractéristique des positions sociales dominées. Les analyses typologiques ont montré que les individus qui privilégient une intervention lourde de l'Etat (cumulant soutien social, contrôle et sanction) perçoivent des inégalités sociales, mais estiment en même temps que les valeurs communes sont mises en question alors qu'elles devraient être préservées. Dès lors, c'est la perception de cette menace qui pèse sur les valeurs qui distingue les attitudes favorables à un Etat socio-répressif de celles qui soutiennent uniquement l'intervention sociale, alors même que les deux attitudes reposent sur la reconnaissance des inégalités structurelles. Les femmes, la génération plus âgée, les personnes précaires et peu scolarisées sont sur-représentées parmi les défenseurs de l'intervention socio-répressive. Ainsi, si les groupes dominés sont susceptibles de soutenir des politiques universalistes, ils sont à la fois prêts à mettre des limites aux droits quand ils estiment que ces droits ne sont pas mérités. En acceptant plus facilement l'octroi conditionnel des droits, ils favorisent un universalisme relatif. Et ils s'opposent d'autant plus aux politiques particularistes qu'ils estiment que les groupes revendiquant des droits en leur nom représentent une menace à l'ordre social.

Lorsque l'existence d'inégalités et d'injustices sociales n'est pas reconnue, par contre, le soutien à l'Etat social fléchit. Une telle perception insouciance est caractéristique des positions dominantes (hommes, Alémaniques, universitaires, personnes économiquement privilégiées). Elle va de pair avec une confiance élevée dans les institutions (*« Autorités politiques et Conseil fédéral »*). Cette *confiance politique* est sans rapport avec les attitudes disciplinaires, et elle est aussi indépendante des opinions sur les politiques de redistribution, une fois que les variations dues aux perceptions d'inégalités et de désordre ont été statistiquement contrôlées. Autrement dit, la confiance institutionnelle *per se* ne prédit pas quel type d'intervention étatique sera privilégié. Par contre, elle prédit à la fois le soutien à la société civile et l'opposition aux droits collectifs. Ainsi, la confiance politique semble refléter une conception libérale d'une communauté politique sans inégalités sociales, au sein de laquelle la liberté d'expression est garantie (d'où la tolérance envers les mouvements sociaux), mais où l'octroi de droits particularistes serait contraire

au principe libéral de l'égalité des chances et de l'homogénéité nationale. C'est peut-être aussi pour cette raison que les Alémaniques placent davantage leur confiance dans les institutions politiques que les Romand-e-s.

Le déni des inégalités conduit au soutien à des formes privées d'intervention (par ex. famille, bénévolat, responsabilité individuelle) ou alors à des politiques purement disciplinaires (lorsque le déni des inégalités se couple avec les perceptions de la diversité menaçante et du désordre). La ligne de démarcation entre les attitudes insouciantes et optimistes d'une part, et les attitudes répressives et disciplinaires de l'autre, semble être ténue, ou floue, car ces deux prises de position ne se différencient qu'en fonction du désordre perçu, plus visible aux yeux des répressifs. Il est important de relever que le soutien ou l'opposition à l'intervention privée différencie somme toute assez peu les attitudes. La solidarité de proximité est largement acceptée tant qu'elle ne se substitue pas aux droits sociaux garantis par la solidarité institutionnelle. L'enjeu politique porte bien sur l'étendue de la responsabilité sociale de l'Etat.

Motivations instrumentales et symboliques

Nos résultats laissent à penser que les motivations instrumentales (*self-interest*) prennent une part à la construction des opinions, mais qu'il est indispensable de tenir compte du contexte social dans lequel ces intérêts se manifestent. Si les *groupes dominés* perçoivent des antagonismes sociaux de façon plus aiguë que les groupes dominants, c'est qu'ils visent, à travers l'intervention des politiques sociales, un changement de leur position, une amélioration de leurs conditions de vie. En ce sens, ils privilégient les mesures universalistes qui tiennent compte de leurs difficultés financières notamment (par ex. primes-maladie proportionnelles au revenu, extension des prestations de l'aide sociale). A l'inverse, si les *groupes dominants* minimisent les antagonismes sociaux, c'est qu'ils tiennent à préserver leur position sociale privilégiée : l'harmonie qu'ils attribuent à la société et le regard optimiste qu'ils portent sur elle leur permet de justifier la non-pertinence de l'intervention sociale de l'Etat. Ils refusent l'égalitarisme de l'universalisme social, de même qu'ils adhèrent à la norme d'équité, illustrant ainsi leur tendance à structurer le monde en termes individuels (Lorenzi-Cioldi, 1998 ; Delphy, 2001b). Cette préférence pour des politiques d'équité leur permet de préserver leurs propres acquis et de continuer à bénéficier des avantages que leur assurent les politiques individualisantes. Mais si leur sensibilité aux pressions et disparités

économiques est moindre que celle des plus vulnérables, elle est également moins marquée face aux menaces symboliques dont l'ordre social est l'objet. Du coup, leurs attitudes sont moins orientées par des sentiments xénophobes, et ils se préoccupent peu de lutter contre le désordre.

Par ailleurs, il faut aussi relever que l'intérêt personnel n'est pas toujours un moteur des opinions. Notamment, le risque d'avoir soi-même recours à des services sociaux particuliers, ou le contact direct avec des bénéficiaires de certaines prestations, ont peu d'influence sur les prises de position. De même, s'il est vrai que certains résultats vont dans le sens d'un intérêt propre élargi à des catégories sociales entières (par exemple lorsque les femmes s'opposent à l'alignement de leur âge de retraite sur celui des hommes ou revendiquent une assurance maternité), la compétition intergroupe, telle que l'impliquerait notamment l'hypothèse du conflit entre générations, occupe une place très restreinte dans les raisonnements de notre population. Mais il faut reconnaître qu'il est souvent difficile de dissocier l'intérêt propre – individuel et collectif – de l'expérience vécue à partir des insertions sociales, selon les catégories d'âge et de sexe par exemple (Cook & Barrett, 1992 ; Gilens, 1999). Ainsi, les personnes âgées peuvent être plus exigeantes en matière d'autosuffisance parce qu'elles-mêmes ont dû se débrouiller, en son temps, pour s'en sortir sans en référer au soutien de l'Etat. Une même catégorie sociale peut de plus avoir des intérêts contradictoires (Van Parijs, 1994), par exemple lorsque les groupes économiquement privilégiés oscillent entre le soutien à l'AVS parce qu'ils vivent plus longtemps, et la défense de régimes basés sur l'équité, clairement moins solidaires.

En d'autres termes, nos résultats relativisent l'impact de l'intérêt propre et vont à l'encontre des hypothèses fondées sur l'idée d'une motivation utilitariste. Pour Rosanvallon (1995), par exemple, le système des assurances sociales risquerait de s'effondrer parce que les gens font de plus en plus de comparaisons probabilistes pour calculer leurs propres chances et celles d'autrui de recourir aux institutions étatiques. Cette connaissance favoriserait un individualisme censé protéger les intérêts propres des individus. Nos résultats nous conduisent à penser, au contraire, que les motivations instrumentales sont généralement secondaires par rapport aux motivations symboliques (Sears & Funk, 1990). Les facteurs pouvant être rattachés à l'intérêt propre (catégories sociales, insécurité économique, proximité avec des bénéficiaires du système de protection sociale) expliquent systématiquement moins les différences

d'opinions que les perceptions sociétales. En outre, l'insécurité économique peut autant être associée à des visions de désordre social, ce qui engendrera une opposition aux dépenses sociales, qu'elle peut être interprétée en termes d'inégalités, ce qui favorisera le soutien aux dépenses. C'est donc la signification accordée à l'insécurité, plus que le fait d'être soi-même dans une situation précaire, qui oriente les attitudes envers les droits sociaux. Ainsi, l'illégitimité de ces droits, de même que, plus largement, le refus de l'Etat social ne peuvent pas être réduits à une influence invariante des positions sociales qui conditionnerait les attitudes politiques. Ce qui compte tout autant, c'est une distribution des ressources propre à faire respecter les valeurs du bien commun, une conception de la justice qui favorise les membres méritants du groupe (Wenzel, 2001). La légitimité de l'Etat social dans l'opinion populaire n'est donc pas tant le résultat de comportements et de raisonnements utilitaristes que le produit des perceptions d'antagonismes sociaux.

Trois tendances critiques de l'universalisme social

Sur la base de cette enquête, trois tendances critiques de l'universalisme social peuvent être distinguées : la contractualisation, la moralisation et la particularisation. La contractualisation est fondée sur une tendance croissante des sociétés occidentales contemporaines à organiser et réguler les rapports institutionnels par des politiques contractuelles (Roche, 2002), par exemple entre l'individu (en tant que « client ») et les services sociaux. Plus généralement, si l'Etat a des responsabilités envers la population, la communauté citoyenne a des responsabilités envers l'Etat. Avec les nouvelles politiques « actives », l'idée que « rien n'est gratuit » et que les soutiens institutionnels doivent être « négociés » et « mérités » a fait son chemin dans le domaine du social. Sous couvert de « tenir compte des besoins individuels », la contractualisation ouvre pourtant une brèche à la fois aux décisions arbitraires en matière d'octroi de droits sociaux et au contrôle institutionnel de la vie des bénéficiaires-clients. En outre, la réinsertion visée par les politiques contractuelles est bien souvent plus une déclaration d'intention qu'une réalité (Castel, 1995 ; Euzeby, 1991).

La moralisation a un caractère plus symbolique, car elle est fondée sur l'association entre la désirabilité et l'utilité sociale des comportements et la légitimité des droits (Beauvois, 1994). En postulant l'existence d'une moralité

unique, cette tendance subordonne le débat politique à des distinctions entre le bien et le mal, le juste et le faux (Mouffe, 2002). Elle promeut des mesures récompensant les comportements conformes aux normes sociales. Dans le domaine social, la gestion morale des antagonismes sociaux est illustrée par une tournure disciplinaire qui associe la pauvreté à un « comportement indésirable », à la déviance immorale, voire à la criminalité (Wacquant, 2001).

La particularisation, finalement, défend l'octroi de droits sociaux sur la base d'une multitude d'appartenances catégorielles plutôt que sur la seule base du modèle national (Fitzpatrick, 2002 ; Isin & Wood, 1999). Elle reflète les besoins et les conditions de vie de plus en plus diversifiées des sociétés globalisées. Elle revendique des mesures de compensation autant politiques que matérielles pour des groupes sociaux qui subissent des traitements injustes de la part d'un groupe de référence, ou qui se trouvent dans une position de domination mettant à mal le principe démocratique de l'égalité.

En visant une redéfinition plus individuelle des droits sociaux et des politiques sociales, la contractualisation comme la moralisation convergent dans leur volonté ultime de remplacer les régimes universalistes, jugés respectivement inefficaces ou contraires aux valeurs qui permettent de maintenir l'ordre social. Les résultats de notre enquête ont clairement attesté que ces deux tendances se renforcent mutuellement. Elles se rejoignent également dans leurs tentatives d'imposer une vision consensuelle de la communauté politique organisée autour du partage de valeurs communes, néo-libérales dans le cas de la contractualisation, néo-conservatrices dans celui de la moralisation. Les membres de la société ont le « choix » : seuls maîtres de leurs attitudes et de leurs comportements, ils décident eux-mêmes de leur place dans la structure sociale, « bon-ne » ou « mauvais-e » citoyen-ne, « gagnant-e » ou « perdant-e ».

Or, l'illusion du consensus a un prix. Las des rhétoriques moralisatrices invoquant l'inévitabilité de solutions uniques (« *on ne peut pas faire autrement* »), les antagonismes se déplaceront ailleurs, là où des alternatives paraissent possibles, par exemple dans l'action collective contestataire de la globalisation ou dans les mouvements d'extrême droite (Mouffe, 2002).

L'antidote aux tendances antidémocratiques de la contractualisation et de la moralisation consiste à accepter l'inévitabilité des tensions, des oppositions et des divisions politiques, sans faire appel aux solutions « les plus raisonnables », sans considérer que structurer la politique en termes antagonistes serait anachronique et désuet. L'Etat social est né de conflits sociaux, de négociations

entre des groupes représentant des intérêts divergents. Ces conflits n'ont pas disparu aujourd'hui, mais ont pris des formes plus complexes. Plus généralement, l'idée même d'un droit social trouve sa légitimité dans la reconnaissance du fait que la société est structurée et stratifiée, et ne peut qu'être mise à mal par les tentatives récurrentes d'individualisation.

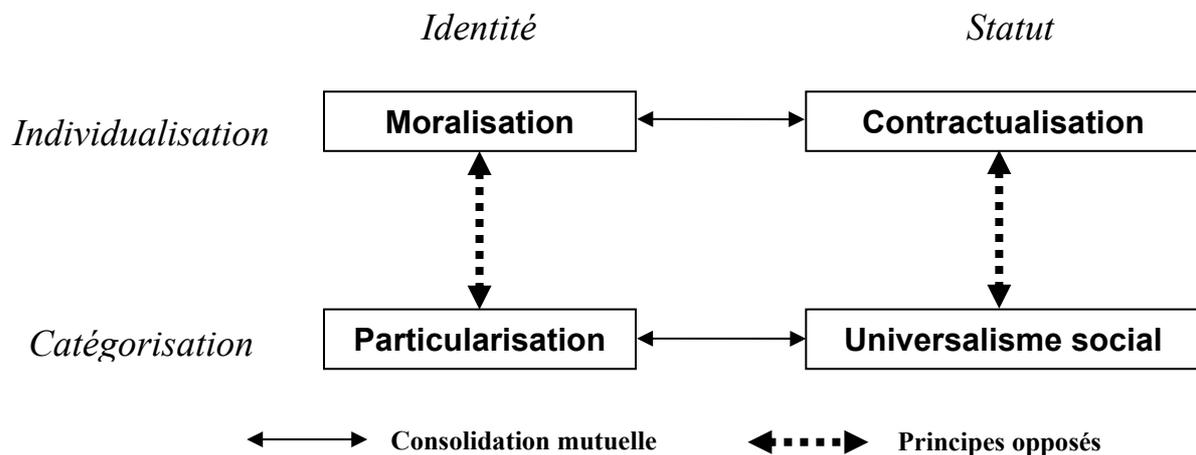
Si notre enquête a confirmé, à l'instar d'autres études (Cook & Barrett, 1992; Clémence et al., 1994 ; Fragnière, 1998 ; Gelissen, 2000 ; Gilens, 1999 ; Van Orschoot, 2002), que l'universalisme social et les institutions qui le mettent pratique sont largement plébiscités dans l'opinion publique, elle a aussi mis en évidence que *les trois tendances critiques de l'universalisme social jouissent, au niveau absolu, d'une large légitimité populaire*. Ainsi, une nette majorité des répondant·e·s soutient par exemple les politiques de contre-prestations exigées des bénéficiaires et de sanction des abus, mais aussi les droits des femmes et des étrangers. Par conséquent, dans la pensée commune, ces tendances ne sont pas incompatibles. L'appui simultané à des principes incompatibles en apparence s'explique par l'articulation de différentes perceptions sociétales (désordre, diversité menaçante, éthique du travail et inégalités) qui mène à accepter des mesures politiques diverses et parfois opposées.

Plutôt que de quantifier au niveau absolu le soutien à ces principes, il est plus urgent de comprendre la nature des liens qu'ils entretiennent entre eux. Tout au long de cette recherche, nous avons tenté de démontrer que la question de la légitimité populaire de l'Etat social ne peut être approchée de façon concluante sans tenir compte des rapports entre ces quatre principes, entre les dynamiques d'individualisation et de catégorisation d'une part, et entre les dynamiques identitaires et statutaires de l'autre.

La Figure 1 résume schématiquement les liens entre les trois tendances critiques et l'universalisme social. A mi-chemin entre un modèle normatif et empirique, il suggère que contrairement aux deux autres tendances critiques de l'universalisme social, le particularisme repose sur un principe catégoriel qui n'est, en principe, pas incompatible avec l'universalisme social (Fitzpatrick, 2002), même s'il est souvent considéré comme inutile ou sans rapport avec l'Etat social, voire contraire aux intérêts liés à sa défense (Taylor-Goobi, 1994 ; Twine, 1994). Si le fondement de l'universalisme social tient au refus de différencier les citoyen·ne·s selon leur mérite et leur moralité, alors une multitude de frontières catégorielles peuvent donner lieu à l'octroi universel de droits. Nos résultats appuient une telle articulation, car ils ont mis en évidence

un renforcement mutuel du soutien à des droits collectifs compensateurs et à l'universalisme social. Cette parenté est due à une pensée catégorielle commune aux deux principes, qui reconnaît le caractère structurel des inégalités sociales. L'analyse des opinions populaires a également dévoilé que si l'universalisme

Figure 1 : Gestion d'antagonismes : Universalisme social et tendances critiques



social constituait l'antidote à la contractualisation, la particularisation était l'antidote à la moralisation. C'est dans ce sens que la particularisation peut constituer un soutien précieux, voire indispensable pour justifier la légitimité de l'Etat social dans des sociétés de plus en plus diversifiées et globalisées.

Intervenir sur la légitimité de l'Etat social

Pour clore ce rapport, il nous reste à émettre quelques pistes d'intervention susceptibles de contribuer à éviter que l'Etat social ne perde sa légitimité. Nos résultats ont amplement montré que dans la pensée commune, cette légitimité ne peut pas être réduite à une seule dimension « pour » ou « contre », et qu'elle est modulée en fonction des différents régimes des politiques sociales. En outre, la Suisse reste un pays à tradition libérale, et ses politiques sociales reflètent cet héritage : le pays a une culture sociale constituant un compromis entre un Etat minimaliste et universaliste. Chercher à intervenir sur la légitimité accordée par la population à son Etat social implique d'abord de souligner le contexte historique et politique d'une telle institution, et de tenir compte de la complexité de ses arrangements institutionnels.

Notre recherche a mis en évidence qu'une personne qui se sent impuissante face aux décisions politiques, qui perçoit du désordre et du chaos

autour d'elle, qui estime que la Suisse « n'est plus ce qu'elle était » et que « tout fout le camp », aura toutes les chances de soutenir des politiques universalistes, tout en étant favorable à des droits accordés sous condition de ressources uniquement et à un renforcement des sanctions à l'égard des personnes qui dévient de la norme sociale. Par contre, un·e citoyen·ne qui perçoit la société en termes structurels, qui reconnaît l'existence d'inégalités injustes et admet que les difficultés temporaires ou permanentes à assurer ses moyens de subsistance doivent être gérées collectivement, aura vraisemblablement des attitudes en faveur de l'intervention sociale, à condition qu'elle perçoive peu de désordre, de déviance et de diversité menaçante.

Autrement dit, la façon dont des phénomènes sociaux tels que la pauvreté, l'exclusion, le chômage, la maladie, la déviance ou le désordre sont compris par la pensée commune oriente la légitimité des politiques destinées à y faire face. L'opposition aux politiques tant universalistes que particularistes est largement fondée sur une perception qui présente les antagonismes sociaux comme le résultat de rapports sociaux se produisant à l'intérieur des groupes, entre bons et mauvais membres du groupe, et entre gagnants et perdants. L'opposition vient donc du refus de penser LE politique, caractéristique des tendances politiques consensuelles (Mouffe, 1993). Ce refus conduit à voir les antagonismes entre groupes comme le produit des relations au sein de la communauté, par exemple lorsque les étrangers deviennent le symbole de la déviance et du non-respect des valeurs communes (donc des « mauvais » membres de la communauté). De telles associations sont à la base de préjugés et de stéréotypes qui sont invoqués pour justifier le refus de l'octroi de droits sociaux à ces groupes.

Consolider la légitimité des politiques sociales universalistes passe par un déplacement du regard porté sur les antagonismes sociaux : centré sur les oppositions entre les groupes, ce regard renforce la légitimité de l'Etat social ; centré sur des antagonismes au sein du groupe (national par exemple), il nourrit les oppositions à l'action sociale. Toute intervention devrait donc activement contrer la tendance courante de la pensée commune qui consiste à rattacher des identités collectives, malgré elles, à des antagonismes évaluatifs intragroupes. Cela permettrait non seulement de promouvoir, au-delà du principe de tolérance, une réelle reconnaissance des identités collectives multiples, mais également de réduire les craintes et les menaces symboliques perçues, qui sont à la source du soutien aux politiques disciplinaires et ciblées. Si la défense des valeurs du bien

commun sert avant tout d'instrument pour distinguer les bon·ne·s et les mauvais·e·s citoyen·ne·s, leur importance dans la définition des politiques sociales et dans les décisions d'octroi de droits doit être minimisée. Ces politiques ne devraient pas être fondées, même implicitement, sur la conformité à l'éthique du travail ou sur la moralité des comportements, car cela ne contribuerait qu'à alimenter les soupçons d'abus et de droits non-mérités. Au bout du compte, seules les personnes qui n'ont pas de problèmes (elles ont de l'argent, un bon emploi, elles sont jeunes et si possible de sexe masculin...) mériteraient d'être aidées.

L'attrait populaire de l'individualisation actuelle des politiques sociales repose sur leur association à des stéréotypes liés à la violation des valeurs du bien commun. En puisant leur légitimité dans la différenciation des membres de la communauté sur la base de la désirabilité de leurs comportements, les politiques d'individualisation fournissent aux « bons » membres une plateforme d'identification positive, et une légitimité institutionnelle pour le mépris de certaines catégories de bénéficiaires. Le soutien aux politiques sociales universalistes et plus solidaires passe donc par une perception collective moins méfiante des bénéficiaires des prestations. Cette perception tient à deux facteurs. D'une part, puisque le contenu des stéréotypes reflète les relations entre les groupes, il pourra difficilement être transformé sans intervenir sur les rapports sociaux mêmes dont les préjugés sont dérivés. D'autre part, puisque ni les antagonismes sociaux ni les stéréotypes qui en découlent vont disparaître, ni demain, ni après-demain, il est plus urgent de les canaliser vers des formes et des contenus compatibles avec un pluralisme démocratique, en évitant les associations entre groupes minoritaires, opprimés et déviants avec des problèmes sociaux particuliers, et en résistant aux tentations et tentatives d'essentialisation des groupes.

En même temps, il importe d'insister sur une vision catégorielle, structurelle de la société, qui allège la responsabilité portée par les individus pour des problèmes sociaux qui sont, de fait, produits par des processus macrosociaux. Bien des personnes sont discriminées à cause de leurs appartenances, les mauvais traitements qu'elles subissent étant sans rapport avec leurs comportements. La discrimination catégorielle est à l'œuvre dans les relations entre hommes et femmes, entre Suisses et migrant·e·s, hétérosexuel·le·s et homosexuel·le·s, riches et pauvres. La reconnaissance de l'illégitimité, de

l'injustice et du caractère arbitraire de ces rapports sociaux est déterminante pour la légitimité de l'intervention sociale.

Le principe organisateur d'une telle stratégie consiste à éviter de présenter des solutions uniques aux problèmes, « *au-delà de la gauche et de la droite* », une pratique qui met à mal le principe démocratique selon lequel les citoyen·ne·s se prononcent et prennent position par rapport à des alternatives véritables. Les notions démocratiques fondamentales d'« égalité » et de « liberté » ont des contenus contestés, malgré les nombreuses tentatives d'usurpation de significations uniques. Ainsi, la présentation des débats sur les politiques sociales en termes de coûts et de techniques favorise l'idée que les solutions ne peuvent être trouvées que par les experts et que la seule solution « raisonnable » consiste à réduire les prestations sociales. Surtout, la réduction des enjeux politiques au seul problème financier occulte les motivations symboliques sous-jacentes qui visent un ordre social homogène. Pour contrecarrer cette pensée unidimensionnelle, l'enjeu doit être défini comme impliquant différents principes politiques, nécessitant un vrai débat.

En fin d'analyse, ce sont les pratiques institutionnelles elles-mêmes qui constituent le facteur déterminant de la légitimité attribuée à l'Etat social, autant du côté des citoyen·ne·s qui jugent le bien-fondé des politiques sans y avoir recours que du côté des bénéficiaires de l'intervention sociale. Les institutions alimentent trop souvent ces stéréotypes qui nuisent tant à la résolution des conflits et au développement de la solidarité qu'ils exigent. Comme on l'a évoqué dans ce travail, les politiques carcérales qui condamnent davantage la population étrangère, les politiques d'aide sociale qui font de la réinsertion professionnelle une obligation et non plus un réel moyen de reconquérir son autonomie, ou les politiques médiatiques qui alimentent les sentiments d'insécurité, pour ne prendre que quelques exemples, renforcent voire produisent les stéréotypes. A l'inverse, les politiques qui parviennent à donner aux gens un sentiment de reconnaissance et de citoyenneté sont le meilleur moyen d'assurer la légitimité de l'Etat social à long terme. Elles laissent peu de place à l'arbitraire et aux jeux de pouvoir entre institutions et « clients », qui sont, il ne faudrait pas l'oublier, des citoyen·ne·s. En s'abstenant de juger les qualités morales des individus, elles articulent les principes de redistribution avec une pluralité de formes de reconnaissance individuelle et collective.

Références bibliographiques

- Abbott, Pamela, & Wallace, Claire (1996). Une citoyenneté à géométrie variable. Femmes, discours sur la famille et « nouvelle droite » en Grande-Bretagne. In A. Del Re & J. Heinen (Eds.), *Quelle citoyenneté pour les femmes? La crise des Etats-providence et de la représentation politique en Europe* (pp. 133-150). Paris : Harmattan.
- Abrams, Dominic, & Hogg, Michael A. (2001). Collective identity: Group membership and self-conception. In Michael A. Hogg, & Scott Tindale (Eds.), *Blackwell Handbook of social psychology: Group processes* (pp. 425-460). Oxford: Blackwell.
- Abrams, Dominic, & Randsley de Moura, Georgina (2002). The psychology of collective political protest. In Victor C. Ottati et al. (Eds.), *The social psychology of politics. Social psychological applications to social issues* (pp.193-214). New York: Kluwer Academic/ Plenum Publishers.
- Abrams, Dominic, Marques, Jose M., Bown, N., & Henson, M. (2000). Pro-norm and anti-norm deviance within and between groups. *Journal of Personality and Social Psychology*, 78, 906-912.
- Ackerman, Bruce, & Alstott, Anne (1999). *The stakeholder society*. New Haven, CT: Yale University Press.
- Alves, Wayne M., & Rossi, Peter H. (1978). Who should get what? Fairness judgements of the distribution of earnings. *American Journal of Sociology*, 84, 541-564.
- Appelbaum, Lauren (2001). The influence of perceived deservingness on policy decisions regarding aid to the poor. *Political psychology review*, 22, 419-442.
- Ballmer-Cao, Thanh-Huyen, Mottier, Véronique, & Sgier, Lea (Eds.). (2000). *Genre et politique. Débats et perspectives*. Paris : Gallimard.
- Beauvois, Jean-Léon (1994). *Traité de la servitude libérale. Analyse de la soumission*. Paris : Dunod.
- Becker, Howard S. (1963). *Outsiders. Studies in the sociology of deviance*. New York : Free Press.
- Benhabib, Seyla (1992). *Situating the self*. Cambridge: Polity Press.
- Benhabib, Seyla (Ed.). (1996). *Democracy and Difference: Contesting the boundaries of the Political*. Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Berk, Sarah F. (1985). *The gender factory: the apportionment of work in American households*. New York: Plenum.
- Biernat, Monica, Vescio, Theresa K., Theno, S.A., & Crandall, Christian S. (1996). Values and Prejudice : Toward Understanding the Impact of American Values on Outgroup Attitudes. In C. Seligman, J.M. Olson, & M.P. Zanna (Eds.), *The Psychology of Values : The Ontario Symposium* (Vol. 8, pp. 153-189). Mahwah, NJ : Erlbaum.
- Billig, Michael (1989). *Ideological Dilemmas: A social psychology of everyday dilemmas*. London: Sage.
- Blumer, Herbert (1948). Public opinion and public opinion polling. *American Sociological Review*, 13, 542-554.
- Blumer, Herbert (1958). Race prejudice as a sense of group position. *Pacific Sociological Review*, 1, 3-7.
- Bobo, Lawrence, & Hutchings, Vincent L. (1996). Perceptions of racial group competition: extending Blumer's theory of group position to a multiracial social context. *American Sociological Review*, 61, 951-972.

- Bolzmann, Claudio, Poncioni-Derigo, Raffaella, Rodari, Sophie, & Tabin, Jean-Pierre (2002). *La précarité contagieuse. Les conséquences de l'aide sociale sur le statut de séjour des personnes de nationalité étrangère : l'exemple des cantons de Genève et Vaud*. Rapport final de recherche Do-Re co-financé par la CTI et le FNS.
- Bonoli, Giuliano (2001). Switzerland: Stubborn institutions in a changing society. In Peter Taylor-Gooby (Ed.), *Welfare states under pressure* (pp. 123–146). London: Sage.
- Bornstein, Gary (2003). Intergroup conflict: Individual, group, and collective interests. *Personality and Social Psychology Review*, 7, 129-145.
- Bourdieu, Pierre (1980). *Le sens pratique*. Paris : Minuit.
- Bourdieu, Pierre (1984). *Questions de sociologie*. Paris : Minuit.
- Bourdieu, Pierre (1993). *La misère du monde*. Paris: Seuil.
- Bourdieu, Pierre (1998). *Contre-feux, propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*. Paris : Liber-raisons d'agir.
- Brubaker, Rogers (1992). *Citizenship and nationhood in France and Germany*. Cambridge, MA: Cambridge University Press.
- Bullock, Heather, Wyche, Karen Fraser, & Williams, Wendy (2001). Media images of the Poor. *Journal of Social Issues*, 57, 229-246.
- Caloz-Tschopp, Marie-Claire (Ed.). (1998). *Hannah Arendt, les sans-Etat et le "droit d'avoir des droits"*. Paris: Harmattan.
- Cantillon, Bea (1993). Les limites de la sécurité sociale. *Revue Belge de la Sécurité Sociale*, premier trimestre, 3-41.
- Cantril, Albert H., & Cantril, Susan (1999). *Reading mixed signals. Ambivalence in American public opinion about government*. Washington, DC: Woodrow Wilson Center Press.
- Carigiet, Erwin, & Fragnière, Jean-Pierre (2001). *Hat das Drei-Säulen-Konzept eine Zukunft ? Le concept des trois piliers a-t-il un avenir ?*. Lausanne : Réalités sociales.
- Caritas (2001). *Rapports de travail précaires en Suisse*. Lucerne: Caritas.
- Castel, Robert (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris : Fayard.
- Castles, Francis G., & Pierson, Christopher (1996). A new convergence? *Policy and politics*, 24, 233-245.
- Chabaud, Danielle (1984). Problématiques de sexes dans les recherches sur le travail et la famille. *Sociologie du travail*, 3, 347-359.
- Charles, Nickie (2000). *Feminism, the State and Social Policy*. London: Macmillan Press.
- Citrin, Jack, & Muste, Christopher (1999). Trust in government. In John P. Robinson, Phillip R. Shaver, & Lawrence S. Wrightsman (Eds.), *Measures of political attitudes* (pp. 465-532). London: Academic Press.
- Clasen, Jochen (2001). Social security in the new millennium. In Jochen Clasen (Ed.), *What future for social security? Debates and reforms in national and cross-national perspective* (pp. 1–11). Bristol, UK: The Policy Press.
- Clémence, Alain (2001). Solidarité sociale : des principes aux institutions, In E. Carigiet & J.P. Fragnière (Eds.), *Hat das Drei-Säulen Konzept eine Zukunft-le concept des trois piliers a-t-il un avenir ?* (pp. 45-58). Lausanne : Réalités sociales.
- Clémence, Alain, & Doise, Willem (1995). La représentation sociale de la justice: Une approche des droits dans la pensée ordinaire. *Année Sociologique*, 45, 371-400.
- Clémence, Alain, Egloff, Michele, Gardiol, Nathalie, & Gobet, Pierre (1994). *Solidarités sociales en Suisse*. Lausanne : Réalités sociales.

- Clémence, Alain, Rochat, François, Cortolezzis, Caroline, Dumont, Patricia, Egloff, Michele, & Kaiser, Claude (2001). *Scolarité et adolescence. Les motifs de l'insécurité*. Berne: Haupt.
- Coenen-Huther, Josette, Kellerhals, Jean, & Von Allmen Malik (1994). *Les réseaux de solidarité dans la famille*. Lausanne : Réalités sociales.
- Cohen, Jacob, Cohen, Patricia, West, Stephen G., & Aiken, Leona S. (2003). *Applied multiple regression/Correlation analysis for the behavioral sciences* (3rd ed.). Mahwah, NJ : Lawrence Erlbaum.
- Commaille, Jacques, & Martin, Claude (1998). *Les enjeux politiques de la famille*. Paris: Bayard.
- Commission fédérale pour les questions féminines (1999). Procédure de consultation sur l'avant-projet de loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), 11e révision de l'AVS. *Questions au féminin, 1*, 11-14.
- Converse, Philip E. (1964). The nature of belief systems in mass publics. In David E. Apter (Ed.), *Ideology and discontent*. New York: Free Press.
- Cook, Fay L., & Barrett, Edith J. (1992). *Support for the American welfare state. The views of congress and the public*. New York: Columbia University press.
- Cozzarelli, Catherine, Wilkinson, Anna, & Tagler, Michael (2001). Attitudes toward the poor and attributions for poverty. *Journal of Social Issues, 57*, 207-227.
- Crandall, Christian (1994). Prejudice against fat people : ideology and self-interest. *Journal of Personality and Social Psychology, 66*, 882-894.
- Crandall, Christian (2000). Ideology and lay theories of stigma: The justification of stigmatisation. In Todd F. Heatherton, Robert E. Kleck, Michelle R. Hebl, & Jay G. Hull (Eds.), *The social psychology of stigma* (pp. 126-150). New York: Guilford.
- Crandall, Christian, & Beasley, Ryan K. (2001). A perceptual theory of legitimacy: Politics, prejudice, social institutions, and moral value. In John T. Jost and Brenda Major (Eds.), *The psychology of legitimacy. Emerging perspectives on ideology, justice, and intergroup relations* (pp. 77-102). Cambridge: Cambridge University Press.
- Déchaux, Jean-Hugues (1996). L'Etat et les solidarités familiales. In Serge Paugam (Ed.), *L'Exclusion, l'Etat des savoirs* (pp. 531-539). Paris : Découverte.
- Delanty, Gerard (2000). *Citizenship in a global age. Society, culture, politics*. Buckingham, UK: Open University Press.
- Delay, Christophe (1999). *Voyage au bout de l'extrême pauvreté. L'univers des sans domicile fixe, « terra incognita »*. Mémoire de diplôme en Sociologie, Université de Genève.
- Delli Carpini, Michael X., & Keeter, Scott (1996). *What Americans know about politics and why it matters*. New Haven, CT: Yale University Press.
- Delphy, Christine (1998). *L'ennemi principal: Economie politique du patriarcat*. Paris: Syllepse.
- Delphy, Christine (2001a). Egalité, équivalence et équité. In *L'ennemi principal: Penser le genre* (pp. 261-291). Paris: Syllepse.
- Delphy, Christine (2001b). *L'ennemi principal: Penser le genre*. Paris: Syllepse.
- Delphy, Christine, Mathieu, Lilian, Roussel, Violaine, Rozier, Sabine, & Zerbib, David (2002). Le travail domestique ne se partage pas, il se supprime. In Fondation Copernic (Ed.), *Diagnostique pour sortir du libéralisme* (pp. 49-61). Paris: Syllepse.
- Demazière, Didier (1995). *Le chômage de longue durée*. Paris: PUF.

- Despland, Béatrice (1990). La pauvreté par l'assurance-maladie. In P. Gilliard (Ed.), *Assurance-maladie, quelle révision? Suisse 1889-1989* (pp. 47-56). Lausanne: Réalités Sociales.
- Despland, Béatrice, & Fragnière, Jean-Pierre (1999). *Politiques familiales dans l'impasse ?* Lausanne : Cahiers de l'EESP, 26.
- Deutsch, Morton (1985). *Distributive justice*. New York: Vail-Ballou Press.
- Doise, Willem (1978). *Groups and individuals: explanations in social psychology*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Doise, Willem (1982). *L'explication en psychologie sociale*. Paris: PUF.
- Doise, Willem (1986). Les représentations sociales : définition d'un concept. In Willem Doise & Augusto Palmonari (Eds.), *Textes de base en psychologie. L'étude des représentations sociales* (pp. 81-94). Neuchâtel : Delachaux & Niestlé.
- Doise, Willem (1990). Les représentations sociales. In R. Ghiglione, C. Bonnet & J. F. Richard (Eds.), *Traité de psychologie cognitive. Vol. 3: Cognition, représentation, communication* (pp. 111-174). Paris: Dunod.
- Doise, Willem (2001). *Droits de l'homme et force des idées*. Paris : PUF.
- Doise, Willem, Clémence, Alain, & Lorenzi-Cioldi, Fabio (1992). *Représentations sociales et analyses de données*. Grenoble : PUG.
- Duckitt, John (1989). Authoritarianism and group identification : A new view of an old construct. *Political Psychology, 10*, 63-84.
- Durkheim, Emile (1996 [1930]). *De la division du travail social*. Paris : PUF.
- Eardley, T., Bradshaw, J., Ditch, J., Gough, I., & Whiteford, P. (1996). *Social assistance in OECD countries*. London: HMSO.
- Edelman, Murray (1995). The influence of rationality claims on public opinion and policy. In Theodore L. Glasser & Charles T. Salmon (Eds.), *Public opinion and the communication of consent* (pp. 403-416). New York: Guilford.
- Ellemers, Naomi (2001). Individual upward mobility and the perceived legitimacy of intergroup relations. In John T. Jost and Brenda Major (Eds.), *The psychology of legitimacy. Emerging perspectives on ideology, justice, and intergroup relations* (pp. 205-222). Cambridge: Cambridge University Press.
- Esping-Andersen, Gosta (1990). *The three worlds of welfare capitalism*. Cambridge: Polity Press.
- Esping-Andersen, Gosta (1999). *Social foundations of post-industrial economies*. Oxford: Oxford University Press.
- Esping-Andersen, Gosta, Gallie, Duncan, Hemerijck, Anton, & Myles, John (Eds.). (2002). *Why we need a new welfare state*. Oxford: Oxford university press.
- Etzioni, Amitai (1994). *The spirit of community*. New York : Simon and Schuster.
- Euzeby, Chantal (1991). *Le revenu minimum garanti*. Paris: Découverte.
- Euzeby, Chantal (1993). Du revenu minimum d'insertion au revenu minimum d'existence. *Futuribles, 177*, 41-52.
- Farago, Peter (1995). Prévenir et combattre la pauvreté: forces et limites des mesures prises par l'Etat. *Aspects de la sécurité sociale (OFAS)*, 3/95.
- Feather, Norman T. (2003). Distinguishing between deservingness and entitlement: earned outcomes versus lawful outcomes. *European Journal of Social Psychology, 33*, 367-385.
- Feldman, Stanley (1988). Structure and consistency in public opinion: The role of core beliefs and values. *American Journal of Political Science, 32*, 416-440.

- Feldman, Stanley (2003). Enforcing social conformity: A theory of authoritarianism. *Political Psychology*, 24, 41–74.
- FemCo (Ed.). (2001). *La campagne pour l'assurance maternité et le mouvement féministe*. Berne: Coalition Féministe Suisse.
- Ferry, Jean-Marc (1996). Revenu de citoyenneté, droit au travail, intégration sociale. Vers un revenu minimum inconditionnel ? *Mauss*, 7, 115-134.
- Festinger, Louis (1957). *A Theory of Cognitive Dissonance*. Evanston : Row, Peterson.
- Finifter, Ada W. (1972). Dimensions of political alienation. In Ada W. Finifter (Ed.), *Alienation and the social system* (pp. 189-212). New York: Wiley.
- Fiske, Alan P. (1991). *Structures of social life: The four elementary forms of human relations*. New York: Free Press.
- Fitzpatrick, Tony (2002). The two paradoxes of welfare democracy, *International journal of social welfare*, 11, 159-169
- Flick, Uwe (Ed.). (1993). *La perception quotidienne de la santé et de la maladie. Théories subjectives et représentations sociales*. Paris : Harmattan.
- Foucault, Michel (1975). *Surveiller et Punir*. Paris : Gallimard.
- Fougère, Denis (1996). Trajectoires de chômeurs de longue durée. In Serge Paugam (Ed.), *L'Exclusion, l'Etat des savoirs*. Paris : Découverte.
- Fowler, Floyd J. Jr. (2002). *Survey research methods* (3rd ed.). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Fragnière, Jean-Pierre (1994). Où va l'aide sociale ? . In J.-P. Fragnière, J. Sommer. & A. Wagner (Eds.), *Aide sociale* (pp. 11-28). Lausanne : PNR 29.
- Fragnière, Jean-Pierre (1998). *Politiques sociales en Suisse : enjeux et débats*. Lausanne : Réalités sociales, 39-80.
- Fragnière, Jean-Pierre (2001). *Politiques sociales pour le XXIème siècle*. Lausanne : EESP, Dossiers 2001.
- Fraser, Nancy (1997). *Justice interruptus*. London: Routledge.
- Füssinger, Catherine (2001). 13 juin 1999, échec de l'assurance maternité: quel bilan à tirer pour le mouvement féministe? In FemCo (Ed.), *La campagne pour l'assurance maternité et le mouvement féministe* (pp. 31-40). Berne: Coalition Féministe Suisse.
- Gelissen, John (2000). Popular support for institutionalised solidarity : a comparison between European welfare States. *International Journal of social Welfare*, 9, 285-300.
- Geremek, Bronislaw (1987). *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen-Age à nos jours*. Paris : Gallimard.
- Gevers, J., Gelissen, J., Arts, W., & Muffels, R. (2000). Public health care in the balance: Exploring popular support for health care systems in the European Union. *International Journal of Social Welfare*, 9, 301–321.
- Giddens, Anthony (1998). *The third way*. Cambridge: Polity Press.
- Gilens, Martin (1999). *Why Americans hate Welfare. Race, media and the politics of antipoverty policy*. Chicago and London: University of Chicago Press.
- Gilliand, Pierre, & Rossini, Stéphane (1997). *La protection sociale en Suisse*. Lausanne : Réalités sociales.
- Glasser, Theodore L., & Salmon, Charles T. (Eds.). (1995). *Public opinion and the communication of consent*. New York: Guilford.
- Glazer, Nathan (1997). *We are all multiculturalists now*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

- Glick, Peter, & Fiske, Susan T. (1996). The Ambivalent Sexism Inventory: Differentiating hostile and benevolent sexism. *Journal of Personality and Social Psychology*, 70, 491–512.
- Glick, Peter, & Fiske, Susan T. (2001). Ambivalent stereotypes as legitimising ideologies: Differentiating paternalistic and envious prejudice. In John T. Jost and Brenda Major (Eds.), *The psychology of legitimacy. Emerging perspectives on ideology, justice, and intergroup relations* (pp. 278–306). Cambridge: Cambridge University Press.
- Godefroy, Thierry (1996). Nouvelle donne sur le marché du travail, nouvelle économie répressive ? In Serge Paugam (Eds.), *L'Exclusion l'état des savoirs* (pp. 449-459). Paris : Découverte.
- Goodin, R., Headey, B., Muffels, R., & Dirven, H. J. (1999). *The real worlds of welfare capitalism*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Goul Andersen, Jørgen (2001). Change without challenge? Welfare states, social construction of challenge and dynamics of path dependency. In Jochen Clasen (Ed.), *What future for social security? Debates and reforms in national and cross-national perspective* (pp. 121–138). Bristol, UK: The policy Press.
- Guillaumin, Colette (1992). *Sexe, race et pratiques du pouvoir. L'idée de nature*. Paris: Côté-Femmes.
- Haicault, Monique (1984). La gestion ordinaire de la vie à deux. *Sociologie du Travail*, 3, 268-277.
- Heider, Fritz (1958). *The psychology of interpersonal relations*. New York: Jon Wiley.
- Henry, P.J., & Sears, David O. (2002). The symbolic racism 2000 scale. *Political Psychology*, 23, 253–283.
- Herrera, Monica & Doise, Willem (2001). Représentations sociales des droits de l'homme et des droits des peuples autochtones chez les membres de la nation montagnaise ou innu du Québec. *Revue Canadienne de science politique*, 34, 739-761.
- Hinrichs, Karl (2001). Ageing and public pension reforms in Western Europe and North America: patterns and politics. In Jochen Clasen (Ed.), *What future for social security? Debates and reforms in national and cross-national perspective* (pp. 157–177). Bristol, UK: The policy Press.
- Hochschild, Jennifer L. (1981). *What's fair? American beliefs about distributive justice*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Hoffmann, C., & Hurst, N. (1990). Gender stereotypes: Perception or rationalization? *Journal of Personality and Social Psychology*, 58, 197-208.
- Hogg, Michael A. (1993). Group cohesiveness: A critical review and some new direction. *European Review of Social Psychology*, 4, 85-111.
- Hogg, Michael A. (2001). Social categorization, depersonalization, and group behavior. In Michael A. Hogg & Scott Tindale (Eds.), *Blackwell Handbook of social psychology: Group processes* (pp. 56–84). Oxford: Blackwell.
- Hogg, Michael A., & Abrams, Dominic (1988). *Social identifications: A social psychology of intergroup relations and group processes*. London: Routledge.
- Hogg, Michael A., & Hains, Sarah C. (1998). Friendship and group identification: A new look at the role of cohesiveness in groupthink. *European Journal of Social Psychology*, 28, 323-341.
- Huddy, Leonie, Jones, Jeffrey, & Chard, Richard, (2001). Compassionate Politics: Support for Old Age Programmes Among non-Elderly. *Political Psychology*, 22, 443-467.

- Huo, Yuen J. (2003). Procedural justice and social regulation across group boundaries: Does subgroup identity undermine relationship-based governance? *Personality and Social Psychology Bulletin*, 29, 336–348.
- Isin, Engin, & Turner, Bryan, S. (Eds.). (2002). *Handbook of Citizenship Studies*. London: Sage.
- Isin, Engin, & Wood, Patricia (1999). *Citizenship and Identity*. London: Sage.
- Iyer, Aarti, Leach, Colin Wayne, & Crosby, Faye J. (2003). White guilt and racial compensation: The benefits and limits of self-focus. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 29, 117-129.
- Jackman, Mary R. (1994). *The velvet glove. Paternalism and conflict in gender, class and race relations*. Berkeley, CA: University of California Press.
- James, Estelle (1996). Social security around the world. In P. A. Diamond et al. (Eds.), *Social security: What role for the future?* (pp. 181–190). Washington, DC: Brookings Institute.
- Jodelet, Denise (1989). *Les représentations sociales*. Paris : PUF.
- Joffe, Hélène (1999). *Risk and “the Other”*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Joffe, Hélène, & Staerklé, Christian (2003). *Self-control over body, mind, and destiny: Shared thinking and neglected contents in western representations of outgroups*. Manuscrit soumis à publication.
- Jost, John T. & Major, Brenda (Eds.). (2001). *The psychology of legitimacy. Emerging perspectives on ideology, justice, and intergroup relations*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Jost, John T., & Banaji, Mahzarin (1994). The role of stereotyping in system-justification and production of false consciousness. *British Journal of Social Psychology*, 33, 1-27.
- Jost, John T., & Major, Brenda (2001). Emerging perspectives on the psychology of legitimacy. In John T. Jost and Brenda Major (Eds.), *The psychology of legitimacy. Emerging perspectives on ideology, justice, and intergroup relations* (pp. 3–30). Cambridge: Cambridge University Press.
- Jost, John T., Pelham, Brett W., Sheldon, Oliver, & Sullivan, Bilian Ni (2003). Social inequality and the reduction of ideological dissonance on behalf of the system: evidence of enhanced system justification among the disadvantaged. *European Journal of Social Psychology*, 33, 13-36.
- Kangas, Olli (2001). Rising tides and rusty boats: economic position of the poor in 1985 - 1995. In Jochen Clasen (Ed.), *What future for social security? Debates and reforms in national and cross-national perspective* (pp. 15–32). Bristol, UK: The policy Press.
- Kangas, Olli E. (1997). Self interest and the Common Good: the impact of Norms, Selfishness and context in social policy opinions. *Journal of Socio-Economics*, 26, 475-494.
- Katz, Irwin, & Hass, R. Glen (1988). Racial ambivalence and American value conflict : Correlational and priming studies of dual cognitive structures. *Journal of Personality and Social Psychology*, 55, 893-905.
- Kellerhals, Jean, Languin, Noëlle, & Pattaroni, Luca (2000). Ces risques qui nous menacent : enquête sur les inquiétudes des helvètes. *Revue suisse de sociologie*, 26, 297-317.
- Kellerhals, Jean, Modak, Marianne, & Perrenoud, David (1997). *Le sentiment de justice dans les relations sociales*. Paris : PUF.
- Kelly, Caroline, & Breinlinger, Sara (1996). *The social psychology of collective action. Identity, injustice and gender*. London: Taylor & Francis.

- Kergoat, Danièle (2000). Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe. In H. Hirata, F. Laborie, H. Le Doaré & D. Senotier (Eds.), *Dictionnaire critique du féminisme* (pp. 35-44). Paris: PUF.
- Kinder, Donald, & Sears, David O. (1981). Prejudice and Politics : Symbolic Racism versus Racial Threats to the Good Life. *Journal of Personality and Social Psychology*, 40, 414-431.
- Klein, Olivier, & Licata, Laurent (2003, sous presse). When group representations serve social change: the speeches of Patrice Lumumba during the decolonization of Congo. *British Journal of social psychology*.
- Kluegel, James R., & Smith, Eliot R. (1986). *Beliefs about inequality*. New York : Aldine de Gruyter.
- Knüsel, René (2002). Qu'est devenue l'assurance-maladie sociale suisse? In R. Knüsel (Ed.), *Le social, passionnément* (pp. 143-156). Lausanne: Réalités Sociales.
- Kymlicka, Will (1995). *Multicultural citizenship*. Oxford: Clarendon Press.
- Laclau, Ernesto, & Mouffe, Chantal (1985). *Hegemony and socialist strategy. Towards a radical democratic politics*. London: Verso.
- Lalivie d'Épinay, Christian, & Garcia, Carlos (1988). *Le mythe du travail en Suisse. Splendeur et déclin au cours du 20^{ème} siècle*. Genève : Georg éditeur SA.
- Landes, J.B. (Ed.). (1998). *Feminism, the Public and the Private*. Oxford and New York: Oxford University Press.
- Lane, Robert (1959). The fear of equality. *American Political Science Review*, 53, 35-51.
- Lane, Robert (2001). Self-Reliance and Empathy : the Enemies of Poverty-and of the Poor. *Political Psychology*, 22, 473-491.
- Lerner, Melvin J. (1980). *The belief in a just world. A fundamental delusion*. New York: Plenum Press.
- Lieber, Marylène (2002). Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public: une entrave à la citoyenneté? *Nouvelles Questions Féministes*, 21(1), 41-56.
- Lister, Ruth (1997). *Citizenship. Feminist Perspectives*. New York: New York University Press.
- Lorenzi-Cioldi, Fabio (1997). *Questions de méthodologie en sciences sociales*. Neuchâtel : Delachaux et Niestlé.
- Lorenzi-Cioldi, Fabio (1998). Group status and perceptions of homogeneity. In Wolfgang Stroebe & Miles Hewstone (Eds.), *European Review of Social Psychology* (Vol. 9, pp. 31 – 75). Chichester: Wiley
- Lorenzi-Cioldi, Fabio, & Clémence, Alain (2001). Group processes and the construction of social representations. In Michael A. Hogg & Scott Tindale (Eds.), *Blackwell Handbook of social psychology: Group processes* (pp. 311–333). Oxford: Blackwell.
- Maillard, Alain, & Tafelmacher, Christophe (1999). "Faux réfugiés"? *La politique suisse de dissuasion d'asile 1979-1999*. Lausanne: Editions d'En Bas.
- Marques, Jose M., Abrams, Dominic, & Serôdio, R. G. (2001). Being better by being right : Subjective group dynamics and derogation of in-group deviants when generic norms are undermined. *Journal of Personality and Social Psychology*, 81, 436-447.
- Marques, Jose M., Abrams, Dominic, Paez, Dario, & Hogg, Michael A. (2001). Social categorization, social identification, and rejection of deviant group members. In Michael A. Hogg & Scott Tindale (Eds.), *Blackwell Handbook of social psychology: Group processes* (pp. 400–424). Oxford: Blackwell.

- Marques, Jose M., Abrams, Dominic, Paez, Dario, & Martinez-Taboaba, C. (1998). The role of categorization and in-group norms in judgments of groups and their members. *Journal of Personality and Social Psychology*, 75, 976-988.
- Marques, Jose M., Paez, Dario, & Abrams, Dominic (1998). Social identity and intragroup differentiation as subjective social control. In S. Worchel, J.F. Morales, D. Paez & J-C. Deschamps (Eds.) *Social identity: International perspectives* (pp.124-141). New York: Sage.
- Marshall, Thomas H. (1992 [1950]). *Citizenship and Social Class*. London : Pluto Press.
- Martin, Claude (1994). Entre Etat et famille-providence. In J. L. Laville (Ed.), *L'économie solidaire. Une perspective internationale* (pp. 225-251). Paris : Désclée de Brouwer.
- Martin, Claude (1997). *L'après-divorce. Lien familial et vulnérabilité*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Martin, Claude (2000). *Régulation politique, régulation domestique dans les trajectoires d'Etat-providence* (texte en ligne <http://sos-net.eu.org/red&s/communic/martin1.htm>).
- Maruani, Margaret (2002). *Les mécomptes du chômage*. Paris: Bayard.
- McClosky, Herbert, & Zaller, John (1984). *The American ethos. Public attitudes toward capitalism and democracy*. Cambridge: Harvard University Press.
- McLeod, Jack, Pan, Zhongdang, & Rucinski, Dianne (1995). Levels of analysis in public opinion research. In Theodore L. Glasser & Charles T. Salmon (Eds.), *Public opinion and the communication of consent* (pp. 55-85). New York: Guilford.
- Merrien, François-Xavier (1996). Etat providence et lutte contre l'exclusion. In Serge Paugam (Ed.), *L'exclusion, l'Etat des savoirs*. (pp. 417-427) Paris : Découverte.
- Merrien, François-Xavier (1997). *L'Etat providence*. Paris : PUF.
- Miller, Dale T. (1999). The norm of self-interest. *American Psychologist*, 54, 1053-1060.
- Miller, Dale T., & Ratner, Rebecca K. (1998). The disparity between the actual and assumed power of self-interest. *Journal of Personality and Social Psychology*, 74, 53-62.
- Montada, Leo (2002). Doing justice to the justice motive. In Michael Ross & Dale T. Miller (Eds.), *The justice motive in everyday life* (pp. 41-62). Cambridge: Cambridge University Press.
- Morel, Silvie (1996). Le workfare aux Etats-Unis. In Serge Paugam (Ed.), *L'exclusion, l'Etat des savoirs* (pp. 472-485). Paris : Découverte.
- Moscovici, Serge (1976). *La psychanalyse son Image et son Public* (2nd ed.). Paris: PUF.
- Moscovici, Serge (1980). Towards a theory of conversion behavior. In L. Berkowitz (Ed.), *Advances in Experimental Social Psychology*, 13 (pp. 209-239). New York : Academic Press.
- Moscovici, Serge (1988). Notes towards a description of social representations. *European Journal of Social Psychology*, 18, 211-250.
- Moscovici, Serge, & Hewstone, Miles (1983). Social representations and social explanations: from the "naive" to the "amateur" scientist. In Miles Hewstone (Ed.), *Attribution theory: social and functional extensions* (pp. 98-125). Oxford: Basil Blackwell.
- Moscovici, Serge, & Hewstone, Miles (1984). De la science au sens commun. In Serge Moscovici (Ed.), *Psychologie Sociale* (pp. 539-566). Paris : PUF.
- Mouffe, Chantal (1993). *The return of the political*. London: Verso.
- Mouffe, Chantal (2002). *Politics and passions: The stakes of democracy*. London: Centre for the Study of Democracy.
- Mugny, Gabriel (1982). *The Power of Minorities*. London : Academic Press.

- Mummendey, Amélie, & Wenzel, Michael (1999). Social discrimination and tolerance in intergroup relations: Reactions to intergroup difference. *Personality and Social Psychology Review*, 3, 158-174.
- Myles, John (2002). A new social contract for the elderly? In Gosta Esping-Andersen, Duncan Gallie, Anton Hemerijck, & John Myles (Eds.), *Why we need a new welfare state* (pp. 130–172). Oxford: Oxford university press.
- Oakes, Penelope J., Haslam, S. Alexander, & Turner, John C. (1994). *Stereotyping and Social Reality*. Oxford: Blackwell.
- Offe, Claus (1982). Some contradiction of the modern welfare state. *Critical Social Policy*, 2, 7–14.
- Office Fédéral de la Statistique et Bureau Fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (Ed.). (2000). *Vers l'égalité des salaires? Analyse comparative des salaires entre les hommes et les femmes sur la base des enquêtes sur la structure des salaires (LSE) 1994 et 1996. Résumé*. Berne: OFS.
- Okin, Susan Moller (2000). Le genre, le public et le privé. In Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Véronique Mottier, & Léa Sgier (Eds.), *Genre et politique. Débats et perspectives* (pp. 345-396) Paris : Gallimard.
- Olien, Clarice N., Donohue, George A., & Tichenor, Phillip J. (1995). Conflict, concensus, and public opinion. In Theodore L. Glasser & Charles T. Salmon (Eds.), *Public opinion and the communication of consent* (pp. 301-322). New York: Guilford.
- Orloff, Ann Shola (1993). Gender and the social rights of citizenship: the comparative analysis of gender relations and the Welfare State. *American sociological review*, 58, 303-328.
- Page, Benjamin I., & Shapiro, Robert Y. (1992). *The rational public. Fifty years of trends in Americans' policy preferences*. Chicago: University of Chicago Press.
- Parsons, Talcott (1951). *The Social System*. London: Routledge & Paul.
- Pateman, Carole (1988). *The Sexual Contract*. Standford: Standford University Press.
- Pateman, Carole (1995). *The disorder of women. Democracy, feminism and political theory*. Cambridge: Polity Press.
- Paugam, Serge (1991). *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris : PUF.
- Paugam, Serge (1993). *La société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*. Paris : PUF.
- Paugam, Serge (1996). Pauvreté et exclusion. La force des contrastes nationaux. In Serge Paugam (Ed.), *L'exclusion, l'Etat des savoirs* (pp. 389-404). Paris : Découverte.
- Pecorini, Muriel, & Delay, Christophe (2000). *Etude de Saint-Jean. Exploration d'une approche localisée des besoins en équipement de la petite enfance (1998-1999)*. Rapport interne, Service de recherche en éducation (SRED), Genève.
- Peffley, Mark, & Hurwitz, Jon (2002). The Racial Components of « race neutral » Crime Policy Attitudes. *Political Psychology Review*, 23, 59-75.
- Peffley, Mark, Hurwitz, Jon, & Sniderman, Paul (1997). Racial stereotypes and whites' political views of blacks in the context of welfare and crime. *American Journal of Political Science*, 41, 30-60.
- Percheron, Annick (1991). Représentations de la loi et de la justice chez les Français de 16 à 21 ans. *Droit et Société*, 19, 377-388.
- Perrin, Guy (1986). La fin de l'Etat-Providence en Europe ? In C. Ricq (Ed.), *Droits sociaux et politique sociale en Suisse et en Europe* (pp. 117-146.). Lausanne : Réalités sociales.

- Peters, John Durham (1995). Historical tensions in the concept of public opinion. In Theodore L. Glasser & Charles T. Salmon (Eds.), *Public opinion and the communication of consent* (pp. 3-32). New York: Guilford.
- Pettigrew, Thomas F. (1997). Generalized intergroup contact effects on prejudice. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 23, 173-185.
- Pettigrew, Thomas F., & Meertens, Roel W. (1995). Subtle and blatant prejudice in western Europe. *European Journal of Social Psychology*, 25, 57-75.
- Phillips, Anne (2000). Espaces publics, vies privées. In Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Véronique Mottier, & Léa Sgier (Eds.), *Genre et politique. Débats et perspectives* (pp. 397-454). Paris : Gallimard.
- Pierson, Paul (1998). Irresistible forces, immovable objects: Post-industrial welfare states confront permanent austerity. *Journal of European Public Policy*, 5/4, 539-560.
- Pitrou, Agnès (1994). *Les politiques familiales. Approches sociologiques*. Paris: Syros.
- Piven, Frances, F., & Cloward, Richard (1993 [1971]). *Regulating the poor. The functions of public welfare*. New York: Vintage Books.
- Prentice, Deborah A., & Miller, Dale T. (Eds.). (1999). *Cultural Divides*. New York : Russell Sage Foundation.
- Reef, Mary J., & Knoke, David (1999). Political alienation and efficacy. In John P. Robinson, Phillip R. Shaver, & Lawrence S. Wrightsman (Eds.), *Measures of political attitudes* (pp. 413-464). London: Academic Press.
- Regamey, Caroline, & Gropetti, Helvetio (1999). *Minimum pour vivre. Etude de diverses normes*. Lausanne : La passerelle.
- Reicher, Steve, Hopkins, Nick, & Condor, Susan (1997). Stereotype construction as a strategy of influence. In Russell Spears, Penelope J. Oakes, Naomi Ellemers, & S. Alexander Haslam, (Eds.), *The Social Psychology of Stereotyping and Group Life* (pp. 94-118). Oxford: Blackwell.
- Ridgeway, Cecilia L. (2001). The emergence of status beliefs: From structural inequality to legitimising ideology. In John T. Jost and Brenda Major (Eds.), *The psychology of legitimacy. Emerging perspectives on ideology, justice, and intergroup relations* (pp. 257-277). Cambridge: Cambridge University Press.
- Roche, Maurice (2002). Social citizenship: Grounds of social change. In Engin Isin & Bryan Turner (Eds.), *Handbook of citizenship studies* (pp. 69-86). London: Sage.
- Rokeach, Milton (1973). *The nature of human values*. New York: Free Press.
- Rosanvallon, Pierre (1995). *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-providence*. Paris : Seuil.
- Ross, Michael, & Miller, Dale T. (Eds.). (2002). *The justice motive in everyday life*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Roux, Patricia (2001). Perception of discrimination, feelings of injustice and women's resistance to gender equality. In Fabrizio Butera & Gabriel Mugny (Eds.), *Social influence in social reality. Promoting individual and social change* (pp. 165-190). Berne: Hogrefe & Huber.
- Roux, Patricia, & Clémence, Alain (1999). Schèmes de raisonnement dans la justice sociale. In Jean-Léon Beauvois, Nicole Dubois & Willem Doise (Eds.), *La construction sociale de la personne* (pp. 103-111). Grenoble: PUG.
- Roux, Patricia, & Gobet, Pierre (1994). L'influence des contextes sur les représentations entre générations. *Vieillesse : enjeux personnels et de société. Cahiers de l'ISSP*, 16, Université de Neuchâtel.

- Roux, Patricia, Perrin, Valérie, Modak, Marianne, & Voutat, Bernard (1999). *Couple et égalité; un ménage impossible*. Lausanne: Réalités sociales.
- Rubattel, Claire, Jegher, Stella, Santin, Eliane, & Wüthrich, Thérèse (2002). L'AVS, reflet des rapports sociaux de sexe ? Dossier : regards sur la sécurité sociale. *FEAS Aspects de la sécurité sociale*, 9-16.
- Said, Edward W. (1978). *Orientalism : Western Conceptions of the Orient*. London : Penguin Books.
- Salmon, Charles T., & Glasser, Theodore L. (1995). The politics of polling and the limits of consent. In Theodore L. Glasser & Charles T. Salmon (Eds.), *Public opinion and the communication of consent* (pp. 437-458). New York: Guilford.
- Sampson, Edward E. (1983). *Justice and the critique of pure psychology*. New York: Plenum.
- Scherpenzeel, Annette (2001). Mode effects in panel surveys: A comparison of CAPI and CATI. *Actualités* (pp.1-22). Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- Schultheis, Franz (1996). L'Etat et la société civile face à la pauvreté en Allemagne. In Serge Paugam (Ed.), *L'exclusion, l'Etat des savoirs* (pp. 428-437). Paris : Découverte.
- Schultheis, Franz (1997). La contribution de la famille à la reproduction sociale : une affaire d'Etat. In F. De Singly (Ed.) *La question familiale en Europe* (pp. 239-257). Paris : Harmattan.
- Schwartz, Shalom H. (1992). Universal in the content and structure of values: Theoretical advances and empirical tests in 20 countries. In Mark P. Zanna (Ed.), *Advances in experimental social psychology* (Vol. 25, pp. 1-65). San Diego: Academic Press.
- Sears, David O. (1993). Symbolic politics: A socio-psychological theory. In Shanto Iyengar & William J. McGuire (Eds.), *Explorations in political psychology* (pp. 113-149). Durham, NC: Duke University Press.
- Sears, David O. (1998). Racism and politics in the United States. In Susan T. Fiske & Jennifer L. Eberhardt (Eds.), *Racism: The problem and the response* (pp. 76-100). Newbury Park, CA: Sage.
- Sears, David O., & Funk, Carolyn (1990). The limited effect of economic self-interest on political attitudes of the mass public. *Journal of Behavioural Economics*, 19, 247-271.
- Sears, David O., Citrin, Jack, Cheleden, Sharmaine V., & van Laar, Colette (1999). Cultural diversity and multicultural politics: Is ethnic balkanization psychologically inevitable? In Deborah A. Prentice & Dale T. Miller (Eds.), *Cultural divides: Understanding and overcoming group conflict* (pp. 35-79). New York: Russell Sage Foundation.
- Sears, David O., van Laar, Colette, Carrillo, Mary, & Kosterman, Rick (1997). Is it really racism? The origins of white Americans' opposition to race-targeted policies. *Public Opinion Quarterly*, 61, 16-53.
- Sen, Amartya (1999). The Possibility of Social Choice. *American Economic Review*, 89, 349-378.
- Sharp, Elaine (1999). *The Sometime Connection. Public opinion and social policy*. Albany, NY: State University of New York Press.
- Sherif, Muzafer (1967). *Group conflict and cooperation: Their social psychology*. London: Routledge & Kegan Paul.
- Sidanius, Jim, & Pratto, Felicia (1999). *Social dominance*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Sigg, Roland (1996). Sécurité sociale dans le monde. Analyse des développements récents. *Association internationale de la sécurité sociale*, 6-27.

- Silverstein Merrill, Parott, T.M., Angelelli J.J., & Cook, F.L. (2000). Solidarity and tension between age-groups in the United States: challenge for an aging America in the 21st century. *International journal of social welfare*, 9, 270-284.
- Skitka, Linda, & Mullen, Elizabeth (2002). Psychological determinants of public opinion. In Victor C. Ottati, R. Scott Tindale, John Edwards, Fred B. Bryant, Linda Heath, Daniel C. O'Connell, Yolanda Suarez-Balcazar, & Emil J. Posavac (Eds.), *The social psychology of politics* (pp. 107–134). New York: Kluwer Academic/ Plenum Publishers.
- Skitka, Linda, & Tetlock, Philip, (1993). Providing Public Assistance : Cognitive and Motivational Processes Underlying Liberal and Conservative Policy Preferences. *Journal of Personality and Social Psychology*, 65, 1205-1223.
- Smith, Heather J., & Ortiz, Daniel J. (2002). Is it just me?: The different consequences of personal and group relative deprivation. In Iain Walker & Heather J. Smith (Eds.), *Relative deprivation. Specification, development and integration* (pp. 91-115). Cambridge: Cambridge University Press.
- Sniderman, Paul M., Brody, Richard A., & Tetlock, Philip E. (1991). *Reasoning and choice: Explorations in political psychology*. New York: Cambridge University Press.
- Soysal, Yasemin (1994). *Limits of Citizenship: Migrants and Postnational Membership in Europe*. Chicago and London: University of Chicago Press.
- Staerklé, Christian, Roux, Patricia, Delay Christophe, Gianettoni, Lavinia, & Perrin, Céline (2003, sous presse). Consensus and conflict in lay conceptions of citizenship: Why people reject or support maternity policies in Switzerland. *Psychologia Belgica (Special issue: Social Identity and Citizenship)*.
- Stangor, Charles, & Crandall, Christian S. (2000). Threat and the social construction of stigma. In Todd F. Heatherton, Robert E. Kleck, Michelle R. Hebl, & Jay G. Hull (Eds.), *The social psychology of stigma* (pp. 62-87). New York: Guilford.
- Steele, Claude S., & Aronson, Joshua (1995). Stereotype threat and the intellectual test performance of African Americans. *Journal of Personality and Social Psychology*, 69, 797–811.
- Swim, Janet K., & Miller, Dale T. (1999). White guilt: Its antecedents and consequences for attitudes toward affirmative action. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 25, 500–514.
- Tabin, Jean-Pierre (1995). *Sur les chemins de l'assistance. Usages et représentations de l'aide sociale*. CSP Vaud : La Passerelle.
- Tafani, Eric , Bellon, Sébastien, & Apostolidis, Thémis (2003). *Théorie des champs sociaux et dynamique représentationnelle : approche expérimentale des effets des assymétries positionnelles sur la structure d'une représentation sociale*. Manuscrit non publié.
- Tajfel, Henri (1982). *Social Identity and Intergroup relations*. Cambridge : Cambridge University Press & Paris : Maison des Sciences de l'Homme.
- Tajfel, Henri, & Turner, John C. (1979). An integrative theory of intergroup conflict. In W. G. Austin & S. Worchel (Eds.), *The social psychology of intergroup relations* (pp. 33–48). Monterey, CA: Brooks/Cole.
- Taylor, Charles (1992). *Multiculturalism and the politics of recognition*. Princeton: Princeton University Press.
- Taylor, Donald M., Wright, Stephen C., Moghaddam, Fathali M., & Lalonde, Richard N. (1990). The personal/group discrimination discrepancy: perceiving my group, but not myself, to be a target for discrimination. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 16, 254-262.

- Taylor-Gooby, Peter (1994). Postmodernism and social policy: a great leap backwards? *Journal of Social Policy*, 23, 387-403.
- Taylor-Gooby, Peter (Ed.) (2001). *Welfare states under pressure*. London: Sage.
- Terrier, Jean, & Poltier, Hugues (Eds.). (2001). *Vers de nouvelles dominations dans le travail?*. Lausanne: Payot.
- Tetlock, Philip E. (1986). A value pluralism model of ideological reasoning. *Journal of Personality and Social Psychology*, 50, 819-827.
- Titmuss, Richard (1968). *Commitment to welfare*. London: Allen & Unwin.
- Tsoukala, Anastassia (2000). La criminalisation des immigrés en Europe. In G. Sainati & L. Bonelli (Eds.), *La machine à punir. Pratiques et discours sécuritaires* (pp. 235-290). Paris: Esprit Frappeur.
- Twine, Fred (1994). *Citizenship and social rights*. London: Sage.
- Tyler, Tom R. (1990). *Why people obey the law*. New Haven, CT: Yale University Press.
- Valli, Marcelo, Martin, Hélène, & Hertz, Ellen (2002). Le feeling des agents de l'Etat-providence. Analyse des logiques sous-jacentes aux régimes de l'assurance chômage et de l'aide sociale. *Ethnologie française*, 32, 221-231.
- Van Oorschot, Wim (2002). Popular support for social security. A sociological perspective. In Jochen Clasen (Ed.), *What future for social security? Debates and reforms in national and cross-national perspective* (pp. 33-52). Bristol, UK: The policy Press.
- Van Parijs, Philippe (1994). Au-delà de la solidarité. Les fondements éthiques de l'Etat-providence et de son dépassement. *Futuribles*, 177, 5-29.
- Vielle, Pascale (1994). Revenu minimum-fondement et contrepartie, In J.P. Fragnière, J. Sommer et A. Wagner (Eds.), *Aide sociale* (pp. 97-106). Lausanne : PNR 29.
- Wacquant, Loïc (1999). *Les prisons de la misère*. Paris : Raisons d'Agir.
- Wacquant, Loïc (2000). Une voie européenne vers l'Etat pénal. Sur l'importation de l'idéologie et des politiques sécuritaires américaines. In G. Sainati & L. Bonelli (Eds.), *La machine à punir. Pratiques et discours sécuritaires* (pp. 145-161). Paris: Esprit Frappeur.
- Wacquant, Loïc (2001). Comment la tolérance zéro vint à l'Europe. Sociétés sous contrôle. *Manière de voir (Le monde diplomatique)*, 56, 38-44.
- Wagner, Antonin (1994). Grundformen der sozialen Mindestsicherung. In J.P. Fragnière, J. Sommer et A. Wagner (Eds.) *Soziale Hilfe*. (pp. 83-95) Lausanne: PNR 29.
- Walby, Sylvia (1995). Analyses sociologiques de la division sexuelle du travail. *Les Cahiers du Mage*, 3-4, 115-123.
- Waldzus, Sven, Mummendey, Amélie, Wenzel, Michael, & Weber, Ulrike (2003). Towards tolerance: Representations of superordinate categories and perceived ingroup prototypicality. *Journal of Experimental Social Psychology*, 39, 31-47.
- Walker, Iain, & Smith, Heather J. (Eds.). (2002). *Relative deprivation. Specification, development and integration*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Weisberg, Herbert F., Krosnick, Jon A., & Bowen, Bruce D. (1989). *An introduction to survey research and data analysis* (2nd ed.). Glenview, IL: Scott, Foresman and Company.
- Wenzel, Michael (2001). A social categorization approach to distributive justice: Social identity as the link between relevance of inputs and need for justice. *British Journal of Social Psychology*, 40, 315-335.
- Wright, Stephen C. (2001). Restricted intergroup boundaries: Tokenism, ambiguity, and the tolerance of injustice. In John T. Jost and Brenda Major (Eds.), *The psychology of*

- legitimacy. Emerging perspectives on ideology, justice, and intergroup relations* (pp. 223–254). Cambridge: Cambridge University Press.
- Wright, Stephen C., & Tropp, Linda R. (2002). Collective action in response to disadvantage: Intergroup perceptions, social identification, and social change. In Iain Walker & Heather J. Smith (Eds.), *Relative deprivation. Specification, development and integration* (pp. 200-236). Cambridge: Cambridge University Press.
- Wright, Stephen C., Taylor, Donald M., & Moghaddam, Fathali (1990). Responding to membership in a disadvantaged group. *Journal of Personality and Social Psychology*, 58, 994 – 1003.
- Wyss, Kurt (1994). Oeffentliche sozialhilfe im Struktur- und Leistungsvergleich. In J.P. Fragnière, J. Sommer & A. Wagner (Eds.), *Soziale Hilfe* (pp.29-46). Lausanne: PNR 29.
- Wyss, Kurt (1999). Aide sociale-un pilier de la sécurité sociale ? *Info : social, 1*. Bern : OFS.
- Wyss, Kurt (2001). Arbeit statt Sozialhilfe ? *Impact. Eine Informationszeitschrift von Basis*, 7-11.
- Wyss, Kurt (2001). Soziale Sicherheit in der Schweiz. *Impact. Eine Informationszeitschrift von Basis*, 1-6.
- Young, Jock (1999). *The exclusive society*. London: Sage.
- Zaller, John R. (1992). *The nature and origins of mass opinion*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Zaller, John, & Feldman, Stanley (1992). A simple theory of the survey response: Answering questions versus revealing preferences. *American Journal of Political Science*, 36, 579–616.
- Zelditch, Morris (2001). Theories of Legitimacy. In John T.Jost & Brenda Major, *The Psychology of legitimacy. Emerging perspectives on ideology, justice and intergroup relations* (pp. 33-53). Cambridge: Cambridge University Press.
- Zylan, Yvonne, & Soule, Sarah (2000). Ending welfare as we know it (again) : welfare state retrenchement, 1989-1995. *Social Forces*, 79, 623-652.